

FACULTE DES SCIENCES
Département Sciences et Gestion de l'Environnement

Etude de l'émergence des organisations pastorales et de leur rôle dans les processus de gestion partagée de la vallée de la Tarka dans les départements de Bermo et Dakoro (Centre sud du Niger)



THÈSE DE DOCTORAT EN SCIENCES

Présentée par: **IBRAHIM Habibou**

En vue de l'obtention du grade de docteur en Sciences de l'Environnement

Composition du jury :

Prof. SCHMITZ Serge (Université de Liège- Géographe) : Président

Prof. STASSART M Pierre (Université de Liège- Sociologue) : Promoteur

Prof. MORMONT Marc (Université de Liège- Sociologue) : Co-promoteur

Prof. YAMBA Boubacar (Université Abdou Moumouni de Niamey- Géographe) : Co-promoteur

Prof. LEBAILLY Philippe (Gembloux Agro-Bio Tech- Socio-économiste) : Membre

Prof. ADAM Toudou (Université Abdou Moumouni de Niamey- Agronome) : Membre

Année académique : 2015- 2016

Table des matières

Sigles et abréviations.....	vii
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures.....	x
Liste des photos.....	xi
Dédicace.....	xii
Remerciements.....	xiii
Avant propos.....	xvi
Résumé.....	xvii
Abstract.....	xviii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPTIRE I_ LA PROBLEMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	7
1.1. La problématique sur les politiques d'élevage et impacts des réformes institutionnelles et foncières.....	8
1.1.1. Les conflits éleveurs-agriculteurs et résilience des systèmes pastoraux.....	8
1.1.2. Les politiques d'élevage.....	10
1.1.3. Les reformes législatives : sources d'insécurité pour les communautés pastorales	11
1.1.4. La décentralisation administrative et la gestion locale des ressources : un enjeu pour les groupes pastoraux à faible assise foncière.....	12
1.1.5. Vers de nouvelles approches alternatives et innovantes de gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne.....	13
1.2. LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA RECHERCHE.....	15
1.2.1. Les objectifs.....	15
1.2.2. Les enjeux de la recherche.....	16
1.3. L'HYPOTHESE DE RECHERCHE.....	16
1.4. LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	16
1.4.1. Le choix de la zone d'étude.....	17

1.4.2. La portée des courants théoriques et méthodologiques	18
1.4.3. La démarche de la méthode	20
1.4.4. Les outils et techniques de collecte des données	20
1.4.5. L'échantillon des groupes d'acteurs	24
CHAPITRE II LA REFLEXION THEORIQUE SUR LA GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ACTION COLLECTIVE	25
2.1. Les théories des droits de propriété et leurs limites.....	26
2.1.1. Les théories des droits de propriété	26
2.1.2. Les limites de théories économiques de droits de propriété	28
2.2. La théorie de maîtrise foncière et ses limites	28
2.2.1. La théorie de maîtrise foncière	28
2.2.2. La limite de la maîtrise foncière	31
2.3. La gestion communautaire ou décentralisée des ressources naturelles ? Arguments et portée théorique	32
2.3.1. Le concept de communauté.....	34
2.3.2. Les approches opérationnelles de gestion communautaires des ressources naturelles, leurs portées et faiblesses	35
2.3.3. Positionnement théorique sur la gestion des ressources communes par l'approche institutionnelle.	37
2.3.3.1. Définition d'une institution	39
2.3.3.2. Les limites de l'approche institutionnelle	39
2.4. Les rapport entre gestion commune des ressources et action collective	40
2.4.1. Définition de l'action collective et bien public.....	40
2.4.2. L'apport des sciences sociales dans l'action collective (sociologie, économie, géographie)	41
2.4.3. Les concepts clés.....	42
2.4.4. Le lien entre le terrain de recherche et les concepts mobilisés	43
CHAPITRE III ...LES DYNAMIQUES D'USAGE ET D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LA VALLÉE DE LA TARKA.....	44

3.1. La présentation de la vallée de la Tarka et ses potentialités pastorales	45
3.1.1. La présentation de la vallée de la Tarka dans le département de Dakoro	45
3.1.2. Les potentialités pastorales de la vallée de la Tarka	48
3.2. Les configurations spatiales des populations agro-pastorales et occupation du territoire dans la vallée de la Tarka.....	53
3.3. Les mutations des systèmes agro-pastoraux et conflits	55
3.3.1. Les types d'espèces animales dans les systèmes de production d'élevage de la vallée de la Tarka.....	56
3.3.2. La diversité des systèmes d'élevage dans la vallée de la Tarka.....	57
3.3.3. L'organisation socio-foncière des communautés agro-pastorales	60
3.3.4. Les acteurs intervenant dans la scène locale face aux défis des systèmes agro-pastoraux de la vallée de la Tarka.....	61
3.3.5. Les pratiques foncières et stratégies des acteurs dans la vallée de la Tarka	69
3.3.6. La typologie des conflits d'accès et d'usage des ressources pastorales.....	77
CHAPITRE IV LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATIONS DES COMMUNAUTES AGRO- PASTORALES DE LA VALLÉE DE LA TARKA	80
4.1. Les facteurs de vulnérabilité agro-pastorale	81
4.1.1. Les facteurs naturels et environnementaux	82
4.1.1.1. L'aridité du milieu.....	82
4.1.1.2. Les épizooties des animaux en zones agro-pastorales de la vallée de la Tarka	86
4.1.2. Les facteurs sociaux	87
4.1.2.1. La pression démographique et l'accaparement des terres pastorales	87
4.1.2.2. Les pratiques de taxations élevées et illégales aux éleveurs	88
4.1.2.3. Le ramassage de la paille dans la zone pastorale et enclaves pastorales.....	89
4.1.2.4. Les feux de brousse	90
4.1.2.5. Les vols des animaux et insécurité liée à la transhumance dans la vallée de la Tarka	92

4.1.2.6. L'ignorance des dispositions du code pastoral et rural par les éleveurs	92
4.1.2.7. Le retard d'intervention de l'Etat dans la gestion des crises agro-pastorales ..	93
4.1.2.8. L'inaccessibilité et la cherté des aliments bétail en période de crise	94
4.1.3. Les facteurs économiques	94
4.1.3.1. La détérioration des termes de l'échange en période de crise	95
4.1.3.2. La faible maîtrise de l'accès aux marchés à bétail par les éleveurs	95
4.1.4. Les facteurs institutionnels	96
4.1.5. Les facteurs géopolitiques.....	97
4.2. Les stratégies d'adaptation des communautés agro-pastorales de la vallée de la Tarka	97
4.2.1. Les stratégies de minimisation des risques	98
4.2.2. Les stratégies d'urgence.....	100
4.2.3. Les stratégies de prévoyance.....	100
4.3. Les politiques pastorales d'urgence et leurs limites	101
CHAPITRE V LES ORGANISATIONS PASTORALES, LEURS MEMBRES ET ACTIONS	
DANS LA VALLÉE DE LA TARKA.....	103
5.1. Le contexte associatif et le fonctionnement de ces nouvelles formes d'organisations pastorales	106
5.1.1. Historique des organisations pastorales au Niger et dans vallée de la Tarka	106
5.1.2. Les raisons de la création des organisations pastorales	107
5.1.3. Les textes statutaires, Objectifs et buts des organisations pastorales	109
5.1.4. La structuration et fonctionnement des associations pastorales.....	109
5.2. Description des organisations pastorales et l'analyse de leurs rôles dans la vallée de la Tarka	112
5.2.1. Les monographies des organisations pastorales.....	114
5.2.1.1. Les associations et coopératives pastorales.....	114
5.2.1.2. Les nouvelles formes de regroupements associatifs (groupements pastoraux féminins et mixtes)	134

5.2.2. L'analyse des registres d'action et des relations des organisations pastorales dans la vallée de Tarka.....	143
5.2.2.1. Les registres d'action	143
5.2.2.1.1. Les registres d'actions économiques et sociales.....	143
5.2.2.1.2. Les sélections des races locales et leur commercialisation	145
5.2.2.1.3. La transformations des produits et sous-produits de l'élevage.....	146
5.2.2.1.4. Le registre pédagogique et éducatif.....	147
5.2.2.1.5. La gouvernance des ressources pastorales.....	148
5.3. Le rapport entre les autorités coutumières, communes et associations pastorales dans les interactions locales	151
5.3.1. La décentralisation et stratégie politique en zones pastorales de Bermo et Gadabédji (Département de Bermo).....	153
5.3.2. Le cas des zones agro-pastorales d'Azagor et Goula (département de Dakoro) ..	154
5.4. Les forces et faiblesses des organisations pastorales.....	155
5.4.1. Les forces	155
5.4.2. Les faiblesses	156
CHAPITRE VI. L'ÉTUDE DE CAS DES CONFLITS FONCIERS DANS LA VALLÉE DE LA TARKA	162
6.1. L'étude de cas de conflits	164
6.1.1. Localisation des lieux de conflits dans les départements de Bermo et Dakoro ...	165
6.1.2. Les conflits en zones pastorales de Bermo	167
6.1.2.1. Le conflit entre les associations pastorales KLD-AREN et le préfet du département de Bermo.....	167
6.1.2.2. Le conflit entre éleveurs peuls Wodaabé de l'association KLD et agriculteurs haussa sur de la vallée de Tacha Ibrahim (Bermo).....	172
6.1.2.3. Le conflit entre les éleveurs peuls wodaabé et Touaregs à Chigren (Bermo)	177
6.1.2.4. Le conflit entre les Peuls et les agriculteurs à Oli (Bermo).....	185
6.1.2.5. Le conflit entre les touaregs et les peuls à Amoulass (Gadabédji).....	189

6.1.3. Les conflits en zones agro- pastorales de Dakoro et Madarounfa	191
6.1.3.1. Le conflit entre le chef du village sédentaire Haussa de Roumbou II et le chef de groupement touaregs d'Azagor.....	191
6.1.3.2. Le conflit entre le chef du village de Mailafia et les touaregs de Maiwassa.	198
6.1.3.3. Le conflit entre les chefs des villages d'agriculteurs de Maigochi Jakou (Roumbou) et Dan Sara (Azagor).....	201
6.1.3.4. Le conflit entre les chefs de groupement touaregs d'Azagor et peuls de Korahan)	204
6.1.3.5. Le conflit social.....	207
6.1.3.6. Le conflit entre les éleveurs touaregs à Zongon Marafa	210
6.1.3.7. Le conflit entre les éleveurs et les agriculteurs à Madarounfa (Maradi).....	213
6.1.4. La typologie des conflits fonciers	216
6.2. L'analyse des processus conflictuels sur les enjeux fonciers dans la vallée de la Tarka.	218
6.2.1. Les processus conflictuels.....	219
6.2.1.1. Les processus en zone pastorale de Bermo	219
6.2.1.2. Les processus en zones agro-pastorales de Dakoro.	221
6.3. Les modes de règlement de conflits	226
6.3.1. Les organes institutionnels.....	226
6.3.2. L'analyse des institutions locales (commission foncière) de gestion des conflits	228
6.3.3. Le rôle des associations pastorales dans ces conflits fonciers	231
6.3.4. Le rôle des autorités coutumières.....	233
CONCLUSION GÉNÉRALE	237
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	251
ANNEXE	269

Sigles et abréviations

AE : Auxiliaire d'élevage

AUE : Association des usagers de l'eau

AVAPR : Auxiliaire vétérinaire avicole de promotion rurale

AGIR : Action pour gestion Intégrée des ressources naturelles

AGR : Activité génératrice de revenu

AREN : Association nationale pour la redynamisation de l'élevage au Niger

ANPME-Sympo : Association nationale pour la promotion et la modernisation de l'élevage

ATP: Action thématique programmée

AP : Association pastorale

ANDDH : Association nationale pour la défense de droit de l'Homme

BAB : Banque d'aliment bétail

BC : Banque céréalière

CCA : Cellule de crise alimentaire

CAPAN : Collectifs des Associations Pastorales du Niger

CAPONG : Collectif des associations pastorales et ONG de développement

CIRAD : Centre International de Recherche Agronomique et en Développement

COFO : Commission foncière

COFODEP : Commission foncière départementale

COFOCOM : commission foncière communale

COFOB : Commission foncière de Base

COGES : Comité de gestion

COLLECTIF « Jingo » : association des éleveurs peuls du Nord Tahoua et Agadez

CTB : Coopération Technique Belge

CVP : Clinique vétérinaire de proximité

DRHM : Direction Régionale de l'Hydraulique Maradi

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FARM : Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

FISIL : Fonds d'investissements aux initiatives locales

FNEN- « Dado » : Fédération nationale des éleveurs du Niger

GRAP3A : Groupe de Recherche en Appui à la Politique en Matière d'Alimentation et d'Agriculture en Afrique

GIE : Groupement d'intérêt économique

GPS : Global position System

IIED: International Institute for Environment and Development

INS : Institut National de La Statistique

IRAM : Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement

KLD : Kaouatal Louaba Drubé (en langue peule)

MRA : Ministère des ressources animales

PASEL : Projet d'appui au secteur de l'élevage

PABA : projet d'appui aux banques d'aliment bétail

PROXEL : Projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et conseils de proximité en élevage

OAM : Observatoires des Agricultures du Monde

OFEDDES : Office national des eaux et du sous-sol du Niger

UEMOA : Union économique et monétaire Ouest africaine

SVPP : Services vétérinaires de proximité du PROXEL

SAREL : Sécurité alimentaire renforcée par l'élevage

SEED : Laboratoire de Socio-économie Environnement et Développement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Corrélations entre nature des droits et régimes d'appropriation	29
Tableau 2: Comparaison du bilan fourrager de 2000 à 2005 de la région pastorale de Maradi aux moyennes nationales des zones pastorales.	52
Tableau 3 : Analyse de l'occupation des sols du département de Dakoro et la vallée de la Tarka.....	85
Tableau 4: Liste des grandes organisations pastorales enquêtées	112
Tableau 5 : Liste des associations locales (groupements de base).....	134
Tableau 6: Évolution institutionnelle des cantons et groupements avec la décentralisation dans la vallée de la Tarka (1948 et 2004).	152
Tableau 7 : Les types des conflits	216

Liste des figures

Figure 1 : Revue du secteur de l'élevage au Niger,2010, modifiée, 2015	2
Figure 2 : Pourcentage des 104 personnes enquêtées dans les deux (2) zones d'étude	24
Figure 3 : Localisation de la vallée de la Tarka	47
Figure 4 : Carte des couloirs de passage Balisés par le PASEL	50
Figure 5 : Évolution de la pluviométrie dans la vallée de la Tarka sur 30 ans	83
Figure 6 : Coupe d'image SPOT traitée de l'occupation du sol dans la vallée de la Tarka (Berno et Dakoro)	84
Figure 7 : Évolution des superficies ravagées en zones pastorales	91
Figure 8 : Pourcentage des effectifs de groupements pastoraux dans les zones	105
Figure 9 : Les principales raisons de la création des organisations pastorales.....	108
Figure 10 : Les sites des associations pastorales et des groupements pastoraux	142
Figure 11 : Localisation des lieux de conflits selon les différentes zones agro-pastorales dans la vallée de la Tarka	166
Figure 12 : Schéma de gouvernance participative sur la gestion de la vallée de la Tarka.....	250

Liste des photos

Photo 1 : Restitution des données de terrain à Gadabédji	23
Photo 2 : Mare semi-permanente en centre-ville de Dakoro ; Photo 3 : Culture de contre-saison à la même mare pastorale de Dakoro	49
Photo 4 : Puits traditionnel à Kougou dans la vallée Tarka ; Photo 5 : Puits cimenté à Bermo	51
Photo 6 : Éleveur agro-pasteur en pâture dans la vallée de la Tarka.....	57
Photo 7 : Système camelin à Azagor.....	59
Photo 8 : Approvisionnement de l'eau à la station de pompage de Roumbou.....	60
Photo 9 : Types d'habitat des peuls Wodaabé ; Photo 10 : femmes peules à Eggo-Bermo....	61
Photo 11 : Sédentaires de Dan Farou ; Photo 12 : Ali Agoulou, chef du groupe.....	71
Photo 13 : Champs de cultures des éleveurs	71
Photo 14 : Marquage de l'espace par les éleveurs	77
Photo 15 : Cadavres des femelles Azawak ; Photo 16 : Carcasse de bovin.....	82
Photo 17 : Acheminement des fourrages récoltés dans la zone pastorale à Dakoro	90
Photo 18 : Valorisation de la viande bovine boucanée à Roumbou.....	93
Photo 19 : Groupement mixte de Bokologi- Dakoro	109

Dédicace

Je dédie ce travail à :

- Mes parents : Ibrahim ISSAMANOU et Hassana OUMAROU, qui n'ont cessé de me prodiguer de conseils pour réussir dans la vie.
- Ma femme : Zara GREMAH GRAH
- Mon enfant : Aymane HABIBOU

Remerciements

La fin de la thèse est l'aboutissement d'une longue expérience de recherche avec des étapes de construction des hypothèses et d'idées mais aussi de contribution d'un collectif d'acteurs. Au premier abord, je tiens à remercier profondément le Professeur Marc MORMONT qui m'accueilli au sein de l'unité de recherche en Socio-économie-Environnement-Développement (SEED). De 2010 à 2015, j'avais gardé en lui la pertinence de ces remarques et son suivi de proximité au côté de ses doctorants. Son dynamisme et la rigueur au travail font de lui un chercheur aux qualités hors pair. Je lui témoigne toute ma reconnaissance pour la confiance qu'il m'a accordée.

Le professeur Boubacar YAMBA, de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, directeur de l'école doctorale des Lettres, des Sciences de L'Homme et de la Société et coordonnateur du GRAP3A, a été pour moi plus qu'en promoteur de thèse, je dirais que c'est un père qui m'a initié à la recherche depuis mon mémoire de maîtrise en 2005. Ses conseils pratiques des longues expériences de terrain qu'il a du monde rural, ont contribué à dénicher les motivations profondes des différents acteurs rencontrés. Il m'a toujours conseillé d'être un homme ambitieux, sérieux et responsable dans chacun mes projets. C'est le moment d'adresser toute ma gratitude à mes deux promoteurs Marc MORMONT et Boubacar YAMBA pour leur encouragement, disponibilité et contribution scientifique.

Je tiens aussi à remercier le professeur Pierre M STASSART, directeur scientifique du laboratoire (SEED) qui a participé à l'enrichissement du travail lors des réunions de comité thèse. Par ailleurs, il a créé les conditions nécessaires à la poursuite de mes travaux au sein du laboratoire de recherche qu'il dirige.

Je tiens sincèrement à exprimer mon reconnaissance au professeur Serge SCHMITZ de l'Université de Liège pour avoir accepté de présider le jury de cette thèse. Ma reconnaissance va également au professeur Philippe LEBAILLY de la Faculté Agronomique de Gembloux pour l'examen de la dissertation. Les échanges que nous avons eus au Niger avec lui lors des activités du GRAP3A sur la vulnérabilité pastorale, ont stimulé en moi des réflexions sur la question des points d'eau pastoraux, comme élément clé de l'élevage transhumant.

Je remercie aussi le professeur Adam TOUDOU, doyen de la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, qui malgré ses occupations académiques et

administratives a bien voulu accepter d'être membre du jury. En rappel, je dirais merci pour l'appui matériel et financier qu'il m'apporté durant mon DEA de géographie. Il a coordonné un programme de recherche sur fonds IIED auquel j'avais eu le financement ayant permis la finalisation de mon mémoire.

Je remercie également tous les enseignants du programme de recherche GRAP3A avec lesquels nous avons séjourné sur le terrain. Leur contribution aux discussions et travaux des ateliers a constitué pour nous des pistes de réflexions au cours de la rédaction.

J'adresse mes sincères salutations à toute l'équipe du SEED pour leur courtoisie et convivialité lors des séminaires doctoraux dont François MELARD, Clémence MASSART, Dorothée DENAYER, Corentin HECQUET, Marlène FEYEREISEN, David BREDART, Michel DACCACHE, José MARQUEZ, Kelly ESCOBAR, Bastien DANNEVOYE, Audrey VANKEERBERGHEN, Nathalie SEMAL, Marie LUCIE Stéphanie KLAEDTKE et ceux qui m'ont précédé à savoir Dr Sitou LAWALI, Dr Jihane BELBOUJI, dr Aziz LARBI, dr Kenjiro MURAMATSU, dr Guy ERIC KOUAKOU, Dr Claude SENE, Dr N'dickou GAYE et dr Aichetou SECK. Je tiens ici tout particulièrement à remercier aussi Catherine MOUGENOT au sein de l'unité SEED.

Je remercie aussi les autres docteurs aînés des laboratoires Eau-Assainissement Développement à Savoir : Gaston NSAVYIMANA, Trésor BAYA, Patrice BIGUMANDONDERA, Thierry TAGOU, Louis AMANI, Farid TRAORE, les grands frères dr Jabby BAKARY, Moussa EL JARROUDI, mes collègues doctorants Abdoul-Hamid SALLAH MOHAMED, ALEX LINA, Aziz DIOUF, Léonard MINDELE, Tarik BENABDELOUAHAB, Antoine DENIS, Nicolas TALASKA, Barké MAHAMADOU KARIMOU, Issa GARBA et les personnels de l'administration du campus d'Arlon Françoise DASNOY, Chantal BARTHOLOME, Lucia GUERMANT, Catherine Heyman, Thomas BARTEL, Monique et Lisbeth. C'est le lieu aussi de remercier l'ensemble des étudiants en Master ayant bénéficié de l'appui du programme de Recherche GRAP3A et tout particulièrement Elhadji Hamza MAMAM, Moustapha HIYA MAIDAWA et Massaoudou IBRAHIM pour le séjour terrain à Dakoro et Bermo. Il y a également mon collègue doctorant et tuteur à Dakoro Boukary ISSA, les responsables du Projet CAIRE -DAKORO, du PASEL et des services départementaux de la commission foncière, de l'hydraulique et de l'élevage et les différents chefs de campements et villages avec qui nous avons passé des moments agréables et d'échanges d'informations. Je tiens aussi à témoigner ma reconnaissance aux responsables des associations AREN, CAPONG, KLD, ANPME, TIMIDRIA, FNEN-DADO,

les chefs coutumiers (Goula, Azagor, Birnin Lallé, Solis Tagris) pour leur disponibilité tout au long de notre séjour. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude. Au département de géographie, je remercie les amis Kanembou LAWANDI, Salissou IBRAHIM, Awal BABASSOUAL, Nassirou MAMAN SAMBO, Sani MAHAMADOU, Abba AWAKROU, Mahamadou ADAMOU MAHAMANE et Moustapha KONE.

Je n'oublie pas de passage la Coopération Technique Belge (CTB) pour les soutiens financiers et matériels didactiques mis à notre disposition ainsi que les gestionnaires de cette institution : Il s'agit pour l'équipe du Niger, les différents représentants nationaux, les gestionnaires de bourses (Kiari ZEIBADA et Hadiza RHISSA) ; les secrétaires et les manœuvres. En Belgique, il y a Steven KONKEL ; Nicolas BRECHT, Françoise SYEUR, Princia BAZABADILA et Joël JEMERSEN. Toute ma reconnaissance à vous collaborateurs de l'Unité bourses de la CTB.

Avant propos

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la coopération au développement entre la république du Niger et le gouvernement belge. Le travail est financé par l'Agence Belge de Développement (CTB) pour la période 2011-2015. Il a pour objectif de comprendre les dynamiques des systèmes pastoraux à travers l'étude des organisations des éleveurs dans la vallée de la Tarka (Centre sud du Niger). Pour cela, les résultats attendus de cette contribution scientifique sont une analyse des dynamiques territoriales dans cet écosystème pastoral, ce travail étant susceptible de servir de base à la mise en place de projets de développement des communautés pastorales. Il est évident que la vallée de la Tarka représente une zone stratégique pour le développement de l'élevage, mais aussi une soupape de sécurité par l'abondance du potentiel fourrager. Au Niger les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs sont des données permanentes et la pression démographique et la saturation foncière dans les zones agricoles du Sud ont pour conséquence la mise en culture des enclaves pastorales et la réduction des terres de parcours. Les textes législatifs et institutions de gestion du foncier n'ont pas réussi à gérer ces conflits et empêcher l'exploitation agricole des zones pastorales. Ce phénomène prend de plus en plus une proportion inquiétante et le contexte de la décentralisation soulève des questions identitaires et des enjeux de pouvoirs entre les acteurs locaux. Des nouvelles pratiques foncières gagnent les zones pastorales dont les petits éleveurs exclus du système deviennent vulnérables. Face à ces situations et l'aridification des conditions climatiques, cette réflexion permettrait de comprendre tous les enjeux, pratiques et stratégies des parties prenantes. Ainsi, l'analyse de cette complexité pastorale à Dakoro et Bermo offrira une meilleure connaissance sur l'émergence des institutions pastorales, leur rôle dans la gestion des ressources, des conflits fonciers et des interactions des dynamiques spatiales pour la mise place des démarches consensuelles et négociées. L'étude apportera, en complément à de nombreuses études sur les systèmes pastoraux, des solutions alternatives de sécurisation du foncier pastoral par de l'innovation institutionnelle et organisationnelle. La recherche a exploré les dynamiques territoriales et les processus de participation de décision locale de gestion des ressources pastorales et les rôles déterminants des associations pastorales.

Résumé

Cette thèse vise à analyser les organisations pastorales et leurs rôles dans la gestion des conflits fonciers. En Afrique subsaharienne et particulièrement au Niger, le foncier est au centre des enjeux de l'agro-pastoralisme. La sécurisation des droits d'accès aux ressources et des systèmes de tenure foncière sont essentiels pour la gestion et la résolution des conflits fonciers (Herrea *et al.*, 2007). La région de Maradi constitue la zone de contact entre le Nord pastoral et le Sud agricole. Dans cette partie centrale où la pression foncière, aggravée par la croissance démographique, se pose avec acuité, le spectre des conflits fonciers est malheureusement devenu un phénomène chronique, une donnée permanente (GADO., 2000). La pluralité des normes et plusieurs sources de droit contribuent à complexifier le règlement des litiges fonciers entre acteurs dans les départements de Dakoro et Guidan Roundji (Moutari., 2001). Or la dynamique globale des systèmes d'élevage est déterminée par la complémentarité des espaces agro-pastoraux. Cette complémentarité est remise en cause par ces pressions foncières et suscite des changements organisationnels dans les communautés du centre Sud du Niger (Yamba., 2004 ; 2000). C'est le rôle des associations pastorales à Dakoro et Bermo qui est l'objet de cette recherche. En effet les organisations paysannes en Afrique Subsaharienne et au Niger en particulier jouent un rôle important dans la définition des politiques agricoles et deviennent des conditions indiscutables de la réussite des actions à promouvoir à l'échelle locale (Courade et Deveze., 2006 ; Mercoiret, 2006 ; Mercoiret *et al.* 2004). La méthodologie de travail relève de l'approche ethnographique. Les outils et instruments d'enquête sont les questionnaires et les entretiens ouverts (focus group et entretiens individuels) avec les acteurs locaux sur les dynamiques territoriales, les modes d'action des associations pastorales et les conflits fonciers. Les résultats viennent aussi des travaux et des documents des projets, des ONG et des rapports des services techniques de l'Etat. Pour un souci de fiabilité des données, nous avons tenu à réaliser des séances de restitution des données et de triangulations pour confronter les informations de diverses sources. Au total 104 personnes sont enquêtées dont 30 % auprès des associations. Ces investigations ont concerné aussi les secrétaires des commissions foncières, les préfets, les agents des projets et des ONG et le président du tribunal de Dakoro ainsi que les leaders pastoraux, les transhumants, les agriculteurs et associations pastorales.

Mots clés: organisations pastorales, processus, gestion partagée, Vallée de la Tarka, Bermo, Dakoro, Centre su du Niger.

Abstract

This thesis aims to analyze the pastoral associations and their roles in land conflicts in the valley Tarka. In sub-Saharan Africa and particularly in Niger, land is central to the challenges of agro-pastoralism. Securing access rights to resources and land tenure systems are essential in the management and resolution of land disputes (Herrea et al. 2007). In Niger where land pressure, aggravated by population growth, is acute, the specter of land conflicts has unfortunately become a chronic phenomenon, permanent data (GADO. 2000). The plurality of standards, and several sources of law contributing to complicate the settlement of land disputes between players in the departments of Dakoro and Guidan Rounджи (Moutari, 2001). Maradi is the contact zone between North and South pastoral farming. But the overall dynamics of farming systems is determined by the complementary agro-pastoral areas. This complementarity is called into question by these land pressures and raises organizational changes in the communities of south central Niger (Yamba, 2004; 2000). It is the role of pastoral associations in Dakoro and Bermo is the object of this research. Indeed farmers' organizations in sub-Saharan Africa and in Niger in particular play an important role in the definition of agricultural policies and become indisputable conditions of the success of the actions to promote locally (Courade et Deveze., 2006; Mercoiret, 2006; Mercoiret et al., 2004). The methodology falls under the ethnographic approach. The tools and survey instruments are questionnaires and open interviews with local stakeholders on territorial dynamics, modes of action of pastoral associations and land disputes. The results also come from work and project documents, reports by NGOs and technical services of the state. For the sake of data reliability, we wanted to make refunds sessions and data triangulation to compare information from various sources. In total 104 people are surveyed, including 30% pastoral organizations. These investigations also concerned secretaries of land commissions, prefects, officials and NGO projects, the presiding judge and pastoral organizations.

Key words: pastoral organizations, role; process, shared management, Tarka Valley, Bermo, Dakoro, south central Niger.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'agriculture joue un rôle prépondérant dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des pays en développement et une large portion des revenus monétaires des ménages provient des activités agricoles (FARM, 2008). Le Niger est situé dans la zone sahélienne d'Afrique, il couvre une superficie de 1.267 000 Km² occupé par 17.807.107 habitants (INS, 2014). Son économie repose essentiellement sur l'agriculture (95% de la population du pays, INS, 2007) et l'élevage (14 % du PIB) pratiqués principalement en milieu rural. L'importance économique de la contribution de l'élevage pastoral est relevée dans le PIB du Niger (26 à 29 % dans l'agriculture et 10 à 12% de l'élevage entre 2007 et 2013 (Laouali, 2014). Il conclut que la diversification des animaux dans les ménages mobiles permet de répartir les risques d'aléas climatiques et épizooties. Toutefois, ces activités sont fortement tributaires du climat sahélien qui se caractérise par une irrégularité et une inégale répartition des pluies dans le temps et l'espace. Les différents systèmes agro écologiques du Niger résultent des conditions climatiques du pays. Du Nord au Sud, d'Ouest en Est cinq (5) principales zones structurent l'espace géographique sur la base de la pluviométrie moyenne annuelle (Pini et Tarchiani., 2007). La région soudanienne dont la pluviométrie moyenne annuelle est supérieure à 600 mm. La zone sahélo- soudanienne comprise entre 400 et 600 mm et sahélienne entre 300 et 400mm. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne de cette partie du pays, on découvre la bande saharo sahélienne et enfin le Sahara avec moins de 200 mm/an. Ces conditions naturelles déterminent localement la nature des écosystèmes, les systèmes de production et les types d'occupation du sol. Si la question des rôles des organisations paysannes refait surface dans les activités rurales, il y a matière de faire un retour au passé pour découvrir les motivations et les enjeux de leur création. Les programmes d'ajustements, nés des difficultés économiques du Niger et le désengagement de l'Etat du secteur de l'élevage, ont favorisé la création des nombreuses associations pastorales à s'organiser en dehors des structures étatiques. Il existe aujourd'hui des réseaux de collectif des associations pastorales (CAPAN, CAPONG, Collectif « Jingo ») qui regroupent les structures associatives actives dans le domaine de l'élevage. Ces réseaux servent d'interlocuteur entre les éleveurs, les partenaires techniques au développement et l'Etat dans la sécurisation des espaces pastoraux. Elles constituent désormais de véritables enjeux pour le devenir du monde pastoral. Ces organisations paysannes de développement, inscrites dans l'évolution des systèmes pastoraux, peuvent constituer un levier important dans la mise en œuvre de la politique publique. Marty (1990)

affirmait que les organisations paysannes sont « *la clé de voute du maintien et de la préservation de la production pastorale et du mode de vie des éleveurs* ». La zone d'étude de Dakoro et Bermo représente 42% de la région de Maradi et correspond à l'espace pastoral stratégique. La pression démographique exacerbe les tensions dans l'occupation des espaces non réservés à l'agriculture. Les activités comme l'élevage et le maraîchage s'effectuent selon les contraintes environnementales et dépendantes des ressources foncières ou des points d'eaux disponibles. Les vallées fossiles et les espaces pastoraux font l'objet d'appropriation par les agriculteurs ou les éleveurs pour la survie de leur activité. Les sociétés agricoles et pastorales qui y vivent sont confrontées depuis des décennies à un complexe des facteurs interactifs, limitant considérablement leurs stratégies adaptatives. Dans ce contexte de conditions climatiques très aléatoires et malgré les contraintes naturelles, économiques, sociales et politiques, les sociétés sahéliennes en général et celles du Niger, ont développé des mécanismes d'adaptation aux problèmes majeurs de dégradation des terres, de pression démographique et de rareté progressive des terres de cultures des espaces pastoraux et forestiers. En effet la zone de recherche constitue la zone de contact entre le Nord pastoral et celle agricole au Sud. Ainsi la limite nord de culture correspond au Niger à l'isohyète 350 mm, constitue la ligne de démarcation entre la zone agricole et pastorale.



Figure 1 : Revue du secteur de l'élevage au Niger,2010, modifiée, 2015

Ce travail de thèse s'intéresse aux transformations de l'occupation de l'espace dans les communautés agro-pastorales du Niger Central. Elles connaissent au cours de trois dernières décennies des mutations techniques et socio-organisationnelles très profondes. La variabilité spatiale et temporelle de la pluviométrie se répercute sur les systèmes de production et même sur les modes de vie des populations de la région. La forte croissance démographique (3,6%, INS 2007, 3,9% en 2015 INS), l'avancé du front de cultures, le recul de la limite Nord des cultures (loi 61-05 du 26 Mai 1961) de 200 Km au Sud (CNEEDD, 2004), la baisse de la pluviométrie qui s'accompagnent généralement d'une migration des isohyètes du Nord vers le Sud et déterminent le fonctionnement des systèmes socio-économiques et écologiques selon les stations agro écologiques. Après les indépendances, le gouvernement du Niger, a modifié le tracé de la limite (loi 61-du 05 du 26 Mai 1961) et divise le pays en deux parties. L'agriculture itinérante était interdite au-delà de cette limite Nord de culture mais autorise les nomades à pratiquer les cultures de subsistances. La notion de terroirs d'attache des éleveurs prend alors de plus en plus une dimension juridique avec l'adoption en 1997 du statut des terroirs d'attache des pasteurs.

En 1993, le Niger procède à des réformes législatives foncières. Le principal objectif était de sécuriser les producteurs et la création d'un système de gestion concertée de ressources naturelles. Des avancées significatives sont enregistrées en termes de gestion du foncier à travers la mise en place des structures de mise en œuvre de code rural (commissions foncières). Au Niger, c'est le secrétariat permanent du code rural qui assure cette politique jusqu'à l'échelle locale à travers ses démembrements. Mais dans la pratique des difficultés apparaissent aussi bien sur l'organisation que sur le fonctionnement. Elles se résument par des difficultés financières, par la mainmise du pouvoir de la chefferie traditionnelle dans la gestion de conflit et du foncier, et par des injonctions politiques. Kandine (2008) affirme que « la mise en cohérence du processus du code rural et de la réforme de la décentralisation semble passer par une confirmation de l'autonomie des COFO¹ par rapport aux organes des collectivités territoriales ». Il y a lieu de rechercher la cohérence et la synergie d'actions entre les organes des collectivités territoriales et les institutions locales. Le contrôle des ressources foncières par les populations rurales est aujourd'hui un enjeu incontestable au vue des nombreux échecs de la logique domaniale et le monopole de l'Etat sur la gestion du foncier et les ressources naturelles (Lavigne Delville, 1999). Ainsi la gestion décentralisée des ressources est perçue comme une solution pour corriger les insuffisances dans la gouvernance

¹ Commission foncière

du foncier. Les politiques publiques des Etats indépendants restaient dans le schéma de mise en valeur les ressources naturelles par le contrôle sur la base des arguments techniques (irrationalité de la jachère, le risque d'érosion, la surexploitation des ressources, Lavigne Delville, 1999). Comme le décrivent (Marie et Idelman 2010), la décentralisation en Afrique n'est que le reflet de système administratif imposé par la colonisation. Les responsables politiques ayant pris la destinée des jeunes Etats indépendants n'ont véritablement changé la vision de la gouvernance des ressources que dans cette visée, la ligne de la centralisation des institutions de l'Etat. Les populations rurales restaient exclues et moins impliquées dans la gestion des aménagements, les ressources naturelles et investissements socio-économiques. Elles ne faisaient que suivre les effets de cette politique répressive et centralisatrice. Cette démarche a largement contribué à l'amenuisement des ressources naturelles disponibles. La question qu'on se pose au-delà de ces rapports historiques concerne la multiplicité des droits d'accès ou de contrôle des ressources par les populations. Les enjeux fonciers ravivent les tensions et provoquent des conflits entre différentes parties en présence. Cette situation mérite beaucoup d'attention en ce sens qu'elle soulève des questionnements : quelle gouvernance des ressources, avec quels droits et par qui pour un développement durable ? Ainsi en dehors du Mali qui a opté pour une décentralisation ascendante, la majeure partie des pays africains se sont montrés attachés aux mécanismes descendants dans les découpages territoriaux après les années 1990. Cette volonté politique est soit influencée par les anciennes subdivisions cantonales ou par les choix d'hommes politiques. A cela s'ajoutent les différentes considérations historiques, ethniques et sociales. D'autres éléments importants tels que la faible légitimité des élus locaux n'ont pas permis d'assurer une véritable assise de la gouvernance à la base. Ce cheminement politique a occulté longtemps la clé de toutes les situations évoquées. Ce que la question foncière reste et demeure la pièce maîtresse pour clarifier les enjeux politique, économique, territorial et social. Elle constitue la « boîte noire » pour construire une conscience collective susceptible de créer des entités territoriales pouvant réconcilier les approches de développement et les limites dans les transferts des compétences (Marie et Idelman, 2010). Touré (1997) remarque aussi que les législations foncières ne prennent pas en compte la préoccupation d'accès équitables à la terre et aux ressources naturelles. Il affirme que dans la plupart des pays de la sous-région Ouest Africaine, *« l'application des législations foncières a renforcé le processus d'accaparement des terres par les groupes prééminents et a favorisé la marginalisation des certaines activités »* d'où les conflits qui éclatent pour le contrôle des ressources naturelles. Cela montre les limites des

réformes initiées par les institutions étatiques dans leur mise en pratique. Outre que ces dispositions ne précisent pas de manière claire les modalités de mise en œuvre et les interprétations inappropriées des lois foncières, elles confèrent aux ressources plusieurs sources de droits non définis. L'enjeu d'accès constitue le centre des théories de la gouvernance des ressources en Afrique. Ainsi il existe dans les régions rurales Ouest africaines des personnes vulnérables au foncier. Les législations nationales sur les politiques agricoles ont favorisé la mise en valeur des terres et la sédentarisation des agriculteurs dans les zones dites pastorales. En 1974, le président Segni KOUNTCHE du Niger déclara, je cite « *la terre appartient à celui qui la cultive* ». Pendant longtemps les questions pastorales étaient ignorées dans les politiques publiques au détriment de l'élevage (Marty, 1993). L'exploitation des pâturages en zones pastorales n'était pas considérée comme une mise en valeur conférant aux éleveurs des droits fonciers reconnus et protégés par la loi. Cette insécurité foncière des populations accentue les transactions foncières et conflits fonciers (Lawali, 2011). Dans ce contexte de saturation foncière, au Niger la politique de mise en valeur de terre et le processus de la décentralisation ont pour conséquence le renforcement des chefferies locales (cantonales, villageoises et des groupements), la confirmation du primat de la sédentarité sur la mobilité et la marginalisation des éleveurs (Mahamadou, 2010). Cette logique pourrait constituer une menace pour la survie du mode de vie pastoral dans les régions agricoles et agropastorales au Niger. Les transformations agro-écologiques que connaissent les zones pastorales ont donné naissance à des processus de construction des lois pastorales (Avella et Reounodji, 2009). Les débats et les réflexions sur l'élaboration de la loi pastorale sont révélateurs de difficultés dans certains pays (Niger, Tchad) pour des raisons politiques (coups d'Etat, rébellion, instabilité etc.). Ce souci est largement exprimé par (Hesse, 2001) sur la question du niveau de responsabilité qui doit être attribué aux institutions centrales et locales, aux groupes pastoraux dans la gestion de leurs ressources et la nature des arrangements fonciers au Sahel. Il affirme que « *ces nouveaux textes ou projets de loi sur l'utilisation pastorale des terres offrent un grand potentiel pour corriger les injustices et les erreurs du passé* ». Au Niger, la nouvelle loi sur le code pastoral de Mai 2010 offre aux pasteurs nigériens un rôle prépondérant dans la gestion de leurs ressources. Ce dispositif législatif explique les règles et les droits d'attribution des terres « terroirs d'attache pastoraux ». Il dicte et clarifie les mécanismes et procédures d'identification et de délimitation des pistes, couloirs et les points d'eau. De nos jours plusieurs arguments scientifiques ou conceptuels témoignent que la gouvernance communautaire permettrait une meilleure

sécurisation des ressources (Ostrom, 1990, 2010). Ainsi plusieurs dispositifs de gouvernance sont proposés et exécutés par les projets ou l'Etat en vue de faire participer les communautés rurales à la gestion des ressources. Au regard de l'enjeu de la gestion de ressources naturelles, le flou juridique ou le disfonctionnement des règles qui régissent les droits fonciers, notre étude porte sur les rôles des associations pastorales et les conflits fonciers dans les départements de Bermo et Dakoro au Niger.

Ainsi, cette thèse est organisée en six (6) chapitres :

Le premier présente la problématique sur les politiques d'élevage et ses impacts en Afrique Subsaharienne. Il pose également les questions de recherches et les méthodes des collectes et d'analyses des données empiriques

Le deuxième chapitre porte sur les théories de gestion des ressources communes et de l'action collective. Cette revue bibliographique éclaire les différents cadres théoriques et conceptuels sur les théories économiques de gestion des ressources naturelles, de droits de propriété, de maîtrise foncière, de mouvements sociaux pour comprendre les rôles des institutions et de l'organisation dans les actions collectives. Dans cette partie, nous avons défini aussi, les concepts clés que nous avons mobilisés pour comprendre les notions essentielles relatives au sujet de recherche.

Le troisième chapitre caractérise la dynamique territoriale et les modes d'occupation de l'espace dans la vallée de la Tarka. Il caractérise les acteurs, leurs pratiques et les stratégies spatiales dans la vallée de la Tarka.

Le quatrième chapitre consacre à l'analyse des facteurs de vulnérabilité agropastorale et leur stratégie d'adaptation face aux multiples chocs socio-environnementaux.

Le cinquième chapitre décrit et analyse les associations pastorales, leurs modes d'action et leur rapport aux autres acteurs de la scène socio-politique locale. Il montre les dynamiques socio-politiques ainsi que les divergences et conflits nés de l'émergence de ces groupements d'associations dans la vallée de la Tarka (Bermo et Dakoro).

Le sixième chapitre étudie les cas de conflits fonciers et les rôles des associations pastorales. Cette partie met en évidence les processus conflictuels dans la gestion des points d'eau et enclaves pastorales à Dakoro et Bermo. Et enfin la conclusion générale fournit la synthèse des dynamiques territoriales, politiques des associations pastorales et les options de gouvernance proposées dans les deux (2) départements d'étude.

CHAPTIRE I

LA PROBLEMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

1.1. La problématique sur les politiques d'élevage et impacts des réformes institutionnelles et foncières

1.1.1. Les conflits éleveurs-agriculteurs et résilience des systèmes pastoraux

Le système pastoral sahélien a connu ces dernières années des mutations importantes et des changements dans les représentations du pastoralisme et la gestion des ressources naturelles. La question foncière n'était pas prise en compte dans la question de la décentralisation (Marie et Idelman, 2010). Cela a beaucoup contribué à la marginalisation des éleveurs et l'augmentation des conflits entre éleveurs et agriculteurs (Benjaminsen et Ba, 2009 ; Thébaud et Batterbury, 2001). L'accès aux points d'eau et pâturages demeure le centre des conflits entre les différents groupes d'utilisateurs dont la tendance est à l'appropriation par les groupes dominants. (Fielmua et al, 2014 ; Waziri Mato, 2004 ; Thébaud, 2002 ; Thebaud et Batterbury, 2001). Peu de solutions aux conflits d'usage des points d'eau et autres ressources communes ont été trouvées (Thébaud et Batterbury, 2001). Turner (2004) ajoute aussi que les conflits entre agriculteurs et éleveurs ne peuvent pas seulement s'interpréter comme des conflits autour de ressources rares ou comme une défaillance de la gestion commune. Il soutient qu'il n'y a pas que des conflits d'intérêt entre les acteurs, mais que les relations entre groupes révèlent des dimensions morales et culturelles. Gagneron (2013) montre par exemple que les conflits entre les agro-éleveurs et les peuls transhumants dans la commune de Hombori au Mali sont liés à la maîtrise territoriale entre les Songhaïs disposant d'un pouvoir politique et les agro-éleveurs Bellahs des classes serviles. Cette légitimité historique fonde aussi le rapport d'accès et d'usage des ressources pastorales entre les autochtones Barani (chefs de terres) dans le Nord de la côte d'Ivoire et les éleveurs peuls transhumants venant du Macina (Coulibaly et al, 2007 ; Ancey, 1997). Par ailleurs, là où les règles légitimes ne s'appliquent pas et que l'accès aux points et pâturages reste soumis à un ensemble des droits multiples en fonction des saisons et des périodes, les conflits entre utilisateurs s'expriment dans le rapport de force entre acteurs (Gagneron, 2013).

Ces conflits de légitimité et de rapport de force confirment le plus souvent des revendications foncières ou territoriales, des conflits entre autochtones et allochtones reposent sur des raisons politiques et morales des groupes sociaux en conflit (Coulibaly et al, 2007 ; Jacob, 2007 ; Frérot, 1999). Au Sud comme au Nord, les conflits d'usage des ressources sont liés à des questions de territorialité et d'identité des acteurs et s'expriment par des contestations ou

des rejets lors des projets d'aménagement et d'implantation des ouvrages (Coulibaly et al, 2007), ce qui se vérifie aussi dans les pays développés (par exemple : Kirat et Torre, 2008 ; Cadoret, 2006). Or, le pastoralisme est un système d'usage rationnel et résilient.

Le nomadisme des éleveurs constitue une stratégie opportuniste de valorisation des ressources pastorales en Afrique Subsaharienne (Sawadago, 2011 ; Avella et Reounodji, 2009 ; Benoît, 1999). Le pastoralisme s'adapte véritablement à l'environnement des milieux arides et semi-arides et ailleurs dans le monde (Hesse et al, 2013 ; Dong et al, 2011 ; Nori et al, 2008 ; Hesse et MacGregor, 2006 ; Nori et Taylor, 2006 ; McCarthy et al, 2004). Ces auteurs affirment la capacité des exploitations familiales paysannes à s'adapter aux milieux incertains des zones arides et semi-arides en inventant des stratégies résilientes et des institutions efficaces de gestion des ressources naturelles. Dans les zones pastorales d'Afrique centrale François (2006) montre que la mobilité pastorale au Tchad demeure une stratégie efficace d'adaptation des éleveurs dans les zones complémentaires du Sud Soudanais et du Nord pastoral du Tchad. Au-delà des avantages directs de la mobilité pastorale, les systèmes pastoraux demeurent plus efficaces en comparaison des systèmes de production sédentaires. Beaucoup d'auteurs (Bonnet et Hérault, 2011 ; Sandford, 2009 ; McCarthy et al. 2004 ; Colin de Verdière, 1995) analysent les systèmes de productions d'élevage au Niger et de parcours ailleurs en Afrique et prouvent un rendement élevé du cheptel nomade comparé à celui des sédentaires. Le pastoralisme est certes dans une profonde mutation due à l'accroissement démographique, aux multiples options politiques et aux changements environnementaux, mais les récentes études portant sur le Kenya, le Tchad, le Nigéria montrent la capacité d'adaptation des éleveurs à ces changements. De plus, et au contraire des thèses soutenant les éleveurs comme responsables de la dégradation des ressources naturelles, (Kiage, 2013) montre que les arguments de surpopulation, de surpâturage, de surexploitation des forêts n'expliquent que peu la dégradation des sols. Il affirme que celle-ci est essentiellement liée à des causes naturelles. Ces auteurs ont prouvé la nécessité de sécuriser les systèmes pastoraux mobiles en Afrique Soudano-sahélienne. Pourtant, malgré les conditions climatiques aléatoires et les dynamiques des systèmes agraires, les éleveurs et agriculteurs avaient depuis longtemps réalisé des adaptations remarquables que les politiques publiques ont ignorées (Schlecht et al, 2004 ; Pouillon, 1990). Les recherches portant sur le Niger et ailleurs au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire durant les années 1970 et 1980 prouvaient incontestablement les capacités des systèmes d'élevage mobiles à s'adapter grâce à l'accès ouvert des espaces pastoraux et d'autres relations d'échanges culturelles entre éleveurs et agriculteurs (Schlecht

et al., 2004; Ancey, 1997 ; Milleville ,1995, 1992 ; Peyre de Fabregues, 1987 ; Jouve et David, 1985 ; Miranda, 1980 ; Koechlin et Stigilano, 1980 ; Raynaut, 1980 ; Benoît, 1978). Ces auteurs mettaient en évidence des pratiques de reconversion des activités et des formes d'engagement des éleveurs dans l'agriculture pour alléger leur budget alimentaire. Ils signalaient aussi les pratiques d'association agriculture-élevage, celles de confiage, la migration pastorale et les échanges économiques entre ces deux communautés comme des pratiques adéquates d'adaptation.

1.1.2. Les politiques d'élevage

Les politiques d'élevage fondées sur la privatisation et la modernisation ont sérieusement affecté les modes de vie des éleveurs transhumants. Les conceptions de l'élevage fondées sur l'intensification et la sédentarisation des éleveurs ont justifié la vision de la propriété privée en Afrique comme moyen pour sécuriser les investissements. Ces politiques pastorales en Afrique sont alimentées par les visions des experts et institutions internationales (Touré, 1997 ; Bocco, 1990) qui ont pensé le développement de l'élevage via des gros investissements. Cette représentation se fonde sur la théorie évolutionniste de droits de propriété. Elle met en évidence le lien entre sécurité foncière, droits de propriété et investissement pour gérer les ressources à accès libre et accroître la productivité. Cela a beaucoup favorisé l'exclusion des éleveurs qui sont même expropriés de nos jours par la montée en puissance de politiques d'investissements à grande échelle (Cotula et al. 2009 ; Harchies et al, 2007 ; Chauveau et al, 2006 ; Auclair, 2006 ; Cotula et al, 2005 ; Thébaud, 2002). Des approches techniques de maillage des points d'eau (Hammel, 2006 ; Marty, 1998 ,1993 ; Bernus, 1974,1990), la privatisation des services et des soins vétérinaires (Rass, 2006) et la structuration des éleveurs, sont mises en œuvre pour impliquer les populations dans les projets (Bonnet et Hérault, 2011 ; Bonnet et al, 2005). La conception de ces politiques se base sur des critères de richesse, de performances et d'accroissement de la productivité agricole. Ces interventions ont obtenu des résultats mitigés notamment avec la mise en évidence des risques sociaux et environnementaux majeurs (Cotula et al, 2006 ; Hesse et Thébaud, 2006 ; Touré, 1997 ; Galaty, 1990). Elles ont longtemps misé sur des approches techniques et descendantes (Thébaud, 2002). Hardin (1968) défendait l'idée que la gestion commune conduirait à une dégradation des ressources pastorales. Ces considérations avaient contribué à remettre en cause la viabilité des systèmes pastoraux et à ne pas reconnaître leur

capacité d'adaptation (Lanes et Moorehead, 2009). Les politiques pastorales en Afrique ont mis à mal les moyens d'existence des pasteurs et accentué leur vulnérabilité (Hesse et Thébaud, 2006 ; Marty, 1993). Elles montrent une primauté de l'intensification de l'élevage dans le choix des interventions publiques (Ancey et Monas, 2005).

Ces représentations des politiques d'élevage ont eu des conséquences néfastes sur les projets d'élevage au Sénégal et au Niger (Ancey et Monas, 2005 ; Bernus, 1974). Par contre les agriculteurs sont mieux impliqués que les éleveurs dans la mise en œuvre des activités des projets de développement (Thébaud, 2002 ; Marty, 1993). Récemment, dans le contexte Sahélien, Naess (2012) défend l'idée que la coopération élargie entre les familles par la valorisation du travail est favorable à la productivité et que la privatisation conduit à des effets négatifs. De même, cette privatisation contribue à la dégradation des sols (La Rovere et al, 2005). Par ailleurs en Afrique de l'Est, Galaty (2008) et Schwartz (2005) considèrent que le pastoralisme réussit d'une part à nourrir les villes et aussi à maintenir un bon niveau de population et de l'occupation de la force de travail. Ils affirment que l'idée qui voudrait intégrer plus les pasteurs dans le marché pour accroître leur productivité et leurs ventes serait une erreur. De ce fait, Galaty (Ibid.) tire la conclusion qu'une marchandisation et une modernisation réduirait cette capacité des éleveurs à gérer ces territoires pastoraux difficiles des zones arides et semi-arides. Les éléments d'évaluation de ces politiques pastorales (Goxe et al. 2006) permettent de comprendre les enjeux majeurs du développement durable des communautés pastorales. Ces enseignements majeurs sur les politiques d'élevage militent en faveur d'une gestion collective des ressources communes en Afrique (Bonnet, 2012 ; Naess, 2012 ; La Rovere et al, 2005 ; Schlecht et al, 2004).

1.1.3. Les réformes législatives : sources d'insécurité pour les communautés pastorales

Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest a enregistré de progrès important sur les réformes foncières (Avella et Reounodji, 2009 ; Roe et al. 2009 ; Chauveau et al, 2006 ; Ouédraogo et al, 2006 ; Lavigne Delville, 1999 ; Le Roy et al, 1996). Ces lois ouvrent la voie à la reconnaissance du système de production pastoral et à la gestion des ressources naturelles par les collectivités locales. Ces lois pastorales initiées en Afrique recouvrent deux principales approches : la codification des règles coutumières dans les dispositifs législatifs officiels et l'approche pragmatique pour ce qui est des plans fonciers ruraux. Elles consistent soit à recueillir et à intégrer les règles coutumières dans les règles

officielles, soit à cartographier les droits reconnus à l'échelle d'une unité territoriale. C'est le cas des codes rural et pastoral au Niger en 1993 et 2010 ; du code pastoral en Guinée en 1995 ; du code pastoral en Mauritanie en 2000 ; de la charte pastorale au Mali en 2001 et de la réforme foncière agraire au Burkina en 2002. Malgré la reconnaissance par ces lois des droits d'accès aux ressources pour les éleveurs, les organisations pastorales et les leaders coutumiers n'ont pas un pouvoir décisionnel dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces initiatives politiques (Avella et Reounodji, 2009). Ces lois sont sectorielles et incohérentes (Cotula et al, 2006). Par ailleurs, l'approche de codification débouche sur des choix politiques qui échappent aux populations locales. Par contre les plans fonciers ruraux posent des incertitudes et des inquiétudes sur la technique de recueil des droits et sur leur portée juridique (Lavigne Delville, 2003 ; Lavigne Delville et al, 2002).

En fait, il semble que ces avancées législatives majeures n'ont pas donné les résultats escomptés par leur faible application sur le terrain dans un contexte de pluralisme institutionnel (Chauveau et al, 2001 ; Lund, 2001). Au lieu de sécuriser les éleveurs, elles ont accentué la spéculation foncière (Benjaminsen et Ba, 2009 ; Chauveau et al, 2006), l'insécurité des populations nomades (Hesse et Thebaud, 2006 ; Touré, 2004) et la colonisation des espaces pastoraux (Benjaminsen et Ba, 2009 ; Auclair, 2006 ; Fauchette, 1999). Les politiques étatiques ainsi que les textes législatifs n'ont pas réussi à sécuriser les pasteurs face aux évolutions socio-économiques et politiques que connaissent les espaces pastoraux (Diao Camara, 2013).

La prise en compte des acteurs locaux et de leurs pratiques s'avère nécessaire à la compréhension des obstacles à la sécurisation des aires protégées et des espaces pastoraux (Touré, 2011 ; Convers et al, 2007). Dès lors la participation de ces parties prenantes devient le centre des enjeux pastoraux (Bon et al, 2005).

1.1.4. La décentralisation administrative et la gestion locale des ressources : un enjeu pour les groupes pastoraux à faible assise foncière

La logique de la décentralisation est le transfert des compétences du pouvoir central aux collectivités territoriales d'une part et d'autre part créer les conditions de la participation des citoyens à la prise de décision au niveau local (Boutaleb et Saidani, 2004). Sans la participation citoyenne, la sécurité des droits d'accès aux ressources reste fragile et incertaine. La décentralisation est perçue comme une opportunité mais aussi une inquiétude pour les

communautés nomades (Marie et Idelman, 2010 ; Marty et Mohamadou, 2005). Elle représente un cadre légal pour permettre aux éleveurs de participer à la gestion du foncier et des ressources naturelles. Même si la décentralisation offre le cadre adéquat pour le retour des pasteurs dans la scène locale de nos jours (Nori et al., 2008 ; Mosely et al., 2002), les risques d'exclusion des éleveurs transhumants ou le développement de la corruption par des groupes dominants et des élites locales ne sont pas à écarter (Benjaminsen et Ba, 2009 ; Mohamadou, 2009 ; Hochet, 2006 ; Ouédraogo et al., 2006 ; Marty et Mohamadou, 2005 ; Blundo et Olivier de Sardan, 2003 ; Boutrais, 2000).

On assiste de nos jours à une tendance d'appropriation des ressources en eau par les communautés sédentaires au détriment des éleveurs mobiles (Waziri Mato, 2004 ; Thébaud, 2002). Cette mal-gouvernance de l'accès aux ressources pastorales rend plus difficile encore la réponse aux défis des changements climatiques, de la sécurité alimentaire, et de l'accès aux services sociaux de base (Hesse et al. 2013 ; Nelen et al, 2012 ; Dong et al. 2011, Galaty, 2005 ; Schwartz, 2005). La sécurisation des moyens de subsistance des éleveurs passe aussi la maîtrise et l'accès au marché dans le contexte actuel de l'élevage mobile (Wane et al, 2010).

1.1.5. Vers de nouvelles approches alternatives et innovantes de gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne

La dynamiques d'accaparement des terres et les pressions démographiques compromettent le potentiel de production agro-sylvopastoral et la gestion durable des ressources naturelles (Cotula et al, 2009 ; Chauveau et al. 2006 ; Auclair, 2006 ; Jouve, 2006 ; Cotula et al. 2005 ; Mathieu et Tabutin, 1996). Dès lors la sécurisation des systèmes pastoraux et la reconnaissance des droits coutumiers deviennent un enjeu majeur pour l'amélioration des moyens d'existence des éleveurs (Faye, 2008 ; Ly, 2004). Il est évident que les changements climatiques en Afrique Subsaharienne détériorent la capacité des éleveurs à résister à la récurrence des événements extrêmes. Ils vulnérabilisent les communautés pastorales (Brooks, 2006). Face à cette vulnérabilité des pasteurs et mutations des activités pastorales Sambo et Bonnet (2010) prônent un soutien plus fort aux stratégies résilientes des éleveurs par le canal des organisations d'éleveurs. Par le passé, l'objectif de leur création était de contrôler les mouvements des pasteurs en période de la colonisation (Marty, 2000, 1998). Aujourd'hui, ces organisations paysannes en Afrique Subsaharienne suscitent un intérêt évident, car elles contribuent à la définition des politiques agricoles et deviennent un instrument incontournable de réussite des actions de développement Mercoiret (2006) et François (2006) soulignent les

capacités des acteurs locaux à faire émerger des accords sociaux négociés et des innovations institutionnelles stables.

Les organisations pastorales, leaders pastoraux et autorités administratives et coutumières ainsi que les projets d'élevage ont montré leur capacité à élaborer des compromis (Ibrahim et al, 2013 ; Bonnet, 2012 ; Bonte, 2009). Dans ces milieux non équilibrés, Swift (2009) et d'autres (Bonte, 2009 ; Sylla, 2009) insistent sur la nécessaire reconnaissance des institutions et organisations pastorales pour gérer les ressources naturelles et contribuer au développement des milieux pastoraux. Par ailleurs, ces politiques publiques pastorales doivent être flexibles et permettre une adaptation aux contextes évolutifs des systèmes pastoraux.

De ce fait il conviendrait d'harmoniser les multiples lois sectorielles et de les adapter à l'évolution des réformes administratives et politiques agricoles (Bonnet, 2012 ; Bonnet et Hérault, 2011; Bonnet et Guibert, 2011; Touré, 1997). Dans cette démarche, le rôle de l'Etat est primordial dans la régulation des pratiques et politiques publiques pastorales pour réussir les « processus d'apprentissage et de façonnage des règles », (Bonnet, 2012 ; Marie et Idelman, 2010 ; Ostrom, 2010, 1990 ; Lavigne Delville, 2006,1999 ; Lavigne Delville et al. 2002). Cette importance des institutions pastorales et systèmes pastoraux milite aujourd'hui en faveur d'une autre vision de la politique pastorale. Elle se baserait sur la reconnaissance effective de pouvoir de définition des politiques agricoles et des droits coutumiers des éleveurs. Cela est possible via l'articulation des organisations pastorales et des institutions de gestion coutumières et le rôle primordial de l'Etat pour réguler les initiatives et innovations locales consensuelles (Bonte, 2009). De nombreuses expériences opérationnelles de terrain (Bonnet, 2012 ; Bonnet et Hérault, 2011 ; Avella et Reounodji, 2009) militent en faveur de la reconnaissance de ces droits à la mobilité et de leur préservation dans les différentes réglementations foncières. Désormais la sécurisation des systèmes pastoraux mobiles doit s'inscrire dans la reconnaissance des droits effectifs de gestion et un renforcement des capacités des institutions pastorales traditionnelles. Repenser les modes de gouvernance et sécuriser les moyens d'existence des pasteurs, tels sont les enjeux majeurs auxquels doivent s'attaquer les politiques de régulation et d'administration foncière pastorale. Les rôles accusés des mécanismes endogènes d'accès et de contrôle des ressources participent à la prise de décision et à la reddition des comptes. Cependant, l'Etat doit interagir avec les acteurs locaux afin de réguler les pratiques opportunistes et de légitimer les initiatives locales consensuelles et négociées à l'échelle locale. Telle devrait être la nouvelle orientation du développement pastoral en Afrique. Ces problématiques des zones pastorales nous amènent à poser cette

question de recherche à savoir : **si les interventions et actions des associations pastorales dans la vallée de la Tarka contribuent à produire un espace public permettant aux différentes parties prenantes de participer à la gouvernance des ressources pastorales ?**

Dans quelle condition de gouvernance, la coordination des différents niveaux d'autorité, d'organisation formelle ou informelle des acteurs permettrait-elle une régulation des pratiques d'accès aux ressources et tensions foncières entre agro-pasteurs et pasteurs pour le contrôle de l'espace?

- Comment les associations s'organisent-elles ? ; sur quels aspects mènent –elles leur combat et quels mécanismes et systèmes de gestion ont-elles créés pour assurer une gestion durable des investissements et ressources partagées ?
- Quels rôles jouent les associations pastorales et par quels moyens disposent-elles pour sécuriser les éleveurs et agriculteurs ?
- Quels sont les réseaux sociaux et les systèmes d'autorité dans l'usage et le contrôle des ressources ?
- Quels comportements et pratiques des acteurs dans la gestion de l'espace, les relations et les échanges?

1.2. LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE LA RECHERCHE

1.2.1. Les objectifs

L'objectif général

L'objectif général vise à comprendre et analyser les formes d'actions que prennent les organisations pastorales et le rôle qu'elles jouent dans les conflits fonciers.

Les objectifs spécifiques

- D'identifier les acteurs, leurs pratiques foncières et les enjeux de l'occupation de l'espace de la vallée de la Tarka ;
- De décrire les associations pastorales et leurs stratégies ;
- D'étudier les processus conflictuels et stratégies des groupes d'acteurs ;
- D'analyser les institutions, dynamiques d'appropriation, de coordination et de négociation entre les parties prenantes dans l'arène locale de Bermo et Dakoro;
- De suggérer un mode de gestion alternatif de la vallée de la Tarka.

1.2.2. Les enjeux de la recherche

Les enjeux pratiques

Cette étude permet d'aborder plusieurs enjeux et pratiques foncières dans les zones de Bermo et Dakoro. Les principaux enjeux sont :

- l'accès à la terre, aux pâturages et leur contrôle dans la vallée de la Tarka;
- les conflits fonciers liés à la coexistence des normes de régulation foncières et institutions qui gouvernent la gestion des ressources pastorales.

Les enjeux scientifiques visent à :

- Valoriser les acquis scientifiques des approches théoriques de droit de propriété et de la gouvernance des ressources communes ;
- Mobiliser les nouvelles théories de l'action collective qui abordent avec un intérêt particulier la place des acteurs, des réseaux sociaux et leurs stratégies.

1.3. L'HYPOTHESE DE RECHERCHE

Dans le contexte de haute pression démographique et d'usages concurrentiels sur les ressources pastorales, les organisations d'éleveurs dans les départements de Bermo et Dakoro contribuent à sécuriser les droits des éleveurs et à protéger les ressources pastorales de la vallée de la Tarka :

- L'accès et le contrôle du territoire pastoral de la vallée de la Tarka se traduisent par des stratégies foncières par les parties prenantes ;
- Les modes d'action des associations pastorales expriment les dynamiques politiques, économiques et sociales avec des tensions et des divergences.
- Les points d'eaux pastoraux sont des lieux d'expression d'une pluralité des logiques qui se côtoient et révèlent des rivalités dans l'usage des ressources. Ces logiques découlent des processus conflictuels autour d'enjeux fonciers.

1.4. LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La méthode de l'étude s'appuie sur la méthode socio-anthropologique (Le Meur, Jacob, 2002, Crozier, 1977). Pour comprendre ces innovations locales comme des processus (organisationnels, techniques, sociaux) dans la vallée de la Tarka, il y a lieu de saisir les

pratiques, les stratégies des acteurs et les enjeux qui découlent de ces relations sociales, politiques et économiques. Cette méthodologie mobilise des données interdisciplinaires pour appréhender les dynamiques territoriales. Elle permet leur caractérisation et leur inscription spatiale. La méthode se base principalement sur des entretiens ouverts (focus group de 10 à 50 personnes, des entrevues individuelles) conduits auprès des éleveurs transhumants, autochtones, agriculteurs, chefs coutumiers, autorités administratives et coutumières, ONG, projets pastoraux, services techniques et les associations pastorales. La démarche participative a permis de retenir deux (2) zones pastorales (Bermo et Gadabédji) et quatre (4) zones agro-pastorales (Azagor, Dakoro, Goula et Roubou). Les informations collectées sont vérifiées aussi à travers des interviews avec leurs autorités coutumières et administratives des autres communes agro-pastorales (Soli et Korahan, Kornaka, Guidan Roudji). Les résultats de recherche proviennent de ces enquêtes qualitatives (entretiens ouverts, de l'observation participante des pratiques des acteurs et des récits et études de cas précis des conflits fonciers).

1.4.1. Le choix de la zone d'étude

La démarche ethnographique que nous avons adoptée privilégie un réajustement de la question de recherche en donnant une importance au point de vue des acteurs de terrain. La prise en compte de leurs préoccupations nous a amené à revoir le site d'étude et à intégrer leur avis sur la suite à donner à cette recherche et son orientation définitive. Ce séjour de terrain nous livre des enseignements pertinents :

- Le recul sur les hypothèses de recherche et le choix de la vallée de la Tarka comme l'échelle pertinente pour réaliser les investigations.
- Au niveau de la région, la vallée de la Tarka est une zone stratégique qui cumule des enjeux politiques, sociaux, écologiques, agro-pastoraux et identitaires. Le contrôle de cet écosystème pastoral soulève des conflits entre différents groupes d'acteurs autour des points d'eau et enclaves pastorales. Ceux-ci constituent un enjeu crucial parce que leur appropriation est un acte de marquage territorial ou de reconnaissance de droits sur l'espace. Ce sont aussi ces objets qui fondent l'histoire des groupes d'usagers des ressources autour desquels se nouent les relations sociales, entre institutions formelles ou non et acteurs collectifs ou privés. Ces objets de conflits représentent la clé du contrôle des pâturages en milieux pastoraux. Ce sont toutes ces raisons évoquées par les acteurs

associatifs, administratifs que coutumiers qui ont contribué au choix de la zone de recherche.

1.4.2. La portée des courants théoriques et méthodologiques

Ces approches compréhensives de régulation foncière et d'analyse socio-anthropologiques des logiques d'acteurs répondent à l'exploration empirique des dynamiques territoriales. Elles permettent l'élaboration des schémas et modèles interprétatifs de ces logiques d'acteurs. Ces approches opérationnelles guident le chercheur dans la compréhension des perceptions locales et accordent une place importante aux institutions, règles d'accès aux ressources et instances d'arbitrage dans les interactions sociales². Nous énumérons ici quelques grandes articulations de ces postures méthodologiques.

- ✓ **L'approche qualitative de la question foncière** (Le Meur., 2002 ; Jacob., 2002) pour comprendre les perceptions et les représentations des acteurs eux-mêmes de leur vécu, des contextes, des enjeux fonciers et des pratiques ou stratégies des acteurs. L'approche se base sur les relations entre acteurs et institutions pour une régulation foncière et s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire. L'hypothèse de base est que les acteurs produisent et utilisent tout un ensemble d'arrangements institutionnels pour accéder ou contrôler les ressources essentielles à leur disposition. Ainsi du point de vue :
 - Des stratégies d'acteur : la régulation foncière est le résultat de la confrontation, des négociations et coordinations d'acteurs ou groupes d'acteurs aux normes et aux intérêts divergents ;
 - Du point de vue des institutions, la régulation foncière est le résultat des dynamiques « d'empilement/recomposition » des règles, conventions et organisations relevant des trajectoires historiques particulières.
- ✓ **L'analyse institutionnelle** au contexte du pluralisme des normes et institutions (Jacob., 2002). L'étude sur l'appropriation de la vallée de Tarka en partage entre plusieurs communautés d'origine diverses soulève beaucoup d'enjeux fonciers et mobilise plusieurs instances d'arbitrage. Ainsi la démarche institutionnelle à partir des cas de conflits fonciers autour des points d'eau, aires de pâturages ou enclaves

² Le Meur., 2002, cette méthode est appropriée pour connaître les mécanismes et perceptions locales des rapports et logiques des acteurs qui passent par l'identification et la description empirique des formes de négociations, de conflits et arbitrage entre plusieurs acteurs en compétition et les formes de coordinations résultant de la tension entre les stratégies individuelles et action collective.

pastorales entre villages ou groupes d'acteurs a permis de mettre à jour les instances chargées de dire le droit , trancher ou imposer les décisions tout en mobilisant les argumentations et des discours et éléments institutionnels pour justifier les droits sur l'espace (catégories locales, l'usage du passé comme ressource ; l'argent, corruption, clientélisme politique) en fonction des lieux d'interaction et formes d'intermédiation et de courtage autour de la ressource (faisceaux de droits et arrangements institutionnels sur la terre et les ressources pastorales).

- ✓ Et l'analyse **stratégique des organisations** (Crozier. Et Friedberg, 1977 ; 1981 pour comprendre la logique d'action de chaque groupe d'acteur au sein des systèmes organisationnels³. Le modèle stratégique s'appuie sur la stratégie d'acteur qui prend en compte les relations de pouvoir entre les groupes d'acteurs, individuels ou collectifs et propose une compréhension de la rationalité du comportement des hommes comme stratégie dans un jeu, un ensemble de richesses, opportunités, contraintes et de cohérences des acteurs rapporté au contexte particulier. L'idée phare de ce modèle sur la vallée de Tarka, pose l'hypothèse que l'appropriation ne résulte pas des règles formalisées ; mais plus des rapports de pouvoir entre acteurs locaux aux intérêts multiples et contradictoires. Ce postulat théorique de **l'analyse stratégique** de Crozier repose sur : le comportement de l'acteur, si irrationnel qu'il puisse paraître au premier abord, a toujours un sens rapporté à son contexte ; s'il n'est pas rationnel par rapport à des objectifs, il l'est par rapport à des contraintes, opportunités d'une part et par rapport au comportement des autres acteurs. Ce comportement dépend de la rationalité limitée de chaque acteur ; sa liberté et sa marge de manœuvre sont trop limitées pour qu'il réalise une satisfaction optimale de son objectif, il cherche toujours un compromis et une solution minimale arbitrant entre les problèmes existants et les moyens dont il dispose. Cette marge de manœuvre est à la base de tout changement social. Le diagnostic des comportements des acteurs enquêtés a permis de mieux percevoir les interactions et le sens porté par les associations pastorales dans leur rapport avec les autres acteurs sur la gestion des ressources de la vallée de la Tarka. Il a aussi montré les relations de pouvoir, les conflits entre les différents acteurs.

³ Selon Crozier., 1977 ; Lambert et al, 2002 :5 « tous les acteurs sociaux, même dans des situations de précarité et de vulnérabilité extrêmes, ont des compétences et des capacités à réfléchir sur et agir face à leur environnement social », ces systèmes organisationnels sont appréhendés à partir des stratégies des acteurs et enjeux qui fondent les actions des individus ou groupes. Donc, on peut reconstruire les règles du jeu et les relations du pouvoir d'après cette posture théorique.

Ainsi, nous nous sommes appuyés sur ces courants méthodologiques pour construire la recherche dans la vallée de la Tarka.

1.4.3. La démarche de la méthode

Cette étape de collecte d'information sur le terrain précise de manière concrète comment est abordé le terrain et l'évolution du protocole de recherche. La méthode de recherche part du principe que l'étude de la complexité des systèmes pastoraux et dynamiques spatiales doit associer concrètement les acteurs concernés par les problèmes (Campenhoudt et al, 2005). Ces derniers affirment que « *la saisie de la dynamique des rapports sociaux s'effectuent à deux niveaux : d'abord par la narration et l'analyse des récits d'expériences vécues et la prise en compte de la construction relationnelle des phénomènes sociaux* ». Pour notre cas, elle s'appuie sur les méthodes opérationnelles de régulation foncière et stratégique des acteurs (Le Meur, Jacob, 2002, Crozier, Friendberg., 1977). Pour analyser d'une part les organisations pastorales et leur rôle dans les conflits fonciers, nous avons opté pour la méthode qualitative avec des apports interdisciplinaires. D'autre part le premier contact au terrain a contribué à identifier les organisations pastorales comme porte d'entrée pour étudier ces conflits fonciers mais aussi revoir l'hypothèse de départ et la délimitation du champ de l'étude. Cette phase d'entretiens exploratoires⁴ lors de notre premier contact avec le terrain sur la question de départ a guidé le choix de la vallée de la Tarka et ces institutions pastorales à Dakoro et Bermo.

1.4.4. Les outils et techniques de collecte des données

L'étape de la collecte des données vise selon Mayer et al., 2008 « *à choisir les méthodes et techniques appropriées* » De ce fait l'obtention des données très variées relatives aux perceptions, opinions et comportements des acteurs demande une gamme d'outils et de techniques sur le terrain. Elle explique les étapes et processus de la recherche au contexte de la zone d'étude.

⁴ Quivy R et L. Van Campenhoudt, 2006. Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, 3^{ème} édition Dunod, 256p. <http://rb.ec-lille.fr>, consulté le 05-12-05. Ils affirment que les entretiens exploratoires permettent au chercheur de saisir de ces premières investigations de terrain des éléments riches et informations utiles pour la suite à donner à son travail de recherche. Ils ouvrent aussi des pistes de réflexions et aspects du problème auxquels le chercheur n'aurait sans doute pas pensé spontanément.

✓ L'exploration des centres de documentation et des sources écrites

Il s'agit pour cet exercice de consulter « *la littérature grise* » sur les projets intervenant sur les questions pastorales, des interventions de l'Etat et des organisations pastorales œuvrant dans la région de Maradi et départements de Dakoro et Bermo. Ces informations utiles des projets comme le PASEL, SAREL, Le CAIRE, les ONG visent à approfondir les connaissances sur les activités de ces organisations en rapport avec la thématique de recherche. Cela a permis une première lecture du paysage institutionnel et la cartographie des éléments susceptibles de guider d'échelles d'observations pertinentes. Les documents anciens (archives) dans les locaux des administrations locales et nationales ont été consultés à Dakoro, Maradi et Niamey. Ces investigations de terrain ont mis en évidence qu'en dehors des écrits des institutions locales de développement, très peu de littératures scientifiques ont abordé les questions des organisations pastorales et des conflits fonciers dans la vallée de la Tarka.

✓ Les Focus-group

Au cours de l'enquête, nous avons tenu aussi des séances d'entretiens en groupes et six (6) interviews communautaires ont été organisées dans les deux départements. Il s'agit de séances d'entretiens de moins de deux (2) heures avec des représentants des associations pastorales, chefs coutumiers, élus locaux, ONG, populations dans les campements et villages pour saisir leur perception de la dynamique pastorale et de ses enjeux. Cette méthode permet la triangulation des informations collectées et d'identifier les leaders des institutions pastorales impliqués dans les activités des projets et initiatives de gestion des ressources.

- Les données des services techniques ont servi à comprendre les dynamiques générales de la zone de la vallée de la Tarka. Les entretiens semi-dirigés et en groupes avec les éleveurs autochtones et transhumants ont permis d'analyser les facteurs de vulnérabilité des systèmes et ménages pastoraux.
- les sondages rapides dans les autres localités voisines de la Tarka (Belbéji et Abakak et les entretiens avec les responsables coutumiers et administratives des autres communes agro-pastorales de Soli Tagriss et Korahan dans le département de Dakoro et Guidan Roumdji ont permis de juger la pertinence des données collectées pour éventuellement évaluer le caractère généralisable des enjeux de gouvernance des ressources pastorales.

- **Les entretiens individuels**

Ces techniques permettent d'approfondir les questions identifiées en groupes et de clarifier les zones d'ombres. Au total cent quatre (104) entretiens individuels sont réalisés au cours de deux (2) de séjour sur le terrain de trois (3) mois/an. Ces entretiens fournissent des renseignements sur les aspects complexes de la vie collective (les influences locales, le pouvoir et le leadership au sein des communautés). Une place est accordée aux catégories sociales que sont les petits éleveurs transhumants, agriculteurs migrants, éleveurs bergers ; salariés, autorités coutumières, chefs de campements, élus locaux, responsables des associations pastorales, des projets, ONG et services techniques. Ces interviews individuelles viennent renforcer les points de vue des acteurs par des témoignages, perceptions, opinions, pratiques ou motivations à la connaissance des processus et stratégies individuelles ou collectives. Au cours de la réalisation de cette étude, des enquêtes approfondies de cas de conflits fonciers ont été réalisées.

- ✓ **Les études de cas des conflits fonciers**

Elles se basent sur des récits et histoires de douze (12) cas, leurs objets de conflits, leur évolution et les acteurs institutionnels ou non intervenant dans les étapes du conflit. L'objectif de cette technique est de partir des expériences ou vécues des personnes identifiées ou cas pour comprendre les dynamiques, enjeux et stratégies autour des points d'eau, enclaves pastorales et couloirs de passage des animaux. Ces études de cas indiquent en profondeur les facteurs, processus et les interactions spatiales qui relèvent des discours des acteurs dans la zone de recherche. Ils permettent de dire et d'affirmer les logiques d'actions de chaque groupe d'acteurs.

- ✓ **L'usage du GPS**

Cet outil indispensable pour notre étude consiste à relever les coordonnées des points de conflits, enclaves pastorales et zones d'études. Il a permis aussi de situer et localiser les sites des associations pastorales en fonctions des zones géographiques. Ainsi ces relevés GPS sont enregistrés sur le logiciel Excel et spatialisés à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG) ArcView. Ces données ont permis de montrer la localisation spatiale des grandes associations et de base dans les deux départements de Dakoro et Bermo.

✓ **L'observation participante**

La compréhension des dynamiques territoriales s'est accompagnée de l'observation participante pour saisir les faits et gestes des acteurs en fonction des enjeux, des pratiques et des stratégies. Elle a permis de découvrir les relations de pouvoir, d'alliances et de dépendance entre les groupes d'acteurs. Cette dynamique sociale crée et engendre des rapports sociaux, des systèmes d'autorité et des règles pratiques à l'échelle du temps et d'espace. C'est pourquoi, il m'a paru très pertinent de comprendre de l'intérieur les attitudes, les vécus des personnes participantes, les comportements que tous ces acteurs jugent significatifs. Pour cette observation participante, nous nous sommes intéressés à des lieux d'interactions (participation à des réunions, fréquentations des points d'eau, suivi des éleveurs dans leur déplacement dans les aires de pâturage ou couloirs de passage). Cette stratégie de recherche a permis de savoir quels rapports entre les chefs coutumiers et les groupes marginalisés et la place des associations pastorales dans les projets et communes. Elle a aussi contribué à comprendre les discours et les arguments des acteurs.

✓ **Les séances de restitution des données**

Quatre (4) réunions de restitution et validation des données ont été organisées avec les maires, autorités coutumières, chefs de campements, représentants des associations pastorales, services techniques et projets et ONG locales à Bermo, Goula Gadabégji et Dakoro. Cela a permis de vérifier la véracité des informations et l'ampleur des pratiques et stratégies d'accès au foncier dans la vallée de la Tarka. Ces échanges d'informations ont permis aussi d'appréhender les enjeux politiques et stratégiques pour certains chefs coutumiers, et d'analyser les alliances et les tensions. Ces réunions constituent des lieux d'expression de divergences, de visions et points de vue des acteurs indispensables à vérification des données collectées.



Photo 1 : Restitution des données de terrain à Gadabédji
(Cliché Habibou, Septembre 2012)

1.4.5. L'échantillon des groupes d'acteurs

Un échantillon de cent-quatre (104) personnes était retenu pour des entretiens individuels lors des deux (2) séjours de terrain en 2011 et 2012. Ces acteurs enquêtés sont regroupés en groupes stratégiques selon les catégories identifiées. Le choix de ces personnes enquêtées ne s'est pas fait de manière raisonnée, nous avons opté une démarche pragmatique qui identifie progressivement en fonction des lieux et des témoignages les acteurs à interviewer.

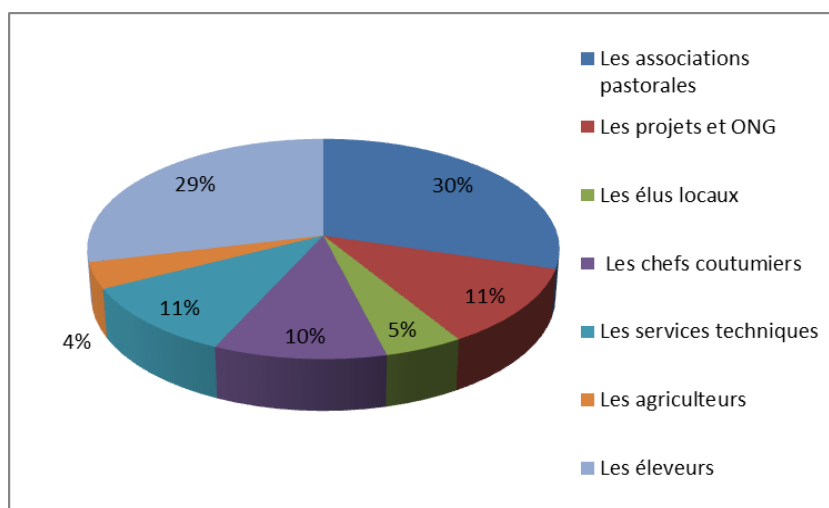


Figure 2 : Pourcentage des 104 personnes enquêtées dans les deux (2) zones d'étude

Ces données d'entretiens ouverts sont enregistrées grâce à un dictaphone et intégralement retranscrites pour l'analyse des discours des acteurs enquêtés. Cela a permis de comprendre les dynamiques spatiales, les pratiques des acteurs, les formes de vulnérabilité, leurs représentations sur l'espace de la vallée de la Tarka. Ces entretiens portent sur les objectifs, les activités et les perceptions de ces acteurs sur le pastoralisme dans la vallée de la Tarka et les modes de vie des éleveurs. Ils concernent aussi les stratégies et les questions transversales sur les conflits, la gestion des ressources pastorales et leurs relations avec les autres acteurs sont abordées. Cette approche méthodologique a permis d'analyser les pratiques et les stratégies des acteurs. Elle a aussi contribué à comprendre les fonctions sociales, économiques et politiques des associations et des groupements formellement constitués à partir de leurs modalités d'action. Ce qui a permis de décrire les organisations pastorales et les dynamiques en cours. Ces investigations de type ethnographique, ont été combinées avec à la fois des données de la littérature grise (rapports des services techniques, projets et ONGs, comptes rendus), l'observation participante et le sondage rapide aux autres localités voisines, nécessaires à la triangulation.

CHAPITRE II

LA REFLEXION THEORIQUE SUR LA GESTION COMMUNE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ACTION COLLECTIVE

Des nombreux travaux sont largement consacrés aux théories sur la gestion des ressources naturelles. Nous ferons ici état de ces courants de pensée notamment ceux des droits de propriété, de maîtrise foncière et la gestion commune des ressources. Ce qui permet de comprendre les enjeux et la portée théorique, les arguments en faveur de ces courants, les limites et rapports entre la gestion des ressources communes et l'action collective. Ainsi, ces apports théoriques et opérationnels à notre recherche apportent des éclairages sur les controverses et conceptions des politiques pastorales en Afrique et ailleurs dans le monde.

2.1. Les théories des droits de propriété et leurs limites

2.1.1. Les théories des droits de propriété

La notion de propriété a fait beaucoup l'objet de définitions selon les différentes théories et courants de pensée. C'est un terme polysémique dont il faut saisir toute sa portée afin que son sens puisse être utilisé dans un contexte précis. Le concept vient du mot latin « proprius » c'est-à-dire qui appartient en propre. (Le Roy et al, 1996), l'appropriation signifie action s'approprier d'une chose ou d'en faire sa propriété en référence au droit positif français en son article 544 du code civil français. Donc le droit de propriété, c'est attribuer à un sujet des droits d'usage absolu. Ce premier sens émane de la conception des courants de pensée économiques qui ont soutenus depuis des siècles l'hypothèse selon laquelle les droits de propriété sur les ressources naturelles conduisent à la sécurité foncière. De par cette posture théorique, la gestion de la terre et de ces ressources par le marché participe à la régulation foncière. En absence de droit de propriété, les ressources communes à accès libre se dégradent (Hardin, 1968). Ce courant de pensée consacre une vision négative de la gestion communautaire des pâturages. Vers les années 1970, l'auteur affirme que c'est uniquement le système de la propriété privée qui pouvait garantir la survie durable des ressources par les éleveurs en fonction de la capacité de charge des pâturages. Selon lui, seule cette condition pouvait contraindre ces acteurs à pouvoir développer des stratégies novatrices limitant la dégradation de l'environnement (Hardin., 1968). Le postulat de cette théorie repose sur l'idée que la gestion des ressources communes sans droit de propriété participe à la dégradation de l'environnement au Sahel. Ainsi le libre accès favorise une utilisation abusive des espaces exploités collectivement. L'attribution des droits de propriété dans la gestion de ressources

naturelles empêcherait les comportements opportunistes dans les usages et réduirait les externalités. Le deuxième courant de la gestion des ressources communes, au contraire, met l'accent sur la capacité des acteurs locaux à gérer efficacement ces ressources à leur disposition en dehors de l'Etat et du marché. Ce courant dit de « l'économie institutionnelle » montre que l'absence de droit de propriété sur les ressources ne signifie pas forcément dégradation des ressources, absence des règles d'usage et de contrôle. La propriété est synonyme de faisceaux de droits (, Orsi, 2013 ; Schlager et Ostrom, 1992, Ostrom, 1990). Ces droits d'usage bien contrôlés et bien définis entre les usagers supposent la réalisation des actions collectives par des démarches participatives. Ils réduisent les coûts de transactions par des moyens appropriés que sont les institutions et les organisations. Ainsi les droits de propriété liés aux usages des ressources communautaires sont déterminants dans les rapports de l'homme à la ressource. Cela explique que le droit de propriété n'est pas statique et par conséquent, l'exploitation d'une ressource peut revêtir un nombre incalculable des droits d'usage. Pour Hounmenou (2006) trois (3) types de régime de propriété régissent les ressources (le régime de propriété privée, publique et commune). Ainsi Plateau (2003) apporte des éclairages sur la nature des ressources et fait une distinction entre les ressources communautaires non régulées et régulées. Il met en évidence l'efficacité de la propriété collective sur la gestion privée des ressources tout en prenant en compte les coûts de transactions liés aux types de propriété et de ressources naturelles. Les notions d'efficacité et d'efficience, termes proposés par (Raymond et al., 2008), permettent une meilleure lecture de la situation.

- ✓ L'efficacité permet de faire le lien entre les résultats obtenus et les objectifs fixés par un groupe, un individu ou une structure quelconque. Il est nécessaire de prendre en compte les facteurs externes qui influencent négativement et positivement l'attente de ces résultats.
- ✓ L'efficience mesure les résultats atteints en fonction des ressources investies, ou encore l'utilisation maximale des ressources.

Plateau (2003⁵) met en relief le contexte de l'absence de propriété pour ressortir les externalités (dommages) et le comportement des acteurs en tenant compte de l'abondance ou la nature d'accès de la ressource. En comparant les régimes de droits de propriété, il conclut que le passage de la gestion commune à celle privée entraîne de coûts de gouvernance qui

⁵ Les coûts de transactions sont définis comme des externalités (dommages) issues des échanges entre les acteurs. Il conclut sur son analyse de droit de propriété que ces dommages découlent de droits de propriété non régulés.

rendent difficile la régulation des usages. C'est cette situation qui explique l'inefficience des règles. Les théories des droits font recours à l'argument du marché et instaurent le droit de propriété privée sur la gestion des ressources au nom de l'efficience (Petit et Romagny, 2009).

2.1.2. Les limites de théories économiques de droits de propriété

Les approches économiques de gestion des ressources naturelles font l'objet de vives critiques et les expériences des interventions des grandes sociétés d'exploitation forestière ont révélé les limites de tels systèmes. Si elles avaient permis aux grands investisseurs productivistes d'accumuler des capitaux depuis des siècles, le modèle rentier de cette théorie reste mitigé, voire même insatisfaisant pour sécuriser les ressources et maintenir leur durabilité en Afrique (Le Roy et al. 1996). Cette grande illusion mérite d'être dissipée car la propriété privée ne fonctionne que dans les conditions où le marché existe sans entrave et au contexte étatique de régulation. Karsent (2003 :24) conclut à propos de cette posture théorique qu'il s'agit « *d'un nouvel avatar plus sophistiqué du schéma évolutionniste du dix-neuvième siècle qui voyait passer par des stades obligés, avant de déboucher sur la généralisation de la propriété privée* ». Dans cet ordre d'idée, les coûts sociaux de la privatisation et les comportements individuels d'optimisation fondés sur la recherche d'efficacité économique ne sont que le reflet des théories évolutionnistes. En théorie de l'économie de ressources naturelles, le rapport prix /coût de prélèvement constitue le paramètre de base de l'évaluation de la gestion d'une ressource d'une part et d'autre part la rareté de la ressource augmente les coûts de l'exploitation. Sur la base des études menées au Cameroun et multiples références de la gestion forestière à travers le monde Karsenty (2003) montre qu'aucun des modèles n'est valable car « *l'approche classique de la rente économiste travaillant sur les forêts tropicales semble négliger le potentiel permanent de récréation de rente par l'innovation technique liée à la transformation du bois* ». Ces visions économiques sont réductrices des valeurs et stratégies des usagers des ressources naturelles.

2.2. La théorie de maîtrise foncière et ses limites

2.2.1. La théorie de maîtrise foncière

Pour le Roy., 2000 la maîtrise foncière se définit comme « *l'exercice d'un pouvoir et d'une puissance donnant une responsabilité particulière* ». Ceci explique que ce pouvoir s'exerce

sur une ressource ou un espace en tenant compte des droits et obligations des uns et des autres dans la limite de leur compétence. Aborder les concepts de gestion foncière en relation avec la nature des droits d'accès aux ressources naturelles suppose une clarification des dimensions de la propriété foncière. Il est clair qu'aujourd'hui plusieurs sources de droits s'expriment en matière de gestion du foncier. Cela permettra d'appréhender dans la pratique les réalités à travers lesquelles les sociétés se représentent dans leur rapport à la terre. Pour comprendre la gestion patrimoniale et le rapport de l'homme à l'espace, cette théorie offre des pistes de réflexion pour la construction des nouvelles formes de gouvernance du foncier et la gestion des ressources naturelles. Ainsi Le Roy, 2000 fait ressortir une distinction des statuts des ressources selon une corrélation qui justifie le rapport entre différents régimes de propriété en intégrant les droits et obligations sur la terre.

Tableau 1 : Corrélations entre nature des droits et régimes d'appropriation

	chose	avoir	possession	propriété fonctionnelle	propriété absolue
accès	X	X	X	X	X
extraction		X	X	X	X
gestion			X	X	X
exclusion				X	X
aliénation					X

Source : Le Roy, 2000, de la propriété aux maîtrises foncières

A travers une approche pluraliste, il met en évidence toutes les implications du pluralisme juridique et institutionnel dans la compréhension des mécanismes qui régissent la gestion des ressources naturelles et les politiques publiques. L'importance des relations sociales et rapports de force dans la mise en place des règles et respect du cadre normatif. Le droit n'est pas seulement celui de la loi de l'Etat mais plusieurs ordres légaux soumis aux rapports de force entre acteurs (Lavigne Delville et Chauveau, 1998). Ce nouveau courant qui date des années 1990, la théorie de la maîtrise foncière développée par (Le Roy, 2000), conceptualise la théorie civiliste de la propriété aux contextes trans-modernes de pluralisme juridique et de la complexité. L'auteur apporte une manière de penser le rapport de la nature à la chose via le mode d'appropriation (jeu de loi). Il apporte une conception dynamique des règles en évitant qu'elles ne soient enfermées dans le droit de propriété privée.

La gestion des ressources naturelles occupe une place importante dans l'environnement social, économique et politique des Etats et des peuples. Ainsi penser ces rapports multidimensionnels en lien avec toute forme de gouvernance des ressources et des hommes sous-entend une plus grande intégration des facteurs interne et externes limitatifs. Ce qui revient à dire que la seule propriété privative des terres et des ressources ne peut être une solution idéale à la sécurisation ou régulation des rapports entre utilisateurs, détenteurs ou exploitants d'une ressource partagée ou non. Les rapports entre l'homme et son espace ne doit pas être perçu au sens propriétaire de moyen de production mais dans une vision « métisse » incluant les logiques endogènes aux enjeux économiques de la propriété privée. Dans ce nouveau contexte de transformation et d'adaptation des communautés africaines, Le Roy apporte une avancée significative à l'appréciation des phénomènes sociaux et politiques de la question foncière. Il affirme que la propriété foncière est absente là où il n'y a pas de marché et se développe avec la marchandisation des rapports sociaux. Karsenty (2003 :25) montre sur une étude effectuée à Madougou Yatenga au Burkina Faso sur les transactions foncières peuls que des « *transactions foncières ne signifient pas un véritable marché de la terre, ni la libre circulation indifférenciée ; dans le cas des peuls, l'identité des acheteurs potentiels n'est pas indifférente* ». Ainsi selon le Roy, 2000 deux (2) facteurs déterminent l'organisation des liens spécifiques de l'homme à la terre et aux ressources naturelles. Il s'agit de la nature des rapports juridiques et à leur objet.

✓ Les rapports juridiques

Ce concept consiste à comprendre les relations existantes au sein de la communauté de manière transversale et horizontale dans la double dimension publique et privée.

✓ L'objet du rapport foncier

Il se fonde sur la dichotomie bien public /bien privé et analyse les oppositions dans des situations spécifiques de maitrises foncières.

A partir de ces deux variables, Le Roy met en exergue un modèle de maitrise foncière applicable selon lui à des nombreux contextes et situations particulières dans l'étude des systèmes fonciers et d'exploitations des ressources naturelles. Il identifie quatre (4) critères différents de maitrise selon la nature (publique, externe, interne et privée) et cinq (5) critères selon l'objet (indifférenciée, prioritaire, spécialisée, exclusive et absolue). Cette matrice foncière peut permettre de caractériser jusqu'à vingt situations de cas de droit de propriété juridiquement différenciées. Les récentes recherches sur le foncier pastoral Afrique (Le Roy.,

1995) ont identifié dix (10) maîtrises foncières. Ces typologies montrent la diversité des maîtrises foncières des ressources et que toute action dans les aménagements futurs doit passer par une connaissance des déterminants de l'activité pastorale, mais aussi des logiques des acteurs autour des enjeux et rapport homme/nature. Toutefois ces expériences ne sont pas exhaustives et méritent un approfondissement selon la spécificité des situations. Pour reprendre la citation de (Le ROY, 2000) « *la théorie des maîtrises foncières apporte une conception dynamique et complexe des règles juridiques en évitant qu'elles soient enfermées dans le droit de propriété privée et que la thématique de la gestion soit réduite à cette peau de chagrin qu'on dénomme la tragédie des communs(tragedy of the Commons) de Hardin et qui n'est qu'une suite de " lieux communs " qui ont été portés au statut de type idéal par les idéologues libéraux de la propriété privée* ».

La théorie de maîtrise foncière est un apport substantiel dans le domaine de la recherche et la connaissance de faisceaux de droit dans l'usage et l'exploitation des ressources renouvelables en Afrique et par ailleurs dans le monde. Elle livre des outils pratiques d'études de terrain en milieu rural. Cependant, elle présente des limites pour une meilleure sécurisation foncière.

2.2.2. La limite de la maîtrise foncière

La sécurisation foncière dans des contextes multiples et variés soulève d'épineux problèmes dans sa gestion. Comment sécuriser tous les acteurs ayant des droits et des obligations dans un système de gouvernance des ressources et où les institutions traditionnelles et étatiques modernes interagissent et se côtoient ensemble ? Si avec le modèle de maîtrise foncière l'optimisme est de mise, l'enjeu de régulation foncière dépasse largement le système homme-ressource. Il y a lieu de traduire ces avancées de manière pratique et opérationnelle à l'échelle locale et par des processus légitimés intégrant les normes étatiques et les modes endogènes de régulation foncière. Cela passe à travers un remodelage des institutions et des rapports entre les forces en présence. D'autres approches complémentaires comme l'analyse institutionnelle ouvrent davantage la voie au maintien de lien de solidarité et à la formation de l'action collective dans la gestion des ressources commune.

En définitive toutes ces théories de la propriété régulée et de maîtrise foncière tendent vers la gestion commune des ressources naturelles. Ces notions témoignent de la complexité des situations et relations des hommes à la terre. Ainsi les différents régimes de propriété développés par les idéologies libérales ou l'économie de ressources renouvelables, la gestion

des ressources communes par les communautés prouve sa pertinence dans les réponses et adaptations des populations. Au contraire, le mode de pensée des théories des droits de propriété privée (Hardin 1968) n'est que le postulat de la propriété privée. Elle est totalement réfutable avec les travaux sur les « communs ». Cette confusion entre libre accès et propriété commune est levée à la suite des travaux de (Ostrom, 2010 ; Schlager et Ostrom., 1992, Ostrom, 1990). Le libre accès signifie absence de propriété alors que la propriété commune régulée suppose l'existence des ayants droits régulant l'accès à la ressource. Ils soutiennent que dans ces cas précis, l'inefficience est alors tributaire des règles élaborées pour la gestion de la ressource et des dispositifs de contrôle du respect des règles. Quelles sont les pistes de réflexions que nous offre la théorie de maîtrise foncière développée par (Le Roy, 1996, 2000). Il propose une autre lecture dynamique des rapports fonciers sur la base des expériences de terrain de recherche en Afrique. Ce sous-titre ci-dessous en apporte les apports et les limites.

2.3. La gestion communautaire ou décentralisée des ressources naturelles ? Arguments et portée théorique

Cette nouvelle conception de la gestion des ressources se démarque de la vision pessimiste et erronée faisant état de l'inefficacité des systèmes pastoraux mobiles et source de dégradation de l'environnement. Il est clair aujourd'hui, plusieurs sources ou écrits scientifiques approuvent le mode de gestion communautaire. « *La gestion communautaire des ressources suppose en effet une délimitation claire des ayants droits, une délimitation claire de l'espace contrôlé, des systèmes des règles définies et négociées par les usagers et un système d'autorité et de sanctions capable de les faire appliquer et de les modifier si besoin* ». (Ostrom, 1990). Les idées que développent les théoriciens de la « tragédie des communs » ne prennent en aucun cas les paramètres multidimensionnels de la tenure foncière selon la diversité des régimes et de propriété. La gestion communautaire des ressources naturelles est une théorie anti-tragédie des « communaux », (Ostrom, 2010). La portée théorique et empirique de l'analyse de la gestion commune des ressources naturelles fait qu'aujourd'hui, ce courant occupe une place importante dans les interventions publiques. Cette théorie d'Ostrom est construite sur la base des travaux empiriques (rôles des acteurs et arrangements institutionnels) qui montrent que les marchés et l'Etat ne sont plus les seules formes d'organisations des rapports économiques. Weinstein, (2013), prologant l'analyse des institutions d'Ostrom, insiste sur trois (3) niveaux d'analyses.

- Les règles « opérationnelles » appliquées aux actions au jour le jour, qui définissent les droits et cogestion des parties (accès aux ressources et droits d'obtenir des produits).
- Les règles du choix collectif qui déterminent notamment qui participent aux activités opérationnelles et comment ces règles opérationnelles peuvent être modifiées.
- Les règles constitutionnelles qui fondent une organisation.

Ainsi Schlager et Ostrom, 1992 identifient sept (8) critères qui conditionnent la gestion des ressources communes en fonction des régimes d'appropriation foncière.

- La définition des ressources à gérer et les gestionnaires ;
- Les règles d'accès ;
- Les utilisateurs concernés ;
- Les non utilisateurs ;
- Le surveillant ;
- Les sanctions ;
- Les mécanismes de résolution des conflits ;
- Et enfin la non remise en cause par une institution de l'Etat le droit à s'organiser par un groupe d'acteur.

La gestion des ressources s'intéresse aussi aux dynamiques socio-territoriales et les interactions entre acteurs à propos d'un écosystème (Aubert et Romagny, 2012). Ces auteurs mettent en discussion les trois perspectives de gestion de gestion de ressources naturelles.

- L'école des « communaux » qui pose comme question la dynamique du changement institutionnel (ostrom, 2010,1990) et soutiennent que les organisations de la société civile peuvent gérer efficacement les ressources communes en dehors de l'intervention par l'Etat et la coordination par le marché ;
- L'économie du patrimoine qui explique que le manque de communication provoque le conflit, cette approche fut un outil d'intervention publique dans les années 1980 en France ;
- L'analyse stratégique de la gestion environnementale, elle a une visée dynamique des systèmes écologiques et fait recours aux cadres analytiques de la sociologie des organisations (Aubert et Romagny, 2012).

Dans cette perspective on a vu dans les années 1990 des politiques de transfert de la gestion des ressources naturelles aux populations mais semblent elles-mêmes pleines de controverses.

Les expériences des projets et des interventions des structures paysannes sont mitigées malgré les succès de cette démarche participative (Karsenty., 2008, Marty, 1993). La gestion des ressources communautaires au Sud s'inspire largement de ce courant de pensée, celui de la gouvernance décentralisée fondée sur la participation. Mais le mode de cette gestion décentralisée des ressources peut soulever des ambiguïtés (Froger, 2010) que sont la corruption et l'opacité dans les formes de coopération entre les acteurs. Ainsi la gestion des ressources naturelles communes s'inscrit dans la nouvelle perspective de gestion entre la gestion par les droits de propriété privée et la gestion étatique (Ballet, 2007). Elle apporte un nouveau regard sur le mode de gestion qui prend en compte la participation de la société civile. Ballet (2007), Planté et André (2002), montrent que la communauté n'est pas homogène, qu'il y a des rapports de force, des pratiques ou des stratégies individuelles ou collectives qui caractérisent les comportements des groupes. L'analyse a-sociale de la notion de communauté par les institutions implique la nécessité de redéfinir le concept pour comprendre les approches de développement, leur apport et les faiblesses. La démarche patrimoniale offre des ressources et des outils substantiels pour la compréhension des logiques paysannes ou communautaires. Cependant, elle-même mérite d'être redéfinie et clarifiée en précisant les conditions de transferts de compétence, les procédures et la nature des arrangements dans la mise en œuvre des actions collectives.

2.3.1. Le concept de communauté

Les acquis récents dans la gestion des ressources naturelles et leur impact prouvent les difficultés des partenaires financiers, l'Etat et les populations à gérer ces ressources de par les approches. Leurs enjeux consistent à stopper la dégradation de ressources par des pratiques de gestion durable tout en responsabilisant les communautés locales. Karsenty (2008) voit dans ces échecs le résultat de la définition caricaturale de la notion de communauté par un regard extérieur sur des réalités rurales changeantes et imprévisibles. La lecture du monde rural s'est focalisée sur dichotomie entre logiques communautaires et esprits communautaristes et le référent colonial propriétaire débouchant sur des comportements opportunistes et manipulations identitaires dans la gestion des ressources communes (Karsenty, 2008, Ballet, 2007). La notion de communauté semble très problématique dans des multiples discours qui masquent les réalités composites et hétérogènes des rapports sociaux et politiques entre acteurs. Selon Planté et André (2002), le concept de communauté est

complexe. Ils expliquent les communautés par des composantes homogènes et hétérogènes dont plusieurs facteurs guident le choix des actions collectives et des réponses face à des intérêts ou besoins des acteurs (l'histoire, la tradition, les normes sociales et stratégies dans les modes de gestion communautaires des ressources). Cette connaissance intuitive amène Mayer et al, 2008 (p.211) à insister sur la nécessité d'intégrer trois (3) niveaux de connaissance de la réalité sociale.

- ✓ La connaissance sensible pour appréhender le vécu quotidien des populations ;
- ✓ La connaissance théorique sur les éléments organisant les connaissances sensibles ;
- ✓ enfin les connaissances pratiques qui nécessitent une transformation de la réalité sociale à partir du problème constaté et expliqué.

La gestion des ressources naturelles implique une meilleure connaissance des rapports sociaux et processus des négociations entre les acteurs qui conduisent à des modes de fonctionnement et à la définition des besoins et règles opérationnelles. Pour Mayer et al. (2008 : 213), « *la communauté se caractérise par le fait qu'un groupe de personnes partage des conditions de vie semblable, l'appartenance physique et sociale à un même espace géographique, l'identité de sexe, d'âge et de races* ». Ainsi la communauté se définit par des besoins, des intérêts et de valeurs communes.

La régulation des ressources foncières locales et les ambiguïtés issues de transferts de compétences aux populations nourrissent les débats et interprétations du sens de gestion décentralisée (Froger, 2010). D'un côté pour les Etats indépendants, la gestion locale est synonyme d'intégration des paysans dans les activités de planification et de l'autre côté les partenaires techniques soutiennent une responsabilisation accrue des marges de manœuvre à la définition des priorités et des besoins sociaux. D'où une panoplie des concepts flous de déconcentration à la décentralisation, approche participative et gestion communautaire dans des nombreux projets et discours politiques (Lavigne Delville, 2006, 2001, Lavigne Delville et Chauveau., 1998). Nous présentons quelques expériences des approches opérationnelles de gestion locale des ressources en Afrique après les années 1990.

2.3.2. Les approches opérationnelles de gestion communautaires des ressources naturelles, leurs portées et faiblesses

Ces démarches pratiques de résolution des conflits et mécanismes de prise de décision à l'échelle des Etats et des territoires présentent des avancées mais aussi des résultats

insatisfaisants. Le Roy et al. (1996) identifie quatre (3) approches dans les politiques en matière des ressources naturelles.

- L'approche par codification : c'est l'exemple du Niger qui depuis 1993, à travers la structure du Code rural, recueille et intègre les règles coutumières, les transcrit dans des textes législatifs officiels afin de sécuriser les producteurs et autres opérateurs ruraux;
- Les approches pragmatiques pour les plans fonciers ruraux ; elles procèdent de la cartographie des droits locaux reconnus à l'échelle d'une unité territoriale ou géodynamique. La législation vient en appui de manière officielle statuée sur la portée juridique et fixe les conditions d'exercice et les procédures d'application. Bonnet (2012) montre quatre (4) grands types d'approches illustrant les évolutions d'appui à la sécurisation foncière (gestion des terroirs, sécurisation foncière des droits par des enregistrements (Cote d'Ivoire, Bénin et Burkina Faso), décentralisation de gestion des ressources et le renforcement de gestion de ressources communes au Sahel). Mais cette gestion étatique a conduit l'exclusion des acteurs aux droits d'accès et la déresponsabilisation des usagers des ressources.
- Les approches patrimoniales : testées et expérimentées à Madagascar en 1996, ces démarches se fondent sur la reconnaissance des systèmes locaux, de leur mode de règlements et les procédures d'affectation des ressources et de leur arbitrage sur la base des règles clarifiées et partagées par les acteurs en présence.

A côté de ces trois (3) approches deux (2) autres expériences témoignent de l'importance de la sécurisation des droits fonciers en Afrique ;

- L'approche par transactions foncières

Cette démarche se concentre sur les procédures de transfert des droits. Peu expérimentée et principalement en Guinée, la reconnaissance des ayants droits et la légitimité de leur action dans les transactions (usage du papier) risque de revêtir comme une approche normative si les conditions et les types des transactions ne sont pas clarifiés et approuvés par les ruraux eux-mêmes.

- L'observatoire du foncier

La logique de cette démarche est de comprendre les pratiques locales et les mécanismes de régulation afin de construire une politique solide et durable. Ce processus long et délicat débouche sur peu de succès et finalement inapplicable, le cas du Mali est illustratif dont la

mise en œuvre de l'observatoire du foncier cède la place à une relecture du code domanial et foncier du pays.

Les problèmes rencontrés dans la gestion des ressources naturelles communautaires ont contribué à la mise en place diverses politiques de développement en milieu rural. Si des avancées significatives sont enregistrées en termes de participation et d'implication des acteurs à la recherche des solutions négociées par la reconnaissance de leurs droits et systèmes locaux de régulation, des insuffisances laissent croire que des réponses véritables n'ont pas été apportées quant aux procédures légitimes et efficaces de sécurisations foncières (Lavigne Delville., 2002). Ces approches de codification débouchent sur des choix politiques qui échappent aux populations concernées ; les approches pragmatiques posent des incertitudes et inquiétudes sur les techniques de recueil des droits et la portée juridique des droits identifiés et reconnus ; alors que les démarches patrimoines présentent des limites en absence de volonté de l'administration locale chargée d'assurer et de stabiliser les accords entre acteurs. Néanmoins, elles proposent des voies de réponses cohérentes, raisonnables et applicables à la gestion locale et à la sécurisation des acteurs ruraux. Compte tenu de toutes ces questions évoquées ci-dessus Ostrom (2010, 1990) apporte une nouvelle vision et démarche pour la gestion des ressources communes.

2.3.3. Positionnement théorique sur la gestion des ressources communes par l'approche institutionnelle.

Cette approche tient compte non seulement des rapports entre acteurs, des droits reconnus et partagés mais elle prend sérieusement les institutions comme la clé des facteurs qui influencent les interactions territoriales. Cette approche théorique suggère des modes locaux de régulation foncière au regard de la complexité des enjeux fonciers de gestion des ressources naturelles. La logique de cette posture amène Lavigne Delville et Chauveau (1998) à dire « *de dépasser le seul registre des règles et normes pour prendre en compte les comportements des différents groupes d'acteurs vis-à-vis des systèmes des normes et la manière dont les différents systèmes sont « agis » et mis en relation par les acteurs eux-mêmes pour comprendre la nature et les formes des modes effectifs de régulation foncière* ». L'analyse des règles du jeu des acteurs est autant plus intéressante qu'elle permet de comprendre les systèmes de règles qui organisent la gouvernance des ressources. La sécurisation foncière et la gestion des ressources naturelles posent les grandes questions sur

les rôles de l'Etat et les institutions locales dans la régulation des systèmes locaux, les règles et procédures d'arbitrage. Il y a lieu de rechercher les voies et moyens pour dissocier les visions de management des ressources et de la gouvernance afin d'innover les systèmes de décision et d'action communautaire. Lavigne Delville., 2006 définit et différencie le management « *comme la mise en œuvre des règles définies selon les critères rationnels* » et la gouvernance « *un processus politique de définition des règles entre pouvoir différents* ». Le désengagement ou le retrait de l'Etat que favorise l'émergence des formes d'acteurs associatifs et transferts de responsabilité des collectivités territoriales doivent servir de tremplin à l'introduction des changements sur la manière d'opérer cette gouvernance des ressources naturelles. Le pluralisme des normes et systèmes locaux de régulation est une construction historique révélatrice des dynamiques sociales, locales et d'inégalités structurelles entre acteurs. Ce sont les raisons déterminantes du choix de l'approche institutionnelle pour comprendre et modifier les règles de gestion au contexte de notre zone de recherche.

Ainsi pour favoriser l'apprentissage collectifs et institutionnaliser le processus de révision des règles huit (8) éléments clés ou conditions pour organiser et structurer les systèmes socio-politiques selon Schlager et Ostrom., 1992 s'inspirant des expériences de la gestion d'eau irriguée :

- Les limites clairement définies des ayants droits et les modalités d'accès et d'exploitation ;
- Les avantages et bénéfices proportionnels aux couts assumés sont identifiés ;
- Les procédures pour faire des choix collectifs bien élucidées ;
- Les responsabilités supervision et de surveillance des usagers dégagées ;
- Les sanctions différenciées et spécifiées selon la nature de la faute commise ;
- Les mécanismes de résolutions des conflits explicités et durables ;
- La reconnaissance de l'Etat à s'organiser et à stabiliser les accords ;
- Et enfin tenir compte des niveaux des systèmes d'organisation et d'échelles de pouvoir.

La gestion en commun des ressources naturelles implique des préalables dans la définition des priorités et des besoins des acteurs. De ce fait il est important qu'elle se fonde sur les représentations des populations concernées par les types d'action communautaire. Cela passe d'abord par l'identification des ressources, les acteurs ; les problèmes de régulation, les

pouvoirs, les instances et la validation des accords ainsi que les processus de révisions des règles (Lavigne Delville., 2006).

2.3.3.1. Définition d'une institution

Pour bien comprendre la définition d'une institution, il est nécessaire de partir des représentations des acteurs et règles qui régissent le fonctionnement d'un groupe, d'une structure ou une communauté autour d'une ressource. Selon Ostrom (2010), une « *institution est un système de règles réellement mises en pratique par un groupe social donné pour organiser des actions qui ont des effets sur ces individus, et éventuellement d'autres* ». Il existe différents niveaux de règles qui régissent le fonctionnement d'un système des réseaux sociaux (Ostrom 1992. cité par Lavigne Delville, 1997).

- Les règles opérationnelles (operational rules), qui régissent les décisions quotidiennes des usagers et des acteurs institutionnels de régulation des ressources et leurs comportements ;
- Les règles collectives (collective –choice-rules) lesquelles fondent les règles opérationnelles ;
- Les règles constitutionnelles (constitutionnal-rules) encadrant les règles opérationnelles et précisant qui doit faire quoi et selon quelles modalités.

La connaissance de ces règles ci-dessus est indispensable pour comprendre et expliquer la nature des rapports et les choix politiques qui guident les acteurs dans la conduite des actions collectives. Elles constituent des options et possibilités pour faire changer et évoluer les pratiques sociales et projets sociétaux.

2.3.3.2. Les limites de l'approche institutionnelle

La constitution des systèmes de régulation et de mise en œuvre de l'action collective ne peut occulter les dynamiques sociales et les dispositifs sociotechniques mis en place par les acteurs hétérogènes en interaction continue. Si les théories de gestion commune permettent d'analyser le jeu des acteurs et des institutions, elles négligent les rapports de force entre acteurs, élément déterminant dans l'analyse stratégique (Petit et Romagny, 2009). Cependant, la théorie de l'action collective contribue à comprendre les logiques des groupes et les jeux stratégiques des individus, des communautés, organisations ou l'Etat dans les dynamiques territoriales.

2.4. Les rapport entre gestion commune des ressources et action collective

Il ne s'agit pas ici pour nous dans ce sous-point d'étudier les différents courants de pensée sociologique mais de montrer que ces approches peuvent être croisées pour comprendre la dynamique institutionnelle, les jeux stratégiques, les pratiques des acteurs et leurs comportements. La théorie de l'action collective permet de mobiliser des concepts clés de cette démarche et les apports des autres courants de pensée (économie, sociologie, géographie).

2.4.1. Définition de l'action collective et bien public

L'action collective désigne des formes de mobilisation sociale autour d'un objectif, d'une revendication et vise à produire des règles par le jeu de négociation et délégation (Mormont, 2014). Selon Dumas et Séguier (2010 : 53), l'action collective consiste « *le plus souvent en interactions plus ou moins conflictuelles autour d'enjeux collectifs et sociaux, se traduit non seulement en termes des rapports entre groupes mais surtout des stratégies d'action* ». Dans la conception traditionnelle des théoriciens de l'action collective, l'idée que véhicule ce postulat traditionnel est qu'un groupe, ayant conscience de son intérêt, doté d'une volonté et des moyens nécessaires, agira de manière délibérée et spontanée à promouvoir son intérêt. Olson (1965) constate les organisations ou individus s'engagent dans l'action collective pour défendre des objectifs communs. La réussite de cette œuvre collective s'observe par les groupes de petite taille dont la confiance règne entre tous les membres. Cette vision d'Olson se démarque de la conception traditionnelle du groupe et des individus dans leur interaction dynamique et ouvre la voie à l'étude des comportements des hommes au contexte particulier de leur interaction en société. Un bien public ou collectif est par essence fourni par un gouvernement, une structure associative ou un syndicat au cours de l'exercice d'action collective. Il ne peut être source d'exclusion de par sa nature. (Olson., 1965, Hardin., 1982). Autrement dit dans une organisation, les personnes qui ne participent à la production d'un bien collectif ne peuvent être écartées du partage d'un bien produit ou bénéfice de l'effort des autres à la participation d'une œuvre collective. De ce rapport de force et d'interdépendance découlent des comportements opportunistes de la part des certains membres du groupe en présence. Le caractère imprévisible des groupes relève de la nature des objectifs et du

contexte des situations particulières. En prenant en compte tous les paramètres qui influencent la théorie du groupe, Olson, 1965 distingue deux (2) catégories de comportements et groupes stratégiques spécifiques :

- Les petits groupes plus efficaces et participent mieux à la réalisation des biens collectifs et objectifs communs ;
- Les groupes « latents » ou grands groupes dont les efforts individuels n'entraînent pas nécessairement la cohésion et l'efficacité dans l'attente d'un bien collectif sauf en cas d'incitations pour assurer une action collective.

De cette analyse, Olson fournit un cadre analytique pour étudier les groupes de petite taille et l'hétérogénéité de leurs membres comme facteurs de l'efficacité. Quant au système stratégique de Crozier (1977), il permet de faire un diagnostic des comportements des acteurs individuels ou collectifs et de comprendre leurs stratégies. Son approche fonctionnaliste des organisations privilégie les rôles des acteurs et l'adaptation du système comme un construit social dans lequel les acteurs exercent un pouvoir (Dumas et Séguier., 2010 :49).

Les différents courants de pensée n'abordent pas de manière les dimensions de l'action collective. La construction des actions collectives dans les systèmes sociaux interdépendants doit prendre non seulement les stratégies d'acteurs et les relations de pouvoir, mais aussi les valeurs et les structures, comportements, les rapports de domination et les conflits sociétaux.

2.4.2. L'apport des sciences sociales dans l'action collective (sociologie, économie, géographie)

Comprendre les actions collectives, c'est voir les actions d'un individu ou collectif d'acteur au sein d'une organisation. L'étude des conditions de l'action collective suppose une prise en compte des facteurs conditionnant les formes de regroupement et les ressorts du groupe d'action (Dumas et Séguier., 2010). Pour ces auteurs trois (3) types de pratiques collectives permettent une meilleure lisibilité d'action d'un groupe :

- Le groupe de socialisation mettant l'accent sur la dynamique interne, les échanges et le développement de ses membres ;
- Le groupe d'intérêt avec des objectifs commun et individuel dans la réalisation de leur besoins internes dans l'organisation ;
- Et le groupe de solidarité développant des initiatives et d'actions plus élargies aux autres acteurs indispensables à mieux favoriser les processus de mobilisation.

La construction des actions collectives émane de plusieurs facteurs humains, techniques ou organisationnels au sein de groupes ou communautés. Cette pluralité des forces agissantes renforce la cohésion sociale et la dynamique des réseaux sociaux. De ce fait la constitution de collectifs d'action prend en compte les références au sein des groupes, le sentiment d'appartenance et les interactions constantes des relations dynamiques. Les auteurs de l'économie des conventions comme Boltanski et Thévenot., cités par Amblard et *al.*, 1996, abordent la question en termes d'échanges, d'accord et des coordinations entre acteurs. D'autres courants de la sociologie des mouvements sociaux suggèrent d'étudier les organisations par leur mode d'action et formes de mobilisation sociale (Fillieule, 2009 ; Cefaï, 2009 ; Luzzi, 2009 et Elodie et al. 2008). Donc, à travers les groupes d'acteurs, les formes de mobilisation, des moyens ou ressources dans les organisations, on peut comprendre les stratégies, les différences, objectifs qui influencent les jeux stratégiques. Quant à l'approche fondée sur l'analyse des acteurs et la dynamique de proximité géographique, Kirat et Torre (2004) étudient les conflits en analysant leurs origines, manifestations et déroulement. Ces outils de la théorie de l'action collective que nous mobilisons contribueront à une meilleure lecture des enjeux de la gouvernance, les motivations des acteurs et les types de positionnement stratégique. La perspective de la théorie de l'action collective étant située, nous identifions quelques concepts clés que nous avons mobilisés.

2.4.3. Les concepts clés

Stratégie : concept mobilisé dans divers domaines (guerre, gestion des entreprises, organisation), la stratégie est toutes sortes de décision, d'action, de processus et ressources pour atteindre des objectifs par des manœuvres stratégiques (Lorino et Tarondeau, 2006)

Enjeux fonciers : Relation foncière entre un acteur collectif ou individuel autour d'une chose ou bien et non le rapport direct à ce bien ou chose (Le Meur, 2002).

Processus : Les processus sociaux sont les représentations des acteurs, les conflits, les mobilisations, les décisions, les règlementations, les rapports de pouvoirs qui interfèrent avec d'autres en produisant un évènement de particulier (Barbier et al. 2012).

Ressources : (Terre ; eau, puits, pâturages) elles sont d'abord perçues comme facteur de production dans la pensée économique chez les physiocrates (Peyrache – Gadeau et Pecqueur, 2002:72) et par conséquent, elles sont considérées sous l'angle de la richesse en fonction de leur qualité ou valeur économique dans les processus de production.

Progressivement la question des ressources renvoie à l'articulation entre les ressources et les systèmes de production, le territoire et le milieu (Peyrache – Gadeau et Pecqueur, 2002 :72). Ceux-ci différencient une ressource donnée d'une part et d'une part ressource issue directement de la dynamique territoriale. Elle est un élément de structuration d'une identité locale et revêt des valeurs économique, morale et spécifique.

Gouvernance : Selon Hufty M., 2007, la gouvernance est un processus qui s'observe dans les processus formels et informels d'interaction, de prise de décision et d'élaboration des normes, réunissant des acteurs individuels ou collectifs, et relatifs aux enjeux d'une société .

2.4.4. Le lien entre le terrain de recherche et les concepts mobilisés

Le choix de la vallée de la Tarka comme ressource communautaire est guidé par la diversité des acteurs et usagers des ressources de cet écosystème pastoral. Ces groupes usagers aux intérêts contradictoires et disposant des ressources agissent différemment dans l'accès aux droits (puits, eau, terre et pâturages). Il y a aussi une pluralité des normes (droits modernes et coutumiers) qui régissent ces ressources. Ces enjeux fonciers entre (les éleveurs transhumants, les agriculteurs, autorités traditionnelles, associations pastorales, élus locaux, administrations locales, ONG et projets) constituent l'échelle d'observation pour comprendre les pratiques foncières, stratégies, conflits et formes d'actions collectives dans les dynamiques territoriales. L'interaction socio-spatiale entre acteurs entraîne des processus qui soulèvent des enjeux de gouvernance des ressources partagées dans cette vallée de la Tarka.

CHAPITRE III

LES DYNAMIQUES D'USAGE ET D'OCCUPATION DU TERRITOIRE DANS LA VALLÉE DE LA TARKA

Sans m'engouffrer dans des positionnements théoriques pour comprendre les processus de constructions territoriales du global au local⁶, l'analyse du territoire pastoral de la vallée de la Tarka ressort les enjeux politiques, sociaux et culturels entre les hommes dans leur rapport à l'espace et sur l'espace situé de cet écosystème. Ce territoire d'élevage de la vallée de la Tarka correspond à un assemblage des espaces pastoraux imbriqués, réfléchis et pensés par les éleveurs⁷ dans le temps et dans l'espace. Ce chapitre présente la vallée de la Tarka et caractérise les populations qui y vivent. Cet espace continue d'être le théâtre des mouvements des populations d'origines diverses à la recherche de l'eau, de pâturages et de terres agricoles. L'évolution des modes d'occupation et d'usage de l'espace se traduit par de transformations des systèmes de production et l'émergence des nouvelles stratégies d'accès au foncier et aux ressources. Cette partie montre aussi des logiques d'acteurs et conflits d'usage. Cet état de fait engendre des rapports de force entre les parties prenantes et accroît la concurrence dans l'accès aux ressources productives. Ces changements marginalisent profondément les petits éleveurs par la montée en puissance du processus de la territorialisation de l'espace et des pratiques foncières émergentes. A cet effet, les dynamiques territoriales et d'occupation de l'espace de la vallée illustrent les mutations spatiales et les changements qui interviennent dans les relations conflictuelles et les rapports de pouvoir entre acteurs⁸.

3.1. La présentation de la vallée de la Tarka et ses potentialités pastorales

3.1.1. La présentation de la vallée de la Tarka dans le département de Dakoro

Cet espace agro-pastoral moyen du département de Dakoro (17.670 km²) couvre une superficie de 20.000 Ha et représente la zone d'étude (vallée-mère de 115 km de long et 6 Km de large). Il est partagé par six (6) communes agropastorales (Dakoro, Korahan, Azagor, Roumbou, Bader-Goula et Soli Tagriss) et 2 communes pastorales (Bermo et Gadabédji). Quant au grand bassin versant de la vallée de la Tarka couvre pratiquement trois (3) régions

⁶ Giraut F, 2005. Fabriquer des territoires : Utopies, modèles et projets, thèse de privat-docent : Uni .Paris I. Panthéon-Sorbonne, 296 p. <http://archive-ouverte.unige.ch>

⁷ Dongmo A-L., E. Vall., P.Dugue., N. Kossouma Liba., A-B.Bechir et J. Lossouarn., 2010. Le territoire d'élevage : diversité, complexité et gestion durable en Afrique soudano-sahélienne. Cas du Nord-Tchad, Ouest Burkina Faso, Mali-Sud et Sud-Tchad, in Seiny-Boukar, P.Boumard (eds), Actes du colloque «Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril, 2009, Garoua, Cameroun, 9p.

⁸ Magrin G., 2008. Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal. Documents de travail Icare, série notes de synthèse, n°2, CIRAD, Montpellier, 22p. <http://epe.cirad.fr>.

du Niger (Tahoua, Maradi et Zinder) et concerne les départements de Madoua, Bouza, Dakoro ; Mayahi et Tanout. Il ressort de son exposé avec les populations lors de nos entretiens que le mot «Tarka» signifierait «l'abondance des arbres et du pâturage à l'époque.». Elle est aussi appelée «*Anouwar*» ou cours d'eau chez les communautés touaregs du Damergou. Les gens pensent que vallée de la Tarka est un ancien fleuve dont les eaux venaient du Tibesti (Libye), « I I 08/09/12 ». Elle prend sa source dans le Damergou (Nord Tanout) et le Sud de la région d'Agadez et traverse la région de Maradi (Dakoro) sur une longueur d'environ 115 km et 6 km de large. Ancien fleuve dont le dessèchement et l'ensablement ont donné à la Tarka son caractère de vallée fossile⁹. Le bassin versant de la vallée de la Tarka (Zinder, Maradi, Tahoua et Agadez) est composé en trois (3) parties et couvre une superficie de 47.998 km² :

La haute vallée: constitue la partie amont du bassin. Elle prend sa source dans le Damergou et le Sud de la région d'Agadez et porte le nom de la vallée «*Anouwar*», (département de Tanout).

La moyenne Tarka qui correspond à la zone d'étude (Département de Dakoro), part du Nord Dakoro jusqu'à Bouza : seuls quelques affluents droits (au Sud de la vallée de Keita) restent encore actifs et renferment quelques potentialités hydro-agricoles. Cette zone pastorale représente 36 % sur les 42,28 % de la superficie du département de Dakoro¹⁰ par rapport à l'ensemble de la région de Maradi (41.796 km²), soit une superficie de 460.000 Ha. Du Nord, la vallée reçoit des affluents qui présentent les mêmes aspects (Eliki, Oroufa et Korin Adoua, Affagay) et au versant Sud les Koris de Maidoubou, Oubandawaki et Tounfafi.

Enfin, la Basse vallée commence à la latitude 14°29' Nord (juste au-dessus de la ville de Bouza) jusqu'à la frontière du Nigéria. Ce grand ensemble géomorphologique de la vallée de la Tarka était un écosystème humide d'abord entre -30.000 à -20.000 BP et ensuite redevenu sec -20.000 à -12.000 BP¹¹, subit par la suite des transformations agro-écologiques. Cette vallée qui prenait sa source au Nord-Est de Tanout, était alimentée dans sa partie Nord-Est par les Kori du Damergou et la Vallée de Belbégi (Fauquet, 2005). Jadis espace « sans maître », cette vallée fut décrétée pastorale par le commandant de Cercle de Tanout Vilmin Maurice en 1947¹². Cette vallée constitue depuis la période coloniale la ligne de démarcation

⁹ Rey, M.C. 1989. Limite nord des cultures pluviales : occupation et dégradation d'un environnement sahélien marginal (Dakoro, Niger). *Mémoire, Université de Lausanne, Institut de géographie*

¹⁰ Schéma directeur de développement régional de Maradi (SDRM), 1997 : Dynamique régionale et problématique de développement, PNUD, 296 p.

¹¹ Dubois D et J.Lang, 1984. Etude litho stratigraphique et géomorphologique du Continental terminal et Cénozoïque Inférieur dans le bassin des lullemeden (Niger), Bulletin de l'IFAN de janvier-avril, Dakar, tome 43, n°1.2

¹² Vilmin, M. 1947. Journal de bord. Archives de la Préfecture de Dakoro.

entre la zone agricole au Sud, limitée par le canton de Kornaka et la zone pastorale au Nord. Face aux premières vagues d'extension des cultures, l'administration coloniale avait tracé une limite Nord de culture entre la zone agricole au Sud et celle pastorale au Nord en 1956. Par la suite, avec la loi 61-05 du 26 Mai de l'année 1961, l'Etat du Niger reprenait le tracé et fixait la limite Nord de culture au-delà de laquelle, toutes nouvelles cultures d'hivernage et installation des cultivateurs sont interdites (article 1). Aujourd'hui la vallée de la Tarka subit les assauts répétés des agriculteurs attirés par la qualité de ses sols ferrugineux tropicaux et hydro morphes très favorables aux cultures et les pasteurs pour ses espèces fourragères très appréciées. La zone pastorale (460.000 ha) et agro-pastorale (978.000 ha) constituaient l'espace de la vallée de la Tarka et disposent aujourd'hui des potentialités pastorales, indispensables à la pratique de l'élevage mobile.

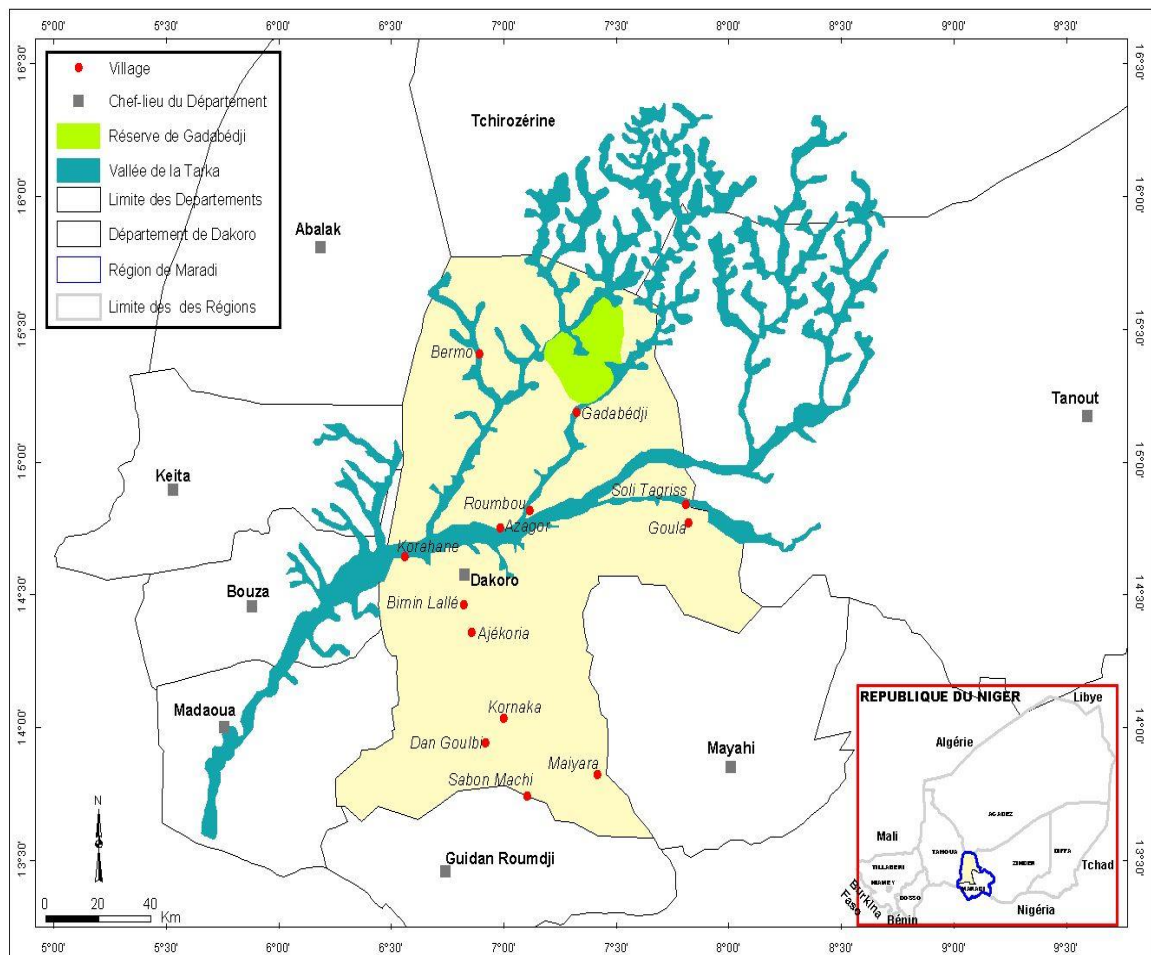


Figure 3 : Localisation de la vallée de la Tarka

3.1.2. Les potentialités pastorales de la vallée de la Tarka

La vallée de la Tarka dispose des ressources naturelles et pastorales importantes. Ce point consacre aux attributs de l'agro-pastoralisme¹³ dans la zone d'étude. Les points d'eau, les couloirs de passage et les enclaves pastorales structurent l'organisation spatiale de la zone agro-pastorale dans cette partie centrale du Niger. En saison de pluie de nombreuses mares se forment et contribuent à l'abreuvement des animaux de juillet à Octobre. En saison sèche, il n'y a ni de droit individuel ou collectif sur les pâturages en zones sédentaires. Les herbes, les arbustes, les fourrages aériens et les résidus de cultures demeurent les principales sources d'alimentation des animaux en pâture dans la zone agricole. Cependant après le tarissement des mares d'accès libres, l'accès à eau constitue un facteur limitant des déplacements et conditionne la mobilité. En dehors de cette saison pluvieuse, les puits cimentés, traditionnels et les stations de pompage constituent l'essentiel des ouvrages pastoraux pour réguler les activités pastorales dans la zone de la vallée Tarka. En 2010¹⁴, la région de Maradi, est dotée de 28 stations de pompage et 4231 puits cimentés. Elle regorge aussi de six (6) mares permanentes et 39 semi-permanentes à l'échelle de ces 6 départements. La profondeur de ces puits pastoraux varie de 30 à 80 m dans la vallée de la Tarka. Outre ces ressources, la région bénéficie de 106.495 Ha des forêts classées et 128.483 Ha de massifs forestiers protégés. Par contre la vallée de la Tarka ne dispose que d'une mare permanente (Akadaney) de 100 Ha plus au Nord dans la commune de Bermo. La plupart des mares sont concentrées en zones agro-pastorales du département (19) mares, 21 en zones agricoles et une (1) permanentes en zones pastorales sur les quarante (40) que regorge la région. Les grandes mares semi-permanentes se situent en plein centre urbain ou autour des villages, augmentant la concurrence des usages entre les activités de cultures de contre-saison et l'abreuvement des animaux en période sèche. Ces mares ne durent que 2 à 7 mois au cours de l'année selon les localités du département. Plus au Nord, dans la commune de Bermo, les éleveurs se plaignent des activités de pêche et la pratique des cultures de contre-saison « *en zone pastorale, il y a la seule mare permanente de Akadaney, c'est un point stratégique pour nos éleveurs en saison sèche comme en saison de pluie. Cependant quelques éleveurs pratiquent des cultures de contre saison et des activités de pêche* » M B 27/11/2011, éleveurs ». D'ailleurs, l'Etat avait même réalisé des aménagements au niveau de la seule mare permanente de la zone pastorale

¹³ Kintz D., 1982. Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, in Le Bris E.,E. Le Roy et F. Leimdorfer « *Enjeux fonciers en Afrique noire* », Orstom-Karthala, pp212-217.

¹⁴ Données hydrauliques actualisées de la direction régionale de Maradi en 2010

« En un mot en matière des points d'eau, le projet de développement rural de Dakoro a eu à sur creuser quatre (4) mares pastorales, Tiguïtout, Akadaney, Farin Baki et Birmin Lallé « M D 17-10-2012, responsable du projet de développement rural de Dakoro ».



Photo 2 : Mare semi-permanente en centre-ville de Dakoro ; **Photo 3** : Culture de contre-saison à la même mare pastorale de Dakoro

(Cliché Habibou, Octobre 2012).

Après l'assèchement de ces mares semi-permanentes, les stations de pompage, les puits cimentés et traditionnels constituent les seuls ouvrages de recours pour l'abreuvement des animaux. Or, la pratique de la monétarisation de l'eau tend à se généraliser dans la vallée de la Tarka et surtout en zones sédentaires où les points d'eau sont appropriés par ces derniers. Selon nos investigations, les éleveurs transhumants paient la somme de deux (2) mille à dix mille (10.000 FCFA) pour 10 à 100 têtes d'animaux par transhumants assujettis d'un délai de séjour (H A, 25/09/2012, responsable de l'association KLD). Quant aux ressources pastorales, la vallée de la Tarka dispose de réservoir de fourrage. La forêt de Gadabédji classée en 1955, d'une superficie de 76.000 Ha, abrite aussi des pâturages en quantité et en qualité. Elle apporte de soutien aux éleveurs en période de soudure, issu d'un consensus local d'ouverture et de fermeture de cet espace protégé entre les éleveurs et les gestionnaires de cette forêt classée. Cette période est comprise entre la date d'ouverture du 1^{er} janvier au 31 mai et la fermeture du 1^{er} juin au 31 décembre de chaque année. Le ranch de Fako dans la commune Bermo d'une superficie de 26.800 Ha sert aussi de refuge aux éleveurs malgré l'interdiction de son accès par l'Etat du Niger. Il existe aussi un parc forestier de gommerais de 841 Ha dans la zone commune de Dakoro et Azagor. En dehors de ces ressources naturelles, les départements de Dakoro et Guidan Roumdji disposent d'environ 81 enclaves pastorales rattachées aux 13 couloirs de passage internationaux balisés par le projet PASEL¹⁵. Ces couloirs débouchent dans la vallée de la Tarka et permettent aux éleveurs du Sud agricole, des autres localités voisines et les transhumants du Nigéria de rejoindre la zone pastorale selon les

¹⁵ DDA Dakoro (2007) : Situation des couloirs de passage internationaux et enclaves pastorales rattachées, 4p

différents calendriers de mobilité. Dans la vallée de la Tarka ces mouvements pastoraux à travers les couloirs de passage, jouent le rôle de régulation des flux pastoraux d'une part dans un sens Nord-Sud et vis versa. D'autre part les mouvements secondaires alimentent les échanges locaux et régionaux dans la vallée de la Tarka.



Figure 4 : Carte des couloirs de passage Balisés par le PASEL
(Géoconseil, département de géographie, Université de Niamey)

Avant la matérialisation de ces couloirs internationaux et secondaires dans le département de Dakoro, les éleveurs transhumants avaient beaucoup des difficultés à remonter au Nord en zone pastorale pendant la saison de pluie. Les voies de passage étaient grignotées par les agriculteurs et les parcours joignant les mares et enclaves pastorales complètement bloqués. Le long de ces couloirs, les points d'eau pastoraux surtout les puits cimentés sont réalisés par le PASEL pour faciliter l'abreuvement et réduire ainsi les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Ils servent aussi des gites d'étape lors de la transhumance selon les différentes périodes de la mobilité des éleveurs, agro-pasteurs et nomades de passage. Cette initiative d'aménagement des pistes et couloirs de passage vise à améliorer l'accès et la gestion locale de l'eau par la mise place des comités de gestion. Dans la vallée de la Tarka, l'accès à ces ressources pastorales et points d'eau pose d'énormes problèmes entre les pasteurs transhumants, agro éleveurs et éleveurs autochtones du Nord Dakoro. Ainsi, l'assise foncière

devient un élément de médiation et d'échanges entre groupes d'acteurs d'usage des ressources pastorales.



Photo 4 : Puits traditionnel à Kougou dans la vallée Tarka ; **Photo 5 :** Puits cimenté à Bermo
(Cliché Habibou, Septembre 2012) (Cliché Habibou, Janvier, 2011)

La suivie de l'élevage pastoral dans la vallée de la Tarka dépend fortement de la complémentarité entre la zone agricole Sud et le Nord pastoral. Les éleveurs valorisent les différentes régions et localités à travers la transhumance saisonnière en début de juin-juillet vers la vallée de la Tarka et d'octobre- novembre vers les zones agricoles du Sud. Cette période se caractérise par la remontée des éleveurs, agro-pasteurs en zone pastorale. Ils restent jusqu' à la libération des champs agricoles au Sud et dès que les mares tarissent au Nord, ces éleveurs amorcent la descente vers le Sud. Durant leur déplacement, ils profitent des résidus des récoltes, effectuent des transactions et d'échanges autour des marchés avec les sédentaires (approvisionnement en céréales, vente de lait et animaux). Au cours de ces mouvements pastoraux les différents groupes d'éleveurs entrent en concurrence pour l'accès aux ressources (fourrages, résidus de récoltes, eau des puits) et ils ne disposent d'un accès qu'à condition de pouvoir faire valoir des droits fonciers ou de pouvoir échanger avec les populations sédentaires à travers des réseaux familiaux ou des prestations monétaires ou encore des rapports d'affiliation à des autorités locales : on peut englober tout ceci dans une notion d'ancrage foncier des différentes populations. En dehors ces ressources pastorales (points d'eau et parcours), la vallée de la Tarka renferme des potentialités ligneuses. Le diagnostic participatif et l'inventaire qualitatif dans les communes révèlent les espèces dominantes suivantes : *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia senegal*, très

dominantes viennent, ensuite *l'Acacia albida*, *l'Acacia seyal*, *Bauhinia rufescens*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Acacia nilotica*, *Guiera senegalensis*, *Hyphaene Tebaica* et *Boscia senegalensis*. Pour ce qui est des espèces herbeuses appréciées selon les éleveurs, nos investigations avec eux en ressortent *Aristida mutabilis*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Chenchrus biflorus*, *Tribulus terrestris* et *Eragrotis trémula* (terrain, 2012). Ces ressources fourragères dans les écosystèmes naturels protégés de la vallée de la Tarka et celles des enclaves pastorales renferment une diversité des espèces appréciées par les animaux. Elles constituent des ressources pastorales recensées que les éleveurs apprécient leur qualité nutritive. La concentration des éleveurs de plus en plus nombreux dans la vallée de la Tarka a provoqué la disparition même des doumerais, *Pliostigma riticulatum*, *Andropogon gayanus* et *Ziziphus mauritiana*. Ce sont des plantes fourragère abusives et herbacées disponibles en abondance avant au Nord dans la zone pastorale mais aujourd'hui disparues. Le fonçage des puits traditionnels participe aussi à la destruction de l'écosystème de la vallée de la Tarka et pas moins de 100 pieds d'arbustes et arbres sont détruits à l'hectare « I I /16/12/2011, animateur de l'association AREN ». Le tableau ci-dessous montre l'évolution du bilan fourrager dans la région de Maradi de 2000 à 2005. Il explique l'importance du pâturage en année pluvieuse et le déficit fourrager en période de sécheresse. L'importance de la biomasse herbacée est indispensable à la survie de l'élevage mobile.

Tableau 2: Comparaison du bilan fourrager de 2000 à 2005 de la région pastorale de Maradi aux moyennes nationales des zones pastorales.

Régions	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Années déficitaire. (T/h/S)
Maradi	228 511	27 680	92 821	89 842	-261 705	909 901	1/6
Niger	-1827841	1 319 663	- 1 387 964	1 412 600	- 4 642 219	1 887 591	3/6

Source : SAP/MRA, 2005

La comparaison du bilan fourrager dans la région de Maradi de 2000 à 2005 montre qu'une année (1) sur six (6) est déficitaire dans la vallée et trois (3) sur six (6) ans ailleurs dans les zones pastorales du Niger. Dans cette région, la situation fourragère en année excédentaire de 2007 varie entre 750 et 1250 kgMS/ha et à 380 KgMS/Ha à l'exemple de l'année la plus déficitaire en 2004 dans la zone entre 2000 et 2010 pour les bilans fourragers. Ces données de productions fourragères annuelles montrent le rôle déterminant de la pluviométrie dans le

maintien des activités pastorales ou les moyennes de pluies annuelles varient entre 250 et 600.mm/an. Cela se vérifie aussi ailleurs en Afrique centrale¹⁶.

3.2. Les configurations spatiales des populations agro-pastorales et occupation du territoire dans la vallée de la Tarka

La vallée de la Tarka abrite une diversité diversité ethnique (Haoussa, peuls et touaregs) en majeure partie. Elle reflète un carrefour des communautés hétérogènes des sédentaires et éleveurs. Le peuplement de la zone remonte aux années 1930¹⁷ après que les français eurent pacifié cet espace. La colonisation fut le facteur déterminant de la dynamique spatiale qui s'est traduite par un exode urbain et une redistribution de la population dans de nouveaux villages agricoles. Cet exode a une double origine : la paix retrouvée suite à la pacification et la réponse des populations aux exactions coloniales. Mais avant la sécurisation de cette zone, des guerres tribales et Razzias, des grandes dynasties touaregs régnaient dans cet espace géographique depuis le Damergou (Tanout) jusqu' à l'Azawak dans la région de Tahoua et Agadez. Selon (S J, 22/12/2013,), cet espace de la vallée de la Tarka était sous domination des touaregs Immouzourag avant l'arrivée des colons français. Ils contrôlaient le territoire compris entre Agadez et Zinder. Leur puissant roi se nommait Moussa Maidamergouma « détenteur de l'espace du Damergou en langue Haoussa ». Les grandes dynasties ou principautés qui régnaient en cette période étaient :

- ✓ Les touaregs Kel Tegama qui nomadisaient à l'Est de Tanout au niveau du grès du Tegama ;
- ✓ À l'Ouest les Immouzourag et à l'Est de Tessaoua, les Kel Timisguida, venus vers les années 1935 de l'Azawak, chassés par Mohamed Bello. Ces communautés se répandirent depuis le Nord de Tessaoua jusqu'à la vallée de Tarka -Belbéji et enfin ;
- ✓ Au Nord de Tanout, les touaregs Kel Awey, venus d'Agadez et se sont répandus dans le Centre de Tanout, Tessaoua et Mayahi ;

Ces éleveurs touaregs séjournèrent avec leurs animaux dans la vallée de la Tarka. Ce n'est qu'au début des années 1920¹⁸ que les peuls Wodaabé et Katsinawa commencèrent à s'installer d'abord dans la zone du Goubin Kaba , région de Maradi venant du Nigéria , puis en grand nombre dans la vallée de la Tarka vers les années 1969 suite aux famines « *HO,28-*

¹⁶ Ndzingu Awa D et al, 2004 montrent que la productivité des pâturages naturels est faible où la pluviométrie est inférieure à 1000 mm (3-4 tonnes de matière sèche (MS) par hectare alors qu'elle est de 7-8 tonnes/MS/ha au-delà de 1000 mm en Afrique centrale (cas de Cameroun, République centrafricaine (RCA) et le Tchad)

¹⁷ Spittler G., 1977. Urban Exodus, Urban-Rural and Rural-rural migration in Gobir (Niger). In, *Journal of the European Society for Rural Sociology*, Vol. XVII n° 3, 1977, 223-235p.

¹⁸ Diarra S., 1993. Les stratégies spatiales des éleveurs-cultivateurs peuls du Niger central agricole. ORSTOM.pp87-91

07-12, chef de campement peul de Kougou ». L'évolution de la croissance démographique entraîne l'irruption des peuls Wodaabé dans les zones pastorales touaregs, chassés des zones agricoles par l'augmentation de la population et les déficits pluviométriques des années 1968¹⁹. Les peuls constituaient une ethnie disséminée un peu partout dans des villages sédentaires. Ils sont le plus souvent rattachés à des chefferies Haussa dans la région de Maradi. Dans les années 1982, ces éleveurs peuls sédentarisés représentaient 10% de la région²⁰. Ces statistiques montrent que ces communautés peules n'ont pas augmenté en comparaison des données de la population de la région de Maradi en 2010²¹. L'espace de la vallée de la Tarka était considéré par les administrateurs coloniaux comme un « no man's land²² ». Les chefs de cantons sédentaires enquêtés nous révélaient que déjà en 1920, les populations Haussa commencèrent à peupler la Tarka avec la présence des sites anciens de Roumbou, Matoya, Tambarawa et Dargué. Quant aux touaregs, leur présence datait des années 1890 dans la vallée de la Tarka (Soumilti Jaki et Mouloul) et Bader dans la commune de Bader Goula vers les années 1917-1919, « A G 23/10/2012, chef de canton sédentaire de Bader Goula ». De nos jours trois (3) grands groupes ethniques de provenances diverses peuplent la vallée de la Tarka²³ :

Les populations haoussa composés des sous-groupes Gobirawa, Katsinawa et Aderawa. Le Gobirawa proviennent de l'Air, de Tibiri et Kornaka et les Aderawa de la région de Tahoua (Keita, Bouza, Madaoua et Abalak) tandis que les Katsinawa virent de Sokoto au Nigéria).

Les peuls, originaires de Sokoto, sont présents dans les communes de Bermo, Korahan, Azagor, Dakoro et Goula. Les sous-groupes peuls Wodaabé sont les Kabaoua, Kassaoussawa, les Yammawa et le Bikarawa et les Farfarou de Korahan plus ou moins sédentarisés. Les touaregs sont constitués des groupes suivants : Le Kel Ferwan et Kel Gress venant d'Iferouâne, Nord (Air) et du Nord-Ouest de la région de Tahoua dans les localités de Galma nomade. On rencontre les sous-groupes Igadalen et les Imagarawan, occupant plus au Nord dans la vallée de la Tarka. Avec l'avènement de l'Etat postcolonial et récemment avec la décentralisation au Niger en 2004²⁴, le contour flou de la zone pastorale, les questions des limites administratives et les territoires coutumiers, soulèvent des vives rivalités entre les

¹⁹ Bernus E. 1996. La zone pastorale touarègue, évolution ou mutation ? In Tubiana M.J., Luxereau A., Arditi C. eds), « *les dynamiques du Changement en Afrique sub-saharienne : freins et impulsions* », L'Harmattan, Paris, pp. 42-60.

²⁰ Kintz, 1982, cité dans le texte

²¹ Données actualisées de 2010 à la direction régionale de l'hydraulique Maradi qui montrent que les populations Haoussa occupent 87,8%, 8,3% de Peuls, 3,1 % de Touareg, 0,4% de Zarma, 0,1% d'Arabes, 0,1% de Kanouri et 0,1% Autres.

²² Vilmin, M. 1947. Journal de bord. Archives de la Préfecture de Dakoro.

²³ Schéma directeur de développement sous régional de Dakoro, 2001 : Analyse, diagnostic et problématique de développement, Prozopas -FED- NIR O53 , 165 p.

²⁴ Mohamadou A., 2009. Les pouvoirs locaux à Birnin Lallé, travaux et études de LASDEL, pp.255-278

anciennes chefferies cantonales et les groupements pastoraux indépendants²⁵. Le découpage de la région de Dakoro remonte à cette période coloniale en 1947 entant que subdivision administrative rattachée au Cercle de Maradi. Quatre cantons sédentaires (4) et trois (3) tribus nomades composaient l'espace géographique de cette entité territoriale française. Cette subdivision administrative est divisée en deux parties : la zone agricole au Sud sous l'autorité des chefs des cantons et au Nord la « *zone restante ou vacante* » qui correspondait à la zone pastorale peuplée par les nomades. Ainsi les chefferies sédentaires existantes dont les cantons de Kornaka, Bader Goula, Birnin Lallé et Soli Tagris, n'avaient pas les limites territoriales précises et beaucoup des nouveaux villages se sont installés et les tribus nomades (Sarkin Rafi, Kel Gress, et Kel Ferwan) étaient elles rattachées aux autres tribus indépendantes de la subdivision. Il a fallu 1983 pour que l'Etat du Niger érige ces trois (3) tribus peules et touaregs en statut des autorités administratives coutumières sous le nom des « chefs des groupements ». Ces groupements constitués sont : peulhs Wodaabé de la commune de Bermo, des groupements touaregs de Kel Férouan de Gadabéji et celui de Kel Gress d'Azagor. La problématique est que cet espace restant « *vallée de la Tarka ou zone restante* » englobe les quatre (4) cantons sans droit d'appropriation. C'est ce flou juridique qui avait longtemps caractérisé cette zone depuis la période coloniale, demeure jusqu'à nos jours, le centre des conflits fonciers. Les témoignages du chef de groupement touareg d'Azagor caractérisent cette « confusion » du jeu foncier dans la vallée de la Tarka « *un cas dans la zone pastorale de Gadabéji et Bermo, la commune d'Azagor administre 22 tribus et nous possédons 20 puits pastoraux et c'est la même chose entre Goula, Soli et Gadabédji, les gens ne connaissent pas la limite physique de leurs communes* ». Cette caractérisation des populations de la vallée de la Tarka, permettrait de bien décrire les systèmes pastoraux en rapport avec la diversité ethnique. La complexité des interactions entre ces systèmes se traduit par des conflictualités intenses et des stratégies variées pour le contrôle et l'accès aux ressources de la vallée de la Tarka.

3.3. Les mutations des systèmes agro-pastoraux et conflits

Dans l'espace pastoral de la Tarka et ailleurs dans les zones pastorales au Niger, les systèmes pastoraux sont diversifiés. Ils varient en fonction de types de mobilité, de la nature des

²⁵ Mohamadou, A., 2009. « Foncier, pouvoirs locaux et décentralisation dans le département de Dakoro (Niger) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 31-32 | 2009, mis en ligne le 26 juillet 2010, Consulté le 01 décembre 2010. URL : <http://apad.revues.org/4052>

espèces élevées dominantes et de l'ancrage foncier au Niger²⁶. Nos investigations menées avec une équipe multidisciplinaire des chercheurs du GRAP3A lors de terrain avaient identifiés (6) six systèmes d'élevage dans la vallée de la Tarka. Leurs caractéristiques découlent des évolutions majeures des modes de vie et des trajectoires changeantes nées des cycles de sécheresses. Ces systèmes pastoraux de la zone par leur cohabitation entre le Sud agricole et le Nord pastoral, génèrent des conflits fonciers²⁷.

3.3.1. Les types d'espèces animales dans les systèmes de production d'élevage de la vallée de la Tarka

Dans les exploitations familiales pastorales, le choix de races locales dans la zone correspond à des catégories ethniques. On remarque que les espèces de race Azawak « Goudali » sont beaucoup plus élevées dans les ranchs étatiques en dehors de cas constatés surtout chez les touaregs. Par contre ces derniers se sont beaucoup plus spécialisés dans l'élevage des camelins et les races ovines « ARA-ARA », et les « Bali-Bali ou Oudah » chez les peuls Wodaabé nomades. La chèvre rousse de Maradi, plus présentes dans les populations Haussa sédentaires et les variolés et métis chez les peuls et Touaregs. Quant aux camelins, les races les plus répandues dans la vallée de la Tarka sont : les chameaux de l'Air « Nastraman », les chameaux du Sahel « Azargan » et les métis, généralement dans les foyers des éleveurs touaregs. Les villages et communes de Guidan Zada, Effrêt, Tiguitou et Gadabéji, Azagor, Bader, Bermo représentent les lieux de concentration de ces types d'éleveurs. Par contre, l'élevage des races Bovines Bororo se localisent dans la commune de Bermo chez les peuls Wodaabé. Les Azins et Equins sont présents dans toutes les zones. Il s'agit de l'âne du Sahel, et le cheval Bagazam de l'Air et de l'Ader. Ces catégories d'animaux s'observent dans toutes les zones de la Tarka. Leur élevage n'est pas pratiqué en abondance dans les exploitations des éleveurs quelque soient les groupes ethniques. Ils sont généralement associés aux autres types de systèmes et servent à l'approvisionnement en eau ou faciliter les déplacements en période de mobilité. Le département de Dakoro compte 646.443,25 UBT en 2011 dont 42% de bovins²⁸.

²⁶ Gémah A.H., 2011. Rapport de l'étude sur la typologie des systèmes d'élevage mobile dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua, PAAPSSP, Zinder, 119 p.

²⁷ Sougnabé P et P. Grimaud, 2012. Emergence des systèmes pastoraux en savane tchadienne : Pour quelle intégration territoriale ? *Sécheresse*, vol.23, 4, pp271-277.

²⁸ Institut National de la Statistique du Niger

3.3.2. La diversité des systèmes d'élevage dans la vallée de la Tarka

Dans la vallée de la Tarka, six (6) types de systèmes pastoraux sont identifiés au-delà des types d'élevage classiques rencontrés dans la littérature grise²⁹. L'inventaire des systèmes agro-pastoraux dans la vallée de la Tarka caractérise ces communautés en des lieux, dont il montre des formes de vulnérabilité ou précarité.

✓ Le système agro-pastoral dominant avec assise foncière forte

Ce système d'élevage est plus observé dans les communautés Haussa et touaregs sédentaires de Goula, Roumbou, Dakoro, les peuls Katchinawa de Bargass, Bokologi ; Birnin Lallé. Il se caractérise par la diversité des animaux composés des camelins, ovins, caprins, bovins associés avec quelques asins pour le transport de l'eau et d'autres activités des ménages sédentaires peuls et Haussa. La spécificité du système réside dans son adaptation aux évolutions des conditions agro climatiques avec une parfaite intégration de l'agriculture et de l'élevage. Pour pallier aux risques multiples, la complémentation alimentaire à travers la transformation de la paille et stockage de résidus de culture, constituent des pratiques innovantes de maintien d'un élevage en plein essor.



Photo 6 : Éleveur agro-pasteur en pâture dans la vallée de la Tarka
(Cliché Habibou, septembre, 2012)

✓ Le système d'agro-éleveurs

Les agro-éleveurs constituent une catégorie d'acteurs appartenant à plusieurs origines sociales et groupes socioprofessionnels en perte du capital productif (bétail) et se contentent du petit élevage. Leur vulnérabilité s'explique par le phénomène de décapitalisation suite aux

²⁹ SDSR, 1997, type d'élevage sédentaire, transhumant et nomade

sécheresses récurrentes. Ils cherchent à s'adapter à l'environnement socio-économique par le développement et la reconversion vers d'autres activités génératrices des revenus, l'exode rural ou le salariat agricole. Cette frange est surtout localisée autour du centre urbain de Dakoro, Maradi et les communes de Bader Goula et Kornaka. C'est à ces endroits que les grands commerçants leur confient leur troupeau sous forme de gardiennage. De même, on remarque la présence dans cette catégorie de femmes dans des groupements féminins et coopératives maraichères à Dakoro.

✓ **Le système semi-pastoral peul et touareg à faible assise foncière de la vallée de la Tarka**

Il s'agit généralement des éleveurs peuls Farfarou dans la zone Korahan, Kougou, Marafa, Azagor, Roumbou et Gadabédji. L'élevage des bovins, ovins ou caprins dominant dans leurs systèmes de production. L'aire de transhumance correspond aux zones de vallées favorables à l'alimentation du bétail notamment Madaoua et Bouza. L'échelle de mobilité reste marginale le long de la vallée Tarka, Goulbi Kaba et Maradi et en période de sécheresse où ils se retrouvent de fois jusqu'au Nigéria. Leur accès à la terre reste soumis à des règles d'usage du premier occupant. Cette précarité et l'insécurité foncière engendrent de l'incertitude dans leur rapport d'usage et d'accès aux ressources pastorales.

✓ **Le système moutonnier à grande mobilité pastorale**

Ce type de système demande un plus grand mouvement entre les zones pastorales du Nigéria et le Nord pastoral (Nord-Dakoro ; Tamaya (Abalak), le Sud Agadez ou le Tchad et Bornou au Nigéria en passant habituellement par la vallée- Tarka de retour ou de passage. Il s'agit spécifiquement des peuls Oudawa et certains peuls farfarou du Nigéria. Chacun selon sa zone d'attache et réseaux sociaux, amorcent les mouvements de transhumance dès que les mares tarissent au mois d'Octobre et quand l'herbe fraîche s'appauvrit au Nord de la vallée de la Tarka pour regagner le Nord du Nigéria, favorable aux espaces verts de saison sèche.

✓ **Le système camelin caravanier**

Parmi les systèmes pastoraux observés à Dakoro, et dans la vallée de la Tarka, celui-ci s'adapte aux conditions climatiques et aux années de sécheresses. Il prend de l'importance dans les communautés touaregs et arabes de la zone. On remarque la prédominance des camelins dans le système de production, mais associé à l'élevage des petits ruminants et au

commerce. Il valorise les pâturages aériens du Sud agricole de la région de Maradi et du Nord Nigéria. Ces éleveurs se localisent dans la commune d'Azagor, Gadabédji et Efrêt (Bermo).



Photo 7 : Système camelin à Azagor
(Cliché Habibou, Novembre, 2012)

✓ Le système mobile à faible assise foncière

Ce système en transformation suite à la dégradation des conditions climatiques et détérioration des moyens d'existence des pasteurs. Auparavant, ces éleveurs, surtout les peuls Wodaabé dans les zones de Issou, Tacha Ibrahim, Eggo, Efrêt partaient en transhumance jusqu'au Nord Agadez en saison de pluie et au Nigéria en saison sèche. La race bovine « *Bororo* » occupait une place de choix dans les systèmes de production de ces ménages. Mais aujourd'hui, c'est très rarement sauf cas de mauvaise campagne hivernale qu'ils partent en transhumance saisonnière au-delà de leur zone d'attache (points d'eau). Ils associent l'élevage des petits ruminants et quelques chameaux pour le déplacement. Le degré de mobilité se situe habituellement entre les sites d'attache en saison de pluie et la vallée de Goulbi Kaba à la libération des champs. Tout laisse croire que le nomadisme d'antan s'estompe progressivement laissant place à la petite transhumance de saison de pluie et saison sèche au détriment des mouvements lointains (Cameroun, Tchad, Nigeria).

Parmi tous ces systèmes d'élevage, celui des agro-pasteurs avec un fort ancrage foncier présente une meilleure résilience du fait qu'il a su combiner l'agriculture à l'élevage depuis des décennies. Par contre, les systèmes moutonniers à faible ancrage foncier restent fragiles du fait de la réduction des espaces pastoraux, de la mal gouvernance et l'exposition aux risques divers. En cas de sécheresses et le manque de fourrage durant leurs parcours, beaucoup de pertes d'animaux sont enregistrées par l'effet de fatigue. Ils bradent leur bétail affaibli aux sédentaires et autres spéculateurs véreux. Les systèmes mobiles à faible ancrage foncier des peuls Wodaabé s'exposent aux vellétés expansionnistes des agriculteurs et puissants éleveurs et à la remise en cause progressive du droit d'usage pastoral prioritaire. Du fait des modifications des conditions d'accès aux ressources pastorales et l'impact des

sécheresses cycliques, l'échelle de mobilité a changé chez les peuls Wodaabé dans le temps et l'espace. Le système caravanier quant à lui résiste à la sécheresse et l'accès facile aux pâturages aériens accroît sa capacité de résistance.

3.3.3. L'organisation socio-foncière des communautés agro-pastorales

Cette organisation diffère selon les groupes ethniques. La structuration de l'espace pastorale et agricole se spécifie entre les touaregs, les peuls et les Haussa. La gestion des points d'eau et des pâturages apparaît dans le rapport de ces populations au foncier et à l'espace. Parmi toutes ces composantes sociales, les populations Haussa pratiquent un agro-pastoralisme sans grande transhumance. Elles se limitent au sein de l'espace communautaire villageois ou territoire administratif. Leur rapport avec les autres groupes se situe plus dans leur statut d'autochtone ou allochtone. Ils sont généralement sur place et pratiquent l'élevage comme activité d'appoint associée à l'agriculture. Les animaux sont à l'attache et la fumure organique contribue à enrichir des champs par un système de rotation au sein de la parcelle. Quant aux peuls, leur rapport à l'eau ne se pose plus en tant que tel, comme élément déterminant du statut social³⁰. Il est beaucoup plus ressenti en fonction de l'organisation de parcours et couloirs de passage au cours de l'année. Les peuls vivant en milieu sédentaire dispose d'un habitat dispersé dans les champs et les maisons construites généralement en paillotes. Par contre, chez les sédentaires les maisons sont construites en banco et groupées en des villages. Les changements des pratiques pastorales et des systèmes agraires font qu'aujourd'hui, même les peuls cherchent à contrôler un espace en fonçant un point d'eau. La vie pastorale est structurée autour du contrôle de l'eau.



Photo 8 : Approvisionnement de l'eau à la station de pompage de Roubou
(Cliché Habibou, Novembre, 2012)

³⁰ Aquino P., 2000. L'agro-pastoralisme au Nord du Burkina Faso (province du Soum) : une évolution remarquable mais encore inachevée pp 29-47

Pour les touaregs l'affirmation de droit à l'espace pastoral s'exprime beaucoup dans leur rapport à l'eau ou il existe une priorité d'usage du premier occupant³¹ et non une appropriation de l'espace. Chez ces pasteurs touaregs et les peuls de la vallée de la Tarka, le territoire se structure à partir d'un point d'eau. Il est indissociable des pâturages et conditionne son exploitation. La société touareg est très hiérarchisée dont l'organisation de l'espace repose sur des rapports de force entre les groupes sociaux (tribus et les castes). Le rapport entre les peuls n'est pas lui fonction des hiérarchies entre les tribus mais reste tributaire des relations entre les familles autour des points d'eau et campements.



Photo 9 : Types d'habitat des peuls Wodaabé ; **Photo 10** : femmes peules à Eggo-Bermo
(Cliché Habibou, Octobre 2011)

3.3.4. Les acteurs intervenant dans la scène locale face aux défis des systèmes agro-pastoraux de la vallée de la Tarka

À l'échelle de la vallée de la Tarka, différents groupes stratégiques³² s'observent pour la mise en œuvre des politiques publiques pastorales. Les acteurs identifiés sont les suivants : les projets et ONG, les services techniques de l'Etat, les agriculteurs sédentaires, les éleveurs agro-pastoraux, les nouvelles catégories d'éleveurs commerçants et hommes politiques, les chefs coutumiers, les autorités administratives, les élus locaux et les associations pastorales et les comités de gestion des points d'eau. Ces acteurs interagissent à l'échelle locale avec des logiques différentes et d'intérêts divergents débouchant sur des conflictualités.

³¹ Laine G., 1982. Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades : Le cas des Touareg kel Dinnik dans la région de Tahoua (Niger), in Le Bris E., E. Le Roy et F. Leimdorfer « *Enjeux fonciers en Afrique noire* », Orstom-Karthala, pp195-202

³² Lambert et LE Meur, 2002. Guide opérationnel pour une prise en compte des groupes d'acteurs dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, GRET-MAE, France, 45 p.

- **Les ONG et les projets de développement**

Les ONG locales et projets de développement œuvrent dans la sécurisation de l'élevage, du foncier et d'acteurs pastoraux. Ils développent des actions d'aménagements des parcours et de fonçage des points d'eau, l'appui aux structures organisées dans les domaines de sécurité alimentaire, de santé animale et le renforcement de capacités des éleveurs agro-pastoraux pour une gouvernance durable. Ces initiatives de gestion des ressources naturelles, de l'amélioration de la production agro-pastorale et la promotion de la participation communautaire impulsent des nouvelles dynamiques locales et régionales. Comme principaux projets, et ONGs, nous avons, le PASEL, Le SAREL, CAIRE, ONG AGIR, HIMMA et l'ONG-CEB dans le département de Dakoro. En exemple dans le souci de préserver les espaces pastoraux et consolider de la paix, des forums communautaires sont organisés entre les villages et campements nomades. Plus de 71 foras et ateliers intercommunautaires réalisés et 128 comités de surveillance des couloirs de passage étaient mis en place. Au total 800 km de couloirs réalisés par la PASEL et 47 enclaves pastorales balisées sur 64 que compte le département de Dakoro « *...avec le PASEL, nous avons beaucoup travaillé avec la commission foncière départementale pour la délimitation des couloirs de passage le long des axes Nord-Sud jusqu' au Nigéria. J'étais le représentant de ces 10 chefs de canton dans la région de Maradi, sur le côté Ouest, on a délimité les couloirs de passage depuis la Tarka jusqu'au Nigeria (L D 26/11/2011, chef de canton sédentaire de Soli Tagriss)* ». Ce réseau contribue à la régulation des usages et pratiques pastorales dans la gestion de ces espaces. Il procède à la construction collective du problème en intégrant différentes compétences, en mobilisant des objets, des acteurs, des négociations et des définitions des rôles. La sécurisation foncière s'appuie sur un processus participatif. Les résultats atteints dans la zone sont probants. Ce travail a contribué significativement à réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs sur les parcours balisés « *...Dieu merci et depuis 1998 à aujourd'hui 2012, il y'a moins de conflits autour des couloirs de passage des animaux et de conflits agriculteurs – éleveurs, avec le PASEL, nous avons mené des enquêtes récemment sur la situation des conflits sur les couloirs de passage, nous sommes arrivés au résultat zéro conflit autour des couloirs de passage balisés (H M 25/09/2011, responsable de la commission foncière départementale de Dakoro)* ». Sur la santé animale, Le SAREL a mis en place un système innovant de gestion de santé animale dans sa première phase du Projet à Dakoro au Niger en 2003. Il est constitué des services vétérinaires de Proximité (SVPP) et les réseaux des auxiliaires d'élevage (AE). Les organes institutionnels des organisations pastorales que sont

les groupements d'éleveurs, deviennent les relais locaux du système de services vétérinaires de proximité. Les groupements d'éleveurs sont des relais communautaires pastoraux formels ou non mis en place par les coordinations locales ou régionales des associations pastorales. Ce système innovant instaure une collaboration entre le projet maître d'ouvrage, les SVPP, les associations d'éleveurs (AE et AVAPR), les autorités traditionnelles, les élus locaux et les services d'élevage dans une synergie d'action pour améliorer les conditions sanitaires des éleveurs. *«... axé sur la santé animale de proximité, avec l'installation des cliniques vétérinaires basées sur des réseaux d'auxiliaires d'élevage ; ces auxiliaires d'élevage sont des éleveurs, des agro-éleveurs éparpillés dans le département qui ont reçu des formations en santé animale de base et qui interviennent directement sur le terrain en cas de sollicitation par les éleveurs ; actuellement, il y a un réseau de 60 auxiliaires, pour la petite histoire, cette année, la campagne de vaccination est confiée par l'Etat à cette clinique vétérinaire qu'on appelle la CVP (B A 10/12/2011, responsable du volet au Projet SAREL).* Les services vétérinaires de proximité ont contribué à rehausser le nombre des animaux vaccinés. *« ...bon un peu du domaine que je connais sur la santé animale, je sais qu'il y a une très grande avancée dans la mesure où de 2003 à aujourd'hui , le SAREL a insufflé la privatisation des services vétérinaires, si on regarde l'évolution des services vétérinaires dans le temps, les éleveurs étaient réticents, mais avec la sensibilisation si ma mémoire est bonne les chiffres de vaccination ne dépassaient pas 9000 têtes par /an mais actuellement ça dépassent 50.000 têtes/an , ce qui fait que les éleveurs n'aurons pas à parcourir des dizaines de km pour rechercher un agent d'élevage, ils ont chez eux ou dans la communauté voisine. Et ça je disais, les chefs traditionnels, les associations pastorales y sont pour beaucoup de chose B A.,10/12/2011).* Ces initiatives améliorent le rendement des animaux, changent les habitudes des éleveurs et limitent les risques de contamination des épizooties dans la zone. Le système d'information sanitaire se développe et le foyer des maladies est plus rapidement identifié. Par ailleurs, les éleveurs maîtrisent le traitement sanitaire des animaux sous la supervision des professionnels et techniciens de terrain et disposent des cliniques vétérinaires de proximité à leur portée. Par ailleurs, le projet SAREL par introduction de trois (3) pratiques innovantes améliore les techniques de gestion du troupeau et limite les risques de pertes des animaux aux éleveurs. Ces innovations ci-dessous participent à réduire les pertes d'animaux en période de soudure et des épizooties :

- ❖ le stock alimentaire par la méthode de conservation du fourrage et tige de mil ;
- ❖ la complémentation stratégique des animaux faibles et d'usages domestiques ;

❖ la vaccination des animaux par les agents auxiliaires de services vétérinaires
 «... mais avec la sensibilisation des projets, AREN, SAREL, nous formons les éleveurs à une intégration de l'agriculture et l'élevage , notamment à la conservation des tiges de mil par le traitement chimique , donc le traitement à l'urée ; on utilise 5 kg d'urée dilués dans 100 litres d'eau , pour ce qui est des tiges ,on fait des fagots et 100 litres d'eau pour asperger, puis on met dans une fosse, et sécher au soleil pendant une semaine à l'ombre , ce produit est donné au grand ruminant et non pas aux petits qui têtent, pour le dosage , pour la première semaine , on donne à l'animal ce qu'il a l'habitude de consommer, on lui donne les deux tiers et le 1/3 de tige qu'il n'a pas l'habitude de consommer durant la première semaine , pour la deuxième semaine de part égale , la 3 ème semaine c'est l'inverse de la première semaine quoi, c'est un ciblage d'animaux, ce qui sont vieux , un géniteur, un taureau à usage d'exhaure ou la femelle gestante etc « A A 19/12/2011, Agriculture Dakoro ».

- **Les services techniques**

Les services techniques assurent l'encadrement des agriculteurs et éleveurs et la mise en œuvre des activités planifiées par le niveau supérieur sous la coupe du préfet de la localité. Il s'agit pour le département de Dakoro de la direction départementale de l'élevage, de l'environnement, de l'hydraulique, du développement communautaire, de la commission foncière et la délégation judiciaire. Au Niger, pour les questions foncières, c'est la commission foncière (COFO) qui s'en charge. C'est une institution formelle de l'Etat dont le rôle est la mise en œuvre des schémas d'aménagements fonciers en milieu agricole que pastoral. Elle a pour attribution la délivrance des titres fonciers et des autorisations de fonçage ainsi que leur enregistrement et la sécurisation des opérateurs ruraux. Cette institution a aussi la mission de vulgariser les textes du code rural et la reconnaissance des vocations des ressources. La commission foncière est structurée depuis le niveau national au local. Dans le département de Dakoro, elle est composée du préfet comme président, d'un représentant de chaque service déconcentré de l'Etat, d'un représentant de la chefferie traditionnelle, le maire, d'un membre des associations pastorales, d'un représentant des éleveurs et des agriculteurs, des jeunes et des femmes « À ce stade, nous avons installés toutes les 14 commissions foncières communales « COFOCOM, et à peu près 300 commissions foncières de base « COFOB » dont le chef du village est le président, les membres sont composés des représentants des éleveurs, des femmes, des jeunes, COGES-eau, exploitants de bois, « H M 25-09-2012, responsable de la commission foncière de Dakoro ». Dans la pratique, les activités de ces commissions semblent être confrontées à des dysfonctionnements par la cohabitation de plusieurs sources de pouvoir et de légitimité. Ces représentants administratifs déconcentrés, coordonnent les activités conçues par leur ministère de tutelle et impliquent les

populations locales sur le terrain. Ces institutions veillent aux respects des textes réglementaires et leur application. Ils peuvent réprimer les contrevenants selon les directives nationales en matière de gestion de conflits et l'exploitation des ressources naturelles (code pastoral, de l'eau et forestier). La vision sectorielle et centralisatrice domine dans leur rapport avec les populations rurales. Dans ce contexte, ces services techniques, sont de fois en conflit avec les organisations d'éleveurs et autorités traditionnelles sur des questions d'aménagements et sur certaines actions publiques à l'échelle locale. Pour les aménagements pastoraux, les codes de l'eau et pastoral prévoient des normes de maillage des points d'eau en zone pastorale, de procédure technique d'implantation et de fonçage des ouvrages hydrauliques que les acteurs ne respectent pas. Les distances règlementaires prévues dans les codes rural et pastoral entre deux puits est de 10 à 15 km et 20 à 30 pour les stations de pompes pastoraux. La complexité des questions pastorales se posent au Niger selon les visions des associations pastorales « *en matière d'hydraulique pastorale au Niger, les terrains sont vierges et les textes sont jusqu'au présent flous d'où la complexité d'intervention en milieu pastoral par les partenaires au développement et autres institutions* » H B, 15/11/2011, secrétaire général AREN Maradi ».

- **Les éleveurs et les agriculteurs**

Les éleveurs et agriculteurs sont les acteurs clés autour desquels se cristallisent les enjeux de politiques agricoles. Ces différents groupes ont des visions différentes de la vallée de la Tarka. Leur représentation de cet espace influence diversement leurs pratiques et stratégies. Les agriculteurs sédentaires pratiquent d'une part le défrichage et la mise en culture en zone pastorale, soutenus par les chefs de cantons sédentaires et des groupements. Quant aux éleveurs, repartis dans la zone pastorale adoptent de politique de fonçage systématique des puits traditionnels. Cette pratique foncière est même encouragée par les chefs de groupement touareg pour des raisons politiques ou morales. Par contre, d'autre part les éleveurs créent des champs de subsistance et érigent leurs campements en villages, soutenus par ces chefs de groupements et les associations pastorales. Pour les premiers, la vallée de la Tarka représente un espace pastoral de facto ou de droit et les seconds, une réserve foncière agricole pour résorber l'insécurité foncière et alimentaire.

- **Les acteurs politiques émergents**

L'apparition de nouvelles classes d'éleveurs se traduit par des pratiques d'élevage contraires aux dispositions du code pastoral et à la suivie des modes de gestion des espaces pastoraux ouverts. Ces catégories d'éleveurs ont acquis d'énormes quantités de bétail suite à la décapitalisation des pasteurs dans les années 1983-84 au Niger. Ils sont constitués pour la plupart des grands fonctionnaires ou des hommes politiques. Dans la vallée de la Tarka, ils foncent ou achètent des puits pastoraux et ailleurs dans les régions de Tahoua et Agadez clôturent des milliers d'hectares de pâturages publics en zones pastorales. Leur irruption bouleverse les systèmes traditionnels de gestion de l'espace et l'organisation sociale des éleveurs selon le responsable du projet PASEL Dakoro « *Il y a des nouveaux acteurs, des nouveaux éleveurs qui sont dans les villes, les vrais éleveurs d'antan temps sont devenus que des simples bergers salariés, c'est claire et c'est nette, leur rôle est dévolu à celui des gardiens des autres grands éleveurs* » (I I ,07/12/2011, PASEL Dakoro ». Les systèmes pastoraux de production ont été sérieusement affectés par les crises climatiques et aggravées par des politiques de développement inadaptées au contexte pastoral. Le déséquilibre se remarque aujourd'hui dans les rapports anciens éleveurs et nouveaux acteurs d'éleveurs commerçants possédant plus de bétail dans le département. Ces grands négociants et certains hommes politiques ont su profiter pour devenir des grands agro-pasteurs « *il y a un phénomène nouveau qu'il faut comprendre, aujourd'hui, les sédentaires disposent plus des animaux que les éleveurs, E H dépassent actuellement 1000 têtes à Dakoro, il emploie même les éleveurs comme salariés pour la surveillance de ces animaux H B 03-08-2012* ». Ce chef de tribu Wodaabé et membre de l'association pastorale FNEN-DADO livre ces impressions de ces changements sociaux. Les grands commerçants éleveurs font leur apparition et utilisent les peuls démunis comme bergers pour la garde des animaux en zone pastorale. « *Je m'appelle N. H.R, éleveur berger « assako » ; je ne fais que pratiquer cette activité, les agriculteurs et certains commerçants me confient leurs animaux chaque année. En saison de pluie, je remonte au Nord jusqu' à Akadaney pour ne revenir qu'après la libération des champs ; cela fait plus de 20 ans que je pratique la conduite des animaux aux pâturages selon les périodes de l'année. Je garde mes animaux en plus de ceux des autres commerçants de Dakoro ; Tu sais qu'avec les années de sécheresses, nous avons perdu beaucoup des animaux, les moyens manquent pour reconstituer nos troupeaux d'antan H R 05-01-2012, éleveur salarié Wodaabé* ».

- **Les autorités coutumières**

Les chefs coutumiers sont constitués de quatre (4) chefs de cantons sédentaires et trois (3) chefs de groupements pastoraux. Ils s'affrontent pour le contrôle de l'espace pastoral de la vallée de la Tarka et des hommes. Ils adoptent de stratégie diverses pour le contrôle de la vallée de la Tarka. Ces autorités coutumières ont la mission de gérer le foncier et assurer la conciliation de leurs administrés en cas de conflits. Leur pouvoir diminue avec la décentralisation et l'émergence de nouveaux acteurs politiques (Mairies) et associatifs (associations pastorales). De ce fait l'espace décentralisé constitue un terrain de compétition entre acteurs officiels et émergents dans l'arène locale « *Sur la gestion de terre, je ne comprends pas, juste qu'à présent quel pouvoir le maire dispose-t-il, chez nous en zone pastorale, c'est compliqué, le chef de groupement interfère toujours sur cette affaire, il faudrait que l'Etat prenne sa responsabilité pour clarifier les rôles et attributions des maires sur la gestion de ces ressources* » M A, 26/03/2014, maire de la commune d'Akbounou Abalak ». Ce maire se plaint beaucoup de l'ingérence du chef de groupement touareg sur les questions foncières dans sa commune. Cette situation l'embarrasse d'autant qu'il indexe l'Etat d'être incapable de clarifier les attributions des maires dans la gestion du foncier pastoral. Chez les communautés touaregs, le verrouillage des mairies constitue une stratégie pour les chefs de groupements touareg. Donc le contrôle des communes devient un nouveau terrain de confrontation entre les chefs de groupement et les maires avec la décentralisation. C'est ce que nous révèle cet enjeu de pouvoir dans la commune d'Akbounou malgré qu'ils soient de la même ethnie dominante.

- **Les autorités élus**

Les élus locaux dont la plupart des maires plus proches des chefs traditionnels, malgré leur légitimité et la légalité de leur statut, ont du mal à s'imposer comme des acteurs clés des politiques publiques. Ils disposent peu ou pas de ressources financières et humaines, leur capacité à influencer les décisions publiques reste marginale. D'ailleurs, les maires subissent le poids de la chefferie traditionnelle et l'interventionnisme politique. Ils s'alignent le plus souvent derrière des initiatives développées par les projets et organisations non gouvernementales pour effectuer des réalisations. Depuis le transfert de certains pouvoirs aux instances communales, beaucoup de conflits intercommunaux émergent entre les cantons sédentaires et les groupements d'éleveurs dans la vallée de la Tarka. La juxtaposition de ceux deux pouvoirs (Maires et autorités coutumières) sur un même espace suscite la concurrence entre les élus locaux et les chefs traditionnels jadis seuls maîtres de gestion foncière.

- **Les organisations pastorales**

Les associations pastorales constituent dans la zone de la vallée de la Tarka des nouveaux acteurs émergents de la scène politique locale. Elles se sont constituées progressivement après les années 1990 et comptent aujourd'hui une dizaine de structures associatives d'éleveurs. Ces associations pastorales défendent les droits des éleveurs et mènent des activités en interactions étroites avec les autres acteurs politiques, administratifs et coutumiers.

- **Les comités de gestion et associations des usagers de l'eau (AUE)**

Les comités de gestion des ouvrages pastoraux publics (puits et stations de pompages).

Ces structures de gestion ont été mises en place depuis les périodes coloniales et après les indépendances sous le nom des « groupements mutualistes pastoraux ³³ ». Ces associations d'usagers de l'eau (AUE) avaient pour mission de réguler l'accès à l'eau aux pasteurs. Ces structures furent défailtantes dans leur ensemble. Ensuite les communautés locales ont été responsabilisées pour gérer ces ouvrages pastoraux dont les chefs coutumiers avaient le monopole total des comités de gestion. Cela n'a pas aussi donné des résultats escomptés par le fait que l'argent collecté était détourné et la majeure partie des points pastoraux publics ne fonctionnaient plus «...le deuxième problème, l'Etat a donné la gestion de ces stations de pompages à des chefs traditionnels, là c'est une erreur parce que les populations ne peuvent pas dénoncer leur chef en cas de mauvaise gestion, à l'avenir, on doit éviter cette manière de responsabiliser la gestion d'un bien communautaire ; ce qui explique le taux de panne, le détournement de fonds collectés et le dysfonctionnement dans la gestion. « A R 29/11/2011, Maire de Goula ». Cette mal gouvernance des ouvrages pastoraux publics et la difficulté pour l'Etat de trouver une formule adéquate, les pouvoirs publics optent après la décentralisation effective en 2005 pour la gestion déléguée ³⁴ « Pour les stations de pompages et les mini-adductions d'eau potable, c'est en 2005 que ces ouvrages sont confiés à des politiciens pour leur gestion, c'est-à-dire ces gens sont récompensés de leur effort en leur octroyant le privilège de gestion à travers une délégation de pouvoir, ceci sans avis d'appel d'offre, les maires se sont vus une liste des gens à qui on a octroyé le titre de délégué. Quand, nous étions venus, c'est-à-dire les nouveaux maires, il n'y a pas eu une véritable sensibilisation sur cette convention. Cela a contribué à alimenter des tensions entre ces délégués et les

³³ Bernus E., 1974. Possibilités et limites de la politique d'hydraulique pastorale dans le Sahel, orstom, vol xi, n°2, pp119-126

³⁴ L'Ordonnance 2010-54 du 17 septembre 2010 portant Code général des collectivités territoriales en République du Niger, aborde la gestion de l'eau pastorale, avec les conventions de gérance passées entre les collectivités et les associations d'usagers de l'eau et leurs organisations (comités de gestion).

maires ou les associations des usagers de l'eau A R 29/11/2011, maire de Goula ». On comprend selon la vision de ce maire que la gestion déléguée est loin d'offrir une solution au dysfonctionnement des comités de gestion. Elle pose de nouveaux défis avec la décentralisation. Cette gestion semble être la porte d'entrée pour privilégier certaines catégories sociales. Il n'y a pas de transparence et visibilité dans la tenue des comptes, non-respect de la procédure de marché et l'argent collecté peut être affecté à d'autres besoins. Aujourd'hui, ces structures ne marchent pas bien et leur mise en place par les services déconcentrés en charge de l'hydraulique rurale et pastorale sans un consensus avec les autorités coutumières génèrent des conflits de pouvoir « *ou bien on fait un comité de gestion sans pouvoir de contrôle par le chef de village ou chef de canton, un autre problème de fois le comité de gestion se réduit au chef de village, dans d'autres circonstances, le comité et le chef village s'entendent entre eux et dépensent les sommes collectées sans que quiconque profite, il ne laisse aucun frais dans la caisse, là tu vois la caisse ne sert à rien, il y'a plusieurs problèmes, ils ont commencé depuis les projets qui foncent les puits, appuient les populations mais font aussi des réalisations qui alimentent des conflits entre les populations et leurs autorités, tu sais dès qu'un projet forme un comité de gestion et l'isole de son chef de village ou de canton, tu sais que là y a un problème et si un projet ou un chef de village s'entend avec son chef de canton, on le sépare, c'est évident qu'il y'aura toujours de problèmes, A M, 27/11/2011, chef de groupement touareg d'Azagor ».* Les témoignages de ce chef coutumier touareg montrent que les comités de gestion des points d'eau publics mis en place sans l'accord des autorités traditionnelles entraînent le dysfonctionnement de ces structures. Ils démontrent la défaillance de la démarche technique pour asseoir des structures de gestion durable par la méthode d'en haut.

3.3.5. Les pratiques foncières et stratégies des acteurs dans la vallée de la Tarka

Dans la vallée de la Tarka, les transformations des systèmes pastoraux s'expliquent par l'émergence de nouvelles pratiques foncières de la part des acteurs de la scène locale. Elles découlent des stratégies et logiques des populations d'éleveurs-agriculteurs et autorités coutumières et grands éleveurs pour le contrôle et l'accès aux ressources pastorales :

✓ **Le défrichement des nouvelles terres et la création des champs de subsistance des éleveurs.**

Ces pratiques prennent de l'ampleur malgré l'interdiction des autorités administratives et l'existence d'un code pastoral. Les dispositions de l'Ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010

relative au pastoralisme ne permettent pas de faire un quelconque acte foncier ou d'entreprendre des aménagements dans cette zone en ses articles (3, 5, 7, 8 et 9). Ces phénomènes sont aussi fréquents au-delà même de notre zone d'étude en amont de la grande vallée de la Tarka. *« ...nous avons été confrontés à un problème réel d'installation des populations sédentaires , tous ressortissants de Dan Farou, commune rurale de Guidan Amoumoune, département de Mayahi en 2012, saisi par la coordination régionale AREN de Maradi, le Gouverneur de la région de Maradi a chargé le préfet du département de Bermo et le Secrétaire permanent de la commission départementale de Dakoro et moi-même , d'aller sur le terrain vérifier les informations et constater la situation de cette éventuelle occupation de la zone par les exploitations agricoles .., et la mission s'est rendue à Afagague et Almougabass , villages situés à 50km à l'Est de de Gadabedji et à 150 Km de Dakoro, le 25 juin 2012 en compagnie des autorités communales de Belbédji ... et il est ressorti qu'effectivement de cette mission que des huttes sont nouvellement construites et les occupants sont tous des Haussa ressortissants du village de Dan Farou « B J, 24/09/2012, COFO Maradi».* Avant les années 1960, pratiquement, les cultures pluviales étaient absentes *« Bon, depuis les années 1950 et 1956, la vallée de la Tarka a été considérée comme une zone pastorale, et les forestiers en connaissent quelques choses avec des réserves de Gadabédji, Intiwila ; et jusqu'en 1960-64, il n'y avait pas des cultures dans la vallée de la Tarka mais maintenant avec l'émigration agricole, la croissance démographique, les populations ont tendance à abandonner le Sud agricole pour venir coloniser les terrains pastoraux M D 17-10-2012, agriculteur et retraité de Dakoro ».* Ce natif de la zone explique que les transformations sociales et les pratiques foncières expansionnistes ont contribué à mise en valeur agricole de la zone pastorale de la vallée de la Tarka. Ces émigrations agricoles s'intensifient de plus en plus en complicité avec les chefs coutumiers pour des enjeux politiques et identitaires. Ces sont des accusations qui sortent fréquemment de la bouche de nos interviewés.



Photo 11 : Sédentaires de Dan Farou ; **Photo 12** : Ali Agoulou, chef du groupe
(Cliché Madougou, Juin 2012).

Ces photographies illustrent clairement l'ampleur du phénomène d'accaparement des terres pastorales dans les vallées de la Tarka. Ces zones pastorales sont soumises aussi aux activités agricoles par les éleveurs eux-mêmes. Ils mettent en valeur des petites superficies et progressivement des ilots de champs ou champs pièges. Les éleveurs adoptent la stratégie de sécurisation de l'espace pastoral champs contre champs. Cette mise en valeur illégale compromet à long terme la durabilité des systèmes pastoraux. L'apparition de ces champs de culture est visible en saison de pluie.



Photo 13 : Champs de cultures des éleveurs
(Cliché Habibou, Août, 2012)

Les éleveurs de la zone de Korin Adoua « *bas-fonds à dominance de *Balanites aegyptiaca** », commune rurale de Bermo, à cinq (5) km du Ranch de Fako, cultivent quelques hectares de mil pour accroître leur résilience. La majeure partie de ces peuls « Farfarou », ressortissants de Korahan et Kornaka, ont quitté leur localité suite à la saturation de l'espace au Sud et les sécheresses des années 1966-1970. Entre les années 1966 à 2011, les communautés de la vallée de la Tarka ont connu successivement neuf (9) périodes cruciales de sécheresses récurrentes, « . . . nous avons en mémoire les périodes difficiles, des années de sécheresses

avec chaque fois de pertes énormes d'animaux chez les éleveurs, je peux même te les citer, 1966, 1969, 1973, 1974, 1984, 1988, 1998, 2004, 2010 « B H 27/11/2011, chef de campement peul Wodaabé de Toumboujaé ». Cette partie de la vallée mère de la Tarka est grignotée et ses branches Ouest sérieusement affectées par les cultures surtout les zones pastorales de Mouloun, Matoya, Maigémo et Joura.

✓ **L'achat des terres et les demandes des autorisations de fonçage de puits dans la vallée de la Tarka**

Les ventes de terres représentent des modes d'accès au foncier dans la vallée de la Tarka. Entre 2001 et 2012, 139 cas de ventes formelles de terres sont enregistrés à la commission foncière départementale. Par contre de 2003 à 2012, 98 autorisations formelles de fonçage ont été délivrées par cette institution. Dans la pratique, l'acquisition des champs et les autorisations de fonçage des puits traditionnels ne respectent les démarches formelles. Les acteurs contournent les textes et utilisent des stratégies d'accès au foncier dans la zone. Ces pratiques des acteurs contribuent au non-respect du maillage des points d'eau et perturbent la gestion traditionnelle. Dans la commune de Gadabédji (A T., 22/09/2012, COFO, Gadabédji et neveu de chef de groupement touareg de Gadabédji) affirme que « pour éviter que les autres communautés nous envahissent l'espace, nous refusons le fonçage de puits par une personne étrangère entre nous.. ». Ces enseignements empiriques montrent le fonçage d'un puits n'est pas accepté par une communauté autre que l'ethnie dominante. En exemple de cas précis, l'ONG CEB est intervenu pour forer un puits entre Dargué et Mailafia, les populations de ces deux communautés avaient refusé l'offre « « Entre Mailafia et Dargué, ONG CEB a voulu foncer un puits, nous avons refusé, il était obligé de demander aux touaregs de Maiwassa pour foncer ce puits aux éleveurs des grands commerçants de Maradi » B K 04./01/2012, chef du village de Mailafia Hada ». Dans des cas où ces populations d'éleveurs demeurent impuissantes face aux interventionnistes politiques et autres pressions extérieures, le fonçage d'un point désorganise les communautés autochtones. Ces pratiques inadaptées déstabilisent les systèmes traditionnels de gestion de l'espace pastoral pour les ayants droits. « Des éleveurs qui viennent d'Abalak ou de Tchintabaraden acquièrent des autorisations de fonçage dans le département de Bermo et perturbent l'ordre établi par les éleveurs autochtones qui sont là depuis une quarantaine d'années » H A 25-09-12, président de l'association KLD ». Avec l'évolution des systèmes d'attribution des terres et le bouleversement de systèmes de gestion des points d'eau au détriment des éleveurs autochtones, la notion de droit d'usage perd progressivement son sens en zone pastorale. La

recherche de terres d'attache continue pour les éleveurs. Suite à la mort d'un chef de tribu des peuls Woddabé au Nigéria où il vivait avec sa famille et autres sujets, ces derniers décidèrent de revenir au Niger. Ils sont actuellement en attente d'obtention d'autorisation de s'installer dans la vallée de la Tarka « *Le chef de Canton de Kornaka, dont nous sommes originaires tous, a promis de les rechercher un terrain d'attache en zone pastorale, de reloger les 150 chefs de ménages et leur foncer un puits, ça fait 3 mois de cela qu'ils sont là en zone pastorale sans puits* » B H 27/11/2011, chef de campement peul Wodaabé ». Dans d'autres cas, les agriculteurs foncent les puits et les vendent aux éleveurs en quête d'assise foncière pour aller acquérir un nouveau espace « *Nous avons acheté ce puits traditionnel à un agriculteur Haussa à 410.000 FCFA, maintenant, il a acquis un autre terrain à l'Est de Orsenna de la part du chef de groupement touareg J B 23-10-12, chef de campement peul Wodaabé Gadabédji* ».

✓ **L'octroi des terres par les autorités traditionnelles**

Ces autorités coutumières (chefs de cantons sédentaires et groupements d'éleveurs) octroient des terres de manière informelle et installent les populations dans leur territoire ou commune. Le flou juridique entretenu sur l'espace de la vallée de la Tarka et les enjeux de la décentralisation contribuent à réactiver les vellétés expansionnistes de ces autorités « *je voudrais dire mes collègues chefs de canton de ne pas se laisser berner, que les agriculteurs du Sud viennent dans leur localité pour acquérir de terres de culture, ils les enregistrent chez eux et cela crée de problèmes, tu vas voir des gens de Kornaka, de Mayahi, ou d'autres localités ; ces gens-là vendent le peu de terrain qui leur reste, arrivent ici et donnent quelques sommes d'argent aux chefs de canton pour avoir de l'espace, or ces espaces sont réservés à l'élevage, mais ces autorités traditionnels des éleveurs enregistrent ces populations sédentaires pour avoir plus d'administrés dans leur localité. Il est difficile d'arracher de terrain à quelqu'un dès qu'il cultive deux ans au moins, il faut chaque fois faire de l'investigation avant d'offrir de terre à quelqu'un, s'il a vendu son terrain pour venir acquérir des nouvelles terres, il faut le chasser pour qu'il aille travailler comme salarié agricole* L D 26/11/2011, chef de canton sédentaire de Soli Tagriss ». Ce témoignage du chef de canton sédentaire montre non seulement les divergences de point de vue sur les pratiques d'octroi de terres par les autres chefs coutumiers, mais indexe les chefs de groupement touareg comme acteurs principaux de ce processus de migration agricole. Par cette affirmation, on découvre la tension qu'il y a entre eux parce que ces migrants agricoles sont leurs administrés. En obtenant de terres, ils doivent impérativement changer l'administration

de tutelle. Après quelques années, cette stratégie se retourne contre ces autorités traditionnelles parce que leurs nouveaux administrés se rebellent pour devenir chef de village ou tribu autonome « *quelques années, ils se retirent et disent que moi je veux être autonome, il le faut qu'on lui fasse un chef de village lui-même, c'est comme ça qu'ils sont entrain de tromper ces gens-là, ils acquièrent leurs terres et ils se retirent, le chef de groupement ne peut rien faire, déjà ils ont acquis leurs terres* » A A 19/12/2011, chef volet associatif de la direction départementale de l'Agriculture Dakoro ».

✓ **Le prêt et le don de terres**

Suite à la pression démographique, l'insécurité alimentaire et la baisse de productivité des sols dunaires au Sud, les sédentaires migrent dans la vallée de la Tarka. Ils obtiennent ce capital productif soit par le prêt ou le don en fonction de leurs relations sociales « *...non, c'est un prêt, dès que je quitte la localité, je perds automatiquement le titre de l'exploitant, compte tenu du problème foncier chez moi, j'ai opté chercher un endroit où je pouvais avoir un renfort de sécurité alimentaire. Ce qui se passe à Moda (Kornaka), les sols sont pauvres, tu travailles la terre et le rendement est moindre, là où tu pouvais avoir 30 à 40 bottes de mil, avec la fragilité des sols, la récolte tourne autour de 10 ou 20 bottes* A A 05/01/2012, émigrant agricole ». Ces modes d'accès à la terre sont souvent source de conflit. On rencontre des cas où l'emprunteur refuse de reconnaître le contrat tacite conclu et engage la procédure judiciaire pour définitivement acquérir les parcelles agricoles obtenues aux tiers selon le juge de Dakoro « *... bon, mon prédécesseur m'a laissé 42 dossiers relatifs à des litiges champêtres, généralement ces problèmes champêtres découlent parfois du prêt de terrain* M M 11-09-2012, juge de Dakoro ». Dans les zones agro-pastorales de la vallée de la Tarka, les chefs de villages sédentaires autochtones, encouragent les agriculteurs à venir cultiver les terres pastorales sous forme de don en fonction de type de rapport social et surtout le prêt pour éventuellement transmettre ces terres à leurs héritiers. Sachant que ces transactions sont informelles, ils n'avisent pas la commission foncière et octroient des « petits papiers »³⁵ et changent la position de terrain pour éviter la remettre en cause les clauses « *chaque fois qu'un agriculteur me soumet une demande d'acquisition de terre, je lui délivre moi-même un papier sur lequel nous signons ensemble avec au moins deux témoins, c'est un contrat d'exploitation d'une année à 2 ans renouvelables, afin d'éviter la remise en cause des transactions effectuées, l'année qui suit le contrat, je déplace le contractant sur un nouveau site, par cet acte tu contrôles les terrains alloués, et ça c'est depuis 2010,* » B O 29-10-2012,

³⁵ LE Meur, 2002, approche qualitative de la question foncière, note méthodologique

chef du village sédentaire de Roumbou II». Ces stratégies foncières expliquent d'une part une fois de plus les difficultés des commissions foncières de contrôler les processus d'allocation des terres en zones pastorales et agropastorales. D'autres parts, ces comportements illustrent des stratégies de conservation³⁶ des terres même si l'espace disputé dépasse la capacité de culture des autorités traditionnelles.

✓ **La territorialisation de l'espace pastoral de la vallée de la Tarka**

La saturation foncière au Sud entraîne le développement des champs au-delà de la limite Nord de culture. Les populations sédentaires viennent défricher la zone pastorale et les chefs coutumiers encouragent cette emprise agricole pour agrandir l'effectif de leurs administrés. Cet enjeu politique et la recherche d'une sécurité foncière pour les éleveurs sont à l'origine de ces processus de marquage de l'espace pastoral de la vallée de la Tarka. Aujourd'hui, l'appropriation de l'espace est une tendance qui se généralise. Elle se traduit par le fonçage anarchique des puits par les éleveurs, l'implantation et la prolifération des nouvelles tribus en zone pastorale «... *le phénomène d'implantation de nouvelles tribus touaregs est réel, je vous parle des données actuelles dans ma commune d'Akboun, avant, c'était trois (3) groupements nomades qui y vivaient, aujourd'hui, il y a quarante-trois (43) chefs de tribus qui se sont installés* » M A 26/03/2014, maire d'Akbounou, Abalak». Cette logique de territorialisation s'accompagne systématiquement de fonçage d'un puits traditionnel du fait que qui contrôle l'eau, s'approprie l'espace et les pâturages environnants « *chaque Hardo, c'est-à-dire chef de tribu, chaque leader pastoral veut avoir un puits parce que c'est son puits qui va lui offrir une case de santé ou une école, c'est le puits qui va lui donner une identité pour qu'on l'appelle hardo, c'est le puits qui va lui permettre le contrôle de pâturage tout autour du point d'eau avec les transhumants et autres occupants de l'espace,* » H B, 15/11/2011, secrétaire général AREN Maradi ». Ces pratiques spatiales vulnérabilisent les éleveurs, entraînent la réduction de l'espace pastoral et suscitent la recherche des nouvelles terres. L'achat d'un point est synonyme d'une assise territoriale « *je dispose de deux (2) puits à Gadabédji, j'ai aussi foncé un autre puits à côté de la réserve de Gadabédji, des éleveurs venus d'Abalak et Tchintabaraden dans la région de Tahoua, ont voulu acheter un de mes puits à 6.000.000 de FCFA, j'avais refusé parce que derrière eux, j'ai compris que c'est toute une communauté de cinquante (50) familles d'éleveurs qui veulent s'installer à Gadabédji* (A T., 22/09/2012, neveu du chef de groupement et président de la COFOCOM). Chez les touaregs de la

³⁶ Karsenty A, (2007) sur la sécurisation foncière en Afrique de l'Ouest

commune d'Azagor le contrôle du front agricole se fait par le fonçage des puits traditionnels à la limite des champs des agriculteurs sédentaires de la commune urbaine de Dakoro selon le chef de village sédentaire de Mailafia Hada « *pour contrecarrer les agriculteurs, le chef de groupement d'Azagor a installé des touaregs entre Kougou, et Roumbou II... et leur a accordé l'autorisation de foncer un puits, par cette stratégie, il veut contrecarrer l'avancée des cultures dans la vallée* » (B K 04/01/2012, chef du village »).

Ces dynamiques nouvelles remettent en effet en cause la vocation pastorale de ces espaces pour les éleveurs transhumants et les exclus du système. La vulnérabilité des systèmes pastoraux est encore accrue l'accaparement de terre à grande échelle qui se développe dans les autres régions voisines d'Abalak et Agadez sous forme de ranchs privés. Des terres pastorales sont clôturées par des commerçants et politiciens puissants de la région d'Abalak (Enquête terrain 2012). Le secrétaire permanent de la commission foncière du département d'Abalak nous fait savoir que des grands investisseurs commerçants, fonctionnaires, politiciens demandent des concessions rurales et en font de réserves fourragères en zone pastorale au détriment des petits éleveurs familiaux. C'est l'exemple de de celle de (E B) et I M, député national et grands commerçants, qui ont respectivement acquis illégalement et clôturés (4.800 Ha) et (2.500 Ha) dans la zone pastorale d'Abalak dans la région de Tahoua.

Face à ces problèmes, même la commission foncière est impuissante et dépassée par la complicité politique. Pendant les périodes favorables à l'élevage, les animaux de ces puissants acteurs pâturent les autres espaces communautaires. Mais en saison sèche où les ressources fourragères deviennent rares, ils empêchent l'accès aux autres éleveurs dans leurs réserves ou clôtures fourragères. Au nom de la politique d'intensification de l'élevage, ces derniers privent les petits éleveurs des réserves protégées dans les ranchs étatiques « *le sous-préfet sortant s'est octroyé lui-même des autorisations de fonçage des puits et possède quelques puits en zones pastorales tout autour du Ranch de Fako Nord Dakoro... ; d'ailleurs ces animaux pâturent dans l'espace protégée de la dite réserve pastorale protégée* » (II, 07/12/2011, responsable du PASEL Dakoro». L'accès dans les réserves protégées est interdite et dès que les forestiers surprennent un éleveur, « *...la sanction sera lourde et peut coûter le prix de deux petits ruminants à un gros ruminant ,ou des centaines de milles de FCFA,* » (H C,17/09/2012, éleveur ». Mais pour profiter des ressources fourragères de la réserve, les éleveurs laissent seuls les animaux pénétrés et eux s'éloignent du lieu pour ne pas être démasqués. Les gestionnaires de la réserve nous révèlent qu'au classement de cette réserve de Gadabédji en 1955, il n'y avait que cinq (5) puits et aujourd'hui, on dénombre 150

puits traditionnels tout autour. Certains éleveurs et en majeure partie les chefs coutumiers de la localité ont réalisé des ouvrages pastoraux pour accéder aux fourrages. La prolifération ces puits pastoraux traditionnels est beaucoup plus perceptible dans la commune de Bermo où nous avons constaté presque un puits tous les trois cent mètres (300) de distance du fait de la faible profondeur de la nappe.



Photo 14 : Marquage de l'espace par les éleveurs
(Cliché Habibou, Novembre 2012)

Le processus de territorialisation de l'espace pastoral est de plus en plus inquiétant. Un responsable de l'Agriculture de Dakoro (A A), éleveur touareg et natif de la zone pastorale depuis plus de cinq ans, affirme « qu'il y a une *personnification de la vallée de la Tarka*. ». Cette dynamique territoriale de l'espace pastoral est récemment mise en évidence dans la région de Tahoua et Agadez. Les recherches concluent que tout ce qui relève de la territorialisation de l'espace est une injustice spatiale chez les éleveurs touaregs³⁷. L'accaparement des terres prend de l'ampleur sous le prétexte de la modernisation de l'agriculture. Ce phénomène émerge du fait des pratiques foncières par les politiciens et grands investisseurs puissants en Afrique de l'Ouest³⁸.

3.3.6. La typologie des conflits d'accès et d'usage des ressources pastorales

Les dynamiques des systèmes de production que la vallée de la Tarka révèle, sont sous-tendues par des logiques conflictuelles et des représentations divergentes de la part des éleveurs et agriculteurs. Les ressources pastorales en zone agricole et pastorale dans la région de Maradi et ailleurs au Niger s'inscrivent dans la dynamique de complémentarité. Cette interaction engendre des conflits dans l'accès, l'usage et le contrôle. La mise en évidence de ces conflits dans la vallée de la Tarka en explique l'évolution des usages, les enjeux de

³⁷ Gagnol et Afane, 2010 sur l'impact de politiques foncières des récentes décentralisations au Niger et les actions des sociétés minières en zones pastorales

³⁸ Hilhorst T., Nelen J et N.Trooré. 2011. Agrarian change below the radar screen: Rising farmland acquisitions by domestic investors in West Africa. Results from a survey in Benin, Burkina Faso and Niger, SNV, Royal Tropical Institute (KIT), Amsterdam, 29 p. T.hilhorst@kit.nl

politiques pastorales et les relations des agro-pasteurs et leur rapport au territoire pastoral. Cela est important pour l'analyse des phénomènes des conflictualités liées aux territoires³⁹ qui expliquent que leurs études restent insuffisamment nombreuses que ceux portant sur les processus de coopération.

Face aux enjeux et défis des systèmes agro-pastoraux que sont la pression démographique (3,5%) et la saturation de l'espace agricole au Sud, les relations entre éleveurs et agriculteurs se traduisent alors dans des conflits à l'échelle locale qui sont souvent relayés au plus haut sommet de l'Etat vers les Ministères de l'agriculture et de l'élevage. Le taux d'occupation du sol dépasse plus de 60 %. Ainsi se pose des difficultés d'accès aux ressources pastorales du fait de l'inaccessibilité des couloirs de passage et aires de repos pour les animaux en transhumance. La concentration de plus en plus forte de ces éleveurs sur des espaces pastoraux de plus en plus réduits entraîne parfois des conflits violents avec des pertes en vie humaine⁴⁰. Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles interviennent entre différents acteurs à dans l'espace de la vallée de la Tarka⁴¹. La plupart (46 %) des litiges entre agriculteurs recensés à la commission foncière de 2000 et 2011 à Dakoro, ont pour cause le foncier. Les différends entre agriculteurs et éleveurs dans le département représentent 44,66% des litiges. Les conflits entre éleveurs et éleveurs autour des points et pâturages en représentent 6,6% et 2,2% opposent les éleveurs et d'autres opérateurs ruraux. Les litiges concernent surtout les revendications foncières, l'accès aux points d'eau, les couloirs de passage et les pâturages. Ces conflits peuvent être graves : Ainsi 13,33% des conflits sont mortels à Dakoro. Chaque année, les conflits entre éleveurs et agriculteurs engendrent des morts d'hommes, ravivant les tensions intercommunautaires. En 1991 un conflit entre éleveurs et agriculteurs à Toda Guidan Roudmji a causé le mort de 101 personnes dont nous étions les plus touchés « *A M, 27/11/2011, chef de groupement touareg d'Azagor* ». La gestion de ces conflits fonciers dans la vallée de la Tarka pose d'énormes difficultés pour les institutions formelles (justice de Dakoro et la commission foncière départementale). Les populations locales acceptent rarement les solutions judiciaires et plus de 80 % des acteurs en conflits à Dakoro font appels à un niveau supérieur des instances judiciaires de Maradi ou Niamey « *M R 11-09-2012, juge de Dakoro* ». L'étude sur les instances de résolution des conflits dans le département de Boboye au Niger a aussi mis en évidence la défaillance des

³⁹ Melot R et A. Torre, 2012. « Introduction : Conflits d'usage dans les espaces ruraux et péri-urbains », économie rurale, (en ligne),332/novembre-décembre, mis en ligne le 30 décembre 2014, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/3601>

⁴⁰ En 1991, les dégâts champêtres en période de récolte à Toda, dans le département de Guidan Roudmji, région de Mardi ont causé les morts de 101 éleveurs transhumants en une journée

⁴¹ Secrétaire permanent de la commission foncière de Dakoro, 2012

institutions formelles à gérer durablement les différends⁴². Ailleurs en Afrique, les comités issus des instances traditionnelles sont plus efficaces que ceux mis en place par les autorités administratives malgré la pluralité des instances d'arbitrage⁴³. Dans le département de Dakoro, un cadre de concertation existe depuis 2005, il est né de la difficulté des institutions formelles à gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs et à prendre des initiatives non contestables en matière d'aménagement et de décisions publiques. Les représentants des différents services techniques, des agriculteurs, d'éleveurs, chefs traditionnels, les maires, les associations pastorales travaillent en synergie. Ils identifient et matérialisent les parcours sur la base des connaissances locales et du consensus entre acteurs. Les chefs traditionnels⁴⁴, partenaires clés dans la prévention et la gestion des conflits œuvrent au côté des projets, de la société civile et services techniques pour asseoir une paix durable. La récurrence des conflits fonciers dans la vallée de la Tarka et la défaillance de la gestion étatique de ces conflits ont poussé ces acteurs locaux à privilégier l'approche participative. La prise de conscience de l'échec des mécanismes formels de résolution des différends entre les éleveurs et les agriculteurs se traduit par la coopération entre ces parties prenantes. Les décisions sur les aménagements pastoraux émanent désormais de la volonté collective et la participation communautaire. Ils tentent d'intégrer des logiques participatives par la mise en place des dispositifs de concertation pour une meilleure acceptabilité sociale des aménagements pastoraux.

Conclusion partielle

La dynamique de l'agro-pastoralisme dans la vallée de la Tarka est une conséquence des nombreux facteurs dégradants : mutations sociales, économiques, foncières et démographiques. La mobilité pastorale se traduit par des pratiques foncières et de stratégies nouvelles des éleveurs à sécuriser leur foncier pastoral. L'évolution de ces systèmes pastoraux affecte profondément les rapports des populations pastorales à leur espace et accroît les tensions dans l'usage des ressources pastorales. Ces processus socio-fonciers désorganisent les modes de gestion traditionnels et vulnérabilisent les petits éleveurs et engendrent des conflits.

⁴² GADO B.A., 2000. Instances d'arbitrages et Itinéraires de résolution des conflits fonciers dans le Boboye (Niger) ; Vol. VIII. 18 p . <http://people.ucalgary.ca>

⁴³ Sougnabé S-P., 2003. Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad. Une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, in Jamin J-Y., Seiny Boukar L., et C.Floret (éds), *savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à des nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun, 8 p

⁴⁴ Sidikou A.G., 2003 sur l'expérience contributive de l'association des chefs traditionnels du Niger (ACTN)

CHAPITRE IV

LES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATIONS DES COMMUNAUTÉS AGRO-PASTORALES DE LA VALLÉE DE LA TARKA

Le concept de vulnérabilité reste largement débattu par les chercheurs en sciences de la nature et sociales. Il intègre la notion des risques mais aussi les vocables proches comme la résilience ou l'adaptation⁴⁵. Nous ne rentrerons pas dans l'appréhension du vocable par les différentes disciplines, mais tenterons de montrer que l'étude de la vulnérabilité des éleveurs doit prendre en compte les dimensions naturelle, sociale, politique, économique, institutionnelle, géopolitique et les interactions entre les acteurs sociaux et leur environnement⁴⁶. Ce chapitre expose les facteurs de vulnérabilité des éleveurs et agriculteurs dans la vallée de la Tarka. Ces éléments déterminants comme le soulignent Léone et Vinet., 2005 révèlent des vulnérabilités sociales dans un espace donné⁴⁷. Mais il en ressort aussi les actions d'adaptation de ces communautés agropastorales, ainsi que les politiques de gestion de crises pastorales et leurs limites. Cela va permettre de montrer qu'au-delà des déterminations naturelles et socio-politiques, les communautés ont la capacité de résister aux effets de ces phénomènes par des innovations individuelles et collectives de gestion du risque⁴⁸. Dans la vallée de la Tarka, un ensemble complexe de facteurs compromettent les modes de vie des éleveurs, exacerbent les conflits d'accès aux ressources et vulnérabilisent les communautés agropastorales. Ces facteurs naturels, sociaux, économiques et politiques ont des incidences directes ou indirectes sur les individus, les ménages ou les communautés de la vallée de la Tarka que l'Etat, les institutions humanitaires ou de développement et les structures organisées tentent d'atténuer.

4.1. Les facteurs de vulnérabilité agro-pastorale

Les facteurs de vulnérabilité sont multiformes dans la vallée de la Tarka. Ils peuvent être regroupés en quatre (4) catégories suivant les dimensions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles et géopolitiques aux échelles spatiales et temporelles. La conjugaison de ces facteurs a des conséquences sur les modes de vie des communautés agropastorales de la vallée de la Tarka et leur capacité de résilience.

⁴⁵ Dauphiné et Provitolo, 2007, sur la résilience comme approche de réduction des risques naturels

⁴⁶ Becerra S., 2012 sur les relations entre vulnérabilité, risques et environnement

⁴⁷ Léone F et F. Vinet, 2005. Vulnérabilités des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles, analyses géographiques, Université de Montpellier III, 133 p.

⁴⁸ Gilbert C, 2006. La vulnérabilité, une notion à explorer, *Pour la Science*, 51, pp. 116-120, qui explique que l'analyse de la vulnérabilité doit prendre en compte non seulement les dommages suite à une catastrophe mais aussi les capacités collectives ou individuelles à résister à leurs effets.

4.1.1. Les facteurs naturels et environnementaux

4.1.1.1. L'aridité du milieu

Les baisses successives des conditions pluviométriques aux cours des trois (3) dernières décennies ont réduit le potentiel ligneux et ont provoqué la mortalité du cheptel en zones pastorales. Ces précipitations très variables dans le temps et dans l'espace limitent la productivité fourragère de la vallée de la Tarka. Ainsi les fortes pressions humaines et pastorales dégradent les pâturages et les ressources naturelles. Ces transformations écologiques s'accompagnent de changement des pratiques foncières et d'occupation des espaces non cultivés dans la vallée de la Tarka. En effet, les sécheresses provoquent la baisse des productions agricole et pastorale. Cela entraîne des pertes importantes d'animaux, un fort endettement des ménages et la décapitalisation des éleveurs qui bradent leurs animaux sur les marchés. Les photographies prises lors de la mission conjointes entre associations pastorales et représentants du ministère des ressources animales en périodes de sécheresses de 2004-2005 ci-dessous montrent l'ampleur des dégâts dans la vallée de la Tarka. Ces sécheresses ont conduit à un effondrement des prix de bétail et détruisent le capital productif des éleveurs.



Photo 15 : Cadavres des femelles Azawak ; **Photo 16** : Carcasse de bovin

Source : MRA, 2005

Le chef de groupement touareg de la commune d'Azagor et ceux de la tribu touareg de Maiwassa et Guidan Zada nous ont confirmé lors de terrain en 2012 que ces animaux, avant de les égorger coutaient 750 FCFA, soit l'équivalent d'un peu plus d'un euro. L'analyse de l'évolution des précipitations annuelles dans la vallée de la Tarka montre la fréquence des années déficitaires dans la zone d'étude. Ces éléments climatiques influent sur la mortalité des animaux et la perte du capital productif chez les communautés agropastorales de la vallée de

la Tarka. Parmi les systèmes d'élevage identifiés, les systèmes mobiles à faible assise foncière et les systèmes moutonniers de grande mobilité de peuls Wodaabé et Ouda restent sensibles aux aléas naturels. Ils sont généralement constitués des ovins et bovins moins résistants à la sécheresse et parfois pris en étau lors de la transhumance en période de crise. Les conditions de vie des éleveurs se dégradent avec les années de sécheresses récurrentes et les systèmes d'élevage évoluent en laissant une grande partie des éleveurs sans capital productif. Les catégories sociales les plus touchées sont les femmes peules Wodaabé et les jeunes éleveurs peuls privés de leurs moyens d'existence.

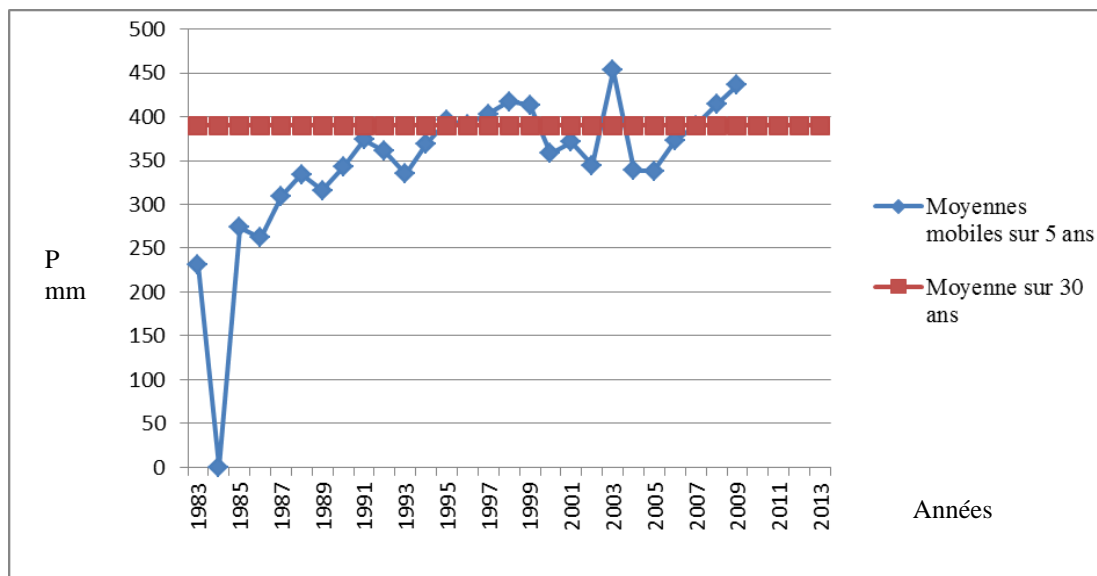


Figure 5 : Évolution de la pluviométrie dans la vallée de la Tarka sur 30 ans
 source : DDM, Dakoro, 2013, Habibou, 2015

Dans cette zone pastorale du Niger central, les sécheresses cycliques ont donc eu pour conséquences la destruction des moyens d'existence des éleveurs et la décapitalisation des éleveurs. A titre d'exemple la sécheresse de 1997 dans le département de Dakoro a réduit le cheptel bovin de 30 % et 10 % chez les petits ruminants, 1 à 5 % des camelins, équins et asins⁴⁹. Quant à la grande sécheresse sévère de 2005, 25 % de ménages pastoraux ont perdu la presque totalité de leur capital bétail dans le village de Roumbou au cœur de la vallée de la Tarka. A Hada, un éleveur autochtone me racontait l'impact de la sécheresse de 2009-2010 dans leur ménage « ... avec les sécheresses récurrentes, les animaux meurent pendant les soudures, l'année passée, nous avons perdu 20 têtes de bovins et 30 en 2009 M C 05/09/2012, éleveur ». Ces crises alimentaires engendrent la détérioration de termes de l'échange bétail/céréale ou bétail/fourrage et la désorganisation sociale des pasteurs et leur

⁴⁹ Schéma directeur de développement sous régional de Dakoro (SDSD), 2001

sédentarisation suite à la décapitalisation⁵⁰. Ceci explique la réduction des effectifs en zones pastorales chez les éleveurs peuls Wodaabé et le déstockage des animaux au profit d'agropasteurs, commerçants et autres fonctionnaires de l'Etat dans le département de Dakoro et de la région de Maradi. Ces crises alimentaires issues des cycles de sécheresse depuis les années 1980, ont fait que les agriculteurs ont investi dans le domaine de l'élevage et sont devenus plus riches que les éleveurs en Afrique de l'Ouest⁵¹. Dans la vallée de la Tarka, ces sécheresses successives et la disparition du bétail, chez les groupes d'éleveurs Wodaabé les contraignent de renoncer aux pratiques de migrations saisonnières longues. La récurrence de ces périodes sèches et les pratiques humaines modifient le couvert végétal et accentuent la dégradation des ressources en Afrique Subsaharienne⁵². Les impacts des sécheresses des années 1980 dans la région de Maradi furent notifiés dans les écrits scientifiques⁵³. L'analyse de l'occupation des sols dans la vallée de la Tarka montre cette dynamique des agrosystèmes et espaces pastoraux.

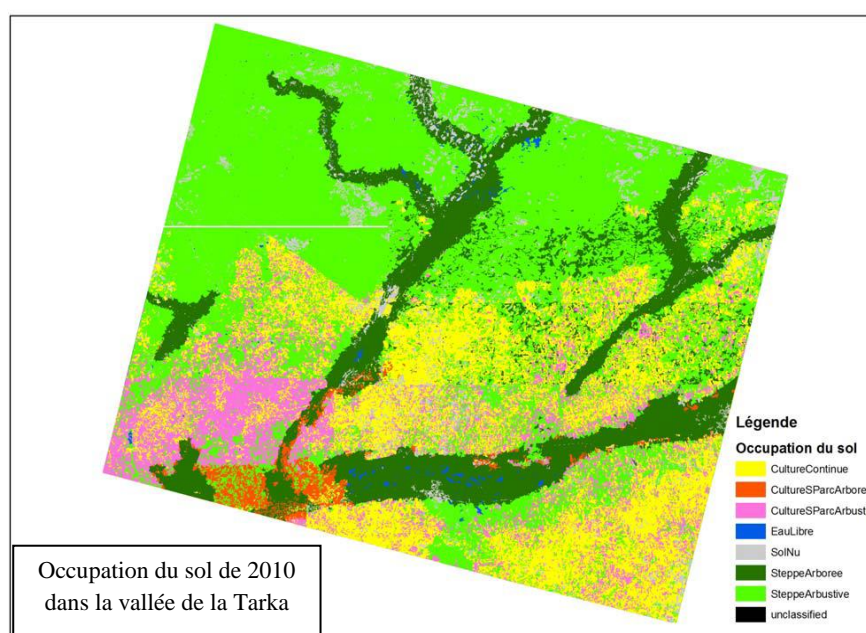


Figure 6 : Coupe d'image SPOT traitée de l'occupation du sol dans la vallée de la Tarka (Berme et Dakoro)
Source : projet ATP/OAM, CIRAD, 2011, adaptée, 2015

⁵⁰ Moha M., 2008. Les relations entre agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à Roumbo-Sakabal, *Afrique contemporaine*, n°225, pp.137-225. <http://caim.info/revue-afrique-contemporaine>.

⁵¹ Gonin A., 2014. Territoires de la sédentarité versus territoires de la mobilité : Géopolitique de l'élevage en Afrique de l'Ouest. *Colloque international Agriculture et géopolitique*, Guyancourt, 12 et 13 Février, 2014

⁵² Peugeot C et al, 2013 sur la vulnérabilité des familles rurales liées à la dynamique du climat et des agroécosystèmes, cas du Niger, Bénin et Sénégal

⁵³ LE GAL P.Y., 1987. L'agriculture sahélo-soudanienne face à la sécheresse : l'exemple de la région de Maradi (Niger), *Cahiers de la recherche développement*, n°16, pp.42-50.

L'image montre la présence des champs de culture en zone pastorale dans les localités de Korin Adoua et Fako, dans les communes de Bermo et Affagay et Gandoun Goriba (Gadabédji) et les enclaves pastorales des communes agro-pastorales de Dakoro, Azagor, Goula, Roumbou , Korahan et Soli Tagris. Les investigations de terrain confirment et expliquent les raisons de cette évolution spatiale que nous montre l'image satellitaire.

Tableau 3 : Analyse de l'occupation des sols du département de Dakoro et la vallée de la Tarka.

Occupation des sols	1975		1990		2005		2010	
	sup/ha	%	sup/ha	%	sup/ha	%	sup/ha	%
culture continue	296013,4425	18	359457,1875	22	379410,6150	23	138 491,3	22,7
culture sous parc arboré	19120,2525	1	46799,9100	3	60978,2400	4	13 488,6	2,2
culture sous parc arbustif	51268,8150	3	62797,3875	4	66198,2175	4	74 935,0	12,3
eau libre	-	-	-	-	-	-	2 348,2	0,4
sol nu	16925,6700	1	20676,1275	1	36958,1400	2	25 912,2	4,2
steppe arborée	401060,565	24	254054,295	15	183813,9975	11	103 492,3	16,9
steppe arbustive	866086,3125	52	906690,15	55	923115,8475	56	252 609,3	41,3
Total	1650475,058	100	1650475,058	100	1650475,058	100	611 276,9	100

Source : projet ATP/OAM CIRAD, 2011, adapté, 2015

L'analyse de l'occupation des sols des images LANDSAT de 1990, 1975, 2005 et SPOT5 de 2010 dans la zone de Dakoro met en évidence les dynamiques des systèmes agraires. Si les classes d'occupation du sol de 1990, 1975 et 2005 concernent l'ensemble du département, celles de 2010 couvrent une portion. L'objectif de l'analyse de l'image traitée est de voir simplement l'évolution du front agricole du Sud vers le Nord pastoral dans la vallée de la Tarka. Entre 1975 et 2005, les superficies occupées par les steppes arborée et arbustive sont réduites de 10%. Cette réduction du potentiel naturel s'accompagne d'une augmentation de terres de culture dans les départements de 9 %. Par contre les sols nus sont passés de 1% à 2% au cours de la même période. Mieux les changements s'observaient en 2010 (37,2%) pour les cultures continues et sous parc agro-forestier, principalement dans la Vallée de la Tarka. Elle subit les vellétés expansionnistes de plusieurs acteurs aux intérêts divergents. L'analyse d'images satellitaires montre aussi que 12% des espaces pastoraux sont occupés par les cultures entre 1975 et 2005. L'extension de ces cultures sur des espaces pastoraux et la concentration des animaux dans la zone pastorale provoquent la dégradation des pâturages. Les variations climatiques, les changements d'occupation de l'espace et pratiques humaines ont des impacts sur les espaces pastoraux comme le montre l'analyse satellitaire ailleurs en

Afrique de l'Ouest⁵⁴. Dans la zone, la fréquence des années déficitaires, conjuguée à la concentration des animaux sur l'espace pastoral de plus en plus réduit, la constance des animaux affamés jouent sur la capacité de repousse de jeunes plantes fourragères.

4.1.1.2. Les épizooties des animaux en zones agro-pastorales de la vallée de la Tarka

L'une des raisons qui fonde la création des organisations pastorales est la recrudescence des maladies animales « ... un autre élément, c'est qu'il y a aussi beaucoup de maladies des animaux en ce temps-là et que l'Etat n'était pas en mesure d'assurer la sécurité alimentaire des éleveurs en période de soudure M O 04-09-2012, président de l'association ENIMAL ». Ce témoignage du président de cette association pastorale explique que la santé animale constitue une préoccupation majeure des éleveurs et de leur organisation. Les principales maladies enregistrées dans la vallée de la Tarka, lors de nos entretiens avec les groupements pastoraux et certains éleveurs transhumants et associations d'éleveurs, sont surtout la diarrhée (*Zawo*), la pasteurellose et la fièvre aphteuse (*Tchiwan zazabi*) pour les bovins, caprins et ovins. Ils identifient aussi quelques cas des épizooties chez les asins et équins comme la toux (*Tari*) et la colique (Ibrahim, terrain 2012). Ces pathologies locales et sous régionales les plus fréquentes en rapport avec la mobilité et les contraintes liées aux systèmes d'élevage extensifs entraînent de fortes mortalités des animaux chez les éleveurs. En 2003, l'étude menée par le cabinet d'expertise KRB Ingénieurs conseils S.A.R.L a montré que 45,9%, 48,5% et 47,3% des espèces respectivement bovines, ovines et caprines sont atteintes de pasteurellose à Dakoro de même que la diarrhée pour 10,6% ; 23,5% et 27,3%⁵⁵. Cela explique pourquoi le projet SAREL, les éleveurs, les organisations pastorales et les agents para-vétérinaires privés collaborent pour améliorer l'accès des services vétérinaires dans la zone. L'accès à la santé en milieu pastoral reste faiblement couvert et des maladies humaines liées à la cohabitation des animaux et éleveurs sont insuffisamment connues. La gestion des risques de vulnérabilité des éleveurs devrait tenir compte de la santé animale et humaine en zone pastorale⁵⁶

⁵⁴ Sarr M-A., 2008. Variabilité pluviométrique en Afrique de l'Ouest : Dynamique des espaces végétaux à partir des images satellitaires. Exemple du bassin versant du Ferlo (Sénégal). *Journée de climatologie*, Nantes, 13-14 mars, *climat-société : climat-végétation*, 2008, pp. 57-76.

⁵⁵ KRB Ingénieurs Conseils S.A.R.L., 2003. Etude de faisabilité du projet de réhabilitation régionale de Dakoro : Rapport définitif. Volume III : composante élevage. 47 p.

⁵⁶ Wyss K et J.Zinsstag, 2000. Réflexions pour une meilleure prise en charge de la santé en milieu nomade au Tchad, *sempervira*, n°8, Centre Suisse de Recherches Scientifiques, 116 p. <http://www.csrs.ch>

4.1.2. Les facteurs sociaux

La vallée de la Tarka dans les départements de Bermo et Dakoro (Maradi) a connu ces dernières décennies des transformations socio-économiques importantes⁵⁷. La pression démographique accroît la concurrence pour l'accès aux ressources productives et entraîne la saturation des terres cultivables. Cet état de fait vulnérabilise les ménages et engendre des pratiques d'individualisation de ces terres et une croissance des transactions foncières⁵⁸.

4.1.2.1. La pression démographique et l'accaparement des terres pastorales

La vallée de la Tarka au cœur des conflits fonciers, d'accès et de contrôle de l'espace subit des pressions foncières aggravées par la pression démographique. Ces phénomènes entraînent l'accaparement de terres pastorales. Les acteurs locaux se livrent à une compétition farouche pour contrôler la vallée de la Tarka. Les logiques des chefferies sédentaires et des groupements pastoraux débouchent sur une tendance au contrôle territorial de la zone pastorale. « *Les chefs de groupements pastoraux encouragent les éleveurs à foncer les puits et les chefs de cantons à défricher dans la vallée de la Tarka, A Z, 09-09-2012.* Ces pratiques et enjeux politiques affectent sérieusement les systèmes d'élevage et leurs moyens de production. Ainsi les agriculteurs du Sud agricole perçoivent la vallée de la Tarka comme une réserve agricole et un espace n'appartenant à personne. Cette représentation pousse les paysans à défricher la vallée de la Tarka «... *même cette année-là, 2012, en circulant dans la vallée, j'ai vu là où quelqu'un à semer, il fait la tête dure et par la suite, il a été chassé et les animaux ont brouté les semis, j'ai demandé après, les gens m'ont dit qu'il a été chassé de l'endroit, c'est même dans la vallée de la Tarka A A 06/09/12, agent de l'agriculture Dakoro* ». Les compétitions d'usage entre les éleveurs, agriculteurs via leurs autorités traditionnelles font que la sauvegarde des potentialités pastorales de la zone demande plus l'intégration de tous les acteurs aux processus participatif de délibération en cours. L'évolution foncière et les pressions démographiques résultent des dynamiques sociales et territoriales ailleurs en Afrique de l'Ouest⁵⁹.

⁵⁷ Guengant J-P et M. Banoïn, 2003. Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger, FAO, Rome, 144 p

⁵⁸ Lawali S, 2011. Dynamique de transactions foncières et vulnérabilité rurale au Niger : Cas des communes rurales de Tchadoua et Youri. Thèse de doctorat, Université de Liège. 266 P.

⁵⁹ Bah A et al, 2010 sur les politiques d'affectation des terres et leurs impacts dans le Ferlo

4.1.2.2. Les pratiques de taxations élevées et illégales aux éleveurs

Les éleveurs de la zone pastorale sont taxés pour les dégâts champêtres qu'ils commentent. Les sédentaires outrepassent sur les frais de dédommagement. Il n'y a pas de respect de compensation des dégâts champêtres et ces procédures informelles de taxations par les chefs de village ou canton contribuent à la vulnérabilité des éleveurs. Pour certains dégâts, ils sont obligés de vendre deux à trois petits ruminants car certains chefs coutumiers véreux se retrouvent dans la gestion des conflits liés aux dégâts champêtres « ... *pour les dégâts champêtres, la vache et le chameau se taxent à 5000 FCFA et les petits ruminants à 1000 et hier même un touareg de Marafa fut taxé à 50.000 fcfa à Roumbou II pour ces chameaux H O 24-09-2012, chef de campement peul de Kougou* ».

Ces pratiques s'observent aussi sur les puits pastoraux en zones agricoles où la monétarisation de l'eau prend de l'ampleur «...*quand tu dépasses la vallée de la Tarka, vers les zones agricoles du Sud, là ce qui se passe, relève de la pure escroquerie, les éleveurs rencontrent des problèmes à la libération des champs parce que les puits sont ceinturés par les champs , il n'y a pas un espace où les animaux vont stationner, et d'autres puits même s'ils ne sont pas ceinturés, il n'y a pas de couloirs de passage qui mènent vers ces puits là, mais dans d'autres endroits l'accès est interdit aux éleveurs moyennant même de l'argent ; nos éleveurs nous rapportent qu'ils payent de 40.000 FCFA jusqu'à 50.000 FCFA pour accéder à un puits alors que ces comités mis en place doivent faciliter l'accès aux éleveurs et leur intégration A M, 27/11/2011, chef de groupement touareg d'Azagor* ». Ces contreventions énormes et les sentiments des éleveurs d'injustice sociale suite aux refus d'accès aux résidus de culture en zone agricole entraînent de l'insécurité foncière « ... *un autre problème aussi, les éleveurs qui viennent du Sud pâturent convenablement ici, mais nous les résidents vivons dans une insécurité foncière. À la libération des champs, les services de maintien de l'ordre nous imposent des contreventions énormes alors qu'il ne reste que les résidus de cultures et fanes d'arachide dans les champs. Les gens font des jardins de manioc dans les maisons, dès que tu commets un dégât, c'est comme si tu as tué une personne. Quand tu résides dans un espace et que la tranquillité manque, dis-toi que tu n'as pas un droit foncier A B 03/12/2011, membre l'association KLD de Bermo* ». Pour cet éleveur peul Wodaabé de la zone pastorale de Bermo, même le droit d'usage prioritaire reconnu par le code pastoral n'est qu'un leurre «... *aujourd'hui, nous disons qu'on a une assise foncière, mais en réalité, nous n'avons pas de territoire, de terrain de culture, dans la zone pastorale aux éleveurs A B 03/12/2011* ». A tous

ces problèmes vient s'ajouter la question des fourrières. En effet, le code rural prévoit des enclos pour les animaux en errance ou perdus lors de la vaine pâture. Certains maires profitent de cette disposition pour taxer les éleveurs. Toutes ces pratiques néfastes de mal gouvernance impactent sur les modes de vie des éleveurs dans la vallée de la Tarka. Ces pratiques dégradantes en zones pastorales sont aussi observées dans le Nord-Est de Gouré dans la région de Zinder⁶⁰.

4.1.2.3. Le ramassage de la paille dans la zone pastorale et enclaves pastorales

La dynamique des systèmes pastoraux s'explique aussi par la tendance des sédentaires et autres acteurs nouveaux de s'adonner à la pratique d'élevage. Les grands commerçants ont acquis des animaux, achetés aux éleveurs suite à ces famines et sont aujourd'hui détenteurs de beaucoup de cheptel. Ce qui fait que la vente de la paille génère énormément de l'argent. Les sédentaires, les jeunes et autres personnes démunies partent rechercher des fourrages en zones pastorales, les stockent pour les soudures ou les vendent aux propriétaires des animaux dans les centres urbains *«... ce qui fait que aujourd'hui autour des villes ou tout autour des villes , vous allez trouver que les gens balayent les champs et les enclaves pastorales, de tout temps les gens sont obligés de faire des réserves. Pourquoi ? Parce qu'il y a une situation inverse, les sédentaires veulent élever plus que les éleveurs et ces éleveurs ont tendance à aller vers l'agriculture, il y a des éleveurs qui sont tentés par l'agriculture et réduisent le nombre de leur bétail et veulent venir se fixer et des sédentaires qui sont tentés par l'élevage, achètent aussi des animaux pour les confier à des éleveurs et garder une partie même au village, vous voyez! A A 19-12-11, agent de l'agriculture de Dakoro ».*

⁶⁰ Olivier de Sardan J-P., M-S.Bassirou., S.Bodé., A-E.Dagobi., N-A.Issaley et A.Mohamadou, 2004. L'élevage mobile dans la région de Zinder : une recherche socio-anthropologique, Rapport de synthèse, *Etude et Travaux du LASDEL*, n°112, 28 p. www.lasdel.net, consulté le 03/05/2015



Photo 17 : Acheminement des fourrages récoltés dans la zone pastorale à Dakoro
(Cliché Habibou, Novembre 2012)

«... tout autour de Dakoro, vous allez voir au niveau des peuls et des touareg des animaux, ce sont surtout des animaux appartenant à des résidents de Dakoro ou de Maradi et qui sont avec les éleveurs là « A A 19-12-11, agent de la direction de l'Agriculture Dakoro ». Les propos de ce responsable de la direction départementale de l'Agriculture de Dakoro prouvent, l'émergence des grands investisseurs commerçants de nos jours dans les systèmes de production pastorale. Le code pastoral légitime la valorisation des résidus de culture en zone agricole alors que ces résidus sont systématiquement récoltés avant la libération des champs, stockés et vendus en période de soudure. Ces pratiques contraires aux dispositions du code pastoral contribuent à aggraver la vulnérabilité des éleveurs et favorisent l'iniquité d'accès aux ressources pastorales. Le ramassage des résidus de culture contraint les éleveurs de recourir à la complémentation alimentaire.

4.1.2.4. Les feux de brousse

En dehors des aléas climatiques, les feux de brousse constituent un des facteurs de vulnérabilité en zones pastorales de la vallée de la Tarka. Ces phénomènes dévastent des milliers d'hectares de pâturages et engendrent de déficits fourragers. Chaque année des foyers de feux de brousse sont déclarés à la direction départementale de l'environnement de Dakoro. Les statistiques des cas de feux de brousse en zones pastorales de la vallée de la Tarka sont inquiétantes pour le développement de l'élevage extensif.

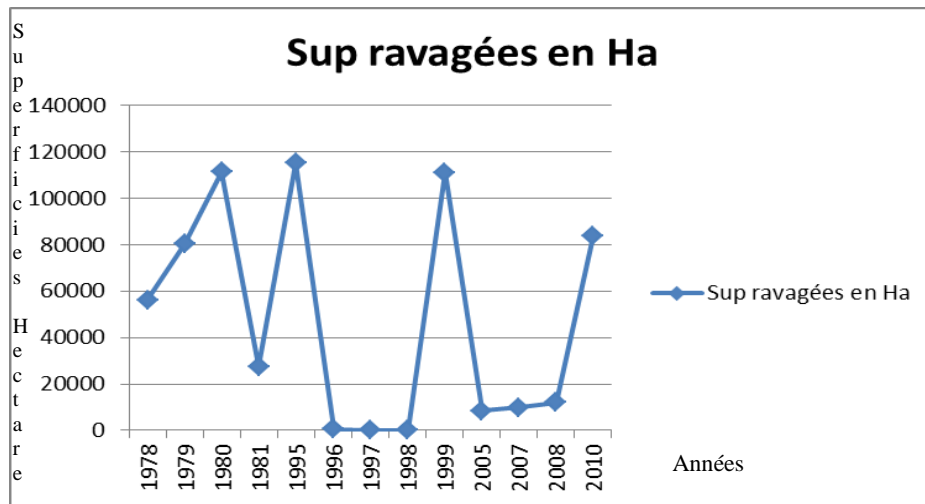


Figure 7 : Évolution des superficies ravagées en zones pastorales de Bermo et Gadabédji de 1978 à 2010

Source : DDE/LCD, Dakoro, 2012

Les données collectées dans la vallée de la Tarka sur une dizaine d'années montrent que chaque année, le feu de brousse détruit des milliers d'hectares de pâturages en zones pastorales. Les superficies dévastées ont atteint respectivement 111.250 ,115.194 et 111.150 Ha en 1980, 1995 et 1999. Ce phénomène touche beaucoup plus les résidents autochtones surtout les systèmes mobiles des peuls Wodaabé à faible assise foncière. Ces éleveurs ont réduit ces dernières années l'échelle de leur mobilité et les contraintes de la transhumance les obligent à se limiter aux ressources fourragères de leur terroir d'attache. La valorisation complémentaire des pâturages de saison sèche en zone agricole reste marginale. À ces phénomènes de feux de brousse s'ajoutent les pratiques des forestiers qui octroient les permis de coupe de bois. Ces gestionnaires restent muets sur la destruction du bois vert par les bucherons «... on donne les permis de coupe pour le bois mort mais ces gens coupent le bois vert et nous-même on sait qu'il n'y pas de bois mort, on ferme les yeux, est ce que vous voyez ? et même pour les contrôler, c'est un problème, on va t'appeler laisser ces gens-là, ils ont faim, la famine, c'est quoi ; c'est des ressortissants de la localité ?, de fois, avec le téléphone un simple citoyen peut t'appeler pour de donner des instructions, j'ai maintes fois été confronté à ces genres des problèmes A R 09-09-2012, directeur départemental de l'Environnement de Dakoro ». Cette coupe menace dangereusement la vallée de la Tarka et sa biodiversité et les forestiers affirment que dans certains cas, la situation les dépasse. Les politiciens, originaires de la localité interfèrent et menacent ces gestionnaires comme le souligne ce responsable de la direction départementale de l'environnement de Dakoro. Les

comportements des forestiers sur les pratiques de coupe sont beaucoup décriés par les associations pastorales. Ce qui explique les perceptions des activités de ces associations pastorales par ces forestiers comme des contestateurs locaux « *«... non ; les associations pastorales là de Dakoro sont des associations de contestation et non de développement ?, en réalité, ils se sont érigés en défenseur des droit de l'homme alors qu'il y a l'ANDDH ; moi j'ai une fois dit en réunion, que vous devrez être des associations de développement et non dire que nous faisons ceci ou cela A R 09-09-2012, responsable de la direction départementale de l'Environnement de Dakoro».*

4.1.2.5. Les vols des animaux et insécurité liée à la transhumance dans la vallée de la Tarka

Les éleveurs transhumants sont parfois victimes de vols d'animaux dans la vallée de la Tarka « *... je viens de Guidan, Roundji, ça fait 20 ans que je pratique la transhumance de saison de pluie, certes des changements sont observés car les vols d'animaux sont fréquents la nuit, ce qui limite nos déplacements au Nord de la vallée « M D 03- 09- 2012 ».* Cette pratique est une stratégie de contrôle de l'espace pastoral développée par certains groupes dominants (touaregs nobles). Les systèmes agropastoraux sédentaires sont surtout les plus touchés, suivis des éleveurs peuls Wodaabé. Ces groupes accusent régulièrement les responsables des chefferies touaregs ou groupes dominants en zones pastorales de vouloir comploter avec les voleurs généralement issus de classes serviles. Ces affirmations peuvent ne pas être vérifiées mais il faut notifier que ce sont des accusations fréquemment entendues dans nos enquêtes. Ce qui permet de supposer qu'il y a effectivement un climat de tension et de défiance.

4.1.2.6. L'ignorance des dispositions du code pastoral et rural par les éleveurs

Le faible niveau de scolarité explique en partie l'ignorance des textes des codes rural, pastoral, forestier et de l'eau. Les éleveurs affirment qu'ils sont informés de l'existence des textes réglementaires sur le foncier pastoral. Les chefs de tribu, chefs de groupement et les éleveurs en zone pastorale sont moins alphabétisés selon les organisations pastorales de la vallée de la Tarka. Ces textes sont écrits en langue française, donc, moins accessibles aux illettrés. Ce qui explique les escroqueries et autres contreventions illégales auxquelles la majorité des éleveurs est exposée. L'analphabétisme couplé avec le manque d'information concourt à la méconnaissance de ces textes régissant la gestion des ressources naturelles.

4.1.2.7. Le retard d'intervention de l'Etat dans la gestion des crises agro-pastorales

Les échanges avec les éleveurs et les responsables des associations pastorales dans la vallée de la Tarka révèlent des insuffisances dans les réponses aux crises pastorales. En effet les crises dévastatrices de 2005 et 2009, ont montré que si les associations pastorales ne s'étaient pas mobilisées pour alerter l'Etat, le désastre aurait été insurmontable « *la grande crise de 2005, c'est grâce au CAPONG, qu'on était parti sur le terrain, identifier les problèmes et convaincre le gouvernement et les autres partenaires financiers qu'il y avait une crise et qu'il fallait intervenir dans l'urgence, H A 12/12/2011, secrétaire du CAPONG* ». Les associations pastorales furent les premières à alerter le gouvernement de la famine qui détruisait les animaux en zones pastorales. En cette période, déjà la crise avait atteint les foyers des éleveurs. Lors de la survenance de ces crises, les bouchers s'enrichissent facilement par le boucanage de la viande de bovins. La technique consiste à griller la viande des animaux faibles abattus, les fumer et sécher au soleil pour les conditionner dans des sacs. Les grands bouchers rencontrés à Rombou racontent que « *pour nous, les bouchers, la crise, est un moment de malheur qui nous offre des bénéfices incalculables A M, 12-09-2012, boucher à Roubou* ».



Photo 18 : Valorisation de la viande bovine boucanée à Roubou
(Cliché CAPONG, 2005)

Selon le responsable des collectifs des associations pastorales et ONG (CAPONG de Dakoro), le sac de viande boucanée coûtait en période de crise entre 35.000 et 50.000 FCFA. L'unité de mesure locale « tia » coûtait 800 FCFA et pour avoir un sac de 50 kg, il faudrait au moins trois (3) à cinq (5) vaches abattues. Ce produit était destiné au marché du Nigéria qui absorbait l'essentiel de la viande fumée. En période de crise pastorale, les éleveurs subissent une décapitalisation rapide, surtout les transhumants peuls Ouda qui parcourent des milliers de km des zones subhumides du Bassin du lac Tchad en passant habituellement par la vallée de la Tarka.

4.1.2.8. L'inaccessibilité et la cherté des aliments bétail en période de crise

Dans la vallée de la Tarka, la cherté des compléments alimentaires en période de soudure représente un des facteurs de vulnérabilité. En effet, l'Etat initie des activités d'atténuation des risques pour les éleveurs en collaboration avec les ONGs locales et partenaires humanitaires. Des banques d'aliments pour le bétail et banques céréalières sont alimentées en zone pastorale. Initialement le sac de blé ou de son devait coûter 4.000 FCFA aux éleveurs. Malheureusement, avec la décentralisation, les petits éleveurs ont difficilement accès à ces opérations. Certains élus, autorités administratives ou coutumières s'associent avec les grands commerçants pour détourner les produits. Après le contrat tacite, ces acteurs réintroduisent ces compléments alimentaires sur les marchés et le sac de 4000 FCFA est revendu à douze (12.000 FCFA). En plus de l'inaccessibilité, les banques d'aliments bétail ne fonctionnent pas en majeure partie. Elles souffrent des détournements de fonds, soit par le gérant, de la mauvaise gestion du comité ou de la gestion familiale opaque *«... aujourd'hui avec le ramassage des résidus de culture, nous sommes contraints de supporter les animaux par l'achat des compléments alimentaires, des fois 10 sacs de son de blé de 12 000 FCFA, ne me font une semaine en période de soudure, de fois tu apprends à la commune l'arrivée d'aliment bétail mais on ne voit pas ça et quand tu es en transhumance, il est très difficile d'accéder aux banques d'aliment bétail placées dans certaine localité, M D 03/09/2012, éleveur transhumant de Mayahi»*. Ce sont des cas de témoignage comme ceux-ci qui révèlent les tensions entre les groupes ethniques à l'intérieur de l'espace de la vallée de la Tarka.

4.1.3. Les facteurs économiques

Les marchés à bétail jouent un rôle capital dans la régulation de flux des éleveurs. Ils constituent une source d'approvisionnement des céréales pour les éleveurs. Lors de la transhumance, les femmes peules s'activent dans la vente de lait caillé et du fromage aux sédentaires. Dès que la zone de la vallée de la Tarka enregistre des périodes de sécheresse, la détérioration des termes d'échange entre les céréales et le bétail accentue la vulnérabilité des éleveurs. Ces variables agro-climatiques sont aggravées par la faible maîtrise des marchés par les éleveurs.

4.1.3.1. La détérioration des termes de l'échange en période de crise

Les périodes de crise provoquent la flambée des prix de céréales. Au contraire les animaux affaiblis par le manque de pâturage coûtent moins chers et leur valeur dérisoire à la vente ne permet pas d'acquérir un sac de 100 kg «...il n'y a pas d'équilibre entre les prix des animaux et ceux des céréales en période de soudure, il faudrait plusieurs têtes de petits ruminants pour se procurer un sac de mil de 100 kg M C 05/09/2012, éleveur ». En effet, la chute drastique des productions agricole et pastorale de 2004 a entraîné une perte importante d'animaux et une disparition de toute forme d'épargne et de revenus dans les régions pastorales du Niger⁶¹. Cette année-là les prix records des céréales de base ont atteint cinquante mille (50.000) le sac de 100 kg, engendrant un fort endettement des ménages et le bradage des animaux. Les rapports de l'échange inégal entre les produits céréaliers et le prix contrôlé des animaux détériorent le pouvoir d'achat des ménages pastoraux et augmentent leur vulnérabilité et les capacités de résilience.

4.1.3.2. La faible maîtrise de l'accès aux marchés à bétail par les éleveurs

Les éleveurs maîtrisent mal les cours des marchés pastoraux lors des opérations des ventes de leurs animaux. Ils subissent les tracasseries des intermédiaires véreux et sont victimes des complots sciemment orchestrés par les gros acheteurs et les courtiers. Ces pratiques mafieuses des intermédiaires locaux sédentaires vulnérabilisent les petits éleveurs sans protection sur les lieux d'échange. Ces acteurs puissants monopolisent les marchés, fixent les prix de bétail et complotent avec ces grands commerçants pour fixer le prix d'un animal à l'avance. Ils proposent 10.000 à 20.000 FCFA sur un taureau pouvant atteindre 250.000 FCFA si l'intermédiaire fixe le prix de ce taureau à 150.000 FCFA par exemple. Ces courtiers sédentaires « Dilali » sont malhonnêtes et leur rôle consiste à déjouer la vigilance du propriétaire de l'animal en lui offrant de la boule empoisonnée. C'est une stratégie que les courtiers développent pour distraire l'éleveur. Le risque de contrôle écarté, l'éleveur n'a de choix que se mettre à l'ombre pour dormir. Aujourd'hui ces intermédiaires sédentaires sont fortement décriés par les associations pastorales telles que KLD et AREN. C'est ces raisons principales pour lesquelles ces organisations pastorales collaborent avec les collectivités territoriales pour épargner les éleveurs de ces complots (le cas de Bermo, cf, chapitre V).

⁶¹ Rapport de mission du Ministère des ressources animales en 2004

4.1.4. Les facteurs institutionnels

La gestion des ressources pastorales et de leur accès constituent les déterminants de la mobilité. L'échec des dispositifs de sécurisation de ces ressources par l'Etat via la commission foncière fait que même les institutions chargées de sécuriser ces ressources n'arrivent pas à appliquer les textes réglementaires. L'Etat n'a pas réussi à trouver de solutions définitives aux conflits d'usage et son incapacité à appliquer les textes régissant le statut de la zone pastorale. « .. pour moi tout se résume au non-respect des textes ; il y a la loi 61-5 du 26 mai 1961 sur limite la zone pastorale qui sécurise l'espace pastoral de la vallée de la Tarka et que les gens ne respectent pas » I I, 08-09-12, projet PASEL ». Si certains acteurs agissent au gré des fluctuations des régimes pluviométriques de la zone, d'autres transgressent cette loi parce qu'ils disposent d'une protection d'un leader politique. Les comités de gestion des points d'eau ne marchent pas et les éleveurs transhumants ont des difficultés d'accès et sont aujourd'hui taxés par les villageois lors de passage. Ce phénomène de mauvaise gouvernance s'accroît par le jeu politique et l'interventionnisme à différents niveaux selon la vision de ce membre de l'association KLD de Tacha Ibrahim (Bermo), « ...ce non-respect aussi des textes du code rural s'explique surtout par l'ignorance des membres des commissions foncières de base ou communales et aggravée par les autorités administratives qui octroient des autorisations de fonçages et des champs en zones pastorales » A tous ces facteurs, se greffe le non-respect des textes et procédures de résolution des conflits. Dans les structures de gestion, les transhumants, les jeunes et les femmes sont moins représentés, ce qui pose un sérieux problème de gouvernance. Le nouveau contexte institutionnel de la décentralisation engendre des rapports de force entre les parties en conflits autour des ressources et une marginalisation des éleveurs⁶². L'absence d'un schéma d'aménagement foncier des espaces et enclaves pastorales dans les départements et au-delà la région de Maradi limite la valorisation des ressources pastorales. Ces difficultés d'accès à ces ressources pastorales du fait de l'inaccessibilité des couloirs de passage secondaires et aires de repos pour les animaux en transhumance entraînent une concentration de plus en plus forte des éleveurs sur des espaces pastoraux. Cette situation accroît la dégradation de ces ressources pastorales et la surconsommation du pâturage « ...aujourd'hui ; la zone pastorale est grignotée, il y a des villages et des hameaux qui sont créés. La limite

⁶² Thibaud B., 2005. Enjeux spatiaux entre peuls et dogon dans le Mondoro (Mali), *Sécheresse*, vol.16, 3, pp.165-174,

Nord de culture des années 1961 n'est plus en vigueur, ce qui explique que les couloirs de passage se rétrécissent et que la mobilité des éleveurs soit confrontée à des difficultés de circulation des animaux I A, 18/11/2011 ».

4.1.5. Les facteurs géopolitiques

La vallée de la Tarka représente non seulement un espace stratégique mais aussi un point de chute obligé pour rejoindre les régions pastorales du Nigéria principalement chez les éleveurs transhumants « Ouda ». En octobre 2012, cinq (105) familles des peuples nomades en provenance de Maiduguri et du Tchad ont été rencontrées dans cette vallée de la Tarka. La plupart de ces éleveurs ont vécu huit (8) ans au Tchad avant le reprendre les parcours habituels. Ils avancent que le bassin du lac Tchad regorge d'importantes ressources pastorales. La situation politique et sécuritaire en est aussi l'un des facteurs importants de vulnérabilité, en raison des entraves à la mobilité pastorale. Les activités terroristes de la secte Boko Haram déstabilisent profondément les moyens d'existence des pasteurs dans le bassin du Lac Tchad, qui pratiquent des mobilités régionales. Avec la montée de ces groupes extrémistes, ce phénomène géographique risque de désorganiser la mobilité et d'accroître la compétition pour l'accès aux ressources dans ces zones stratégiques pastorales. Enfin pour ne citer que ces facteurs, la rébellion des touaregs qui a marqué la zone pastorale au Niger et l'instabilité en Libye constituent un grand obstacle aux systèmes de mobilité vers le Nord, car les pasteurs, par peur d'être attaqués, ne pratiquent plus la mobilité comme auparavant. L'exposition des systèmes pastoraux à ces facteurs de vulnérabilité varie. Les systèmes les plus vulnérables et les plus exposés restent l'élevage moutonnier et bouvier des peuls Wodaabé moins résistants à la sécheresse. Par contre les caprins et les camelins résistent mieux aux facteurs naturels de vulnérabilité. Du reste, la mise en évidence des facteurs de vulnérabilité empêche les communautés pastorales tant individuellement que collectivement de s'adapter aux risques naturels et aux effets des pratiques sociales et politiques.

4.2. Les stratégies d'adaptation des communautés agro-pastorales de la vallée de la Tarka

Face à toutes ces menaces qui handicapent la mobilité et la viabilité des systèmes pastoraux, les ménages pastoraux ont développé des stratégies d'adaptation, dont certaines plus

résilientes que d'autres. L'analyse des données de terrain permet de distinguer des stratégies de réduction des risques, d'urgence et des stratégies de prévoyance.

4.2.1. Les stratégies de minimisation des risques

Les communautés pastorales rencontrent des multiples facteurs de vulnérabilité et sont exposées différemment selon les individus, ménages ou groupes d'individus. Ainsi les stratégies diffèrent aussi face aux risques encourus⁶³. L'insécurité et la vulnérabilité résident dans la non maîtrise des risques⁶⁴

- **L'exode rural en milieu nomade des femmes**

C'est surtout les femmes adultes et vieilles peules Wodaabé qui partent en exode. Elles vendent des pharmacopées traditionnelles et tressent les cheveux. Les recettes de l'exode contribuent à réduire la vente des animaux et permettent d'acheter des céréales. Cette pratique de résilience présente aujourd'hui des limites car les femmes peules bororos sont victimes de conflits intercommunautaires au Nigéria et Cote d'Ivoire où elles perdent parfois la vie. L'insécurité politique et l'instabilité les exposent aux risques des conflits. Dans la vallée de la Tarka, cet exode rural vers le Nigéria, Tchad, Bénin et Cote d'Ivoire permet la survie des ménages pastoraux. « *Les femmes bororos continuent d'aller en exode pour le bienfait de la famille au Tchad, Cameroun, Abidjan où le Nigéria, « H D 23-10-12)».*

- **La reconversion des activités des éleveurs démunis**

Le gardiennage est une pratique d'adaptation des peuls bororos en décapitalisation. L'activité concerne les groupes de peuls Wodaabé et Farfarou. Ces groupes spécialisés dans l'élevage bovin tentent de s'adapter aux chocs subis. Dépourvus de tous moyens d'existence, beaucoup d'entre eux se sont reconvertis au gardiennage des animaux des grands commerçants de centres urbains. Cette pratique permet progressivement la reconstitution du capital perdu durant les années de sécheresse. Ils s'adaptent donc par la pratique du salariat agricole. Cette nouvelle reconversion d'activité permet aux bergers salariés de reconstituer le cheptel perdu et de redonner une nouvelle image de leur identité.

- **Les adaptations d'accès aux ressources pastorales**

Cette stratégie se développe sur base des réseaux familiaux et sociaux. Pour accéder aux ressources pastorales et points d'eau, les éleveurs développent des alliances socio foncières et

⁶³ Condard-Delcroix C., et S. Rousseau, 2004 sur l'étude de vulnérabilité et Stratégies durables de gestion des risques des ménages à Madagascar

⁶⁴ Janin P., 2003 sur l'analyse spatio-temporelle de la vulnérabilité alimentaire

intercommunautaires entre les pasteurs transhumants, agro éleveurs et éleveurs autochtones du Nord Dakoro disposant d'un « droit d'usage prioritaire ». Les réseaux sociaux organisent la mobilité pastorale et réduisent les risques des éleveurs en transhumance, « *C'est parce qu'il connaît là où il va, dès que tu vois un éleveur se diriger à un endroit qu'il ne connaît pas, c'est qu'il y'a un problème de pâturage, tu quittes Akadaney en zone pastorale et Gangara Sud agricole, tout éleveur sait sur où et chez qui il va. C G 26 /11/2011, chef de Canton sédentaire de Goula* ». Dans la sous-région et particulièrement les éleveurs nigériens signent des contrats de fumure et valorisent les réseaux sociaux « ... *il y a des contrats de fumure entre nos éleveurs et des agriculteurs du Nigéria et quand ils arrivent autour de la forêt et des grands espaces naturels, nos éleveurs ont des tuteurs avec lesquels, ils tissent des relations sociales* ». A A, 02-27-2012, agent de l'agriculture et éleveur originaire de Gadabédji ».

- **Les adaptations des éleveurs aux risques des marchés**

Grace à l'usage des téléphones portables et la recherche des informations sur les marchés, les éleveurs développent un mécanisme de contrôle des marchés. Avant l'avènement de la décentralisation, peu des marchés pastoraux existaient « *Avant il fallait aller à Dankoulou Mayahi, Dakoro, Maradi ou Tounfafi, mais aujourd'hui, c'est surtout l'information, parce que les éleveurs s'informent du prix des animaux par marché, ça leur évite d'être escroqués par les intermédiaires, cela aussi contribue à réduire les difficultés d'approvisionnement des éleveurs en vivres* » AA 19-12-11 ». La maîtrise des informations par les éleveurs sur l'évolution des marchés limite considérablement leur exposition à des intermédiaires sans foi ni loi.

- **Le choix des espèces rustiques**

La vulnérabilité des petits éleveurs et leurs faibles revenus imposent des adaptations des systèmes d'élevage. Les éleveurs décapitalisés élèvent les petits ruminants surtout les chèvres plus résistantes à la sécheresse avec une capacité de reproduction après un choc saisonnier. Les animaux faibles sont sélectionnés, vendus et le troupeau renouvelé avec des jeunes sujets aptes à résister à la sécheresse« *nous identifions aussi les femelles ayant atteint 5 à 6 mises bas pour les revendre et renouveler le troupeau, accroître les possibilités de résistances aux chocs saisonniers et multiplier les chances de réduire les risques,* » M C 05/09/2012, éleveur transhumant ».

4.2.2. Les stratégies d'urgence

Le déstockage est aussi une stratégie de gestion de risque fourrager en cas de sécheresse, mais aussi il permet d'éviter la décapitalisation du bétail, la détérioration de termes d'échange inégal.

4.2.3. Les stratégies de prévoyance

Des formes traditionnelles de solidarité se maintiennent au sein de ces communautés. Au nombre de ces anciennes formes de solidarités retrouvées figure le « habbanayé » : *chez les peuls, « habbanayé » est une sorte de contrat gagnant-gagnant basé sur la confiance. Les animaux reconnus pour leurs aptitudes en matière de reproduction sont confiés à un individu vulnérable. Après la première mise bas, le propriétaire récupère son animal et le produit devient propriété de celui qui les élève. « H C, 06-11-2011 »*. Cette collaboration est fréquemment observée entre les très vulnérables et les plus nantis. Ce système d'entraide constitue une garantie d'adaptation et de renforcement de la résilience des communautés pastorales. Ces systèmes d'entraide s'observent aussi dans la gestion des troupeaux familiaux des éleveurs sédentaires *« dans certaines localités, les agro-pasteurs adoptent d'autres stratégies d'élevage en période de la transhumance. S'il y a trois (3) chefs de famille au sein d'un lignage, les deux restent travailler la terre et le 3ème part en petite transhumance au Nord avec l'ensemble des animaux de la famille B K 04./01/2012, chef de village de Malafia Hada »*. Face aux dynamiques sociales, politiques et environnementales, les adaptations des communautés agro-pastorales de la vallée de la Tarka restent exposées aux évolutions globales des zones sahéliennes⁶⁵. Les crises successives ont montré cette fragilité des systèmes pastoraux de la vallée de la Tarka face aux changements environnementaux et risques socio-économiques. Les éleveurs aux moyens d'existence limités subissent les impacts de pratiques de la mauvaise gestion des ressources naturelles et de la corruption décentralisée amplifiée par les acteurs locaux. Les solutions d'urgence développées par les autorités et les organismes de développement en absence d'un suivi et contrôle, ne font parfois qu'enrichir les plus riches au détriment des plus pauvres. Bien que des résistances aux chocs de vulnérabilité soient observées à l'échelle des individus, ménages et communautés, le caractère

⁶⁵ Garraud S et L.Mahamane, 2012. Evolution des pratiques d'adaptation des communautés agropastorales de la zone de Tillabéry-Nord et de Tahoua au Niger, *sécheresse*, vol.23, 1, pp.24-30.

incertain et dynamique des zones pastorales de la vallée de la Tarka demande de renforcer ces capacités d'adaptation des éleveurs par le développement des politiques spécifiques de résilience pastorale. Les réponses aux situations des crises sur la base des données de terrain posent d'énormes inquiétudes quant à la viabilité de ces interventions d'urgence et humanitaires.

4.3. Les politiques pastorales d'urgence et leurs limites

Au Niger et en particulier dans la vallée de la Tarka, les données de terrain montrent incontestablement la récurrence des famines dans cette partie du pays. L'Etat et les organisations humanitaires mettent en œuvre des actions de sécurisation des communautés agro-pastorales en période de crise. Ces mesures d'assistance aux éleveurs sont les suivantes : les filets sociaux, les banques d'aliments bétail, les activités de *Food for Work* ou le Cash for Work, le déstockage des animaux et les ventes à prix modérés etc... Malheureusement, ces activités de sécurisation d'urgence révèlent des limites dans la coordination et la mise en œuvre au niveau déconcentré. Les éleveurs transhumants se plaignent de l'inaccessibilité des compléments alimentaires dans les banques céréalières, zootechniques et aliments bétail. La recherche effrénée de la rente par les autorités coutumières et certains groupes dominants privent ces petits éleveurs démunis de leurs droits d'accès aux ressources pastorales. Les politiciens et les commerçants disposent d'une grande influence sur l'administration locale sur la base des expériences opérationnelles de terrain. Leur collaboration compromet la durabilité des opérations d'urgence, l'équité et entraîne la marginalisation des exclus du système. L'absence de l'Etat dans la gestion des crises alimentaires laisse libre cours aux réseaux des commerçants véreux qui exploitent la misère des éleveurs. La distribution des produits agro-pastoraux est laissée dans la main de ces acteurs puissants. Par ces pratiques, les modes de sécurisation par l'urgence et les politiques de gestion des ressources naturelles et des soudures se sont avérés défaillants dans la vallée de la Tarka. La régulation des prix de céréales sur les marchés et une meilleure gouvernance des opérations d'urgence et d'accès aux ressources pastorales pourraient réduire le risque de marginalisation et d'accès aux droits. Par conséquent, il est de devoir de l'Etat de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour enrayer ces pratiques malsaines afin de mieux sécuriser les éleveurs vulnérables.

Conclusion partielle

Les facteurs socio-économiques, environnementaux et politiques contribuent à la vulnérabilité des communautés agro-pastorales. La crise est aggravée depuis des décennies par de nombreux facteurs qui accentuent cette vulnérabilité des éleveurs et pèsent sur la durabilité des ressources et des systèmes pastoraux. La connaissance des mécanismes d'évolution et des stratégies développées est indispensable pour sécuriser les moyens d'existence des communautés pastorales. Cependant malgré ces facteurs de vulnérabilité, les communautés agro-pastorales développent des stratégies de réduction des risques et incertitudes divers. Les politiques de gestion des ressources font que les acteurs locaux de leur mise en œuvre passent à côtés des groupes très vulnérables dans la vallée de la Tarka. Ceux qui sont là pour défendre les droits des groupes vulnérables participent à des opérations de détournements. La décentralisation serait une bonne chose si elle permettait aux petits éleveurs vulnérables de se prononcer dans les processus de prise de décision au niveau local. Mais hélas, dans la vallée de la Tarka, les biens publics et communautaires font l'objet de privatisation et d'accaparement de la part des acteurs locaux influents. Ces pratiques vulnérabilisent les petits éleveurs et leur imposent des adaptations constantes aux conditions climatiques incertaines d'années en années.

CHAPITRE V

LES ORGANISATIONS PASTORALES, LEURS MEMBRES ET ACTIONS DANS LA VALLÉE DE LA TARKA

Les organisations pastorales de la zone d'étude sont structurées en coopératives, associations et groupements aux différentes échelles spatiales et maillons de la chaîne organisationnelle. Depuis les années 1990, ces associations pastorales ont commencé à émerger dans le département de Dakoro. Ce chapitre décrit les conditions de leur émergence et leurs caractéristiques. Il montre aussi l'évolution historique depuis leur création et les services qu'elles offrent à leurs membres selon les divers objectifs que ces institutions formelles ou non se sont fixées. Il s'agit ici de comprendre leur rôle par les différents modes de leurs actions. Les résultats de cette analyse concernent non seulement ces acteurs associatifs mais aussi les relations qu'elles entretiennent avec les autres parties prenantes de la scène locale, nationale et sous régionale. Nous identifions deux types associations pastorales : les grandes associations (AREN, CAPONG, KLD) et les associations de base (groupements pastoraux) beaucoup plus territorialisées dans les deux départements de Bermo et Dakoro. Ces dernières sont des structures organisationnelles formelles ou non, membres de ces grandes associations pastorales. Les groupements pastoraux sont localisés dans les communes, les villages et même autour des points d'eau. Ces organisations de base constituées des hommes et femmes représentent les relais communautaires de ces grandes associations pastorales du département. Elles inscrivent dans leurs objectifs l'amélioration des moyens d'existence de leurs membres, la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale. Avec les logiques de la décentralisation et ces enjeux de la gestion des ressources communes, des relations conflictuelles apparaissent dans les interactions de ces associations pastorales avec les chefferies coutumières⁶⁶. Les enquêtes réalisées dans les communes d'étude ont inventorié au moins deux cent (200) associations locales dans les départements de Dakoro et Bermo.

⁶⁶ Bundo G., 1998. Décentralisation et pouvoirs locaux. Registres traditionnels du pouvoir et nouvelles formes de légitimité (Atelier : II), *Bulletin de l'APAD*, 16, en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 19 février 2015. [URL://apad.revues.org/543](http://apad.revues.org/543), déjà dans le contexte des nouvelles collectivités territoriales, il s'interroge sur l'interaction de ces nouvelles collectivités territoriales avec les collectifs existants et élus locaux sur la gestion foncière

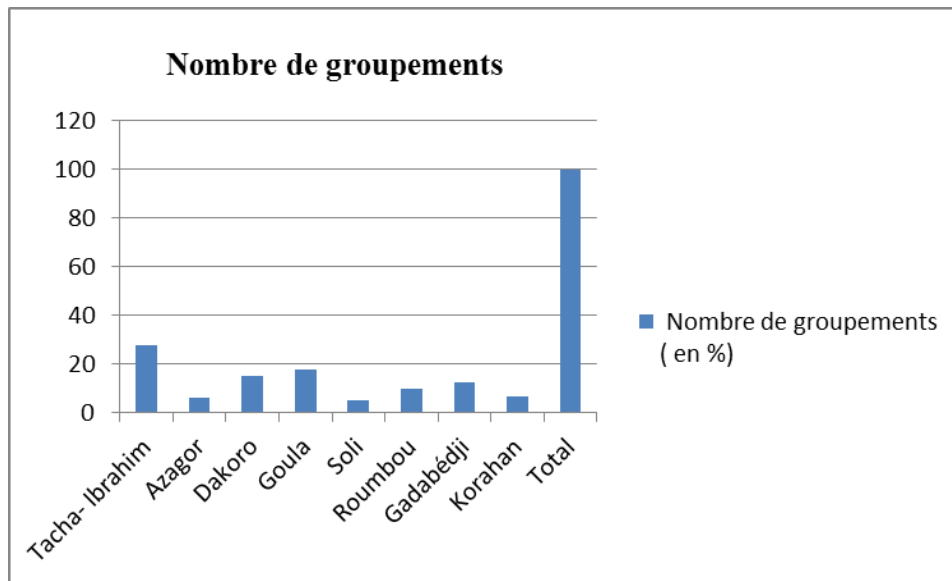


Figure 8 : Pourcentage des effectifs de groupements pastoraux dans les zones pastorales et agro-pastorales de la vallée de la Tarka.

Dans l'échantillon enquêté, 76,47% des groupements sont formels et 23,53% attendent la reconnaissance de leurs structures à la mairie de leur localité respective. Ces groupements formels ou non jouent le rôle de relais communautaires pastoraux aux associations pastorales. Ces relais associatifs sont créés entre 2000 et 2012 sauf les deux anciens d'AREN et Timidria datant de 1995 et 1996. Ils correspondent en majeure partie aux systèmes mobiles à faible assise foncière, système agro-pastoral à assise foncière forte et le système caravanier. Ils sont répartis dans les hameaux et campements nomades autour des points d'eau traditionnels ou ouvrages publics pastoraux. Les deux cent (200) groupements du département totalisent 11.200 membres sur la base de moyenne de 56 membres par groupement de notre échantillon. Celui-ci compte 946 membres au total. En termes de pourcentage des groupements touchés par l'enquête selon la nature des associations et leur appartenance organisationnelle, AREN et CAPONG comportent respectivement 47,05% de groupements de base de l'échantillon. La différence entre ces deux grandes associations, c'est qu'on assiste à des regroupements ethniques des éleveurs. Les leaders intellectuels d'AREN qui dirigent l'association sont en majeure partie des peuls et des touaregs pour ce qui est du CAPONG. Les leaders des associations pastorales et des groupements sont des leaders pastoraux, des lettrés, des retraités qui animent ces structures. Dans la plupart des cas, ils sont originaires de leur zone d'intervention ou d'action.

5.1. Le contexte associatif et le fonctionnement de ces nouvelles formes d'organisations pastorales⁶⁷

5.1.1. Historique des organisations pastorales au Niger et dans vallée de la Tarka

Les premières associations pastorales datent des années 1990 et répondent à la faiblesse des interventions de l'Etat en milieux pastoraux. Le contexte de la création de ces structures associatives est lié à la détérioration des conditions de vie des pasteurs et à la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La pluralité des normes et instances de gestion des conflits et le caractère flou et ambigu de la législation foncière depuis la période coloniale expliquent l'émergence des mouvements des éleveurs à l'échelle nationale et locale. Pour le cas de la récente association KLD, sa création est récente dans la vallée de la Tarka. *«... l'association est créée en 2009 et compte plus de 500 membres dans le département de Bermo dont des femmes en majorité ; c'est une association pour réduire la vulnérabilité des éleveurs surtout par l'accès équitable à ces éleveurs au marché, de manière à réduire le risque face aux intermédiaires. Ils escroquent ces éleveurs et gagnent le 1/3 de leur revenu à la vente. Deuxièmement, c'est d'aider les éleveurs vulnérables et offrir de l'emploi aux jeunes éleveurs désœuvrés - H A 25-09-12, président de KLD⁶⁸ ».* Depuis sa création, l'association pastorale KLD s'attache à la vulnérabilité pastorale à laquelle sont exposés les femmes et les jeunes éleveurs face aux évolutions des systèmes d'élevage dans la zone *« il y a un changement depuis des décennies, mais compte tenu de ces années difficiles, tu ne trouveras pas un éleveur qui dépasse 100 têtes de bovins dans son troupeau dans le département de Bermo, d'où les efforts de reconstitution des troupeaux par certaines structures et organisations rurales pour appuyer les personnes vulnérables. L'élevage d'aujourd'hui demande de l'apport et de la complémentation et c'est les plus nantis qui peuvent supporter la cherté des produits et d'aliments de complémentation ».* Comme en témoigne le président de cette association KLD, le déséquilibre s'exprime dans les rapports entre anciens éleveurs et ces nouveaux acteurs que sont les éleveurs commerçants possédant plus de bétail dans le département. Ces grands commerçants et certains hommes politiques ou fonctionnaires ont su profiter de la décapitalisation des éleveurs pour devenir des grands agro-pasteurs *« il y a un phénomène nouveau qu'il faut comprendre, aujourd'hui, les sédentaires disposent de plus*

⁶⁷ Quand je parle d'organisations pastorales, ce sont les formes légales ou non de ces institutions pastorales créées dans la zone de recherche par les éleveurs qui sont des associations, des coopératives et des groupements membres (hommes et femmes éleveurs). Develtere P. (1998), parle quant à lui de « l'économie sociale » à propos des pratiques associatives spontanément constituées (coopératives, mutuelle, syndicats et associations).

⁶⁸ KLD signifie en langue peule (Kaoutal Louba Drubé) qui veut dire rassemblement des éleveurs

d'animaux que les éleveurs, E H dépasse actuellement 1000 têtes à Dakoro, il emploie même les éleveurs comme salariés pour la surveillance de ses animaux H B 03-08-2012, éleveur ». Ce chef de campement peul Wodaabé de Korin Adoua et membre de l'association AREN explique ce changement de système de production d'élevage dans la zone. La seconde vague des associations dans le département de Dakoro découle des interventions des ONG locales et projets de développement autour des années 2000 à 2009. Par ailleurs les plus anciennes à savoir ANPME –Sympo, AREN, FNEN-DADO⁶⁹ et Timidria, remontent aux années 1990, et sont nées des mouvements démocratiques et de l'avènement du multipartisme au Niger et en Afrique de l'Ouest en général. L'éclosion de ces mouvements associatifs est donc aussi liée à la défaillance de la gestion étatique, à la méfiance des institutions financières internationales à l'égard de la gouvernance publique et au développement des processus démocratiques⁷⁰.

5.1.2. Les raisons de la création des organisations pastorales

Les déterminants de l'émergence des organisations pastorales sont nettement liés aux contextes des conflits fonciers à Dakoro. De par les changements climatiques et démographiques, les communautés sédentaires et nomades pastorales entrent en compétition pour l'accès aux ressources foncières et pastorales. La pluralité des instances de gestion de ces conflits et des sources de droits (traditionnel, islamique et moderne) ont rendu difficile le règlement des tensions entre acteurs et opérateurs ruraux. Le désengagement de l'Etat dans les enjeux économiques et sociaux des années 1990 et l'évolution politique ont favorisé cette éclosion des mouvements pastoraux à Dakoro. Les éleveurs sont très vulnérables dans ce contexte aussi bien d'insécurité d'accès aux ressources que de situations économiques, sociales et sanitaires de plus en plus difficiles en zones pastorale et agro-pastorale. En ce qui concerne l'association KLD, la vulnérabilité des femmes peules « Bororo » et le manque d'emploi des jeunes figurent parmi les motifs de la création de cette organisation des éleveurs. Ils ont pris conscience des impacts de l'évolution des systèmes d'élevage sur leurs modes de vie. L'association pastorale KLD développe plusieurs activités et stratégies pour gérer les incertitudes économiques et sociales des systèmes pastoraux.

⁶⁹ Le terme peul « Dado » veut dire en tradition peule qu'on ne refuse pas un étranger

⁷⁰ Tidjani Alou M., 1996. Les trajectoires d'une reconversion du Militantisme associative au courtage en développement: Le cas de Timidria au Niger", Bulletin de l'APAD, n°12, en ligne le 24 Avril, 2007, consulté le 05 Avril, 2015. <http://apad.revues.org/601>

La figure ci-dessous montre les principaux évènements majeurs qui ont motivé la création de ces structures associatives.

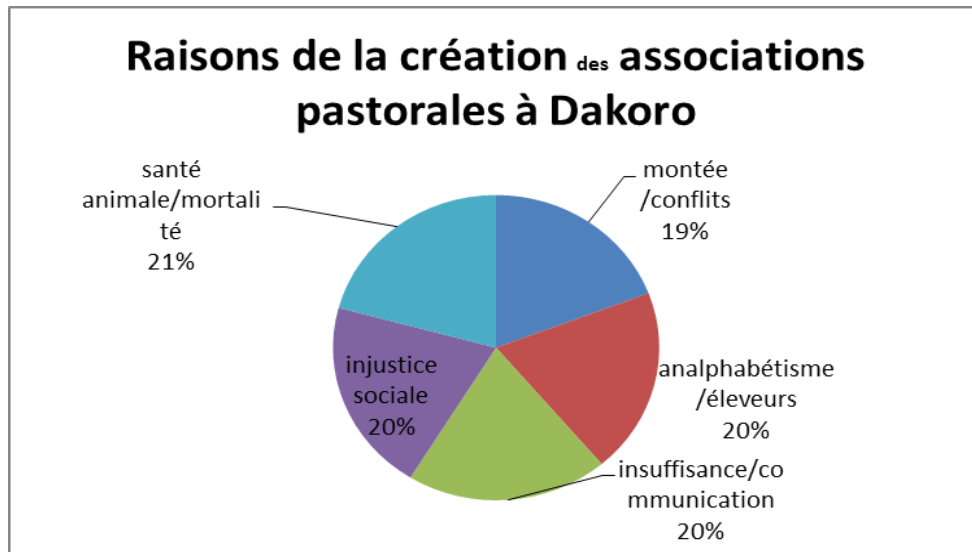


Figure 9 : Les principales raisons de la création des organisations pastorales

Source : notre enquête de terrain, Dakoro, 2012

La figure ci-dessus montre les motivations profondes qui rendent compte de la naissance des douze (12) organisations pastorales enquêtées. Les réponses expliquent que la santé animale surtout la mortalité des animaux liée aux risques sanitaires, la lutte contre l’analphabétisme des éleveurs, l’insuffisance de communication entre les éleveurs et les agriculteurs et la montée des conflits constituent les préoccupations majeures des organisations pastorales. Le sens de leur action est de répondre à la vulnérabilité des systèmes pastoraux et d’améliorer la gouvernance des ressources pastorales. De 1990 à aujourd’hui, se sont constituées une quinzaine d’associations pastorales et plus de 200 groupements pastoraux féminins ou mixtes (enquête. 2012). Elles constituent de nos jours des acteurs émergents de la scène socio-politique locale. Les associations pastorales présentes à Dakoro sont des structures communautaires et indépendantes, ayant un schéma organisationnel hiérarchique. Elles sont bien structurées du niveau national au local avec des représentations actives au sein des collectivités territoriales. Sur le terrain nous avons dénombré deux (2) grandes associations : association pour la redynamisation de l’élevage au Niger (AREN) depuis les années 1991 et le Collectifs des ONG et Associations de développement (CAPONG) depuis 2001. Dans cette zone d’étude, le CAPONG est constitué de quinze (15) associations dont sept (7) associations pastorales peules, quatre (4) touaregs et 3 mixtes coalisées en 2001 pour une efficacité de leur intervention en milieux agro-pastoraux.

5.1.3. Les textes statutaires, Objectifs et buts des organisations pastorales

Au Niger, le régime des associations est régi par l'ordonnance de 1984⁷¹ qui impose l'établissement d'un statut et d'un règlement intérieur pour obtenir un agrément ou une autorisation d'exercer formellement ces activités. L'objectif général des organisations pastorales s'inscrit dans l'amélioration des moyens d'existence de leurs membres et la gestion des risques socio-politiques, économiques et sanitaires des éleveurs. Ces objectifs multiples et les fonctions variées qu'elles assurent, reflètent en partie le modèle des organisations paysannes⁷². L'inventaire de ces objectifs de groupements pastoraux étudiés montre que ces organisations mettent en avant l'amélioration des conditions de leur vie. Ils visent aussi des activités génératrices de revenu (AGR) et la gestion des conflits autour des ressources naturelles. Très peu de différences sont constatées entre les objectifs déclarés et leur action sur le terrain.



Photo 19 : Groupement mixte de Bokologi- Dakoro
(Cliché Habibou, Novembre 2012)

5.1.4. La structuration et fonctionnement des associations pastorales

Les nouvelles institutions pastorales sont dotées de statuts juridiques et d'organes de prise de décisions autonomes. L'organigramme de ces associations est structuré du niveau national jusqu'au niveau des campements nomades. Du haut en bas, nous avons les coordinations

⁷¹ L'ordonnance 86-06 du premier mars 1986, portant régimes des associations, modifiée et complétée par la n°91-006 du 20 Mai 1991 qui stipule que les personnes qui prennent l'initiative de fonder une association, appelées fondateurs, en rédigent les statuts qu'elles soumettent à l'approbation d'une assemblée générale constitutive.

⁷² Blein R et Coronel, 2013, op, cit, sur les organisations des producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

nationales, régionales, communales et des coordinations des groupements. Les informations remontent du sommet à la base et vice-versa. L'instance de décision est l'assemblée générale. Elle élit les membres du bureau exécutif chaque fois qu'elle se tient. Le bureau exécutif, dans sa mission, peut prendre toute décision utile pour le progrès de l'association en étroite collaboration avec la coordination nationale. Dans chaque localité du Niger, les coordinations régionales gèrent les activités qui leur sont assignées. Pour ce qui de la région de Maradi, la coordination AREN s'étend jusqu'à Tanout, région de Zinder où elle dispose de treize (13) antennes. Les membres qui relayent les associations pastorales sont en contact permanent avec leur direction. De même les coordinations des groupements se chargent d'informer à leur tour les autres membres de coordination des groupements. L'association pastorale constitue donc un canal par lequel les éleveurs accèdent au débat public à l'image des organisations professionnelles agricoles dans l'action collective⁷³. Elles organisent selon une périodicité de deux (2) à trois ans (3) des assemblées générales, l'instance de délibération pour élire les membres administratifs chargés de conduire et d'organiser les activités des associations. Au cours de ces assises un conseil administratif est nommé ou élu. Au niveau inférieur, c'est à dire les villages, communes et campements, ce sont ces leaders pastoraux qui représentent les personnes ou groupes d'acteurs sociaux et économiques des zones d'interventions. Ils sont des membres bénévoles participant à la gestion des ressources naturelles, à la sensibilisation et à la formation de leur base ou la diffusion des activités des associations. Ces activités contribuent à asseoir une véritable démarche de participation, de mobilisation de leurs membres et à donner un peu de pouvoir aux communautés agro-pastorales. Le principe d'adhésion consiste dans le paiement de 15.000 FCFA pour chaque groupement adhérent du CAPONG. Le fonctionnement de l'AREN est tel qu'elle répartit ces 15000 FCFA des groupements entre la coordination nationale, régionale et la coordination des groupements

« Bon, AREN, est une association d'éleveurs, pour devenir membre, tu amènes 4 photos d'identité auxquels sont accrochés trois (3) cahiers de groupement. Un cahier pour chacune des coordinations nationale, régionale et locale. À la fin de chaque année, une cotisation de 15000 FCFA est imposée par la coordination nationale répartie selon la procédure suivante. 5000FCFA le niveau national, 5000 FCFA le niveau régional et 5000 FCFA restent à la coordination de base comme fonds de roulement. On a six (6) coordinations de base dans le département de Dakoro : Dakoro commune, Bermo, Gadabeji, Azagor, Maigochi Saboua et Goula et à Guidan Roumdji, il y a Guidan Roumdji et Eguidi. Tandis que la coordination

⁷³ Purseigle F., 2003, op. cit.

régionale coiffe le département de Tessaoua et Tanout, Mirriah (Zinder). Au total, il y a 13 coordinations entre Maradi et Zinder. Voilà la structuration de l'association pour les deux régions. Chaque coordination comporte en son sein des groupements d'éleveurs. Ces derniers se composent des éleveurs et des agriculteurs dans chaque localité I I 16/12/2011 animateur AREN ». Pour le cas précis de l'association KLD, les leaders actuels et fondateurs de l'association de Tacha Ibrahim (Bermo) étaient des anciens auxiliaires d'élevage et leaders pastoraux de la zone de Tacha Ibrahim dans le département de Bermo. Ils font aussi partie des membres fondateurs de l'association Nigérienne pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN) « *Moi j'ai été formé comme auxiliaire par Vétérinaires Sans Frontières vers les années 1992, et cette structure nous avait conseillé de créer une organisation d'éleveurs car l'Etat était absent sur la santé animale et on avait profité de la fête de Akadaney pour créer l'AREN à Tacha Ibrahim en 1993. Après 2 ans en 1995 lors du congrès de Say, la coordination nationale a autorisé la coordination de Tacha Ibrahim à créer d'autres bureaux dans les autres régions de Dakoro et Zinder* » H A 25-09-12 le président KLD ». Les membres de cette organisation sont en majorité des femmes peules Woddabé. Elles sont de nos jours la catégorie sociale la plus vulnérable en milieu pastoral. Le choix de la cible prouve une fois de plus que la sécurisation des conditions de vie des femmes peules et leur insertion dans les activités socio-économiques demeure le credo de l'organisation. Ces femmes sont constituées en groupements de base repartis dans la zone pastorale de Bermo. Les sources de revenus proviennent de la cotisation des membres fondateurs et cartes d'adhésion selon le témoignage de la présidente du groupement féminin de Tacha Ibrahim. L'accès aux biens et services sociaux de base des femmes peules et des jeunes éleveurs en perte de tradition pastorale est un moyen efficace de lutte contre la vulnérabilité dans ce milieu. Ailleurs en Afrique de l'Est, cette capacité d'innovation est reconnue aux femmes éleveurs pour résister et s'adapter dans un environnement incertain⁷⁴. L'association est structurée en groupements de base et fonctionne très bien à Tacha Ibrahim. Chaque groupement de base est dirigé par un bureau exécutif. Les réunions mensuelles se tiennent régulièrement, au cours desquelles sont versées les cotisations des membres et la mise à jour des registres et calendriers des activités. Sur les modalités de prise de décision, l'association KLD organise les assemblées générales tous les deux ans selon le statut pour le renouvellement des membres par le système électif. Lors de notre séjour en 2012, les instances dirigeantes à Bermo ont annoncé la tenue de l'assemblée générale élective. De point de vue des leaders KLD, l'association représente

⁷⁴ Flintan F., 2008. Etude sur la bonne pratique : l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales. IMPD/ GEF/UICN. 166p

l'espoir des femmes et jeunes éleveurs pour améliorer leurs moyens d'existence comme en témoigne la forte demande d'adhésion des groupements féminins de la zone de Bermo « *Il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui veulent adhérer à notre organisation, nous attendons les assises de l'assemblée générale de l'année prochaine pour statuer sur les nouvelles demandes d'adhésion* H A 25-09-12, président KLD». L'engagement des femmes et des hommes au côté de l'association dans la commune de Bermo témoigne de la prise de conscience de beaucoup d'éleveurs des avantages de l'action collective.

5.2. Description des organisations pastorales et l'analyse de leurs rôles dans la vallée de la Tarka

Pour décrire ces organisations pastorales, nous mobilisons la méthode d'analyse des mouvements sociaux⁷⁵. Elle consiste à appréhender les formes d'actions collectives à partir des modalités d'action, des acteurs impliqués et de leurs relations. Les investigations sur le terrain montrent que ces organisations pastorales mettent en œuvre différents registres d'action. Nous ne reviendrons pas sur les activités prises individuellement par association. Les informations collectées prouvent une diversité des registres d'action de ces organisations pastorales. Parmi, ces associations, il y a celles d'envergure nationales (CAPONG, AREN) et locales (KLD, Sympo, Coopérative Asouli-Balami, ENIMAL, Lewal-Bali) et des organisations faitières sous-régionales, nationales et locales, organisées en union et fédération (AREN, AN MULAL).

Tableau 4: Liste des grandes organisations pastorales enquêtées

Nature de la structure	Signification	Domaine d'intervention	date de création
Membre du collectif CAPONG jusqu'en 2011 (association) ANPME-Sympo	ANPME-Sympo (mot peul) Association nationale pour la promotion et la modernisation de l'élevage	formation des comités de gestion des puits pastoraux, et leur renforcement des capacités, aide aux éleveurs à l'acquisition de l'assise foncière	Siège à Niamey et représentant à Dakoro, créée le 11 juillet 1990
Association Timidria	Association Timidria (mot tamasheq)	lutte contre l'esclavage des touaregs de souche noire, sécurité alimentaire	Reconnaissance légale en 1991 et 1996 dans la zone de la Tarka
Association AREN	Association Nigérienne pour la	Élevage, santé animale, sécurité Alimentaire,	Reconnaissance légale le 4 Février 1991 au

⁷⁵ Fillieule O., 2009, op, cit, comprendre les formes d'actions collectives à partir des modes d'action

Autonome	Redynamisation de l'élevage au Niger	gestion des conflits, renforcements des capacités, Sensibilisation	Niger et 1993 ,1996 dans la vallée de la Tarka
Membre du collectif CAPONG (association)	FNEN-DADO (mot peul); fédération nationale des éleveurs du Niger	Élevage, fonçage des puits, services sociaux de base, gestion des conflits, lutte contre l'injustice	Siège à Niamey, créée en 1993, reconnaissance légale le 31 octobre 1994 et représentant à Dakoro,
Membre du collectif CAPONG (association)	AKH (mot tamasheq signifie frère) association pour la fraternité et le développement	Valorisation des produits laitiers	Siège à Tahoua et représentant local à Dakoro et date de 2000
Collectifs des Associations pastorales et ONG de développement CAPONG (groupements d'associations pastorales et ONG des éleveurs	Collectifs des Associations pastorales et ONG de développement CAPONG	Élevage, santé animale, Sécurité alimentaire, gestion des conflits, renforcements des capacités, sensibilisation	2001 et siège à Dakoro
Association Lewal Bali Membre du collectif CAPONG association	Lewal-Bali (mot peul qui signifie couloirs de passage des animaux	gestion des conflits, respect des parcours pastoraux	siège à Toda-Guidan Roudji et travail avec le PASEL depuis les années 2000-2003 pour les questions d'aménagement des parcours
association CAPONG	AFATAN (mot tamasheq) signifie la non-violence pour une coopération entre les éleveurs et agriculteurs	Appui à l'éleveur et le renforcement de leur capacité d'adaptation et l'élevage	Dakoro 2003
Membre du collectif CAPONG (coopérative)	AN MULAL (mot tamasheq signifie, 'union, la cohésion et même idéal entre les éleveurs	Élevage Commercialisation de la race Bovine Azawak	Siège à Dakoro et à Niamey, créée en 2003
Membre du collectif CAPONG (coopérative)	Coopérative Asouli-Balami (association pour la valorisation de la race ovine « Balami » à Dakoro (mixte)	Commercialisation de la race ovine « <i>Balami</i> »	Siège à Dakoro, 2005
Membre du collectif CAPONG (association)	ENIMAL (mot tamasheq qui veut dire aller dans la même direction)	Élevage, production des géniteurs de la race bovine Azawak, et sa commercialisation	Siège à Dakoro et créée en 2008
(association) locale Bermo des peuls Wodaabé	KLD mot peul qui signifie (Kwaoutal Louma Durobé) c' à-dire rassemblement des éleveurs	Élevage et Valorisation de la race ovine « <i>Balami ou Balibali</i> », lutte contre la vulnérabilité des femmes et jeunes éleveurs désœuvrés	2009 dans la vallée de la Tarka avec le siège à Tacha Ibrahim-Bermo

Parmi ces douze (12) organisations pastorales enquêtées, 75% sont des associations et 25 % des coopératives. Les éleveurs qui sont répartis en zones pastorales et agro-pastorales dans les campements nomades autour des points d'attache représentent leurs membres. Les responsables qui animent ces organisations sont des éleveurs peuls ou touaregs, natifs de milieux pastoraux de la zone. Le leadership organisationnel est sous la responsabilité des membres lettrés qui sont des fonctionnaires de l'Etat ou d'institutions privées. Ces structures associatives sont souvent encadrées par des enseignants, anciens militaires et autres compétences humaines locales. Les associations pastorales défendent les intérêts de leurs membres et petits éleveurs dans la vallée de la Tarka. Elles combattent aussi les grands éleveurs, commerçants et hommes politiques tenant plus de bétail. Les nouvelles formes d'organisations pastorales se diversifient et leurs membres sont organisés en groupes féminins et masculins ou mixtes.

5.2.1. Les monographies des organisations pastorales

Ces descriptions des associations pastorales se basent sur les éléments contextuels des associations pastorales. Les discours et les arguments utilisés montrent leurs représentations des modes de vie et d'existence des éleveurs, des activités, des types de conflits et des formes de coopération entre les institutions pastorales et acteurs de la scène publique locale. L'analyse des données empiriques explique leur histoire, leur composition, leurs activités et on peut en déduire les fonctions que jouent ces associations pastorales dans leur interaction. Ces matériels empiriques mobilisés reprennent ces discours à propos de la vallée qui est l'enjeu et le centre de la question foncière.

5.2.1.1. Les associations et coopératives pastorales

Les dirigeants de ces associations pastorales sont des ressortissants des zones pastorales avec divers profils variés (enseignants, élus locaux, retraités, leaders pastoraux, chef de campement et intellectuels issus des milieux nomades).

✓ L'association ANPME-Sympo

➤ Les objectifs de l'association

L'association ANPME-sympo est une association peule dont la création date de 1990. Cette association assure plusieurs fonctions et se donne comme mission d'apporter des soutiens aux petits éleveurs. Elle œuvre dans le domaine socio-économique et le renforcement des

capacités des éleveurs. Dans le nouveau contexte des conflits fonciers et de la dynamique institutionnelle de la décentralisation, cette institution peut militer pour un meilleur accès au foncier pastoral des éleveurs peuls. Les défis de l'éducation, de la santé et la marginalisation foncière auxquels ces éleveurs font face, sont les éléments déterminants de la survie et du mieux-être « *bon, notre association dénommée, association nationale pour la promotion et la modernisation de l'élevage (ANPME-sympo, elle fut créée le 11 juillet 1990 et s'est donnée comme objectifs, d'organiser les éleveurs tant au niveau des campements, des groupements, cantons et départements, d'appuyer les éleveurs dans les campements par des écoles, centres de santé, d'organiser les femmes dans ces zones pour des activités génératrices de revenus, de former les éleveurs par l'éducation non fonctionnelle (alphabétisation), de produire des kits de maître pour appuyer les écoles nomades et faire prendre conscience aux éleveurs de leurs situations de vulnérabilité à travers des voyages d'études afin de découvrir les autres conditions de vie des éleveurs ; nous avons beaucoup d'objectifs à travers cette structure, c'est aussi et surtout aider les éleveurs à acquérir leur terroir d'attache, tu sais que ces éleveurs étaient au début au Sud, puis à Maradi, à Dakoro et aujourd'hui repoussés plus au Nord, c'est un éternel mouvement, ils n'ont pas terre et zones d'attaches fixes* » *B N/03/02/2012, président local de l'association sympo* ».

➤ **La composition sociale de leurs membres**

Les membres de cette association d'éleveurs peuls sont organisés en cellule pastorale dans les campements. Ce sont des femmes, hommes et jeunes peuls qui composent cette cellule pastorale. Au niveau des cantons sédentaires et des groupements peuls, les représentants ou leaders associatifs à la base élisent leur porte-parole de l'échelle communale aux départements. Ils sont structurés en cellule pastorale (unité de base), en groupe pastoral (canton ou groupement) et en comité départemental » « *... les leaders de l'association sont des peuls dans les campements nomades, des femmes et les jeunes éleveurs et la structure est organisée de la base au niveau de département et des campements, nous avons ce qu'on appelle la cellule pastorale composée des éleveurs, leurs femmes et les jeunes et c'est les représentants de chaque cellule pastorale à la base qui élisent au niveau des groupements et cantons le groupe pastoral et le comité département à Dakoro, président de l'association* ». À travers leurs actions, l'association vise la maîtrise foncière en zone pastorale. Pour cela, elle soutient les activités de fonçage des puits et leur réhabilitation « *...comme je t'ai dit, avec les problèmes fonciers, les parcours pastoraux sont entrain de diminuer et même dans*

certains cas privatisés par ceux qui ont le pouvoir de l'argent, et c'est la raison principale pour nous d'aider ces éleveurs peuls à acquérir des zones d'attache en réhabilitant les puits traditionnels, puisque nous n'avons beaucoup pas de moyen pour réaliser des gros ouvrages, appuyer toujours ces éleveurs pour un changement de mentalité, il y a de nouvelles difficultés et défis en zone pastorale, je veux dire réduction des zones de pâturages, sécheresses et d'autres comme la santé animale, méritent une réflexion et changement de comportements des éleveurs ». Dans cette perspective associative, l'organisation devient un instrument politique et économique pour promouvoir des nouvelles valeurs morales dans les communautés nomades « *ah, non, nous ne sommes pas dans la logique de l'industrialisation, c'est de travailler avec les petits éleveurs, la recherche de leur sécurité et la sauvegarde de leur système d'élevage tout en les aidant à mieux affronter tous les risques, c'est la prise de conscience et le changement de mentalité de ces éleveurs, nous luttons pour un mieux-être de cette communauté-là* ». Les témoignages du président de l'association Sympo se démarquent complètement de la représentation productiviste des gros éleveurs dans les zones pastorales du Niger. Pour lui, c'est vraiment le mieux-être des petits éleveurs, autrement dit la réponse aux besoins primaires des éleveurs petits et moyens. En effet, ces petits éleveurs sont confrontés à des défis de sécurité alimentaire, d'amélioration de leur système de production afin de réduire les risques pastoraux. Cela ne pourrait être atteint si un changement de mentalité et des innovations dans les pratiques d'élevage ne sont pas promues. Ces visions des éleveurs peuls se démarquent progressivement des perceptions des autres mouvements touaregs (CAPONG) vers une nouvelle dynamique de fédération des éleveurs peuls du Niger « *bon, je ne reviens sur cette affaire-là, c'est un autre problème, nous ne faisons plus partie de ce collectif CAPONG depuis 2011, ça fait quatre (4) ans que nous sommes plus ensemble, nous avons adhéré comme membre au nouveau collectif qu'on appelle CAPAN⁷⁶, collectif des associations pastorales du Niger, c'est un collectif des éleveurs dont le président Boubacar Bello qui se trouve à Niamey* ». En effet le CAPONG comporte aussi des associations peules mais qui semblent être en conflit avec les responsables de la structure.

⁷⁶ Le CAPAN, est un collectif des associations pastorales peules du Niger, créé par l'arrêté n°133/MI/D/DGAPJ/DLP du 29 avril 2003 et qui fédère les associations des éleveurs peuls dont toutes les coordinations régionales sont mises en place en 2012. Il compte actuellement cinquante-six (56) organisations.

➤ **Les partenaires de l'association Sympo**

Cette association locale ne dispose pas de moyens importants pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée. Elle souffre de manque de moyens et n'arrive pas à répondre aux besoins de ses membres « *notre grand problème, c'est le manque de moyens pour intervenir plus dans les zones pastorales de Dakoro pour le bonheur des éleveurs ; ils sont confrontés à beaucoup de problèmes et cela limite notre capacité à résoudre toutes ces questions que j'avais soulignées ...* ». Malgré cette limite et faible capacité, l'association œuvre au côté des ONG locales et projets pour réaliser certaines actions « *nous travaillons avec l'ONG Agir pour former les éleveurs dans les campements sur la gestion des points d'eau, nous avons appuyé les femmes pour des petites activités génératrices de revenus (AGR), il y a aussi le PASEL 1,2 et 6 qui avait appuyé les communautés pastorales sur la gestion des conflits et surtout notre principal partenaire c'est la coopération Suisse à travers le FISIL, c'est-à-dire fonds d'investissements et de soutien aux initiatives locales* ». L'association ANPME bénéficie du soutien financier de la coopération suisse qui intervient beaucoup sur la gestion des ressources naturelles et l'accès aux services sociaux de base.

✓ **L'association Timidria**

Créée depuis les années 1991, l'association a spécifié les raisons de sa création. Le responsable de l'antenne départementale de Dakoro souligne les pratiques de servitudes comme mobile de leur regroupement « *...bon, l'association Timidria date des années mille neuf cent quatre vingt dix, moi je suis le représentant de la structure à Dakoro et nos responsables sont à Niamey, l'association est présente dans toutes les régions du Niger, où nous observons des pratiques de servitudes, généralement dans les familles touaregs de souche blanche I A, 23/10/2012, membre de l'association Timidria* ». Cette organisation vise d'abord un premier objectif celui de la lutte contre la marginalisation sociale dans les milieux touaregs « *l'objectif de l'association est de lutter contre l'injustice, de défendre la liberté et d'accompagner le développement économique et social de nos membres dans les zones agro-pastorales, et nomades partout au Niger, voilà, ce qui constitue notre idéal, c'est ça.. ; « vous savez dans nos sociétés au Niger, il y a beaucoup des choses qui se passent, est ce que tu sais que même si l'Etat refuse qu'on dise qu'il y'a des groupes marginalisés, c'est une réalité surtout dans la communauté des touaregs, , il y a de nos frères, soeurs qui souffrent et qui sont pris dans un piège depuis des décennies, les autorités, n'admettent pas qu'on parle de cela, est -ce que tu vois ce que je dis* ». En évoquant un fait réel des groupes marginalisés au

Niger, le représentant de Timidria soutient que la déclaration universelle des droits condamne ces pratiques et il insiste sur les rôles que doivent jouer les intellectuels touaregs de souche noire « *c'est la raison pour nous les lettrés de convaincre les autres qu'ils ont le droit à la liberté comme tout autre être, et d'ailleurs le Niger a souscrit à la déclaration universelle de droits de l'homme, nous allons nous croiser les bras ?, il nous faut lutter pour réussir ce combat contre l'injustice et la marginalisation des hommes, des femmes et des enfants ?, l'affaire Wahaya, cette femme vendue au Nigéria par son maître, cette affaire a poussé le collectif des droits de l'homme à porter plainte à la justice de la CEDEAO, qui avait même condamné le Niger ; c'est de l'esclavage, pire du trafic humain, penses-tu que cela est tolérable au vingt unième siècle ?, non, il faut dénoncer toutes les injustices dans ces milieux-là* ». Ce fléau semble difficile à éradiquer selon les témoignages des responsables de l'association Timidria malgré les actions menées « *en exemple, il y a un membre de l'association qui avait été violé il y a deux (2) ans de cela, nous avons porté l'affaire à la justice et le coupable a séjourné en prison* ». Ces contraintes proviennent surtout de la non coopération de ces marginaux pour dénoncer leur maître ou abuseur « *...il y a toujours des difficultés, que ce soit avec les pratiquants qui nous menacent, mais aussi, ceux qui acceptent d'être des serviteurs, si les gens refusent de venir vers vous pour dénoncer par peur d'être exposés aux risques ou de se voir sans couverture, c'est-à-dire la prise en charge par son maître, et quand, vous vous rendez compte de l'injustice, vous portez plainte et que la personne à sauver vous démentit, il y a des refus de dévoiler les crimes ou autres fautes, qu'est ce vous pouvez faire, rien devant la justice, c'est surtout ça la difficulté.. I A, 23/10/2012, représentant local de Timitria à Dakoro* ». Ici, ce représentant dénonce les pratiques de servitude dans les communautés touaregs (groupe dominant). Depuis des siècles et des générations, les touaregs de souche noire étaient et continuent être victimes de pratiques marginales de la part de ces maîtres. Ces populations serviles refusent de dénoncer et acceptent même de vivre dans cet environnement hostile. Dans ce contexte, la stratégie de l'association se résume à des plaidoyers auprès des organismes financiers pour appuyer ceux qui acceptent de parler. Ces appuis matériels ou financiers contribuent à inciter les esclaves à dénoncer leurs maîtres « *...il est vrai que nous avons des informateurs parmi ceux qui acceptent de parler et de devenir membres actifs, ils cherchent les informations, s'organisent en groupements à travers leurs cotisations internes, 100 à 200 FCFA à l'interne, ce qui explique aussi, je pense leurs refus, c'est la peur de vivre dans la pauvreté, ce qui aujourd'hui me paraît important, c'est de mener des activités de sécurisation de ces groupes très*

vulnérables ». Ainsi cette lutte politique s'oriente vers la sécurité alimentaire des membres comme porte d'entrée pour atteindre les objectifs de l'association. Elle collabore avec des ONGs et projets dans la zone comme L'ONG HIMMA et ONG américaine USAID pour améliorer les conditions de vie de leurs membres « ...avec l'ONG HIMMA, nous avons réalisé des banques céréalières, des distributions des vivres dans les villages et campements, c'est par là qu'il faut aider les gens, la vulnérabilité de ces gens à l'insécurité alimentaire est pour moi, un des obstacles aux changements de comportement, l'USAID finance aussi les activités de Timidria dans les zones pastorales et apporte un soutien financier pour la mise en œuvre de leurs projets sur le terrain ». Sur le terrain, l'association a appuyé les groupements féminins touaregs qui travaillent sur l'artisanat « ...dans la zone et surtout vers Gadabédji, Dakoro, Azagor et Maradi, nous appuyons les groupements féminins qui travaillent dans l'artisanat en renforçant leur capacité en vie associative et leur formation sur la transformation des sous-produits artisanaux ». Selon ces discours et récits, cette organisation milite pour la suppression de l'esclavage et l'injustice sociale dans les zones rurales, pastorales et urbaines du Niger. Progressivement leur lutte s'oriente vers la sécurité alimentaire de leurs membres. Leur stratégie consiste à faire le plaidoyer aux projets de développement et organismes financiers pour apporter de l'aide aux membres qui acceptent de se libérer de la domination de leur maître tuteur. Elle représente aussi le porte-parole des opprimés et le défenseur de leurs droits à l'alimentation. Cette structure mobilise des référentiels identitaires « les touaregs serviles » pour spécifier leurs membres et l'orientation de leur lutte contre l'injustice et les pratiques dégradantes aux yeux des organisations de défense de droits de l'homme. Par cette modalité, l'association Timidria cherche à contribuer à la transformation sociale et politique des dépendants touaregs de souche noire. Cette émancipation dévient un impératif socio-économique et de lutte contre la pauvreté afin de réduire le nombre des dépendants.

✓ **L'association AREN**

La création de l'association AREN date du 4 février 1991, 1993 à Tacha Ibrahim et la coordination départementale de Dakoro a été mise en place en 1996; ses membres appartiennent plus aux systèmes mobiles à faible assise foncière « *Bonjour, O B, animateur AREN, base Maradi, j'avais intégré AREN en tant qu'animateur quand l'association avait trois (3) ans de création, donc en 1996; je suis un peul Wodaabé de Bermo, avant d'être ici à Maradi, j'avais dirigé la section AREN de Dakoro jusqu' en 2001, pendant quatre (4) ans*

j'étais le président de la coordination Dakoro, je n'avais pas fréquenté l'école traditionnelle mais j'ai suivi des cours d'alphabétisation pendant deux ans, O B ,22/09/2011, membre actif AREN ». Les défis pastoraux en cette période sont la recrudescence des conflits fonciers, la mortalité des animaux et l'absence des structures organisées pour apaiser les tensions d'usage des ressources entre les éleveurs et agriculteurs. C'est la raison pour laquelle, AREN se donne des objectifs variés comme le souligne l'animateur régional « *...les objectifs de l'association sont de défendre les droits des éleveurs, de contribuer à la sécurité alimentaire, de développer l'élevage en zone pastorale et de gérer les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs, puisque surtout les éleveurs sont confrontés à ces nombreux problèmes, l'injustice sociale, conflits entre les éleveurs et agriculteurs, il y'avait aussi la mortalité des animaux lors des sécheresses et beaucoup des acteurs se sont organisés pour permettre l'apaisement de la situation et la cohabitation pacifique entre antagonistes, c'est toujours des graves et violents affrontements avec parfois des morts entre les deux parties..* ». Il faut noter que les projets de développement ont joué un rôle important dans l'émergence des associations pastorales à Dakoro au-delà des multiples problèmes évoqués par les éleveurs et leurs membres. Le président de l'association KLD et membre fondateur d'AREN souligne l'impact des interventions des Vétérinaires Sans Frontières et du Projet PASEL à Dakoro. Ils ont permis aux éleveurs de mieux s'organiser. Au Niger, la coordination de Maradi, est de loin, la plus dynamique et travaille avec les groupements peuls et touaregs dans ses zones d'intervention « *...nous avons des sections à Maradi et Zinder et chaque fois nous travaillons avec des groupements peuls et touareg dans toutes ces localités et leurs coordinations sont en contact permanent avec la coordination régionale de Maradi* ». Dans le souci de développer les activités de sécurisation des éleveurs et de gestion des conflits et ressources naturelles, l'association AREN, développe une panoplie d'actions. A titre d'exemple, l'association AREN avait délimité et balisé les aires de pâturage et de fonçage des puits pastoraux dans la commune de Dakoro « *...nous avons foncé une vingtaine de puits et réhabilité une quarantaine en zone pastorale, il y'a aussi le balisage de trois aires de pâturage à Dakoro (Bokologi, Bargass et Tapkin Rakoumma) O B ,22/09/2011, animateur AREN Maradi* ». Ces actions protègent les zones de pâturage des emprises agricoles et les puits pastoraux facilitent l'abreuvement des animaux. Les difficultés d'accès aux puits par les transhumants sont alors réduites lors de leur séjour tout autour des ouvrages. En période de soudure, AREN, appuie les éleveurs en compléments alimentaires en facilitant l'accès sous forme de subvention sur les prix des sacs. En plus de cela, elle sensibilise les éleveurs et autres acteurs locaux sur les

enjeux pastoraux que sont l'injustice sociale, la santé animale et des produits zootechniques «... nous avons aussi réalisé des activités ponctuelles, la vente des aliments bétail aux éleveurs en subventionnant le sac de 5000 FCFA à 3000 FCFA, les plaidoyers sur les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, sur les injustices dans la gestion des ressources naturelles en mobilisant l'ensemble des acteurs lors des ateliers et fêtes des éleveurs, en plus nous avons organisé des séances de sensibilisation, de vaccination des animaux et l'approvisionnement des banques d'aliments bétail en produits zootechniques. O B ,22/09/2011 ». Un autre élément fondamental pour l'association AREN, c'est la recherche d'informations sur les indicateurs de vulnérabilité en zones pastorales «... nous avons mis aussi des observatoires de suivi des facteurs de vulnérabilité et catastrophes naturelles à Elquidi, Bokoloji, Tacha Ibrahim et Tanout, ce sont les membres de l'association qui collectent les informations et les transmettent à la direction de l'agriculture de Dakoro , point focal du dispositif national de crise alimentaire au Niger O B ,22/09/2011 ». Les expériences acquises par les associations pastorales lors des sécheresses et d'autres facteurs de vulnérabilité, ont contribué à l'innovation d'un système de collecte d'information par les éleveurs locaux. L'association AREN appuie aussi les femmes peules et touareg vulnérables aux aléas climatiques par le système de reconstitution du bétail « ... des activités de reconstitution des animaux sont organisées par les organisations rurales pour appuyer les personnes vulnérables, Avec l'association AREN, ces femmes peules bénéficient des appuis en animaux pour reconstituer leur bétail H A 25 /09/2012, président de KLD ». L'association AREN intervient donc dans plusieurs secteurs et peut être caractérisée de plurifonctionnelle «... on fait le déstockage, la vente à prix modéré, la reconstitution du bétail aux ménages vulnérables et c'est en assemblée générale que les gens définissent les critères ; ces actions sont orientées vers les femmes pour la reconstitution de bétail et les ventes à prix modérés pour les hommes. PABA (projet d'appui au banque d'aliment bétail a créé trente-cinq (35) BAB (Banque d'aliment bétail) et BC (banque céréalière), cinq (5) CCA (cellule de crise alimentaire) ; donc au total, 38 BAB et BC, il y a des voyages d'étude et réhabilitation des puits traditionnels, les crédits féminins pour le développement des AGR, AREN appui aussi les écoles nomades en mauvaises campagnes H A25 /09/2012 ». Au-delà de ces progrès significatifs, AREN, reste limitée par les moyens de son action pour la satisfaction des besoins à ses membres. D'une part, les problèmes de mobilisation des contributions financières des membres mais aussi la nature des projets non structurants sur le long terme « il y a toujours des problèmes d'organisation interne, certains groupements constitués ne

cotisent pas, certains membres ne comprennent pas bien le sens des cotisations dès qu'ils ne bénéficient pas des soutiens de la part des organisations pastorales ; « jusqu'à présent AREN n'a jamais mis en œuvre un projet d'un milliard de FCFA, c'est toujours autour de 400 Millions et ces projets exécutés ne durent que deux (2) à trois (3) ans, O B ,22/09/2011, animateur AREN ». Cela explique aussi la fragilité en ressources financières de ces associations qui restent très dépendantes des appuis extérieurs et des projets de développement.

✓ **Le Collectifs des Associations pastorales et ONG (CAPONG)**

Le collectif CAPONG date de 2001 et se donne la mission de défendre les intérêts des éleveurs dans le département de Dakoro et ailleurs au Niger. *« Nous sommes 15 membres au sein de ce collectif du « CAPONG' » depuis 2001, qui certains d'entre eux, ont des représentations au niveau national ; bon,, au début, c'était un regroupement de 3 à 4 associations, mais avec les multiples problèmes liés aux conflits et à la transhumance des éleveurs, on a réfléchi sur un cadre de concertation de ces ONG et associations, et là, on a réussi à mettre en place ce collectif dans l'objectif de défendre les intérêts des éleveurs « H A 12/12/2011, secrétaire exécutif du CAPONG ».* Pour le secrétaire général de ce cadre formel, le collectif se limitait au début à la gestion de conflits et c'est d'être confrontée à des enjeux multiples que l'institution pastorale devint multifonctionnelle *«... qu'au début, on intervenait que sur un seul domaine, après nous avons diversifié, nous travaillons sur la sécurité alimentaire, la santé animale et humaine, sur la gestion des ressources naturelles, je voudrais dire sur tout ce qui touche à la prévention des conflits à travers la gestion de ces ressources ».* Par après, avec la décentralisation, l'enjeu politique dévient une préoccupation majeure pour le contrôle des ressources et la prise de conscience citoyenne *« ...ensuite, il y a la scolarisation des enfants et des jeunes filles en particulier en milieu nomade, il y'a aussi le volet appui à la bonne gouvernance à travers le renforcement des capacités des communes et des élus locaux, ; les représentants des associations pastorales siègent et participent à des réunions du conseil communal, élaborent des micro-projets qu'ils nous envoient, et nous les soumettons à des partenaires pour le financement « H A 12/12/2011 ».* Ceci démontre aujourd'hui, la stratégie du CAPONG dont les membres sont des chefs de campement élus ou de simples adhérents qui siègent au conseil communal. Cette force politique prouve la capacité des organisations pastorales à s'insérer dans la gestion administrative et politique *« ...avec la grande crise de 2005, c'est grâce au CAPONG, que nous étions partis sur le*

terrain, identifier les problèmes et convaincre le gouvernement et les autres partenaires financiers qu'il y avait une crise pastorale et qu'il faille intervenir dans l'urgence H A 12/12/2011 ». A par le lobbying, le collectif collabore avec les projets de développement et autres institutions financières dans la gestion des conflits et systèmes de gestion des risques pastoraux «... il y a la reconstitution du bétail en collaboration avec les partenaires financiers, je parle des projets (SAREL, CCA, PASEL FAO) et si la commission foncière départementale (COFODEP) a bénéficié des moyens logistiques de la part de la coopération Suisse, c'est grâce au CAPONG. C'est pour te dire combien les activités des associations d'éleveurs sont capitales pour la sécurisation et la prévention de conflit en milieu agro-pastoral H A 12/12/2011 ». Ce travail de sécurisation des espaces pastoraux s'accompagne de la distribution des papiers d'identité aux éleveurs en partenariat avec la justice pour faciliter la transhumance transfrontalière «...il y a aussi l'établissement des actes de naissance en collaboration avec la justice pour faciliter la transhumance et autres papiers administratifs aux éleveurs « H A 12/12/2011 ».

Quant à l'association « Lewel –Bali », membre du CAPONG; « L'association Lewal Bali participe à des opérations d'identification et de balisage de couloirs de passage pour éviter les dégâts champêtres et les conflits entre les éleveurs et agriculteurs » ; « depuis la tragédie de Toda⁷⁷, nous sommes mobilisés avec l'appui du PASEL pour améliorer les conditions de la transhumance et l'accès aux ressources pastorales aux éleveurs , nous sommes aussi impliqués dans le règlements des conflits, et les activités de soutien aux éleveurs, B M, 27/12/2011 , président de l'association, Lewal Bali ». Pour le président du FNEN-DADO Dakoro, l'association ne fonctionne pas depuis la mort de leur président national «... avant le décès de notre président national du CAPONG, monsieur B. S, nous avons foncé des puits et crée des écoles ; au total 9 écoles ont été créées et quelques banques d'aliments bétail à Dakoro, Tanout, Abalak, et Tchintabaraden, Maradi et Tessaoua. Actuellement nous ne faisons beaucoup activités depuis la disparition de notre leader associatif ; le combat contre l'injustice auquel nous nous efforçons, est connu de tous, préfet, gendarmerie et, justice. », Ce leader peul Wodaabé explique que l'ignorance est un obstacle à l'atteinte des objectifs de défense des droits «... la parole d'un illettré est sans suite aux yeux de l'Etat, lorsque que tu parles et dénonces sans écrire, c'est comme le chant d'un oiseau qui se déplace d'un point à un autre, on te qualifie de fou H B 27/11/2011, président local de l'association FNEN-

⁷⁷ Toda est un village du département de Guidan-Roundji où en 1991, un conflit champêtre entre les peuls et les agriculteurs haussa s'est soldé par la mort de 101 éleveurs y compris femmes et enfants

DADO ». Cette métaphore est riche en enseignement et prouve en majeure partie, le rôle des intellectuels pastoraux dans la création et le leadership associatif. Le président évoque sa faiblesse qui limite son rôle d'intermédiation à la justice pour défendre les droits des éleveurs. Sur la gestion des points d'eau et la formation des comités de gestion, l'association ANPME-Sympo travaille avec l'ONG AGIR et AKH et AFTAN prône le développement de l'élevage dans la zone au côté CAPONG «... nous travaillons toujours en étroite collaboration avec les responsables de l'association Sympo et leurs membres pour former et mettre en place des comités de gestion après chaque puits foncé ou réhabilité des éleveurs B I /02/02/2012, responsable de l'ONG AGIR ». Les organisations pastorales à Dakoro poursuivent plusieurs objectifs et leur multifonctionnalité demande plus de cohésion et de la coordination selon O B, membre du Collectifs CAPONG.

✓ **L'association AN MULAL**

La coopérative AN MULAL est une organisation pastorale des grands éleveurs sélectionneurs et commerçants dans les zones pastorales de Dakoro (Maradi) «...notre coopérative s'appelle AN MULAL, c'est-à-dire l'union, la cohésion, et même idéal pour nous les éleveurs,, c'est moi ELhadji Moussa président de cette structure » ; « tu vois, nous sommes des éleveurs, mais aussi je suis actuellement conseiller et administrateur au niveau de la commune de Dakoro, la structure fut créé en 2002-2003 à Dakoro E M 03/10/2012, président de l'association ». En comparaison des autres associations de la vallée de la Tarka, AN MULAL regroupe trente-sept (37) membres organisés en union et fédération et sa création date de 2003. Elle se spécifie des autres d'abord par leurs membres qui sont des grands commerçants investisseurs «... chez nous tu ne peux pas être membre de la coopérative si tu n'as pas un taureau géniteur de la race Azawak et vingt-cinq (25) à trente (30) vaches de cette race, nous n'acceptons pas la vache blanche ou noire aux grands cornes des peuls Wodaabé, non pas du tout, tu vois il faut ça pour être membre et payer ensuite cinquante mille francs (50.000) d'adhésion ». Un petit éleveur ne peut adhérer à cette association du fait des conditions et exigences d'adhésion. Leurs membres sont constitués des sélectionneurs commerçants dont les races proviennent du ranch de Toukounous « en un mot, la coopérative s'attache à la valorisation de la race Azawak, sa commercialisation, les éleveurs du Nigéria et du Burkina viennent acheter ici à Dakoro, les génisses et taurillons, tous les commerçants éleveurs disent qu'ils préfèrent la race Azawak de la coopérative de Dakoro, nous-mêmes, les races proviennent du ranch de Toukounous E M 03/10/2012». Ces catégories de commerçants

investissent dans la commercialisation de la race spécifique Azawak pour un marché régional fructueux et avantageux. Ils valorisent les ressources du territoire par leur initiative du projet associatif. De par aussi la diversité des objectifs qu'ils poursuivent, les sélectionneurs commerçants de l'association AN MULAL se sont organisés dans la suite du projet « race Azawak », financé par Vétérinaires Sans Frontières Belgique «... nous sommes dans tout, la sensibilisation des éleveurs, la santé animale surtout, le déstockage et nous sommes en contact avec les sélectionneurs du Burkina Faso, avec des partenaires Vétérinaires Sans frontières Belgique qui appuient l'association dans ce projet de sélection de la race Azawak, et le chef du projet qui a été affecté au Burkina est celui qui leur a fait comprendre qu'il n'y a pas une race qui est meilleure que la race Azawak du Niger, nous sommes cinq (5) membres de l'union des éleveurs sélectionneurs au Niger, il y a à Inatahamoun (Abalak, ; Tamaya (Abalak,); Tchindabaraden (Tahoua); il y a Filingué et Dakoro, ça fait cinq (5). Dans les zones pastorales du Niger, les unions des éleveurs sélectionneurs correspondent aux principales localités d'intervention du projet race Azawak. D'ailleurs, les Vétérinaires Sans frontières accompagnent la coopérative en prenant à charge 40 % du prix d'un géniteur, les 60 % étant financés par l'association «...c'est toujours les Vétérinaires Sans Frontières qui nous appuient, ils payent par exemple pour l'appui d'un géniteur quarante pour cent (40%) et nous, c'est-à-dire la coopérative paye les soixante pour cent (60%), Président de l'association ». Ils soutiennent cette association avec des machines pour la transformation des aliments et de la paille et financent les formations des éleveurs en collaboration avec les services techniques de l'Etat « pour atteindre nos objectifs, nous travaillons avec l'Etat, c'est-à-dire les techniciens de l'élevage qui nous apportent leurs savoirs faire sur la formation, la vaccination et les techniques d'amélioration des systèmes d'élevage, c'est une exploitation extensive jusqu'à présent, les animaux sont libres dans des grandes surfaces de pâturage ». Le système d'élevage reste toujours extensif avec un apport de compléments alimentaires et semble florissant à cause de la demande du Nigéria, du Mali et du Burkina Faso. Ces éleveurs procèdent à la vente groupée et selon des normes techniques (prix /kg), « ... ça fait deux ans que nos partenaires du Nigéria, du Mali et du Burkina achètent nos animaux, jusqu'à présent, vraiment ces acquéreurs nous suffisent pour le moment.., nous vendons en détail ou en groupe et le prix varie en fonction du poids de l'animal, le kg se vend à 2000 FCFA, il y a deux mois de cela, les éleveurs du Burkina avaient acheté soixante (60) géniteurs de la race Azawak; on pèse l'animal, c'est des taurillons qui coûtent 500.000 à 600.000 FCFA ». La coopérative fonctionne sur commande et dès qu'il y a une nouvelle

demande, les membres de cette institution pastorale sont avisés « ... nous travaillons uniquement avec nos membres, dès qu'il y a des nouvelles demandes, les membres de la coopérative sont à Dakoro d'une part et d'autre part à Bermo et ces gens qui viennent acheter sont des éleveurs des coopératives, accompagnés des techniciens d'élevage, ils choisissent les races et nous les livrons les produits, de fois, ils nous demandent de livrer les géniteurs et après, ces coopératives nous envoient notre argent ». Selon les perceptions du président, l'objectif à long terme est de sauver l'honneur de l'élevage et il dénonce le caractère identitaire et la gestion familiale des autres coopératives locales à Dakoro «... notre objectif c'est pour sauver l'honneur de l'élevage, par exemple tu vois, tu me pousses à dire quelque chose que les gens ne veulent pas dire, tu vois la coopérative AN MULAL de Dakoro, c'est la vraie coopérative transparente, il y a des peuls, des Arabes, des touareg, des Haussa, il y a des toutes les ethnies, contrairement aux autres coopératives mini-mini, c'est le président et sa famille qui créent ça, c'est leur famille seulement, mais nous, avons associé tout le monde, tous les éleveurs ». Cette structure est beaucoup plus dynamique que l'association « Assoulin Balami », c'est-à-dire la structure qui œuvre à la promotion de la race locale ovine à Dakoro. Celle-ci est moins visible par son action, mais projette de réaliser des activités commerciales de cette race locale. Ceci témoigne probablement des difficultés financières et d'un manque d'organisation pour porter leur objectif un peu plus haut. Ces coopératives d'élevage assurent les fonctions de commercialisation et de valorisation des races locales. Elles tentent de réorganiser le secteur d'exportation des produits d'élevage après la restructuration du rôle de l'Etat par les politiques d'ajustement structurel. Il faut noter que les éleveurs de cette association « Assoulin Balami » sont situés dans le système agro-pastoral à forte assise foncière et système camelin caravanier. Ils emploient même les agro-éleveurs en perte de capital de production comme des salariés agricoles. Au-delà des enjeux associatifs et économiques de l'association AN MULAL, leurs actions et organisation interne montrent une stratification sociale, sinon une exclusion des petits éleveurs. Les grands éleveurs s'associent entre eux d'un côté et écartent les petits de l'autre. Ils imposent des conditionnalités d'adhésion à leur structure, ce qui montre aussi des tendances ou comportements non démocratiques dans ce mouvement associatif. Cette stratification sociale entre les éleveurs montre incontestablement que les associations pastorales ne sont pas homogènes et que des clivages sociaux, économiques, ethniques et tensions dans les systèmes de production caractérisent l'émergence de ces mouvements associatifs.

✓ **L'association ENIMAL**

« Notre association qui date de 2008 œuvre pour la transformation des produits d'élevage, il y a les fromages que les femmes membres de l'association veulent commercialiser, elles veulent aussi travailler la peau, si nous développons l'artisanat, les femmes peuvent réduire leurs vulnérabilités et contribuer à la gestion de leur foyer et la prise en charge des enfants, c'est difficile, il faudrait les appuyer dans leur initiative : un autre objectif visé , c'est aussi la valorisation commerciale de la race Azawak O M 04-09/12, président de l'association ».

L'association ENIMAL vise à valoriser les produits de l'élevage pour réduire les vulnérabilités des éleveurs surtout les femmes. La transformation et la commercialisation de ces produits permettent d'accroître la valeur ajoutée et la prise en charge des besoins primaires des familles. Ceci montre que les femmes jouent un rôle important de fonctionnement des ménages. Il explique les raisons profondes de la création des organisations pastorales *« l'objectif de ces associations là ; bon au moment où les éleveurs étaient dans une obscurité totale, dans l'analphabétisme, c'est à ce moment-là , partout les éleveurs ont eu des sérieux problèmes entre eux éleveurs et avec les autres communautés ; entre éleveurs et agriculteurs il y avait trop de conflits et ces conflits-là ont engendré des morts et des divisions ailleurs, c'est le fondement même de l'association , Dr Boubacar a eu des concertations avec les leaders pastoraux peuls et d'ailleurs, et puis l'Etat avait autorisé la création de ces associations, et à partir de ces années-là qu'il y a eu des missions à l'intérieur du pays, rencontrer les peuls, pour installer les différents bureaux de Niamey jusqu' l'intérieur du pays en 1993 et bien d'autres associations ; à Dakoro il y avait les Hodi Bommo qui était le président de FNEN-DADO ; en ce moment-là, il y avait trop de conflit à Dakoro et si tu te souviens de la mort de 101 personnes à Toda (Guidan Roudji) entre les éleveurs et les agriculteurs. Après aussi il y avait de conflit ente éleveurs et agriculteurs à Kornaka, là aussi, c'était des morts ; c'est surtout l'ignorance et le manque de communication qui avaient poussé à la radicalisation de conflit dans cette zone O M 04-09/12 ».* Ce responsable de l'association ENIMAL et membre actif du CAPONG, évoque l'analphabétisme des éleveurs, les conflits, l'insuffisance de communication comme raisons de la création des associations pastorales à Dakoro et ailleurs au Niger. Au départ les

organisations pastorales se sont fixées un seul objectif qui est la gestion des conflits. Face à des nouveaux défis des éleveurs, il fallait dépasser les conflits de leadership qui opposent les dirigeants de ces structures émergentes « *Avant je te dis franchement même les leaders de ces associations FNEN-DADO, AREN ne se parlaient pas, il y avait trop de tensions entre eux, un problème de leadership O M 04-09/12, président de l'association ENIMAL* ». Des nouveaux défis pastoraux apparaissent et finalement les associations pastorales orientent leurs actions dans plusieurs domaines de la vie sociale des éleveurs « *... un autre élément c'est qu'il y a aussi beaucoup de maladies des animaux en ce temps-là, mais aussi de l'insécurité alimentaire en période de soudure et que l'Etat n'était pas en mesure d'assurer la sécurité alimentaire des éleveurs en Avril – Mai, période de soudure ; puisqu'on a un seul objectif celui de défendre les intérêts des éleveurs, on doit dépasser les conflits d'intérêts pour embrasser les problèmes des éleveurs tels que la santé animale, la sensibilisation, les banques céréalères et les écoles et c'est en ce moment-là que les éleveurs eux même ont compris la nécessité d'inscrire leurs enfants à l'école O M 04-09/12* ». Aujourd'hui, les associations pastorales ont compris que la défense de leurs droits et la lutte contre la pauvreté pastorale doivent se jouer sur le terrain politique. Ils inscrivent leur combat pour la prise de conscience en éduquant la génération montante et pour la gouvernance politique « *...nous, nous avons été recrutés de force, ces peuls Wodaabé que tu vois ont refusé d'inscrire leurs enfants, mais maintenant, tu vois que leurs enfants partent à l'école* ». Cette stratégie des éleveurs peuls résume les sens que donnent ces éleveurs des mouvements associatifs de nos jours pour l'accès aux services éducatifs et sanitaires⁷⁸. En dehors de leur intervention dans les activités de sensibilisation et la gestion des ressources pastorales, les responsables associatifs interviennent en justice pour défendre les éleveurs « *Moi, je réside ici et tu vois Hodi Bommo est chargé des conflits ici à Dakoro, il réside ici et au cas où on nous contacte pour des abus, il intervient au niveau de la justice sur le suivi de certains conflits entre les éleveurs et d'autres personnes pour un jugement équitable* » ; « *moi-même je suis élu de Bermo, mais je réside à Dakoro et cela me permet d'être en contact avec les autorités et autres partenaires, de m'informer et de composer avec les autorités administratives au niveau du département et communes, au début ces autorités semblent réticentes à composer avec les associations d'éleveurs, mais aujourd'hui, Dieu merci, nous avons des bons rapports avec*

⁷⁸ Baroin C., et M.Wiese., 2004. « Health-vulnerability in a complex crisis situation, implications for providing health care to a nomadic people in chad, *Journal des africanistes* (en ligne) 76,2, mis en ligne le 23 Mai, 2007, consulté le 16 Mai, 2014.URL: <http://africanistes.revues.org/910>

tous les acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles O M 04-09/12, président de l'association et élu local de Bermo ». Des avancées significatives semblent être atteintes dans les relations entre les associations pastorales et les chefs coutumiers dans la gestion des ressources naturelles, mais les conflits entre ces derniers et les associations pastorales restent d'actualité aussi.

✓ **L'association KLD**

Cette association correspond au système d'élevage mobile à faible assiste foncière. Elle est composée des communautés peules Wodaabé de la commune pastorale de Bermo dont les contacts avec le monde extérieur et les voyages d'étude ont permis la création de l'association en 2009 « *...l'association est créée en 2009 et compte plus de 500 membres dans le département de Bermo dont des femmes en majorité ; association des éleveurs pour réduire la vulnérabilité des éleveurs surtout l'accès équitable des éleveurs au marché, de réduire le risque face aux intermédiaires. Ils escroquent ces éleveurs et gagnent le 1/3 de l'éleveur ; deuxièmement aider les éleveurs vulnérables et offrir l'emploi aux jeunes éleveurs désœuvrés H A 25-09-12, président de l'association ».* De par la date de création, l'association pastorale KLD est récente dans le département de Bermo. Elle s'attache à la vulnérabilité pastorale dont les femmes et les jeunes éleveurs sont exposés de nos jours face aux évolutions des systèmes d'élevage dans la zone « *il y a un changement depuis des décennies, mais compte tenu de ces années difficiles, tu ne trouveras pas un éleveur qui dispose de 100 têtes de bovins dans son troupeau dans le département de Bermo ».* Les systèmes pastoraux de production ont été sérieusement affectés par les crises climatiques qui ont été aggravées par des politiques de développement inadaptées au contexte pastoral. Le déséquilibre se remarque aujourd'hui dans les rapports entre anciens éleveurs et nouveaux éleveurs commerçants possédant plus de bétail dans le département. Ces grands négociants et certains hommes politiques ont su profiter pour devenir des grands agro-pasteurs « *il y a un phénomène nouveau qu'il faut comprendre, aujourd'hui, les sédentaires disposent de plus d'animaux que les éleveurs, E H dépassent actuellement 1000 têtes à Dakoro, il emploie même les éleveurs comme salariés pour la surveillance de ces animaux H B 03-08-2012, président de FNEN-DADO ».* Les transformations en cours des conditions de pratique d'élevage imposent des nouveaux modes d'adaptation aux éleveurs à faibles moyens de production. De ce fait les revenus de l'exode rural des femmes peules Wodaabé jouent un rôle important dans les stratégies de ménages pastoraux « *en saison de bonne pluviométrie ou mauvaise, les femmes Wodaabé interviennent dans la gestion du foyer,elles amènent aussi des ressources financières importantes de*

l'exode, et il y a des hommes qui ont fait 20 ans sans prendre en charge leur foyer ; I B, un chef de ménage Wodaabé qui m'a confirmé qu'il y a de cela 20 ans qu'il n'a pas acheté un sac de mil dans son foyer et c'est sa femme qui l'approvisionne.. . ». Ces aspects montrent le rôle qu'occupe la femme peule dans la gestion du foyer au moyen des ressources financières issues de la longue tradition d'exode comme source de devise « ... *les femmes continuent d'aller en exode pour le bien être de la famille au Cameroun, Abidjan où le Nigéria, mais ces dernières années, elles sont victimes de vols, conflits intercommunautaires avec des pertes en vies humaines chez nos populations peules* H D 23-10-12, *présidente du groupement féminin peule Wodaabé de Tacha Ibrahim* ». Les conditions de vie des éleveurs se dégradent avec les années de sécheresses récurrentes et les systèmes d'élevage évoluent laissant une grande partie des éleveurs sans capital productif surtout chez les femmes et les jeunes éleveurs peuls dans la zone de Bermo. Des grands commerçants éleveurs font leur apparition et utilisent les peuls comme bergers pour la garde des animaux en zone pastorale. Selon le récit du président de l'association, les leaders à Tacha Ibrahim et fondateurs d'AREN sont issus de contacts des projets de développement lesquels étaient des anciens auxiliaires d'élevage des Vétérinaires Sans Frontières. Ces leaders pastoraux locaux ont reçu des formations en vie associative, en gestion des conflits et progressivement se sont créées les conditions d'émergence des associations pastorales soucieuses des défis nouveaux des espaces pastoraux face au désengagement de l'Etat dans les domaines vitaux de la vie socio-économique. Les membres de cette organisation sont en majorité constitués des femmes peules et jeunes éleveurs. Elles sont de nos jours les catégories sociales les plus vulnérables en milieu pastoral. Le choix de la cible prouve une fois de plus que la sécurisation des conditions de vie des femmes peules, jeunes et leur insertion dans les activités socio-économiques demeure le credo de l'organisation. Ces femmes sont organisées en groupements de base répartis dans la zone pastorale de Bermo. Les sources de revenus proviennent de la cotisation des membres fondateurs et cartes d'adhésion « ... *il faudrait verser 5000 FCFA pour les membres fondateurs et 500 FCFA de carte d'adhésion à la coordination de Tacha Ibrahim ; moi je suis la présidente du groupement féminin de Tacha, nous sommes trois (3) structures avec chacune 55 femmes membres , chaque membre cotise 500 FCFA/mois... nous voulons développer des activités génératrices de revenus, de transformer des sous-produits d'élevage afin de réduire l'exode rural des femmes, tu sais que l'exode d'aujourd'hui est pénible à cause des conflits et insécurité auxquels les femmes sont exposées pendant leur immigration. C'est pourquoi notre structure collabore avec ces associations et projets pour développer*

l'élevage L D 28-07-2012, présidente du groupement féminin de Tacha Ibrahim». L'accès des biens et services sociaux de base aux femmes peules Wodaabé et aux jeunes éleveurs en perte de tradition pastorale est un moyen efficace de lutte contre la vulnérabilité dans ce milieu. L'association est structurée en groupements de base et fonctionne comme point d'attache à la mise en œuvre des activités initiées à l'échelle de la zone pastorale pour juguler les incertitudes internes et externes à l'organisation. Chaque groupement fonctionne sur la base d'un bureau exécutif et des réunions mensuelles aux cours desquelles sont versées les cotisations des membres et la mise à jour des registres et calendriers des activités. Sur les modalités de prise de décision, l'association KLD organise les assemblées générales tous les deux ans selon le statut pour le renouvellement des membres par le système électif. De point de vue des leaders KLD, l'association représente l'espoir des femmes et jeunes éleveurs pour améliorer leur moyen d'existence comme en témoigne la forte demande d'adhésion des groupements féminins de la zone de Bermo « ... il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui veulent adhérer à notre organisation, nous attendons les assises de l'assemblée générale de l'année prochaine pour statuer sur les nouvelles demandes d'adhésion H A 25-09-12, président KLD». Dans leur lutte, l'association KLD développe des activités qui assurent des multiples fonctions économiques et sociales. Les éleveurs par leur organisation ont pris conscience des opportunités d'emploi pour les femmes peules qu'il faudrait soutenir telles que la couture, l'artisanat et l'embouche ovine. L'ONG internationale Oxfam Grande-Bretagne soutient ces initiatives en partenariat avec AREN « Il y a des femmes qui font la couture, l'artisanat ; l'embouche et la reconstitution du cheptel chez les plus démunies, AREN en collaboration avec Oxfam a appuyé notre groupement ; avec l'argent que nous cotisons, des prêts sont octroyés aux membres pour le petit commerce, 20 femmes avaient eu des prêts de 20.000 FCFA pour le commerce, puis la reconstitution du cheptel et ces 20 femmes ont eu trois (3) brebis et deux (2) géniteurs pour les appuyer et progressivement avec la mise bas, les animaux sont repartis entre les membres ; nous avons eu aussi une banque d'aliment bétail à Tacha Ibrahim, de 200 sac de tourteaux et du son de blé, nous sommes en train de faire des briques pour la construction des banques pour le groupement féminin L D 28-07-12 ». L'association KLD développe des initiatives et politiques de soutien aux catégories sociales démunies. Ces activités économiques illustrent combien ces structures organisées s'interrogent sur l'avenir des systèmes d'élevage et moyens d'existence des éleveurs en majeure partie les femmes. Ces nouvelles formes de regroupements féminins en association montrent l'ancrage territorial avec des tentatives de reconstitution d'une nouvelle identité, de

gestion de risques socio-économiques et de la vulnérabilité des éleveurs. La démarche de valorisation des produits des territoires « race ovine » démontre la mobilisation des éleveurs et l'identité collective pour l'accès aux services sociaux de base dans un contexte de désengagement de l'Etat. D'une part, les produits locaux sont valorisés par la mise en place de mécanisme de solidarité « *reconstitution du bétail* » et d'autre part le développement des activités génératrices de revenu. Le système de crédit informel mis en place par l'association permet aux personnes plus démunies de retrouver des repères dans la vie sociale. La dynamique de regroupement féminin apparaît comme un instrument essentiel à lutte contre la pauvreté et la dégradation de moyens d'existence des ménages d'éleveurs. En plus des activités pratiques de réduction des risques, l'association s'engage dans la dynamique de changement de comportement des éleveurs. Dans la zone de Bermo, la majeure partie des membres de l'organisation sont analphabètes. C'est pourquoi le renforcement des éleveurs en vie associative constitue l'un des objectifs de l'association « ... *bon, par rapport à notre groupement, c'est surtout AREN qui a contribué à éveiller nos esprits sur la vie associative..* ». La dégradation des conditions climatiques et la fréquence des sécheresses dans la zone pastorale suscitent des nouvelles stratégies de la part des associations pastorales. Elles interviennent dans le déstockage des animaux faibles en début de saison sèche et leur remplacement par des jeunes en période de disponibilité fourragère. Cette technique permet non seulement aux éleveurs d'éviter la mortalité des animaux les plus exposés mais représente aussi une forme d'épargne. Ces structures d'élevage bénéficient de la collaboration et du soutien des services techniques et des projets de développement pour l'amélioration de leur production spécifique (formation, appui conseil, voyage d'étude etc) «... *nous faisons le déstockage, la vente à prix modéré, la reconstitution du bétail aux ménages vulnérables et les critères sont définis par les éleveurs en assemblée générale H A 25-09-2012*). L'association pastorale est consciente que l'innovation dans la pratique d'élevage minimise les risques majeurs «... *on sensibilise aussi les éleveurs sur des stratégies d'élevage. Les vieux sujets sont vendus après leur embonpoint et l'argent est réinvesti dans l'achat de jeunes femelles mieux aptes à s'adapter en période de crise* ». En effet les organisations pastorales ont compris aussi que le changement dans la gestion des ressources communes n'est possible que par la participation de tous les acteurs et leur adhésion «... *cette information a concerné l'ensemble des chefs pastoraux et autorités traditionnelles, les villages sédentaires et les élus locaux pour une prise de conscience générale sur la gestion commune des ressources et des terres de parcours. H O 28-07-12, éleveur membre de l'association* ». L'association KLD de

Bermo œuvre à l'amélioration des moyens d'existence des éleveurs notamment dans le domaine d'accès aux marchés des éleveurs. En effet, la non maîtrise du contrôle du marché par les éleveurs fait partie des facteurs de vulnérabilité en zone pastorale. Depuis des décennies, les intermédiaires Haussa monopolisent les marchés ruraux et pastoraux dans la région de Maradi. Cette situation fragilise les éleveurs dans les échanges avec les commerçants et autres acteurs de négoce. Ce qui explique le choix stratégique de l'association KLD d'innover une approche de collaboration avec la commune pour gérer le marché à bétail du département de Bermo « ... *aujourd'hui, il y a même une convention entre la mairie et les GIE de notre association pour gérer le marché au bétail, nous avons eu des difficultés avant de prendre la gérance du marché de Bermo et l'association doit verser 150.000 FCFA/marché pour une période test d'une année..* ». L'initiative de partenariat entre la collectivité territoriale de Bermo et l'association pastorale témoigne KLD, témoigne des avancées significatives dans l'amélioration de la gouvernance des ressources pastorales et révèle un processus de transfert des fonctions jusqu'à lors assurées par les autorités traditionnelles via l'Etat. Par cette occasion, l'association KLD offre l'opportunité d'emploi aux jeunes éleveurs sans repères «... *donc on recrute les élèves exclus de l'école, les former et les responsabiliser dans la gestion du marché* ». L'apparition des nouveaux représentants des éleveurs sur le marché à bétail dans la commune provoque des tensions entre les associations pastorales et les intermédiaires « ... *les intermédiaires contestent la gestion et les éleveurs n'ont pas beaucoup compris notre mission* ». Les marchés pastoraux tiennent une place importante dans les stratégies des associations pastorales. Ils constituent des sources de devises importantes pour le financement des collectivités territoriales. Le groupement d'intérêt économique (GIE, comité de gestion du marché à bétail de Bermo) mis en place par l'association KLD prouve l'évolution des rapports entre la commune et ces leaders associatifs dans la gouvernance des ressources financières et ressources pastorales.

Il faut souligner que cette description ne reprend pas toutes les associations pastorales enquêtées. Les informations que nous avons présentées indiquent des grandes similitudes dans les objectifs poursuivis. Le cas de L'association AKH, moins présente à Dakoro a pour objectif la valorisation du lait à Tahoua comme ENIMAL, les autres organisations (FNEN-DADO, LEWAL-BALI, AFTAN) sur la gestion du conflit et qui travaillent au sein du Collectif CAPONG. Quant à l'association Assoulin-Balami, se projette de développer l'élevage de la race ovine « Balami » dans les ménages agro-pastoraux du département de Dakoro. Donc, il y a des ressemblances dans les objectifs et les actions entreprises.

5.2.1.2. Les nouvelles formes de regroupements associatifs (groupements pastoraux féminins et mixtes)

Avant d'aborder cette partie, la nécessité de clarifier les concepts de chef de groupement⁷⁹ et groupement pastoraux s'impose dans la vallée de la Tarka. Les chefs de groupement peuls ou touaregs sont des nouvelles chefferies traditionnelles⁸⁰ reconnues par l'Etat du Niger en 1984 et qui administrent les nouvelles entités administratives et les populations nomades (peuls ou touaregs). Ainsi pour les peuls, leur chef de groupement s'appelle « Lamido » et « Hardo » chef de tribu peul et pour les touaregs « Tambari » ou chef de groupement et chef de tribu (touaregs) et en zones sédentaires les chefs coutumiers sédentaires sont appelés « Sarki », pour le chef de canton et « Maigari » pour le chef du village.

Tableau 5 : Liste des associations locales (groupements de base)

n°	Groupements de base et leur statut juridique	Adhérents	Création	Localité
1	Groupement mixte AREN de Tacha Ibrahim (formel)	60	1995	Bermo
2	Groupement Tilal Timidria des femmes (formel)	150	1996	Azagor
3	Groupement mixte AREN Dakoro (formel)	30	2000	Dakoro
4	Groupement mixte AREN Gadabédji (formel)	60	2004	Gadabédji
5	Groupement Mixte AREN de Bokologi (formel)	14	2005	Dakoro
6	Groupement féminin AFTAN CAPONG (formel)	74	2006	Dakoro
7	Groupement Mixte AREN de Bader Goula (formel)	35	2007	Goula
8	Groupement Mixte AREN Boundou Haro Maigari (formel)	60	2007	Bermo
9	Groupement féminin Tidawat CAPONG (formel)	65	2008	Zongon Bai Gadabédji

⁷⁹ Avant l'arrivée des colons français, les zones sédentaires étaient administrées par des chefferies coutumières sédentaires «sarki», aujourd'hui chef de canton. Les tribus nomades présentes étaient rattachées à des circonscriptions territoriales indépendantes. Depuis 1947, dans la vallée de la Tarka, il n'existait que (4) chefferies cantonales créées par l'administration coloniale (Birnin Lallé, Goula, Kornaka et SOLI Tagriss), ce n'est qu'en 1984 que l'État avait reconnu officiellement en zones pastorales, le regroupement des tribus peuls et touareg en des groupements des tribus dont l'autorité traditionnelle s'appelle chef de groupement dont (Azagor, Gadabédji, Bermo et Korahan) d'où le nom de(s) chefs de groupement en comparaison des groupements pastoraux (hommes et femmes), institutions mises en place ou non par les associations pastorales et qui sont des regroupements des femmes, hommes ou mixtes dont l'autorisation d'exercer est accordée par les mairies en fonction des objectifs poursuivis.

⁸⁰ Avant les indépendances, seules les chefferies cantonales existaient au Niger, les groupements pastoraux sont nés au contexte de la colonisation française pour la maîtrise des mouvements des populations en zone pastorale. Ces autorités administratives coloniales ont placé des chefs de tribus (peuls ou touareg) pour administrer des zones difficiles à contrôler par les colons. Ce sont ces chefs de tribus qui sont aujourd'hui reconnus par l'État du Niger dans ces communes pastorales.

10	Groupement mixte Rouga Hardo Alto CAPONG (formel)	65	2008	Gadabédji
11	Hadin Badi CAPONG des femmes (formel)	50	2008	Gadabédji
12	Groupement Mixte Roumbou CAPONG (formel)	50	2008	Roumbou
13	Groupement mixte de Boundou Ingué –Sympo (informel)	35	2009	Goula
14	Groupement mixte de Boundou Dallo (formel)	35	2009	Gadabédji
15	AREN Tacha Ibrahim (informel) de femmes	55	2010	Bermo
16	Groupement mixte AREN Boundou Keri (informel)	30	2012	Dakoro
17	Tigaban Noma des femmes AREN (informel)	78	2012	Dakoro
Total		946/17 = 56 adhérents en moyenne/groupement		

Ces groupes locaux ont chacun des rapports avec les grandes associations pastorales. Ils représentent les structures de relais et travaillent mutuellement pour développer des activités de développement. Chacune de ces structures locales portent de nom de l'association-mère en fonction des zones géographiques enquêtées.

✓ **Les groupements pastoraux mixtes**

Ce sont des organisations composées des hommes et des femmes dans la vallée de la Tarka. Sur les dix-sept (17) groupements enquêtés, onze (11) représentent des groupements mixtes (hommes et femmes) et six (6) féminins (uniquement que des femmes). Ces acteurs associatifs ont des objectifs plus ou moins semblables et concernent la réduction de la vulnérabilité, le commerce, l'accès aux services sociaux de base, la gestion des conflits et une meilleure gouvernance. La description de ces groupements permet de comprendre les objectifs poursuivis, leurs relations avec les associations, les autorités traditionnelles et les projets de développement. Nous décrirons ici quelques cas qui résument les motivations et les objectifs de ces groupements organisés. Nous explicitons les raisons de leur création à partir de deux (2) cas.

Le premier cas est celui du groupement mixte de Boundou Dallo. Au départ il y a un processus de sédentarisation des peuls de la commune de Bermo à Gadabédji. L'enjeu qui découle de ce processus, c'est le fait que les touaregs de Gadabédji accordent de terres aux peuls Wodaabé mais leur interdisent de jouer un rôle politique. Ce processus passe par l'achat des puits par les peuls aux sédentaires Haussa qui ont la facilité d'accéder à la terre auprès des autorités coutumières touaregs. Cette stratégie leur permet d'avoir une assiste territoriale.

C'est ce que témoigne ce chef peul de groupement Boundou Dallo « ... je suis le chef de campement peul Wodaabé à Boundou Dallo, à l'Est de Gadabedji où nous sommes venus nous installer depuis 15 ans avec mon frère Ahmed, avant nous étions à Intalak (Bermo), ici nous campons simplement à la saison de pluie avec nos animaux en vaine pâture, progressivement, nous nous sommes rendus compte si nous n'associons pas l'agriculture à l'élevage, le risque de vulnérabilité est grand avec ces années de sécheresses, c'est la raison principale de notre combat, je suis actuellement le président du groupement Boundou Dallo, il y a trente (35) membres dont 15 femmes J B 23-10-12 ». Cet éleveur peul Wodaabé a quitté la zone de Bermo pour acquérir un point d'eau dans une autre commune Gadabédji. Le président du groupement est un chef de campement. Compte tenu des mutations des systèmes d'élevage et facteurs de vulnérabilité, il s'est fixé autour d'un point d'eau « Boundou », comme lieu d'attache territorial « ... avant le décès de nos parents, nous partons en exode au Cameroun, au Tchad ou Nigéria avec nos femmes, mais leur disparition nous limitait dans nos déplacements du fait qu'on ne sait pas à qui confier les enfants, la famine de 1984 a provoqué l'exode des populations vers le Nigéria, mon frère et moi sommes restés pendant six (6) ans où nous étions employés comme gardiens des boutiques des commerçants du Nigéria. De retour au pays en 1999, nous nous sommes dits qu'il nous faut un lieu d'attache avec le poids de la famille ; chacun de nous a deux (2) femmes et plus de 10 enfants à nourrir, mais aussi qu'il fallait créer les conditions de leur instruction à l'école ». La migration peule semble être source des problèmes. Le président du groupement mixte Boundou Dallo a ressenti la nécessité de se fixer et trouver une zone d'attache où il pouvait s'occuper de l'éducation de leurs enfants. En dehors de besoin éducatif, la vulnérabilité de ce chef de campement a contribué à la formation de son groupement pour développer des activités de sécurisation du ménage « il y a l'insécurité alimentaire, j'ai une charge de trente (30) personnes et une année sur deux est déficitaire et en ce qui concerne les animaux, le ménage dispose de moins de 15 têtes toutes espèces confondues, moi je ne dispose que de deux brebis en tant que chef de ménage ». Après l'achat d'un puits et l'acquisition d'un terrain de 2 à 3 Ha de la part du chef de groupement touareg de Gadabédji, le PASEL lui a foncé un puits en 2000 « nous avons acheté un puits traditionnel auprès d'un agriculteur à Gadabédji et pour avoir un terrain de culture de 2 à 3 Ha, le chef de groupement touaregs nous a demandé de s'enregistrer dans sa commune au risque de se voir refuser l'accès à la terre dans la zone et d'autres infrastructures socio-économiques, et avec le projet PASEL, nous avons pu bénéficier d'un puits cimenté en 2000 ». Avec les enjeux de la décentralisation,

ces éleveurs peuls veulent accéder à la gestion de la mairie de Gadabédji, car l'accès à l'information devient une ressource capitale pour l'accès aux services publics «... on note aussi la question d'accès aux services sociaux de base, il y a des détournements et de la complicité entre les autorités traditionnelles et les mairies qu'elles contrôlent, nous n'avons pas accès à l'information dans la gestion de la commune, ce n'est pas tout un chacun qui pouvait accéder à la mairie de Gadabedji ; ces groupes dominants contrôlent toutes les informations J B 23-10-12 , président du groupement Boundou Dallo » ; « l'année passée, j'ai postulé au poste de conseiller à la mairie de Gadabédji, j'ai battu l'autre candidat, neveu du chef de groupement 77 voix contre 50 , mais on a refusé de me nommer conseiller, le chef m'a appelé et m' a dit J B, l'affaire de la mairie, c'est pour nos enfants et frères, mais si vous voulez cohabitez harmonieusement avec nous et être sous le même toit que nous , aidez-nous à conquérir la mairie et nous vous serons reconnaissant J B 23-10-12 ». Au contraire, c'est son neveu qui remplace l'heureux gagnant aux élections communales de 2011. Cette tension s'est clairement affichée et confirmée par un Hardo (responsable d'un campement peul), chassé de la réunion de restitution et de l'établissement d'une cartographie participative des ressources et de leur évolution dans la commune de Gadabédji. Lors de cette restitution en septembre 2012, ces leaders peuls avaient été empêchés d'accéder à la salle de réunion « hardo, c'est-à-dire chef de campement peul, nous sommes en réunion avec des étrangers, ce n'est pas quelque chose qui vous concerne, rentre chez toi A T 22/09/2012, neveu du chef de groupement touareg de Gadabédji ». Cette observation participante montre qu'il y a des tensions entre les peuls et ces autorités coutumières touaregs de Gadabédji. Selon mon constat, les Haussa sédentaires enregistrés dans cette commune de Gadabédji ont de très bons rapports avec les autorités coutumières. Ces sédentaires Haussa ne cherchent pas un rapport de force, mais représentent une machine électorale qui fait émerger l'aristocratie touaregs à la tête de la commune. Un autre constat sur les dépendants touaregs de souche noire : ils ont participé à la réunion mais sans droit de parole, à maintes reprises, je les avais sollicités pour des points de vue sur les pratiques foncières, je n'avais jamais eu de réponse. En insistant, la seule réponse de la bouche de ces gens-là (marginiaux), « ... ce qu'on t'avait déjà dit, c'est ça », autrement dit, ce que le chef a dit, est toujours vrai, il n'y a aucune idée ou opinion que celle-là. Ces groupes dominants (touaregs) font alliance avec les Haussa sur ces enjeux du contrôle du pouvoir local, tandis que les peuls s'affrontent avec ces derniers par vision politique et de maîtrise foncière. D'ailleurs, ces rapports de force entre les touaregs et les peuls s'observent ailleurs dans les autres zones pastorales d'Abalak là où les communautés

peules sont minoritaires. Cela nous a été confirmé par un membre du collectif peul des associations pastorales des régions de Tahoua et Agadez « Jingo » lors d'un séminaire sur la gouvernance pastorale à Tahoua en 2014. Ces dynamiques politiques montrent des tensions et clivages ethniques entre les peuls et les touaregs dans la vallée de la Tarka. Ces oppositions entre les autorités traditionnelles et les associations pastorales révèlent donc des clivages qui sont à la fois ethniques, socio-économiques et politiques. Donc ce contexte la décentralisation crée un espace de dispute entre ces institutions coutumières et le mouvement associatif pastoral. Cette décentralisation attise alors les conflits pour le contrôle des ressources naturelles entre les chefs de groupement et les leaders associatifs en particulier. De plus en plus, ces leaders pastoraux adoptent la stratégie politique d'accès à la gestion des communes par leur représentation dans les conseils communaux. Au-delà de la lutte contre la vulnérabilité des éleveurs, l'objectif visé par ces institutions pastorales est donc politique. Ils ont compris que l'accès aux ressources pastorales et services sociaux économiques dépendent de la maîtrise de l'information et du contrôle de la mairie. Et ce cas reflète la mal gouvernance dans les nouvelles communes pastorales où les groupes dominants règnent en maître «...c'est tous ces facteurs qui nous poussent à mettre nos enfants à l'école, acquérir des connaissances afin de participer un jour à la gestion des affaires publiques, président du groupement peul Wadaabé de Boundou Dallo ». Il est évident qu'aujourd'hui, les peuls Wadaabé s'intéressent au contrôle du pouvoir politique⁸¹. Dans la commune de Gadabédji, les peuls sont considérés comme des allochtones dont l'accès à la mairie n'est pas toléré. En ce qui concerne ce groupement, les difficultés de mobilisation des ressources financières internes limitent son fonctionnement normal pour répondre aux exigences d'adhésion aux associations pastorales « ... il y a le manque de cotisation des membres et pour tout appui, on demande une contribution par la coordination nationale et régionale et les obligations par membres ne sont pas respectées, l'organisation peine à fonctionner, chaque adhérent pense trouver un soutien d'un projet dans l'immédiat ». Compte tenu de la vulnérabilité des éleveurs, les membres des groupements ont des difficultés d'honorer à leur cotisation. Or les associations pastorales interviennent et travaillent avec leurs membres qui s'acquittent annuellement de leur engagement.

⁸¹ Boesen E., 2009. Organisation sociopolitique et territorialité dans le monde nomade du Niger : Le cas des Fulbé-Wodaabé, in CARATINI S (dr), *la question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest. Affirmations identitaires et enjeux de pouvoir*, Collection l'Ouest Saharien, hors-série, n°9, Vol 2, l'Harmattan, pp.67-97. <http://louestsaharien.arso.org>, qui affirme est le peul Wadaabé du Niger n'étaient pas beaucoup intéressés au contrôle du pouvoir politique que la pratique de leur mode de vie pastorale, aujourd'hui, c'est une réalité face aux enjeux de la décentralisation en zone pastorale.

Le deuxième cas se situe dans la commune pastorale de Bermo, celui du groupement mixte de Tacha Ibrahim, dont les responsables sont membres fondateurs de l'association AREN et l'histoire de leur parcours retrace les parcours des éleveurs Wodaabé, « *C'est A M et H A, membre de AREN et président de l'association KLD, l'origine de nos ancêtres, c'est Korin Adoua (Issou) depuis le temps des colons vers les années 1950, ils ont foncé un puits du nom de Issou. En 1969, il y avait eu une famine qui les a poussés vers Tesker (Zinder); nous étions nés là-bas et y sommes restés pendant sept (7) ans; nous étions ensuite partis à Agadez et 1984, la famine nous a poussés à revenir sur notre site de Tacha Ibrahim et c'est cette année-là que nous avons foncé le puits de Tacha et quand nous n'avons plus eu d'eau, nous étions partis à Kornaka pour pratiquer l'agriculture et en 1990, nous sommes revenus à Tacha Ibrahim pour s'installer définitivement sans se déplacer H A 25 /09/2012, président de KLD* ». Le groupement de Tacha comme indiqué ci-haut (cf. à l'association KLD) vise à la sécurité alimentaire, la réduction de la vulnérabilité des femmes et des jeunes en milieu pastorale. Ces institutions travaillent avec les partenaires financiers et l'association AREN pour le développement de l'élevage et la promotion des espèces locales. Ces leaders pastoraux sont en conflit avec les autorités administratives locales sur la gestion des points d'eau et les commissions foncières communales de Bermo.

✓ **Les groupements féminins**

Le leadership féminin est un phénomène nouveau et émergent en zone pastorale. Ces femmes visent des objectifs multiples et se spécifient d'un groupe à un autre. Elles constituent aujourd'hui des acteurs actifs et interviennent dans la gestion des conflits, la valorisation des produits locaux d'élevage et la mise en place des réseaux et systèmes de sécurité sociale. A l'image du groupement féminin « Tilal » qui regroupe au moins 150 membres a pour objectif la lutte contre la pauvreté, la valorisation du lait et les activités de contre saison « *...nous avons trois (3) groupements féminins « tilal ; Ann Millal (fraternité) et An Moura (solidarité), moi, je suis la présidente de ces trois (3) groupements féminins, il y a plus de 150 membres dans ces trois (3) organisations ; et « nous avons beaucoup d'objectifs, lutter contre la pauvreté à travers « habanaye⁸² », les cultures de contre saison et la transformation du lait H T, 02/27/2012, présidente du groupement féminin Azagor* ». La formation de ce groupement féminin n'est pas suscitée par aucun projet au début, c'était une initiative locale car ces femmes ont commencé par des tontines et systèmes d'épargne pour réaliser les premières

⁸² C'est un système d'entraide entre les éleveurs peu vulnérables aux très vulnérables à travers un contrat de confiage d'animaux. Cette stratégie de sécurisation sociale permet la reconstitution du bétail pour les plus démunis. Il peut découler aussi des bonnes relations de réciprocité et d'accès aux ressources entre les éleveurs.

activités. Par la suite, le projet PASEL est venu en appui à l'organisation « *«... avant, nous avons commencé avec une cotisation de 50 à 100 FCFA , sans reconnaissance officielle, et ensuite le projet PASEL ayant constaté notre action, est venu en aide à notre structure par la reconstitution du bétail et la formation en vie associative ;160 femmes ont pu bénéficier de deux(2) moutons chacune , les autres activités sont réalisées en groupe pour le bénéfice en commun, H T, 02/27/2012, présidente du groupement féminin »* et depuis ces femmes participent à des actions collectives de gestion des ressources de la vallée de la Tarka « *nous sommes beaucoup associées dans toutes les activités de sensibilisation sur la prévention de conflits, l'environnement, le code pastoral et sur la vallée de la Tarka* ». Elles ont aussi réalisé des activités d'embouche et la production des semences des haricots avec le projet Care pour améliorer leur condition de vie « *... nous avons effectué aussi avec les frais de cotisation des activités d'embouche pour améliorer le pouvoir d'achat de femme touareg et la plantation des arbres, les cultures de contre saison, la production des semences haricot avec le projet Caire, H T, 02/27/2012* ». Ceci témoigne du rôle des femmes dans les activités de développement. Quant au groupement récent groupement féminin de Dakoro, sa création datait de 2012 et vise des objectifs variés « *...notre souci, c'est de créer les conditions d'une activité de transformation du lait en fromage, le développement du petit élevage et la promotion des activités génératrices de revenus, la valorisation des produits d'élevage par la transformation, ah, nous avons compris que le lait transformé procure beaucoup d'avantage, valoriser ces produits de l'élevage parce qu'il y a une demande de plus en plus importante du lait frais par les fonctionnaires à Dakoro* ». Pour l'instant cette organisation « *Tchigaban Nono* », s'organise pour une reconnaissance officielle à la mairie de Dakoro « *notre organisation s'appelle « Tchigaban Nono », c'est-à-dire la valorisation du lait, nous avons une vingtaine de groupement féminin AREN à Dakoro et ses environs avec 30 à 50 membres dont la coordination de Roumbou, Dakoro, Azagor, Goula; nous avons créé ces groupements cette année 2012 et nous sommes regroupées en coordination Dakoro et Azagor pour une plus grande harmonisation des activités ; ces deux coordinations ont reçu une formation en vie associative* ». *et pour le moment, nos agréments trainent à la mairie et les frais de tontines de 250/FCFA par semaine, servent à la préparation des papiers de reconnaissance du groupement Z O 27/09/2012, la présidente du groupement féminin Tigaban Nono* ». L'émergence des groupements féminins traduit leur rôle dans le développement territorial des zones pastorales et malgré leurs faibles moyens, ces femmes disposent de fonds de démarrage. « *... certes nous n'avons pas de moyens financiers, mais la cotisation de 5000 FCFA de*

démarrage parmi les 78 membres du groupement, permettra de faire des projets et de les soumettre aux partenaires AREN pour le plaidoyer auprès des autres partenaires ». Pour réussir leur initiative, vingt (20) femmes leaders identifiées sont engagées à contribuer au rayonnement des projets dans leur localité respective « pour commencer notre initiative, nous avons identifié 20 femmes au leadership féminin, présidente du groupement féminin tigaban nono de Dakoro ». Malgré le faible niveau de ces femmes peules, elles ont pris conscience que leur collaboration avec les associations pastorales (AREN, CAPONG), mieux outillées en compétences techniques et ressources humaines, leur faciliterait l'élaboration des dossiers de projets à soumettre aux partenaires financiers. Cette innovation organisationnelle des femmes du groupement « Tigaban Nono » vise sur le long terme la sécurisation des femmes, la gestion du foyer, le développement des (AGR) et la réduction des risques de mévente et souffrances des femmes peules. Elle faciliterait l'écoulement du lait et éviterait les déplacements aux femmes peules «... la réalisation de nos objectifs permettra aux femmes de mieux affronter les dépenses sociales lors de mariages, la gestion du foyer, développer des liens de solidarité entre les membres, le crédit pour les activités génératrices de revenus (AGR) et réduire les souffrances des femmes vendeuses du lait qui parcourent des grandes distances, présidente du groupement féminin tigaban Nono ». Dans le souci d'accroître leur capacité organisationnelle, ces femmes bénéficient la formation en vie associative des projets et ONG Karkara, PASEL, Caire et AREN. Le groupement féminin touareg AFTAN avait obtenu quant à lui sa reconnaissance en 2006 et les 74 membres travaillent avec le CAPONG et Timidria « ...c'est Zeinabou Amadou présidente du groupement touaregs, notre organisation s'appelle AFTAN, structure affiliée au CAPONG et le groupement date 2000 et l'agrément 2006 ; à la création de ce groupement, le CAPONG a appuyé 20 femmes de 3 brebis et un mouton dans le cadre de la reconstitution du cheptel parmi les 74 membres, il y'a aussi d'autres groupements de Zongon Salla, Zongon Kouka, Maigochi, Batari ; l'association Timidria nous a accordé aussi un prêt de 15000 FCFA/ membre pour réaliser des activités génératrices de revenus (AGR) là aussi avec un intérêt de remboursement au bout de 6 mois Z A 25/09/2012 ». Ce groupement féminin s'est donné comme objectif la lutte contre la vulnérabilité des ménages et collabore avec les associations pastorales pour développer l'embouche et les activités génératrices des revenus (AGR). Le groupement féminin initie aussi un système d'épargne qui participe la réalisation des préoccupations quotidiennes dans les ménages des femmes organisées « ...en dehors des cotisations annuelles reparties entre les coordinations des structures, nous initions des tontines/semaine

entre membres de 300 FCFA et après deux (2) années de suite, nous partageons l'argent à part égale , mais si en cours d'initiative un membre a besoin de crédit pour une préoccupation majeure, il sollicite l'argent de la caisse moyennant un intérêt à la fin du remboursement ». L'une des contraintes de ces initiatives d'épargne de ces nouvelles formes de regroupements associatifs, c'est le manque d'un système de garantie financière. L'argent des cotisations se trouve toujours gardé chez un membre du groupement et d'ailleurs les mutuelles présentes n'inspirent pas confiance. Ce groupement AFTAN avait connu une mauvaise expérience d'une mutuelle locale tombée en faillite due à un détournement. Cela pose la question de la sécurisation des systèmes d'épargne et l'innovation dans la gestion financière pour améliorer l'efficacité de ces institutions pastorales à la base « la présidente garde l'argent chez elle, à Dakoro et il y avait une mutuelle qui avait détourné notre agent en 2009, présidente du groupement féminin AFTAN ». En résumé, ces regroupements des hommes et femmes dans la vallée prennent activement part aux processus de gestion des ressources, à la prise de décisions locales et jouent pleinement leur rôle dans la vie socio-économique. Elles représentent des véritables acteurs de changement social et organisationnel en milieu nomade. Cette dynamique des petites organisations pastorales de base en lien avec les projets et associations pastorales formellement constituées témoigne de l'émergence d'une réelle innovation sociale.

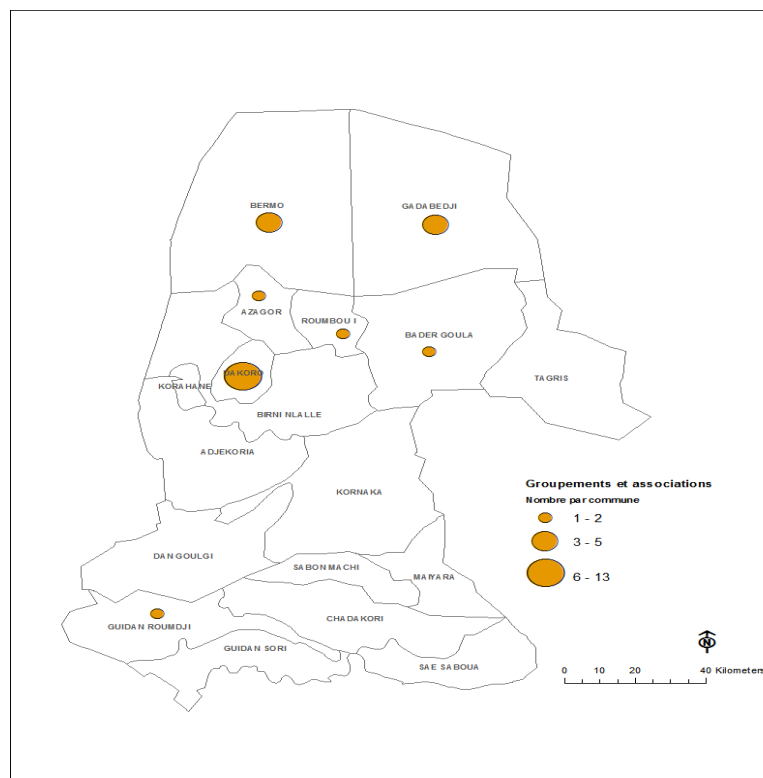


Figure 10 : Les sites des associations pastorales et des groupements pastoraux

5.2.2. L'analyse des registres d'action et des relations des organisations pastorales dans la vallée de Tarka

Depuis le désengagement de l'Etat de la gestion des ouvrages hydrauliques pastoraux, la maintenance des ouvrages pose problème et des comportements nouveaux apparaissent pour le contrôle de ces points d'eau. Les institutions de gestion mises en place n'arrivent à assurer un accès équitable aux éleveurs transhumants sur les ressources pastorales. Les frais d'abreuvement collectés par la gestion déléguée pour maintenir ces ouvrages sont détournés et la majeure partie des points d'eau publics tombent en panne. En conséquence de la privatisation et du désengagement de l'Etat à assurer les services publics, les secteurs sociaux de base rencontrent donc d'énormes difficultés. Ce désengagement s'accompagne de la désorganisation des marchés, de perte d'opportunités économiques et de déstructuration des circuits de commercialisation des produits de l'élevage. Avec la décentralisation, de nouveaux acteurs émergent et des pratiques corruptives gagnent les arènes locales dans la gestion des actions publiques. En réponse aux contraintes et défis des éleveurs vulnérables, des activités importantes sont réalisées par les associations pastorales dans la vallée de la Tarka. Afin de mieux décrire ces activités, nous procédons à un regroupement des modes d'action des associations, coopératives et de leurs membres. Nous explicitons progressivement les rôles joués par la nature des activités réalisées. Ces activités sont regroupées en des registres d'actions économiques, sociales et politiques.

5.2.2.1. Les registres d'action

5.2.2.1.1. Les registres d'actions économiques et sociales

Les modalités de ces actions économiques et sociales se font à travers trois (3) registres : l'innovation institutionnelle et organisationnelle de contrôle du marché, la promotion de l'emploi et le système de crédit informel.

- L'innovation institutionnelle et organisationnelle de contrôle du marché

Les marchés tiennent une place importante dans les stratégies des pasteurs. Leur éloignement et concentration en zone agricole du département exposent les éleveurs à la cupidité des intermédiaires le plus souvent originaires des zones sédentaires. Dans le cadre de la décentralisation, les marchés pastoraux contribuent pour 75 à 100 % dans le fonctionnement

du budget des collectivités territoriales. Par exemple le marché à bétail d'Oursena (Gadabédji) offre en moyenne 500.000 FCFA de recette hebdomadaire en période de forte présence des éleveurs transhumants. En effet, la non maîtrise du marché par les éleveurs fait partie des facteurs de vulnérabilité en zone pastorale. Depuis des décennies, les intermédiaires Haussa monopolisent les marchés ruraux et pastoraux dans la région de Maradi. Cette situation fragilise les éleveurs dans les échanges avec les commerçants et autres acteurs de négoce. Ce qui explique le choix stratégique de l'association KLD d'innover une approche de collaboration avec la commune de Bermo pour gérer le marché à bétail du département «... aujourd'hui, il y a même une convention entre la mairie et les GIE de notre association pour gérer le marché à bétail. Nous avons eu des difficultés avant de prendre la gérance du marché de Bermo et l'association doit verser 150.000 FCFA/ marché pour une période test d'une année. ». L'initiative de partenariat entre les organisations pastorales et la collectivité de Bermo témoigne des avancées significatives pour l'amélioration de la gouvernance des ressources pastorales et un processus de transfert des fonctions jusqu'à lors assurées par les autorités traditionnelles et les nouvelles collectivités territoriales. Ce partenariat de mise en place de groupement d'intérêt économique de gestion du marché à bétail devient une stratégie économique de la part des associations pastorales. La collecte des taxes communales et le contrôle du courtage sur le marché par les éleveurs natifs de la zone deviennent une source d'activité, d'insertion sociale et recouvrement fiscal. Ces initiatives locales prouvent l'évolution des rapports entre la commune et les leaders associatifs dans la gouvernance des ressources financières. Les associations pastorales limitent les pratiques corruptives des courtiers Haussa, collecteurs autrefois nommés par les chefs coutumiers ou la mairie. Les transactions opaques cèdent la place à un système de gestion mieux contrôlé et sécurisé.

- La promotion de l'emploi des jeunes éleveurs

Les actions des associations pastorales contribuent à réduire les risques socio-économiques et à offrir des opportunités d'emploi aux jeunes. Dans la commune de Bermo, l'association KLD développe l'embouche ovine au sein des groupements féminins. Elle assure ainsi la valorisation de la race locale « Bali-bali » en partenariat avec ces groupements, l'ONG Oxfam Grande-Bretagne et AREN. L'association KLD initie de politiques de soutien aux catégories sociales démunies pour offrir des prestations à leurs membres. Par cette occasion, l'association KLD offre des emplois (éleveurs courtiers, collecteurs de taxes de marché, comptables, gérant du marché) aux jeunes éleveurs sans repères.

- Le système de crédit informel

Au-delà des améliorations techniques des organisations pastorales en relation avec les ONGs, ces structures créent des banques céréalières et zootechniques. Les organisations pastorales développent aussi des mécanismes sociaux de solidarité et d'entraide aux groupements constitués (tontine et crédit informel). Ce système de crédit informel mis en place par l'association permet aux plus démunies de retrouver les repères dans la vie sociale. La dynamique de regroupement féminin apparaît comme un instrument essentiel à lutte contre la pauvreté et la dégradation de moyens d'existence des ménages peuls. D'une part, la structure œuvre à l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et la promotion des activités génératrices de revenus (AGR). D'autre part financent ces réseaux sociaux et par conséquent réduisent les facteurs de vulnérabilité par catégories sociales.

Ces activités socio-économiques illustrent combien ces structures organisées s'interrogent sur l'avenir des systèmes d'élevage et les moyens d'existence des éleveurs en situation d'incertitude. Elle montre l'ancrage territorial avec des tentatives de reconstitution d'une nouvelle identité nomade, de gestion de risques socio-économiques et de vulnérabilité des éleveurs. La démarche de valorisation des produits des territoires « race ovine » démontre l'existence des liens identitaires entre les associations pastorales et le territoire pastoral de la vallée de la Tarka. La mobilisation de ces facteurs identitaires et actions patrimoniales expliquent les dynamiques territoriales des espaces pastoraux dans le contexte de désengagement de l'Etat. Ces attributs des races locales et actifs spécifiques contribuent à la création du capital territorial⁸³, indispensable à la compréhension des activités économiques de l'association KLD dans la vallée de la Tarka. D'une part, les produits locaux sont valorisés par la mise en place de mécanisme de solidarité « *reconstitution du bétail, crédit informel* » et d'autre part le développement des activités génératrices de revenus aux femmes peules Wodaabé.

5.2.2.1.2. Les sélections des races locales et leur commercialisation

Les coopératives s'en chargent de la production et la commercialisation des géniteurs de race Azawak. Elles sélectionnent les races pures Azawak et Ovine « Balami » et produisent des males géniteurs destinés aux marchés sous régionaux du Nigéria, Mali et Burkina Faso. C'est

⁸³ Sanz Canada J., et J. Muchnik, 2011. Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés, *Economie rurale*, n°322 (en ligne) le 30 mars, 2013, 10 p. <http://economierurale.revues.org/index2962>, consulté le 06 janvier, 2015. Qui montrent l'attachement de certaines productions à un lieu donné

le cas aussi des coopératives « Asouli-Balami », « ENIMAL », « ANN MULAL » et de l'association KLD de Tacha Ibrahim. Par cette stratégie, les éleveurs tentent de conserver le potentiel génétique de ces races qui se raréfient progressivement. Ils mobilisent les valeurs culturelles et patrimoniales des identités des sociétés peules à travers les actions de conservation et de la valorisation des races locales. Elles bénéficient de leur valeur économique et d'une qualité en production laitière. Ces activités de production des géniteurs Azawak participent au développement de l'élevage dans la sous-région. Ces coopératives bénéficient des appuis en formations techniques par les services étatiques, sur la gestion des troupeaux, l'alimentation des animaux et la santé animale. Elles approvisionnent en produits et intrants zootechniques les banques de leurs membres. Parmi ces coopératives le cas d'AN MULAL qui commercialise la race bovine Azawak, diffère des autres organisations pastorales. Ses membres sont des gros éleveurs puisque il faudrait détenir 30 femelles de race Azawak et un géniteur pour adhérer à l'organisation. Ils sont structurés en union au niveau national et en fédération avec les éleveurs importateurs et commerçants de la race Azawak du Mali. Leur stratégie repose sur la vente groupée et selon les normes techniques (poids et taille). Ainsi le prix du kg est fixé à 2000 FCFA. Ces critères techniques conditionnent le prix de l'animal à la vente. Le système de production reste toujours extensif chez les membres de cette coopérative. Les organisations pastorales ont prouvé leur rôle ailleurs aussi dans la valorisation des races locales⁸⁴.

5.2.2.1.3. La transformations des produits et sous-produits de l'élevage

Les femmes peules transforment le lait caillé et en font du fromage. Le fromage coûte 1000 à 1250 FCFA à Dakoro mais le manque de moyens organisationnels et techniques dans le domaine de la transformation limite sa production. Néanmoins, les femmes organisées se projettent de mettre en place une unité moderne de transformation du lait cru. Les flux des animaux vers la vallée de la Tarka en saison de pluie favorisent l'abondance de ce lait cru ou fermenté et donne lieu à de possibilité de transformation. Ces produits sont essentiellement constitués du lait caillé, fermenté, du beurre cru et de l'huile de beurre et du fromage. Ce fromage vient en grande partie du ranch de Fako Nord Dakoro. La transformation reste

⁸⁴ Boukallouch A., et B.Fenniri., 1994. Rôle de l'organisation professionnelle dans le développement de l'élevage ovin, in *Boulanouar C., et R.Paquay (eds), l'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, 348 p. pp.49-67, ont montré le rôle des organisations pastorales dans le développement de l'élevage ovin au Maroc.

artisanale. Les femmes peules des éleveurs fournissent le lait destiné à la consommation locale. A Dakoro, les groupements féminins qui existent au stade embryonnaire projettent de mettre sur pieds une mini-industrie moderne de transformation du lait frais. Jusqu'à présent ces femmes éleveurs procèdent à la vente du lait caillé ou fermenté dans les marchés pastoraux locaux de Dakoro, de Bermo, Gadabédji ou Orsenna. Il s'agit de vente individuelle au sein des ménages. La technique de fermentation de lait cru consiste à cueillir la matière naturellement de l'animal dans unealebasse et de la laisser pendant 24 heures au plus. Elles transforment aussi ce lait cru en fromage qui est sollicité régulièrement à Dakoro du fait de la faible quantité transformée en zone pastorale de Dakoro. Il n'y pas un système de collecte de lait cru puisqu'il n'existe aucune usine moderne de transformation Dakoro, ni à Maradi. Ces grandes industries laitières se trouvent à 700 km de Dakoro d'où la difficulté d'entreprendre un système de partenariat avec ces sociétés modernes de transformation du lait. Compte tenu de la demande urbaine de lait, l'ambition des femmes membres des associations AREN et CAPONG est de créer des industries de transformation de lait à Dakoro. Ces femmes organisées disent qu'il y'a des périodes où le lait cru en abondance est versé par terre par manque de la demande. Leur objectif reste jusqu'ici au stade de projet car les groupements féminins ne disposent pas de moyens financiers pour acquérir des machines de conservation et équipements modernes (réfrigérateur, grande marmite en inox, soudeuse de sachets plastiques et matériels de refroidissement etc).

5.2.2.1.4. Le registre pédagogique et éducatif

Les associations pastorales AREN, ANPME, CAPONG et KLD, apportent constamment à leurs membres des appuis techniques et pédagogiques sur l'élevage et sur la vie associative par des formations et des séances de sensibilisation. Dans la zone de Bermo, la majeure partie des membres de l'organisation sont analphabètes. C'est pourquoi le renforcement des éleveurs en vie associative constitue l'un des objectifs des associations. Cette technique permet non seulement aux éleveurs d'éviter la mortalité des animaux les plus exposés mais représente aussi une forme d'épargne. Ces structures d'élevage bénéficient de la collaboration, du soutien des services techniques et des projets de développement pour l'amélioration de leur production spécifique (formation, appui conseil, voyage d'étude etc). Les associations pastorales sont conscientes que l'innovation dans la pratique d'élevage minimise les risques majeurs «... *on sensibilise aussi les éleveurs sur des stratégies d'élevage. Les vieux sujets*

sont vendus après leur bon point et l'argent est réinvesti dans l'achat de jeunes femelles aptes à mieux s'adapter en période de crise ». Cette information a concerné l'ensemble des chefs pastoraux et autorités traditionnelles, les villages sédentaires et les élus locaux pour une prise de conscience générale sur la gestion commune des ressources et des terres de parcours « H O 28-07-12, chef de tribu peul de Kougou et membre du CAPONG ». Ces associations pastorales comme CAPONG signent des conventions de partenariat pour la réalisation des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités de leurs membres « ... nous avons des conventions avec ces associations CAPONG sur la sensibilisation et la vulgarisation des techniques modernes d'élevage, elles représentent des acteurs de proximité pour faire changer les habitudes des éleveurs selon notre vision K B, 2012, responsable du volet animation rural projet SAREL Dakoro ». Les associations pastorales forment aussi les comités de gestion des puits traditionnels après le fonçage d'un nouveau point d'eau ou sa réhabilitation. Ces actions améliorent l'accès de l'eau aux éleveurs et facilitent la mobilité des éleveurs. Les organisations pastorales renforcent de même les capacités des élus et des communes sur le montage et la gestion des projets. La lutte contre l'analphabétisme en milieu nomade est aussi le crédo des organisations pastorales. Les enfants nomades bénéficient davantage de soutiens de la part de ces associations afin de relever les défis éducatifs et la prise de conscience des éleveurs sur les enjeux nouveaux de la décentralisation.

5.2.2.1.5. La gouvernance des ressources pastorales

✓ Le lobbying associatif au niveau national et sous régional

Sur le plan de la gouvernance politique, les associations pastorales ont une action politique et ont pu aujourd'hui créer un lobbying au niveau national et sous régional notamment les associations AREN et AN MULAL. Elles sont organisées en réseau d'organisation des agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest⁸⁵. Ces organisations pastorales tentent de coordonner les actions en élargissant leurs réseaux dans la sous-région Ouest africaine à travers la coordination régionale des associations pastorales (Billal Moorobé⁸⁶). Elles développent des relations d'échanges avec d'autres organisations de la sous-région pour faciliter la mobilité aux éleveurs ou les échanges commerciaux. Elles partagent des moments

⁸⁵ Mirjam D-B., V-O. Kiky., O.OKA., A. Oumarou et D. Boureima, 2011. Mobilités nouvelles et insécurité dans les sociétés nomades Fulbé (peules) : Étude de plusieurs pays en Afrique Centrale de l'ouest (Niger-Nigéria), ASC Working Paper 97, Leiden, 57 p. <https://openaccess.leidenuniv.nl>

⁸⁶ Réseau des organisations des éleveurs d'Afrique de l'Ouest (Niger, Burkina Faso, Mali, Nigéria) auquel l'association AREN adhère

d'expériences sur la gestion des conflits avec les autres associations lors des manifestations annuelles pour faciliter la transhumance transfrontalière et sensibiliser les autorités politiques. Ces organisations pastorales sont médiatrices à des échelles communautaires, intercommunautaires et même sous régionales (au Nigéria). La forte capacité de lobbying leur donne une position privilégiée dans l'arène socio-politique. Cette position permet aux associations pastorales d'être associées par l'Etat dans l'organisation des festivités annuelles et la prise de décision politique sur le pastoralisme en zone pastorale.

✓ **Les rôles des associations pastorales dans la gestion des conflits fonciers**

Les associations pastorales interviennent dans le règlement des conflits entre les éleveurs et agriculteurs. Les démarches participatives qu'elles ont soutenues par la mise en place d'un cadre de concertation sur les balisages des couloirs de passages témoignent des résultats positifs aujourd'hui dans la zone. *« .. et dans la zone, il y a des associations d'éleveurs et tout récemment nous avons financé le CAPONG sur la prévention des conflits entre agriculteur et éleveur K M, 2012, animateur SAREL »*. Leur stratégie de collaboration avec les élus et autorités administratives et coutumières permet de mettre en place des structures consensuelles de gestion des couloirs de passage. Ce qui leur offre un poids important de la part des projets de développement pour asseoir leur politique de gestion des ressources naturelles et de sécurisation des populations pastorales vulnérables. La mise en place de ces institutions locales consensuelles, négociées et acceptées par tous les acteurs sur les couloirs villageois et internationaux, constitue un outil d'aide à la décision novateur dans un contexte de mobilité pastorale. De ce fait, ces associations pastorales et les chefs coutumiers s'associent afin de gérer les conflits d'usage et d'accès aux ressources. Par exemple de collaboration avec les chefs coutumiers, c'est leur participation active à l'identification des couloirs de passage internationaux et secondaires depuis la vallée de la Tarka jusqu'à la frontière du Nigéria *« Avec le PASEL, nous avons beaucoup travaillé avec la commission foncière départementale pour la délimitation des couloirs de passage le long des axes Nord-Sud jusqu' au Nigéria. J'étais le représentant de ces dix (10) chefs de canton dans la région de Maradi, sur le côté Ouest, on a délimité les couloirs de passage depuis la Tarka jusqu'au Nigeria L D 26/11/2011, chef de Canton de Soli Tagriss)*. Elles organisent aussi des mobilisations collectives sur la définition du statut de la vallée de la Tarka, les campagnes de sensibilisation et la gestion des conflits *«... l'objectif principal de ce grand rassemblement dans la vallée de la Tarka est de préparer le forum inter- région afin de statuer sur les grandes orientations stratégiques et les vocations à donner pour sécuriser*

les systèmes d'élevage et garantir une gestion durable de la vallée H M 25/06/2011, secrétaire permanent de la commission foncière départementale de Dakoro à l'ouverture du forum». Cette démarche s'inscrit dans les activités de gestion des ressources naturelles et sécurisation des espaces pastoraux et avait été initiée par les projets de développement et les associations pastorales. Le but consiste à doter la vallée d'un statut juridique. Jusqu'à preuve de contraire, aucun texte ne la sécurise, nonobstant les textes relatifs à l'environnement et aux terres vacantes sans maîtres de 1947 et la loi sur la limite Nord de culture. Ce discours d'ouverture du forum⁸⁷ sur la vallée de la Tarka le 28 janvier, 2012 montre clairement le début de la prise de conscience générale et la nécessité de la protéger. Mais cette initiative doit s'inscrire dans une approche globale d'aménagement de la vallée entre les régions pastorales de Maradi, Zinder et Tahoua. Ces actions communes et négociées de démarche de la gestion de la vallée par l'ensemble des acteurs relèvent de la gestion durable des territoires⁸⁸. Ces innovations et l'approche consensuelle de la sécurisation des espaces pastoraux à partir d'un cadre de concertation aident à l'activation d'une prise de conscience pour la protection de l'écosystème pastoral de la vallée de la Tarka. Par là il y a un partenariat et une synergie d'action entre les projets, ONGs, les associations pastorales, les autorités administratives et coutumières. Cette approche de gestion de conflit était absente avant ces mouvements associatifs, ce qui avait provoqué une cristallisation des rapports entre les éleveurs et les agriculteurs «... *mais avant les années 1990, il y avait des conflits et peu des dialogues et consensus entre les acteurs, I M 06 -09-12, chef de canton sédentaire de Birnin Lallé Dakoro* ». Ces associatifs ont contribué à asseoir une véritable démarche de participation, de mobilisation de leurs membres à des initiatives locales de sécurisation des espaces pastoraux. Les projets de développement et ONGs accompagnent les dynamiques organisationnelles par des formations de leurs membres et des voyages d'études. Ces acteurs financent des projets pastoraux et la sécurisation de ces activités de prévention de conflits dans la vallée de la Tarka. Les organisations pastorales assurent le rôle de plaidoyer et deviennent des véritables opérateurs ruraux avec l'approche « faire-faire » des ONGs internationales. Ce qui témoigne de leur reconnaissance et de leur crédibilité aux yeux des ONG locales. La prise de conscience des

⁸⁷ Forum inter-régional organisé 2012 par la commission foncière de Dakoro avec les associations pastorales sous financement du PASEL pour la sauvegarde de la vallée de la Tarka et la nécessité d'un statut sur la vocation pastorale de la vallée. Les objectifs étaient la sensibilisation des acteurs sur la définition de l'écosystème pastoral, les risques de conflits fonciers, l'accès équitable aux ressources pastorales et leur gestion rationnelle.

⁸⁸ Peyrache –Gadeau et pequeur, 2002 :86 « cette prise en compte systématique de la pluralité des intérêts qui s'exercent au sein d'un territoire et du caractère intersectoriel des modalités de résolution des conflits, des risques, des difficultés de tous ordres, relève nous semble - -t-il d'une démarche engagée dans l'esprit de la durabilité ».

enjeux pastoraux entre les agriculteurs et éleveurs, ont amené plusieurs associations pastorales et ces partenaires publics et privés à s'intéresser aux questions de gestion des ressources naturelles et à la gestion des conflits. Ces perspectives témoignent d'une économie sociale fondée sur une nouvelle manière de faire et de voir les enjeux du développement pastoral à travers la mise en place des structures autonomes de prise de décision à l'échelle locale.

✓ **La promotion de démocratie locale et le rôle des organisations féminines**

Les organisations pastorales féminines participent à l'amélioration de gouvernance locale. Ces femmes et jeunes sont associés aux réunions de prise de décision de gestion des ressources naturelles. Ces membres sont impliqués aussi dans le règlement des conflits fonciers, les collectes des indicateurs de vulnérabilité et veillent sur l'accès aux ressources des plus vulnérables. Elles participent aux réunions et processus de gestion des ressources naturelles. De par les nombreuses innovations sociales de sécurisation et mécanismes de solidarité, l'émergence de ces mouvements féminins est un phénomène nouveau à souligner.

5.3. Le rapport entre les autorités coutumières, communes et associations pastorales dans les interactions locales

Le schéma institutionnel des cantons sédentaires, groupements pastoraux et communes actuelles dans la vallée de la Tarka répond aux anciennes subdivisions administratives coloniales. L'Etat du Niger, en adoptant la loi sur la décentralisation de 2004, amorce un nouveau processus politique et social dans les nouvelles institutions administratives. Cette réforme a organisé et transposé les cantons sédentaires et groupements pastoraux (institutions coloniales) en des communes rurales avec comme chef-lieu, les anciens cantons et groupements. Cela explique que les deux autorités (coutumières et élues) doivent dorénavant cohabiter ensemble aux côtés des institutions administratives. Les confrontations des logiques et formes d'appropriation de l'espace de la vallée de la Tarka résultent des différentes constructions sociales de territorialité entre ces autorités coutumières et les formes d'organisations pastorales.

Tableau 6: Évolution institutionnelle des cantons et groupements avec la décentralisation dans la vallée de la Tarka (1948 et 2004).

Réforme coloniale décret de 1947 de Vilmin Maurice créant les cantons et tribus nomades	rôle de l'administration coloniale dans la configuration spatiale	Contexte spatio-temporel : une superposition des cantons sédentaires et des groupements nomades avec les communes actuelles
les chefs de terres érigés en chef de cantons pour les zones sédentaires	dans la vallée quatre (4) cantons créés en 1948 (Birmin Lallé, Kornaka, Goula et Soli-Tagris)	l'espace de la vallée de la Tarka un « no mans land ⁸⁹ » avec des éleveurs nomades touareg aux 19 siècles et les quelques populations sédentaires vers 1920-30 qui avaient fui les guerres internes entre les aristocraties guerrières
Les tribus nomades existantes dans les zones pastorales de la vallée de la Tarka	trois (3) groupements nomades nommés (Sarkin Rafi (Korahan) ; Kel Gress (Azagor) et Kel Ferwan (Gadabédji), tribus indépendantes de ces cantons sédentaires, mais rattachées à d'autres circonscription administrative coloniale de Madaoua et Tanout	
Réforme administrative et territoriale de 2004 au Niger (loi de 2004 sur la décentralisation intégrale), loi qui a créé les communes mais sans changement majeur dans les anciennes entités territoriales coutumières		en zone pastorale, les chefs-lieux des tribus nomades sont devenues des chefs-lieux des communes pastorales (Bermo et Gadabédji) dans le département de Bermo
		en zones sédentaires agricoles et agro-pastorales, les chefs-lieux des tribus et des cantons sont érigés des communes rurales où cohabitent les maires, conseillers élus et les autorités coutumières (chefs de canton et de groupement des tribus nomades)
		événement démocratique (élection) : nouvel enjeu de pouvoir entre les nouvelles formes d'organisations pastorales et les autorités coutumières sur le contrôle des municipalités et la gestion des points d'eau

Les cellules et colonnes du tableau correspondent aux contextes institutionnels et statuts des zones enquêtées (Kornaka, Goula, Soli Tagriss, Roumbou et Dakoro) en des cantons sédentaires à l'époque coloniale et leur évolution en communes avec les réformes de la décentralisation au Niger en 2004. Le tableau montre aussi que les tribus nomades peuls ou touareg (peuls de Korahan, touaregs Kel Gress Azagor et Kel Ferwan de Gadabédji) qui

⁸⁹ cf Oxby, 1996 sur le Nord de Dakoro (actuelle vallée de la Tarka)

existaient et qui sont aujourd'hui des communes rurales indépendantes, relèvent des territoires de ces cantons sédentaires mais dépendaient autrefois des autres circonscriptions territoriales coloniales (Madaoua, Tanout) au temps de la période coloniale. Ce changement de statuts des chefs lieux de communes et groupements des tribus entraîne de vives tensions pour l'occupation de l'espace de la vallée de la Tarka entre ces autorités coutumières.

Dans le cadre de la décentralisation, les chefs-lieux des cantons sédentaires aussi bien que ceux des tribus nomades ont été institués en communes rurales. Les anciens chefs de terre dans la vallée sont érigés en cantons sédentaires à la tête desquels se trouvent les chefs de cantons. Il s'agit de Birnin Lallé, Kornaka, Goula, Soli Tagriss et les tribus nomades dans la vallée de la Tarka sont rattachées aux autres subdivisions administratives indépendantes (Sarkin Rafi pour les peuls actuels de Korahan, Les Kel Gress (Azagor) et Les Kel Ferwan (de Gadabédji) au temps de l'administration territoriale coloniale. De nos jours, ce nouveau terrain institutionnel amplifie les luttes pour la conquête du pouvoir politique et administratif dans les communes nouvellement créées. Désormais, la légitimité passe par la mainmise sur la gestion des communes à travers le jeu électoral, parce que les communes sont chargées du contrôle des points d'eau et des rapports aux projets de développement. Ces évolutions institutionnelles traduisent les dynamiques territoriales, identitaires et clivages dans les modes d'occupation de l'espace selon les enjeux liés aux échelles géographiques.

5.3.1. La décentralisation et stratégie politique en zones pastorales de Bermo et Gadabédji (Département de Bermo)

De la gestion de conflit au début à la multifonctionnalité des actions, les trajectoires socioculturelles et politiques des membres des associations pastorales traduisent la complexité de leur lutte. L'implication de leurs membres dans les affaires politiques, institutions locales et manifestations politiques caractérise ces évolutions dans le combat contre l'injustice sociale, la réduction de la vulnérabilité pastorale et la gestion des ressources. Ces mouvements des associations pastorales et leurs membres se justifient par le développement des formes d'action politique pour le contrôle des mairies. Cette stratégie politique permet aux conseillers communaux associatifs de maîtriser les informations et de se positionner sur les défis pastoraux. Deux cas différents sont observés dans les zones pastorales de Bermo et Gadabédji. Pour la seule commune de Bermo aux élections communales de 2011, sur les 11 conseillers, les associations pastorales disposent cinq (5) conseillers membres des

organisations pastorales AREN, CAPONG, KLD, FNEN-DADO et ENIMAL. D'ailleurs c'est ce qui a permis aujourd'hui, la gestion du marché à bétail à Bermo par l'association pastorale (KLD et leurs membres). Dans les communes pastorales de Bermo et Gadabédji, les peuls et touaregs se livrent à des stratégies de contrôle des communes lors des élections. Si à Bermo, à dominance Peuls Wodaabé, les touaregs ont pu élire un conseiller (1) sur les 11 conseillers dont 10 élus peuls que compte la commune. A Bermo, les associations pastorales, du fait de leur représentation importante dans la commune, ont lutté pour arracher la gestion du marché à bétail. C'est une initiative économique locale. Par contre à Gadabédji, les autorités coutumières touaregs adoptent la stratégie de verrouillage de la commune. Les autres ethnies minoritaires ont des difficultés d'accéder à la gestion communale. Cette logique prouve le caractère identitaire qui entoure aussi les élections en zones pastorales et même le sentiment d'autochtonie de la part des chefs des groupements dans leurs communes. Les stratégies électoralistes prennent de l'ampleur et révèlent des nouveaux enjeux conflictuels entre les chefs de groupement touareg et les leaders associatifs peuls. Les taxes communales par le truchement politique deviennent des nouveaux enjeux. Les données de terrain à Gadabédji fournies par le chef de groupement de Boundou Dallo sont significatives. Il a montré l'intérêt des peuls Wodaabé d'accéder à la mairie de Gadabédji et le comportement du chef du groupement qui affiche son opposition sur l'accès à ces derniers à la gestion de la commune.

5.3.2. Le cas des zones agro-pastorales d'Azagor et Goula (département de Dakoro)

Dans les zones agro-pastorales aussi d'Azagor et Goula, ces autorités coutumières (chef de groupement touareg Azagor et chef de canton sédentaire de Goula) sont parvenues par le jeu politique et les alliances à gérer indirectement le pouvoir administratif dans leur commune. Généralement, ce sont les fils et neveux du chef coutumier qui accèdent à ces fonctions politiques ou parfois par les alliances avec des personnes assujetties à la volonté du chef. A Azagor, un conseiller du village de Na-allah à la mairie d'Azagor me raconte que, il siège seulement à titre figuratif « *nous ne sommes pas considérés comme des conseillers municipaux, mais des tables à embellir une classe M S 02/27/2012 .* », et ce chef de campement peul ajoute « *la mairie, oui, la mairie,, c'est une autre question encore, ici, tu dois d'abord, comprendre ce qui se passe ailleurs dans tes enquêtes, ensuite puisque tu as mon numéro, tu me diras que voilà ce que j'ai compris de tout ce qui se passe, H O,*

04/09/2012 *chef de campement peul Kougou Azagor* ». Ces propos montrent que dans certains cas, les conseillers élus dans certaines communes, ne sont que des marionnettes aux services des groupes dominants (touaregs). Et, là où ils n'arrivent pas à contrôler ces pouvoirs locaux, la gestion de la commune et des ressources suscite des vives tensions. A titre d'exemple dans la commune de Goula en 2005, le maire (M R) fut détrôné du poste de maire avec la complicité du chef de canton, du fait qu'il avait demandé un audit sur la gestion de la station de pompage gérée par le chef de canton. Ces conflits traduisent des revendications territoriales (ou foncières) dans des recompositions socio-politiques et économiques. Ils concernent aussi bien ces communes pastorales ou les groupes dominants tentent le verrouillage de leur commune que les communes agro-pastorales. Ainsi, ces clivages et dynamiques politiques, économiques et sociales qui traversent ces mouvements associatifs diffèrent selon les enjeux (contrôle du pouvoir local et économique). L'exemple l'association pastorale KLD et de la collectivité territoriale de Bermo sur la gestion du marché à bétail, est un cas où associations et autorités locales travaillent en synergie et créent un cadre de définition des priorités aux nouveaux enjeux économiques de la décentralisation. Elle devient par là un acteur social et économique dans le département de Bermo. Les leaders associatifs pastoraux y occupent des postes politiques (conseillers) et gèrent les marchés communaux à bétail. Il faut noter que ce cas est une exception depuis le processus de communalisation dans la zone, sinon même au Niger.

5.4. Les forces et faiblesses des organisations pastorales

L'étude de ces associations pastorales révèle des dynamiques nouvelles mais aussi des contradictions et des tensions. Elles représentent des acteurs incontournables, mais restent soumises à des facteurs limitant leur marge de manœuvre.

5.4.1. Les forces

Les associations pastorales constituent une force sociale émergente face aux défis et enjeux des zones pastorales. Au-delà des divergences et tensions, ces institutions pastorales nouvelles sont devenues des acteurs incontournables et crédibles aux yeux des projets et ONGs locales et internationales. Elles ont impulsé des dynamiques de partenariat et de coopération entre différents groupes stratégiques dans la scène locale. Sur le plan de la gouvernance politique, les associations pastorales surtout peules à l'image de AREN, ont créé

un lobbying au niveau national et sous régional. La forte capacité de ce lobbying leur donne une position dans l'arène socio-politique. Cette position permet aux associations pastorales d'être associées par l'Etat et les institutions locales de développement. Leur stratégie d'action économique sociale et politique a significativement amélioré l'accès aux ressources pour les petits éleveurs et favorisé l'émergence de nouvelles élites locales (conseillers municipaux). Ces associations pastorales ont contribué aussi à l'émancipation des groupes dominés et marginalisés.

5.4.2. Les faiblesses

Les défis pastoraux sont énormes et les associations pastorales présentent des divergences dans les objectifs et les visions qu'elles défendent. La question d'accès aux services à l'ensemble de leurs membres se pose aussi par manque de solvabilité financière de la plupart des associations pastorales. Pour ce qui de la représentativité, les membres de ces groupements d'éleveurs sont moins représentatifs de l'ensemble des éleveurs de la zone pastorale. Le regroupement se fait par affinité selon les tribus et leaders pastoraux. Cette situation favorise le clientélisme et impacte la dynamique organisationnelle des associations pastorales. Certaines des organisations pastorales au sein du collectif CAPONG se limitent à un seul dirigeant ou un regroupement de famille. En ce qui concerne les cotisations, la majorité des membres (groupements mixtes, féminins) attendent immédiatement de l'appui de la part des associations pastorales affiliées pour s'acquitter de leur obligation. Ce facteur les paralyse et le faible niveau d'instruction de leurs membres handicape le fonctionnement de ces structures. Ce que montre aussi cette étude c'est que ces associations réagissent en fonction des opportunités de financement et des rapports qu'elles entretiennent avec les projets de développement. Bien qu'elles contribuent à l'élaboration des politiques d'élevage, les organisations pastorales restent soumises à des contraintes liées à leur structuration, aux conflits de pouvoir et à un faible niveau d'organisation⁹⁰. Les conflits de leadership, même s'ils tendent à être cachés aujourd'hui, demeurent entre ces mouvements associatifs « ... *avant je te dis franchement même les leaders de ces associations FNEN-DADO, AREN ne se parlaient pas, il y avait trop de tensions entre eux, un problème de leadership O M 04-09/12, président de l'association ENIMAL* ». En dehors de divergences sur les objectifs, ce discours du membre de l'association AREN de Maradi, montre qu'il y'a des tensions entre les

⁹⁰ Castaneda D., 2005 sur Les organisations d'éleveurs et de pasteurs au Sénégal qui montre qu'elles ont un faible pouvoir du fait des contraintes liées au manque d'organisation dans l'ensemble et les concurrences entre elles

associations pastorales. A titre de repère, l'animateur de l'AREN ne reconnaît pas l'association Timidria, comme une association des éleveurs selon sa vision, c'est la lutte contre la marginalisation d'un groupe spécifique au Niger « ... *l'association Timidria, est une structure de lutte contre la marginalisation des touaregs, mais se réclame aussi des associations des éleveurs O B*, 22/09/2011, animateur AREN». Ce discours met en évidence cette tension et explique en profondeur de différences des représentations idéelles entre AREN et Timidria. La première engage le combat politique, économique et sociale pour les éleveurs surtout peuls. Elle se considère comme la vraie institution et porte-parole des organisations pastorales. L'association Timidria quant à elle se limite à une catégorie de personnes marginalisées dans la société touarègue. Cette action citoyenne montre l'émancipation de certains groupes organisés dans le mouvement associatif.

Conclusion partielle

À travers, cette description des associations pastorales, l'approche inductive que nous avons adoptée a progressivement permis de dégager un cadre d'analyse des données empiriques de terrain. Ce qui apparaît d'abord dans la sociographie détaillée des grandes organisations (AREN, CAPONG, ANPME-Sympo, An Mulal, AFTAN, KLD, FNEN-DADO) et des associations locales (groupements), c'est l'émergence des dynamiques multiformes. Elles se traduisent sous formes des processus qu'on ne peut pas résumer en une seule dynamique.

Les réactions observables et décrites, montrent non seulement le phénomène d'augmentation de la population dans la région, mais aussi les migrations à différentes échelles géographiques. Les populations pastorales peules qui ont été victimes des crises climatiques, étaient parties vers les zones favorables du Tchad ou du Nigéria depuis des décennies. Elles reviennent et cherchent à s'installer et à se fixer dans la vallée de la Tarka. Il y a d'autres dynamiques socio-économiques résultantes de ces crises climatiques. Le cas de la concentration de l'élevage aux mains de certaines catégories d'agro-pasteurs commerçants et fonctionnaires de l'Etat découle en partie de cette situation. De même la dynamique de système de production s'est traduite par le passage de certains éleveurs à l'agriculture. Puis, il y a la dynamique politique qui émane d'une part de la reconnaissance officielle des associations et d'autre part le désengagement progressif de l'Etat à travers la décentralisation. Tous ces processus conduisent à des conjonctures locales différentes en fonction des enjeux, des rapports de force et des contextes selon qu'on est en zone pastorale ou agro-pastorale.

Le deuxième niveau d'analyse découle de ces dynamiques. Ce sont les enjeux liés au foncier, à l'économie et au politique. En fonction de ces enjeux fonciers, le contrôle des espaces pastoraux (enclaves, réserves de pâturages) devient une préoccupation majeure pour les associations pastorales. Par ailleurs, l'accès à des services de base (sécurité alimentaire, santé, éducation) que les associations pastorales promeuvent procure peu à peu aux éleveurs des droits et des instruments de lutte politique, économique et sociale. Enfin le contrôle des communes devient un enjeu majeur. Les communes deviennent un acteur de la régulation foncière, de l'organisation des marchés locaux et de la gestion des ouvrages pastoraux publics. En ce qui concerne les opportunités économiques, les enjeux sont différents pour les grands et les petits éleveurs. Les associations pastorales peules (AREN, KLD) se positionnent sur le marché local par la valorisation des ressources des races locales. Tandis que, la logique

de l'association An Mulal tient à développer le commerce extérieur et adopte la stratégie d'exclusion de ces petits éleveurs.

Il y a enfin les enjeux sociaux sérieux comme le rôle des femmes et des enfants dans les activités et prise de décision locale. Ces acteurs participent à la gouvernance des ressources pastorales. Enfin, l'émancipation des groupes touareg noirs marginalisés, constitue un mouvement social citoyen.

Le troisième niveau d'analyse, ce sont les registres d'action des associations pastorales. Elles font à des degrés divers et de manières particulières à la fois de l'économie, du social et du politique. La description des modes d'action des associations pastorales montre la diversité des fonctions économiques, politiques et sociales qu'elles assurent. Les petites associations locales s'organisent en réseaux d'entraide et activités économiques (tontines, commerce, embouche, valorisation des races locales). Par contre les grandes associations agissent du local au régional en passant par le national. Elles mobilisent les éleveurs par des actions politiques (plaidoyer, forum, ateliers, sensibilisations) et participent à la gestion des ressources pastorales au niveau local. Ces institutions pastorales entreprennent aussi des actions en justice pour la défense des droits des éleveurs et le suivi des institutions (COFO, justice). Enfin, des clivages se manifestent en différents endroits de par les registres d'action des associations pastorales. Ces clivages sont à la fois des clivages sociaux (peuls, touareg, haussa) qui se croisent et se superposent à travers des antagonismes économiques (hiérarchie économique). C'est le cas de la stratégie de construction économique de la filière de commercialisation de la race Azawak de l'association An Mulal. Cette stratégie s'oppose pour la plupart des associations peules (AREN, FNEN-DADO, ANPME-Sympo, KLD etc) plus ouvertes à tous les éleveurs. L'analyse de l'émergence des associations pastorales montre des dynamiques plurielles, des enjeux, des tensions et des contradictions en fonction des objectifs et des visions. Ces enjeux sociaux, économiques et politiques se situent à différents niveaux : entre les associations pastorales elles-mêmes, les élus locaux et les autorités coutumières. Ces tensions débouchent sur des nouvelles dynamiques qui modifient les rapports de pouvoir, les conflits et les divergences. Ces associations pastorales sont plurifonctionnelles et non homogènes selon leurs objectifs. Des clivages traversent ces mouvements associatifs notamment selon l'accès aux ressources foncières, au pouvoir local et au contrôle de la mairie. Elles montrent que deux processus majeurs émergent dans l'évolution de leurs trajectoires d'action de ces associations pastorales :

1. Les grands éleveurs propriétaires de bétail, regroupés au sein de l'association AN MULAL d'un côté qui s'organisent pour contrôler par le jeu politique les communes et les ressources foncières pastorales. Ils s'approprient des grands espaces pastoraux au nom de la modernisation de l'élevage. Leur mode d'action économique et organisationnel montre une stratification sociale entre les éleveurs au sein du mouvement associatif. Ils excluent la grande partie des éleveurs démunis et associent les autres commerçants et hommes politiques pour développer leur activité économique de commercialisation des races locales. Les membres de l'association AN MULAL cherchent une plus-value dans le commerce sous régional par la valorisation de la race Azawak. Ces acteurs influents pratiquent le système d'élevage extensif mais avec une logique productiviste et de modernisation de l'élevage. Ce qui semble aujourd'hui contraire à la tradition pastorale. Leur stratégie de commercialisation se base sur le développement territorial et ces grands éleveurs tentent de fédérer les autres gros éleveurs et commerçants haoussa. Cette vision met en évidence les clivages entre les systèmes de production et des formes d'alliances qui se nouent entre les responsables de l'association AN MULAL et les détenteurs haoussa des gros troupeaux de bétail.

2. De l'autre côté, ces petits éleveurs, structurés en groupements de base et petites associations s'opposent aux diktats des premiers à travers les processus démocratiques (décentralisation et leurs rôles des conseillers municipaux). Ces associations de base (groupements mixtes, femmes, coopérative ENIMAL, association ANPME, KLD ; FNEN-DADO etc) collaborent avec des projets et ONGs (PASEL, SAREL, FISIL, USAID, AGAIR, CAIRE, OXFAM) pour mettre en œuvre des mécanismes de sécurisation sociale. Ils adoptent des stratégies de partenariat. Ces actions renforcent les capacités défensives de leurs membres. Si cette émergence des mouvements associatifs et d'appartenance à des systèmes de production et groupes sociaux révèle des dynamiques sociales, elle met aussi en lumière différentes modalités et actions collectives. Au contraire de la logique de modernisation de l'élevage et d'entrepreneuriat économique pour l'association AN MULAL, l'association Peule KLD montre à Bermo, un processus de construction économique. Elle lutte pour l'accès au marché des petits éleveurs victimes de pratiques commerciales des courtiers haoussa. Ces divergences des systèmes caractérisent les nouvelles organisations pastorales dans la vallée de la Tarka. En zone pastorale de Bermo, il y a aussi une dynamique de création de groupement d'intérêt économique (GIE) et de création de marché à bétail pour la commercialisation

locale du bétail. Par contre à Gadabédji, c'est un enjeu politique, celui du contrôle de la commune par les peuls et un renforcement du pouvoir coutumier touareg. Sur les enjeux liés à la lutte contre l'injustice sociale, une autre dynamique citoyenne émerge. L'association Timidria combat pour l'émancipation des groupes dominés. De ces modes d'action, les dynamiques révèlent la marginalisation de groupes d'acteurs dominés et la stratification sociale sein même de ces associations pastorales (cas d'AN MULAL). Avec la décentralisation, l'émergence de ces mouvements associatifs a quelque part contribué à l'accentuation des enjeux politiques. La gestion du pouvoir local suscite des alliances, des tensions et de reconfiguration de pouvoir. Ce qui donne lieu à des stratégies des associations et autorités coutumières. Ces stratégies participent à la réactivation des identités porteuses des conflits entre ces autorités coutumières et leaders associatifs. En définitive, les stratégies des associations pastorales à l'image de KLD, génèrent des retombées économiques à la commune d'une part et d'autre part, ces initiatives offrent des opportunités d'emplois aux éleveurs membres de l'association. À travers de nouvelles innovations organisationnelles, elles redynamisent et défendent des valeurs économiques et politiques. Par ces modalités les petites associations revalorisent du patrimoine pastoral. Du point de vue de l'organisation, les Associations peules (AREN, KLD, ANPME ...) contribuent à la promotion sociale des petits éleveurs et à la protection de la vallée de la Tarka sur les enjeux fonciers. Elles agissent pour la recherche d'une assise foncière à travers des projets de fonçage des puits ou leur réhabilitation. Leur stratégie est de sédentariser ces éleveurs en zone pastorale. Ces modes d'action prouvent incontestablement que l'enjeu foncier soulève à la fois des questions identitaire et patrimoniale. Ce mouvement associatif majoritairement mais pas exclusivement peul prône une meilleure réorganisation spatiale et territoriale de la vallée de la Tarka. Cette revendication territoriale se matérialise à travers les réalisations physiques de marquage de l'espace aux éleveurs peuls et une mise en œuvre idéale de la territorialité. Quant aux associations à majorité touaregs (CAPONG et AN MULAL), révèlent au sein du collectif des divergences dans leurs stratégies et objectifs poursuivis.

CHAPITRE VI

L'ÉTUDE DE CAS DES CONFLITS FONCIERS DANS LA VALLÉE DE LA TARKA

L'étude des conflits fonciers dans la vallée de la Tarka est révélateur des dynamiques socio-politiques. La connaissance de ces processus conflictuels est indispensable pour comprendre les logiques territoriales et les actions d'aménagement du territoire⁹¹. Les situations conflictuelles s'observent comme révélateurs des dynamiques territoriales⁹². Les conflits qui émergent mettent en évidence les rapports aux territoires et les identités territoriales des acteurs dans un espace bien situé⁹³. Cette étude de cas de conflits autour des points d'eau et des enclaves pastorales décrit les causes des conflits fonciers, leurs caractéristiques et enjeux. Elle montre l'évolution de ces conflits et les interactions entre les parties prenantes. L'étude s'intéresse aussi aux processus de règlement et aux mécanismes de gestion par les institutions locales (justice et COFO) et associatives ainsi qu'aux solutions dégagées. Ces éléments d'analyse de terrain permettent de juger l'efficacité des dispositifs et la durabilité des innovations et initiatives de gestion de ces conflits fonciers dans la vallée de la Tarka. Les ressources communes (points d'eau et enclaves pastorales) sont les objets des conflits parce que les différents usagers cherchent à contrôler ces ressources ou sécuriser leurs droits. Ces ressources font l'objet de tensions entre acteurs qui s'affrontent pour le contrôle de la vallée de la Tarka. La lecture des oppositions entre acteurs permet de lire les processus et les types de conflits d'appropriation des ressources⁹⁴. Dans ce contexte des conflits fonciers et du pluralisme d'instance de régulation locale, les acteurs locaux mobilisent des registres argumentatifs pour sécuriser leurs droits⁹⁵. Le foncier est considéré comme une ressource qui revêt des fonctions sociales et politiques⁹⁶. Dans cette partie centrale du Niger, ces conflits fonciers sont multiples et variés. Ils expriment des formes d'attachement aux points d'eau et à la terre. Dans ce contexte de conflit de territorialisation⁹⁷ et ses processus⁹⁸, l'analyse des rôles des acteurs, leurs stratégies et leurs représentations permet d'expliquer ces conflits fonciers. Ainsi cas par cas, ces analyses décrivent la diversité des enjeux, des acteurs et des stratégies d'appropriation de l'espace à partir de ces éléments spatiaux (points d'eau et

⁹¹ Cadoret, A., 2006, Conflits d'usages liés à l'environnement : Enjeux d'une gestion intégrée. Le cas du Littoral de Languedoc-Roussillon. Thèse de doctorat de géographie, Montpellier, 585 p. Il définit les « conflits d'usage c'est-à-dire les oppositions concernant l'affectation des espaces terrestre et marin, le partage de ces espaces et leurs ressources, l'infraction des règles d'utilisation de l'espace et les conséquences réelles ou potentielles d'un usage, p.12 »

⁹² Kirat T et A.Torre., 2006. Conflits d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces péri-urbains et ruraux, Éditions, *Géographie, Économies et Sociétés*, Paris, n°8, pp.293-298. ; Ils montrent que les conflits d'usage sont partout présents dans la vie sociale et que ces conflits qu'ils appellent de proximité géographique sont liés à la dynamiques spatiale.

⁹³ Kirat et Torre., 2008, op, cit, qui montrent que ces conflits de l'occupation de l'espace révèlent des attachements à un lieu qui expriment le sentiment de patrimonialisation, autochtonie ou d'identification sociale, économique ou politique. Ils se manifestent aussi des mouvements de contestation ou de rejet d'un projet politique d'aménagement.

⁹⁴ Dupuy C., I. Leroux et F. Wallet, 2003. Conflits, négociation et gouvernance, *Droit et Société*, n°54, pp.337-397. Ils démontrent la pertinence de l'approche de la gouvernance territoriale pour comprendre les conflits d'appropriation des ressources qui relèvent des processus de construction des territoires par des acteurs locaux aux intérêts contradictoires et asymétrie de pouvoir

⁹⁵ Coulibaly A., 2013. Logiques d'argumentation et stratégies pragmatiques des acteurs lors des processus de règlement des conflits fonciers dans le Nord Ivoirien, *Diop A et J-O.Igué, (dr) in nouvelles politiques foncières, nouveaux acteurs : des rapports fonciers sous tensions, territoires d'Afrique*, n°5, pp.71-84

⁹⁶ Jouve A-M., et G.Vianey, 2012. Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Economie Rurale*, N°330-331, pp.7-41. <http://economierurale.revues.org/3478>, ils montrent que la ressource foncière est un enjeu stratégique pour le territoire du fait de son utilité sociale et sa dimension politique et que l'aménagement du territoire reste problématique tant que le foncier n'est pas saisi comme une ressource d'intérêt collectif

⁹⁷ Mormont M., 2006. Conflit et territorialisation, *Géographie Économie Société*, vol. 8, n° 3, pp. 299-318.

⁹⁸ Gumuchian et al, 2003. Les acteurs, ces oubliés du territoire. Paris, Eds , Economica, 186p.

enclaves pastorales). Cela permet de comprendre les transformations des rapports que les hommes entretiennent avec l'espace⁹⁹.

6.1. L'étude de cas de conflits

Cette partie se donne comme question de recherche : quels rôles jouent les associations pastorales dans le déroulement et la gestion des conflits. Dans la vallée de la Tarka, les conflits fonciers deviennent de plus en plus préoccupants. C'est que les points d'eau et les enclaves pastorales en sont des enjeux forts car ils conditionnent l'accès aux pâturages et l'ancrage des groupes ethniques qui pratiquent l'élevage sous différentes formes. De plus ces enclaves pastorales représentent aux yeux des sédentaires du Sud des terres de culture potentielles. Leur mise en valeur induit des conflits entre éleveurs et agriculteurs et agriculteurs entre eux. Les relations conflictuelles autour de ces enjeux suscitent des stratégies de contrôle de la vallée de la Tarka. Ces conflits se déroulent dans un double contexte dans la vallée de la Tarka :

- La pression démographique (3,7%¹⁰⁰) qui se traduit par des migrations agricoles dans la vallée de la Tarka. Ce phénomène social entraîne de l'insécurité foncière à cause des processus d'individualisation des terres et l'avènement des paysans sans terre au Sud agricole ;
- La décentralisation avec ses nouvelles institutions que sont les communes et les commissions foncières. En effet, le contrôle du pouvoir local et le rôle des commissions foncières communales deviennent un enjeu majeur pour gérer ces ressources pastorales (points d'eau et enclaves).

Dans ces contextes, quels sont les processus en cours, enjeux cruciaux et quels clivages ces conflits révèlent-ils entre ces différents acteurs locaux au pouvoir asymétrique? La complexité de ces questions, demande de dépasser la simple opposition entre les agriculteurs et les éleveurs. Pour comprendre ces situations fort complexes, il y a lieu de voir comment ces clivages se combinent (entre les ethnies ou groupes de statut socio-économique différents et de systèmes de production) dans des alliances et des oppositions. Ce qui pose tout naturellement la nécessité de savoir quelles évolutions résultent de ces conflits, quels acteurs et institutions interviennent dans le jeu et quels rôles jouent les associations pastorales. Mais

⁹⁹ Schmitz S., 2000. Portée heuristique des analyses de la territorialité et des méthodes de mise en évidence des territoires, Bulletin de la société géographique de Liège, vol 39, 2, pp.31-39. www.orbi.ulg.org

¹⁰⁰ Entre 2001 et 2012, la région de Maradi compte un taux d'accroissement annuel de 3,7% (Institut National de la statistique du Niger, 2013)

l'étude de conflit impose une méthode pour en comprendre les enjeux. Cette méthode fait référence à plusieurs sources (histoires, récits et contentieux, suivi des groupes d'acteurs) et repose sur des techniques d'analyse des données de terrain¹⁰¹. Selon Schmitz, 2000, l'étude de conflit permet de comprendre les comportements spatiaux, les relations entre acteurs et les stratégies. Des méthodes de mise en évidence des conflits fonciers sont proposées au contexte du terrain en Afrique¹⁰²

Pour s'inscrire dans ces démarches méthodologiques évoquées ci-dessus, nous adoptons de manière pragmatique, une méthode qui répond à nos données empiriques. La méthode opérationnelle ci-dessous que nous adoptons consiste à étudier les cas de conflits localisés dans la vallée de la Tarka autour de six points ci-dessous (6) :

- les origines historiques et le cadre spatial ;
- l'enjeu et le déroulement du conflit ;
- les acteurs, leurs caractéristiques et stratégies
- les relations entre les acteurs,
- les arguments mobilisés
- les relations aux institutions (Communes, tribunaux, projets, autorités et associations pastorales).

6.1.1. Localisation des lieux de conflits dans les départements de Bermo et Dakoro

La vallée de la Tarka est un écosystème pastoral qui longe les deux (2) départements de la zone d'étude. Celui de Bermo qui regroupe les communes rurales de Bermo et Gadabédji. Quant à Dakoro, c'est les communes agropastorales d'Azagor, Dakoro, Bader Goula, Korahan, Roumbou et Soli Tagriss qui représentent les entités administratives. Cette étude empirique des conflits est construite autour de douze (12) cas selon les trois (3) zones agro-écologiques des zones pastorales, agro-pastorales et agricoles des deux (2) départements de Bermo et Dakoro. La carte ci-dessous situe les principaux points de conflits selon ce zonage agro écologique.

¹⁰¹ André Torre, Romain Melot, Luc Bossuet, Anne Cadoret, Armelle Caron, Ségolène Darly, Philippe Jeanneaux, Thierry Kirat et Haï Vu Pham, 2010, « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Eléments de méthode et de repérage », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 29 mars 2010, consulté le 18 mai 2014. URL : <http://vertigo.revues.org>.

¹⁰² Le Meur et Jacob, 2002, op cit, il s'agit de méthodes qualitatives d'étude du foncier qui consistent à appréhender les enjeux fonciers et pluralismes institutionnels (règles coutumières et d'appropriation de l'espace, pactes anciens, histoire du peuplement, arguments) et leurs stratégies (Crozier,1981) dans les relations de conflits entre les individus ou groupes sociaux)

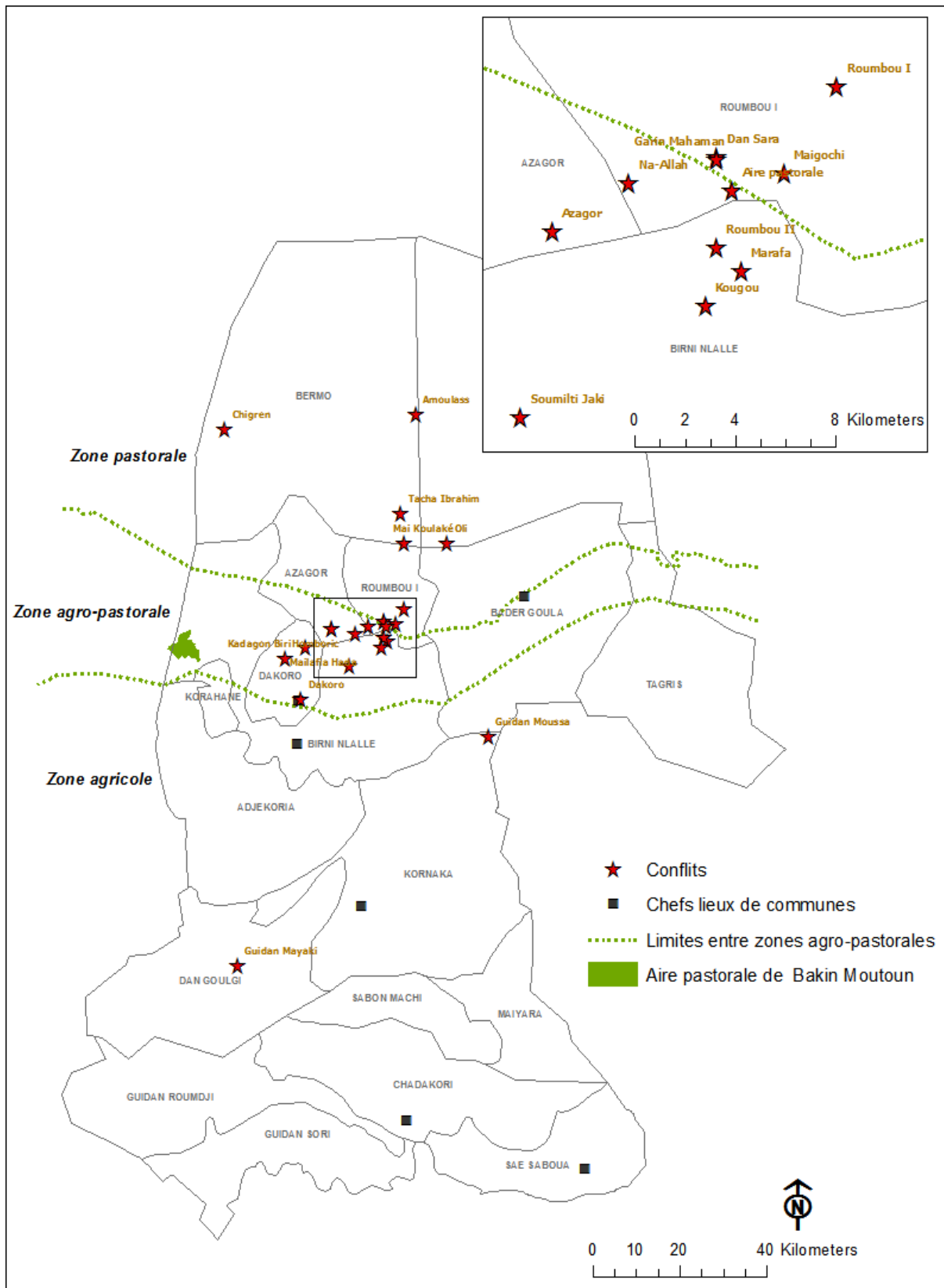


Figure 11 : Localisation des lieux de conflits selon les différentes zones agro-pastorales dans la vallée de la Tarka

6.1.2. Les conflits en zones pastorales de Bermo

6.1.2.1. Le conflit entre les associations pastorales KLD-AREN et le préfet du département de Bermo

Ce premier cas englobe une série d'affaires qui ont opposé des associations pastorale (KLD et AREN) au préfet du département de Bermo à propos d'autorisations de fonçage de puits. Ces autorisations sont généralement sollicitées par des Touareg et sont vécues comme des dépossessions par les communautés d'éleveurs Peulhs. Ces cas illustrent d'une part la tendance à la mainmise sur des territoires par des éleveurs touareg mais aussi le processus de mainmise sur les institutions qui sont sensées gérer l'occupation du territoire.

- **Les origines historiques et cadre spatial**

Le département de Bermo est en majeure partie peuplé par les peuls Wodaabé à 90% et une minorité des touaregs et haussa. Ces peuls sont originaires du Sokoto au Nigéria et leur présence remonte aux années 1920 dans le Goulbin Maradi et puis progressivement ils s'installèrent dans la zone de Bermo. Avant l'avènement de la communalisation en 2004, Bermo n'était qu'un chef-lieu de groupement peul sous l'autorité du chef de tribu peul Wodaabé. En 2005, la localité de Bermo est érigée en commune rurale et en 2010, des nouvelles autorités administratives militaires sont nommées à la tête du département par le régime issu d'un coup d'Etat militaire. Désormais, ces autorités militaires doivent travailler avec les conseillers élus en 2011. Donc, la commission foncière communale qui gère les ressources foncières, est sous l'autorité du préfet comme président de cette institution. Toutefois, selon les textes, la gestion des ouvrages pastoraux revient au maire selon le code pastoral de 2010 qui le stipule en son article 17, section I¹⁰³ du chapitre hydraulique pastorale. Mais dans ce contexte socio-politique et institutionnel, des nouveaux acteurs et processus apparaissent en zone pastorale de Bermo ces dernières décennies. Les grands éleveurs Touareg et hommes politiques acquièrent les autorisations de fonçage des puits privés traditionnels. Ces autorisations ne respectent les procédures réglementaires du code pastoral et l'autorité préfectorale de Bermo délivrait ces autorisations aux éleveurs allochtones de la localité d'Abalak. Les droits d'accès et règles d'usage des puits sont bouleversés. Ces pratiques foncières des autorités et des nouveaux acteurs attisent les tensions entre les usagers des ressources. La commission foncière communale demeure inefficace face à sa dépendance

¹⁰³ La gestion du puits public à usage pastoral est du ressort de la commune en tant que maître d'ouvrage. La commune pourra faire appel aux services d'un comité de gestion ou à toute forme de structure de gestion intégrant tous les usagers de l'eau dans le cadre d'une convention de gérance conclue entre la personne publique propriétaire et l'exploitant agissant en qualité de maître d'œuvre.

au préfet dont le poids politique lui permet d'influencer les décisions de délivrance des autorisations de fonçage. Si à Bermo, l'octroi des autorisations de fonçage des puits aux grands éleveurs représente l'objet de conflit, le processus est différent à Gadabédji. Les autorités coutumières touaregs encouragent la colonisation agricole. Ils font venir les sédentaires du Sud en leur octroyant de terres de culture pour sécuriser leur territoire. Ce processus particulier chez ces autorités coutumières touareg explique la stratégie de contrôle territorial à Gadabédji. Ces sédentaires constituent un électorat pour soutenir les familles des autorités coutumières à la gestion de la commune et de la commission foncière de base.

On peut donc discerner ici un processus général de contrôle du territoire, processus porté par les éleveurs Touaregs et ceci s'opère à travers deux stratégies : d'une part de création de nouveaux puits qui deviennent leur propriété, d'autre part par l'installation d'agriculteurs sédentaires vus comme des électeurs qui soutiendront la mainmise des Touareg sur le pouvoir local.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu principal pour l'association pastorale KLD est de faire respecter les procédures et les textes sur les autorisations de fonçage. Habituellement, les droits d'usage sont naturellement soumis à des règles traditionnelles de gestion de l'espace par les autochtones. Les éleveurs peuls autochtones par le canal de leur organisation se sentent en insécurité foncière par l'installation des grands éleveurs dans leur zone pastorale. Le conflit qui oppose l'association KLD et le préfet de Bermo, se résume à la délivrance des autorisations foncières. Ce conflit apparaît entre le préfet du département, le président de la commission foncière communale et l'association pastorale *«...nous sommes en conflits avec les autorités administratives de Bermo, c'est-à-dire le préfet de Bermo qui pense que chaque éleveur allochtone, commerçant, homme politique a le même droit de foncer un puits pastoral sur des espaces pastoraux... »*. Ce conflit lié à l'attribution des autorisations de fonçage de puits a pris de plus en plus une dimension inquiétante pour les responsables associatifs de Bermo en 2012. L'association s'est opposée à ces procédures de délivrance des autorisations. Elle entreprit des interpellations verbales à l'encontre du préfet sur le respect des règles. Mais celui-ci avait manifesté son mécontentement au président de KLD, lequel considère cette interpellation comme de l'ingérence *« ... et le préfet m'a simplement dit que la gestion du département, c'est mon affaire, ne t'occupe pas de ce qui ne te regarde pas, H A Président de KLD »*.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **L'association pastorale KLD** : Créée en 2009, ces leaders associatifs sont constitués des chefs de campement, des femmes et des éleveurs peuls Wodaabé. Elle représente ces éleveurs dans les institutions et œuvre à l'amélioration des conditions de vie de leurs membres en zone pastorale de Bermo. Cette organisation constitue un contre-pouvoir local face à ces autorités administratives. Cette organisation pastorale des éleveurs peuls Woddabé lutte pour la sécurisation d'un élevage transhumant dont le système bovin mobile à faible assise foncière caractérise cette communauté.
- **Le préfet du département** : Il est l'autorité administrative nommée par le décret du président de la république aux conseils des ministres. Ce dernier à la charge de la gestion du département. Le préfet est aussi le président de la commission foncière communale de Bermo et valide les travaux de délibération de cette institution.
- **La commission foncière communale** : L'organe institutionnel mis en place par l'Etat pour gérer les ressources et l'octroi des titres fonciers et autorisations de fonçage.
- **L'association AREN** : l'association nationale pour la redynamisation de l'élevage au Niger
- **Les maires des communes** : Ce sont des élus locaux peuls Wodaabé à Bermo ou touareg à Gadabédji. Le plus souvent, ces autorités élues émergent des familles des chefs de groupement lors des élections municipales. Les maires gèrent les instances administratives et les activités de développement local dans leurs localités. Ils ont tous accepté la décision du préfet sur les autorisations de fonçage. Leur comportement traduit la faiblesse des maires à s'opposer aux autorités administratives que ces élus locaux craignent dans leur rapport avec le politique. Donc, il y a un double jeu qui montre que ces autorités élues prennent la casquette d'une part des représentants des éleveurs mais restent dubitatifs sur le comportement du politique sur les pratiques foncières. Elles ne veulent pas de confrontation ouverte avec les autorités administratives pour conserver la gestion des mairies.

- **Les relations entre les acteurs**

- **L'alliance entre l'association peule KLD et AREN**

Face à l'ampleur phénomène et l'entêtement du préfet, l'association pastorale KLD avait décidé d'agir en alliance avec l'association AREN. Ces organisations peules affichent de plus en plus leur opposition à ces pratiques foncières. L'association KLD avait avisé les autres responsables associatifs d'AREN de la région de Maradi, lesquels ont décidé de prendre en main le dossier « *tous les membres de l'association AREN, sont informés de ce qui se passe à Bermo et sont prêts à défendre ce problème, ce préfet n'est pas un éleveur et s'il pense qu'en tant que militaire, a le droit de s'arroger de tous les pouvoirs, il se trompe A B 03/12/2011, membre de l'association KLD* ». Les organisations pastorales peules (KLD et AREN) ont montré leur opposition à ces dérives administratives. Elles ont combattu ensemble ces pratiques foncières illégales pour défendre les droits des éleveurs.

- **La relation de dépendance entre le préfet et COFOCOM**

Cette institution foncière communale semble selon les AP être de mèche avec le préfet du département. L'association pastorale KLD pense qu'il manipule cette commission foncière de base. Elle pointe de doigt son inefficacité et soutient que ces autorisations de fonçage illégales impactent sur la gestion de leur terroir d'attache. Cette pratique accentue les conflits entre les autochtones et les éleveurs allochtones dans le département.

- **La relation de conflit entre le préfet et les leaders associatifs de KLD et AREN**

Les deux (2) organisations peules présentes à Bermo luttent pour une plus grande transparence dans l'octroi des autorisations de fonçage des puits. Elles pensent que des grands éleveurs utilisent de l'argent pour accéder aux ressources foncières selon les témoignages des responsables associatifs de Bermo.

- **La relation de méfiance entre KLD et la commission foncière communale**

Dans cette opposition, les leaders associatifs de KLD accusent aussi les membres de la commission foncière communale de corruption « *... et des fois ces institutions reçoivent de l'argent et ce qui du coup provoque des conflits avec les autochtones, A B membre de KLD* ». Ces associations déplorent aussi l'analphabétisme de ses membres et cela explique selon leur perception l'incapacité de cette institution à faire respecter les règles. Par conséquent, la commission foncière ne remplit pas son rôle de sécurisation foncière.

- **Les arguments mobilisés**

Les associations pastorales (AREN, KLD) mobilisent les arguments du droit. Elles soutiennent le respect des textes et des procédures du code pastoral.

«... ce non-respect aussi des textes du code rural s'explique surtout par l'ignorance des membres des commissions foncières de base ou communales et est aggravé par les autorités administratives et pour la petite histoire, j'étais parti personnellement rencontré le préfet, cette année en 2012 et je lui ai dit, ce qui se passe chez nous, est injuste, il faut que la commission foncière respecte le code pastoral, les autorisations de fonçage, il ne faut pas créer à nouveau des problèmes entre les éleveurs, H A Président de KLD». Ce témoignage du président de l'association KLD indique les arguments défendus par les organisations d'éleveurs sur le non-respect de la procédure d'autorisation de fonçage par les autorités politiques de Bermo. Ces leaders associatifs luttent pour faire respecter les règles formelles d'attribution des titres de fonçage. Ces pratiques inadaptées déstabilisent les systèmes traditionnels de gestion de l'espace pastoral pour les ayants droits.

- **Les relations aux institutions**

- **l'immixtion du politique dans le fonctionnement institutionnel de la commission foncière.**

L'opposition entre l'association KLD et l'autorité préfectorale de Bermo sur les autorisations de fonçages montre la divergence de visions entre ces deux institutions. Ces nouveaux acteurs associatifs (KLD, AREN) jouent de plus en plus le rôle de défense des intérêts des éleveurs. Cependant, ces associations s'opposent aux pratiques d'octroi des autorisations de fonçage non réglementaires. L'immixtion du politique révèle le rapport de force entre ces responsables associatifs pastoraux et l'autorité administrative politique à Bermo. Selon ces associations pastorales, la commission foncière n'a pas d'existence autonome. Elle est simplement l'outil qui permet aux éleveurs touaregs de faire valoir leur prétention territoriale.

- **La mobilisation sociale des associations pastorales (AREN et KLD)**

Les clivages entre les peuls et les touaregs sur la gestion des puits pastoraux s'expriment par des rapports au politique. Les grands éleveurs investisseurs s'approprient de l'espace par le canal des acteurs politiques. Les tensions autour des enjeux de sécurisation de l'espace

pastoral renforcent l'alliance entre les organisations peules (KLD, AREN) pour la défense du code pastoral, le fonctionnement normal de la commission foncière et des procédures des autorisations de fonçage.

En synthèse du cas (n°1), il y a un processus d'accaparement des ressources par les grands éleveurs touareg. Ce processus est le fait de ces grands éleveurs touareg allochtones à accentuer leur occupation du territoire via leur poids politique et leurs réseaux de relation dans l'appareil étatique. Cet accaparement s'opère à travers deux (2) stratégies foncières des touareg : la création des nouveaux puits privés et l'installation d'agriculteurs sédentaires haussa. Ces pratiques favorisent l'exclusion des éleveurs peuls et une mainmise sur les ressources par les touaregs. De l'autre côté, les associations pastorales peules s'organisent pour dénoncer ces pratiques d'autorisation foncière. Cette mobilisation sociale des éleveurs se fait au nom de la loi et de l'équité.

6.1.2.2. Le conflit entre éleveurs peuls Wodaabé de l'association KLD et agriculteurs haussa sur de la vallée de Tacha Ibrahim (Bermo).

Le deuxième cas se caractérise par l'opposition entre les éleveurs peuls Wodaabé de l'association KLD et les agriculteurs sédentaires sur la vallée de Tacha Ibrahim. Les extensions de culture vers la vallée représentent une menace sur les systèmes pastoraux des éleveurs peuls Wodaabé. Ce cas traduit la mobilisation politique des éleveurs peuls sur les processus de migration agricole et d'extensions des surfaces cultivées par les sédentaires haussa.

- **Les origines historiques et cadre spatial**

La vallée de Tacha Ibrahim représente la zone d'attache des campements peuls Wodaabé. Elle sert de terrain de pâturage aux éleveurs. Après, la prise du pouvoir en 1974 du président Seyni Kountché, Il affirma « *que la terre appartient à celui qui la cultive* ». Ainsi, par l'effet de la pression démographique en cours dans les localités du Sud-Maradi, les populations haussa des cantons sédentaires de Kornaka, de Mayahi, Tibiri-Maradi, Guidan Roundji ont migré et se sont installées au Nord de Dakoro, à la limite des campements de peuls Woddabé. Ces processus démographiques et de migrations agricoles ont engendré le développement des cultures pluviales par les sédentaires. En 2012, les agriculteurs de Maikoulaké, Zongo Moussa et Maiataoulé avaient réalisé des extensions de terres de culture vers dans la vallée de Tacha Ibrahim. Ces processus socio-fonciers marquent ce conflit lié à l'avancement de front agricole

vers la vallée et aux pratiques de défrichement de nouvelles terres. Les responsables associatifs peuls de Tacha Ibrahim (Bermo), surveillent les villages sédentaires riverains de leur espace pastoral sur l'avancée du front agricole. En 2012, les populations de Maikoulaké ont commencé à défricher la vallée de Tacha Ibrahim et cet acte a provoqué la réaction de l'association KLD.

En zone pastorale de Tacha Ibrahim, plusieurs processus sont identifiables : Il y a un processus spontané de migration d'agriculteurs haussa des localités Sud de Maradi. Ce processus est lié à la pression démographique qui entraîne une insuffisance de terres de culture. Il y a un autre processus d'extension de surfaces cultivées d'agriculteurs haussa déjà installés depuis des décennies. Dans ce contexte, les éleveurs peuls adoptent la stratégie de fonçage des puits traditionnels à la limite des champs des sédentaires pour sécuriser leurs terres de parcours. Ainsi de ces processus découlent les conflits fonciers entre les responsables associatifs de KLD et les colons Haussa pour l'accès aux ressources foncières.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

Ce type de conflit résulte de la volonté des éleveurs de sécuriser la vallée de Tacha Ibrahim contre la colonisation agricole. Les extensions de culture ont déclenché le conflit en 2012 entre les leaders pastoraux des campements de Tacha Ibrahim et les sédentaires agricoles. La sauvegarde de ces ressources pastorales importantes pour les éleveurs Wodaabé constitue la motivation profonde des leaders associatifs de KLD.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Les leaders associatifs de KLD :** Ce sont des chefs de campements peuls et des éleveurs Wodaabé qui résident en zone pastorale de Tacha Ibrahim. Ils ont créé l'association en 2009 pour défendre les intérêts des éleveurs peuls. Ces leaders pastoraux travaillent avec les éleveurs dans leurs campements et s'informent régulièrement sur les extensions de culture en zone pastorale de Bermo. Ces éleveurs élèvent des Bovins et cet élevage nécessite une mobilité entre les terrains de parcours et leurs zones d'attache selon les périodes de l'année.
- **Les agriculteurs haussa:** Ils sont des migrants agricoles Haussa des localités du Sud de la région de Maradi. Ils pratiquent l'agriculture et le petit élevage des ovins et caprins à la limite de la ceinture pastorale des peuls Wodaabé. Ces deux systèmes de production entrent en concurrence pour des usages différents de la vallée de la Tacha-Ibrahim.
- **L'AREN-Maradi :** Association nationale des éleveurs peuls. Elle représente ces éleveurs au niveau national et international. Elle agit aussi localement avec ses membres dans les

zones pastorales d'intervention. La coordination régionale se trouve à Maradi et couvre même la région de Zinder.

- **La commission foncière régionale de Maradi** : institution foncière qui dirige les autres commissions foncières départementales et communales des départements de Dakoro et Bermo. C'est les secrétaires permanents des régions et des départements des commissions foncières qui prennent les décisions sur les actions de sécurisation foncière.
- **Le gouverneur de la région de Maradi** : il représente l'autorité de l'Etat et administre tous les départements et institutions administratives.

- **Les relations entre les acteurs**

- **Des associations pastorales organisées du niveau local au niveau national**

Les associations KLD et AREN entretiennent liens étroits avec les leaders associatifs de KLD qui font parties des membres fondateurs de l'association AREN. Ils s'informent mutuellement et travaillent ensemble. Ils défendent la vocation de la zone pastorale de la vallée de la Tarka selon la loi pastorale de 2010. L'association KLD représente le relai l'AREN à Bermo. Cette dernière organise chaque année des campagnes d'information et des sensibilisations des éleveurs et autorités administratives et coutumières sur les problèmes fonciers à Eggo-Bermo.

- **La relation de hiérarchie entre le gouverneur et les autres institutions de l'Etat**

Dans le fonctionnement de l'administration publique, les commissions foncières sont sous l'autorité du Gouverneur de la région. Il assure le fonctionnement régulier des institutions foncières. Dans ce cas de conflit, il avait autorisé la commission foncière régionale et départementale via la plainte des associations pastorales à s'enquérir de la situation sur le terrain à Tacha Ibrahim.

- **La relation de conflit entre les leaders associatifs peuls de KLD et les agriculteurs Haussa**

Les membres de l'association KLD s'opposent à toute forme de mise en valeur selon l'expression de Hodi Amadou « ... la Tarka, c'est pour l'élevage et non la culture... ». Pour sécuriser ce foncier pastoral, les éleveurs (peuls et touaregs) s'organisent face aux pratiques d'emprises agricoles. Les éleveurs foncent des puits traditionnels à la limite des champs des sédentaires haussa. Les peuls et les touaregs se sédentarisent et pratiquent de culture de subsistance. Ces stratégies de protection contre la colonisation agricole expliquent les relations d'alliances entre les éleveurs contre les sédentaires. À Bermo, en zone pastorale de la vallée de la Tarka, le cas des touaregs de Zongon Amayyo et des populations Haussa de Mai Tourou s'est avéré très stratégique, le chef de campement touareg explique « *comme*

nous avons constaté l'avancée du front agricole vers l'Est par les sédentaires de Mai Tourou, nous nous sommes précipités pour occuper l'espace intermédiaire qui sépare nos anciens terroirs d'attache à la limite actuelle des champs haoussa K D 15-10-2012, chef de campement touareg de Zongon Amayyo ».

- **Les arguments mobilisés**

D'abord, le président de l'association KLD justifie leur action en référence aux dispositions du texte du code pastoral. Il mobilise les arguments de droit pour montrer que l'existence des cultures en zone pastorale est illégale « ... *la Tarka, c'est pour l'élevage et non la culture, les éleveurs ne cultivent pas, pourquoi les gens s'entêtent à le faire* Hodi Amadou, président KLD en référant à la loi¹⁰⁴ ».

Le deuxième argument fait référence aux rôles de la commission foncière sur la sécurisation des espaces pastoraux. Les associations (AREN et KLD) mobilisent l'argument de droit pour dire que la commission foncière régionale a l'obligation de sécuriser la vallée de Tacha Ibrahim. Pour cela, leur objectif était de baliser cette vallée sous la responsabilité de la COFO départementale « *nous voulons qu'on mette des balisages pour freiner cette progression des cultures, mais les responsables de la commission foncière de Dakoro disent que la loi du code pastoral interdit toute forme de réalisation ou ouvrage, c'est très révoltant, il faut agir, trop, c'est trop, H A, président de KLD* ». Ces leaders associatifs de KLD espéraient que la commission foncière aurait joué un rôle important dans la protection de la vallée de Tacha Ibrahim. Le balisage de cette vallée empêcherait les extensions de culture. Par-là, cette institution foncière n'avait pas accompli sa mission à lui confiée selon la vision des leaders associatifs. De son côté, le responsable de la commission foncière départementale insistait l'impossibilité de réaliser des balises en zone pastorale « ... *la réalisation des ouvrages en zone pastorale, si cela se produisait, il pouvait y avoir une sorte de légitimation foncière pour des éleveurs, de crainte que tel acte ne se transforme en des formes d'appropriation localisée de l'espace pastoral (entretien avec le COFODEP, Dakoro, 2012)*. S'appuyant sur des arguments de droit, les leaders associatifs de KLD dénoncent l'inaction de la commission foncière départementale et régionale pour protéger la vallée de Tacha Ibrahim. Par contre le responsable de la commission foncière de Dakoro argumentait que le code pastoral interdisait

¹⁰⁴ La loi n°61-05 du 27 mai 1961 fixant la limite nord de culture au-delà de laquelle la mise en culture est interdite à l'exception des cultures de subsistance aux éleveurs.

toute action de balisage en zone pastorale. Par conséquent, toute initiative de sécurisation foncière de la vallée de Tacha Ibrahim selon lui enfreint aux dispositions du code pastoral.

- **Les relations aux institutions (commissions foncières, autorités administratives régionales et AREN)**

- **La relation de Collaboration avec AREN et KLD**

Face à l'ampleur du phénomène, les responsables associatifs de KLD ont coordonné leur action avec la coordination régionale AREN de Maradi « *...nous avons interpellé chaque fois les autorités administratives sur les nouvelles installations ou la mise en culture de la zone pastorale, pas longtemps, nous avons fait parvenir en juin passé (2012), une lettre de contestation au gouverneur de Maradi pour venir sécuriser la vallée de Tacha Ibrahim et le gouverneur était dans l'obligation de dépêcher une mission de la commission foncière régionale et départementale, et ça, c'est tous les temps, de Bermo à Belbéji, H A, président de l'association KLD-Bermo* ». Ce récit a montré la démarche opérationnelle qu'avaient initiée les associations pastorales (AREN, KLD) pour protéger la vallée de la Tarka des nouvelles emprises agricoles. Elles ont veillé constamment aux extensions de culture. L'interpellation des autorités administratives de la région prouve la détermination de KLD au côté de l'AREN. Cette forme d'action synergique entre les associations pastorales renforce davantage leur engagement à la préservation de l'espace pastoral.

- **La mobilisation des acteurs politiques et institutions foncières sur la sécurisation foncière de la vallée de Tacha Ibrahim**

Face à l'ampleur d'extension des surfaces cultivées, les associations pastorales peules (KLD et AREN) avaient interpellé les autorités politiques régionales à propos de la vallée de Tacha Ibrahim. Elles se sont mobilisées face à ces acteurs administratifs des commissions foncières régionales et départementales par le canal des autorités politiques à s'investir dans la résolution du conflit. Cet engagement avait incité les responsables de commissions foncières à se rendre sur le terrain pour constater la colonisation agricole. Les associations pastorales ont imposé un comportement à la commission foncière et aux autorités administratives de la région pour la sécurisation de la vallée de Tacha-Ibrahim.

En synthèse du cas (n°2) de conflit entre les éleveurs peuls de Tacha Ibrahim et les agriculteurs sédentaires haussa riverains de la vallée, nous distinguons deux processus majeurs : la pression démographique au Sud a provoqué la migration agricole spontanée des

sédentaires vers la vallée de Tacha Ibrahim. Ce processus structurel amplifie les extensions de culture dans les zones de parcours par les populations agricoles migrantes le long de la ceinture pastorale de la vallée de Tacha Ibrahim. Ce phénomène entraîne un conflit foncier entre les leaders associatifs peuls de KLD et les sédentaires agricoles Haussa des hameaux de Maikoulaké, Zongon Moussa, Mai Attoulé. Ces clivages ethniques et socio-économiques résultent de ces processus structurels (mouvements des populations, extensions agricoles) en zone pastorale de Bermo. De cette opposition apparaît clairement le rôle des associations pastorales (KLD, AREN) dans la mobilisation des institutions foncières (COFO) et des autorités administratives et politiques de la région. Ces associations pastorales ont poussé le gouverneur de la région, les commissions foncières locales et départementales à se rendre sur le terrain pour agir. Les actions citoyennes répondent à un conflit qui a ses origines dans les clivages socio-économiques et l'évolution des usages du territoire. Ce qui est original dans ce cas, c'est le fait que les associations pastorales développent des actions sur un mode citoyen. Elles se revendiquent de la loi et du bon fonctionnement de l'Etat autant sinon plus que de l'antériorité. Ces associations s'opposent au mauvais fonctionnement des commissions foncières par des actions qui réussissent ici à faire mieux fonctionner ces institutions.

6.1.2.3. Le conflit entre les éleveurs peuls wodaabé et touareg à Chigren (Bermo)

Ce troisième cas pose plusieurs problèmes majeurs dans l'espace pastoral partagé de Chigren entre les peuls Wodaabé et les touaregs. Premièrement, ces éleveurs peuls et touaregs luttent pour s'approprier le territoire pastoral. Les touaregs tentent de contrôler la zone pastorale par la création des puits pastoraux à travers les réseaux de relation dans l'administration étatique. Les éleveurs peuls wodaabé défendent le territoire d'attache par la mobilisation politique des associations d'éleveurs peuls. Le second problème que soulève le cas n°3 est celui de la limite territoriale entre les deux (2) communes pastorales (Bermo et Abalak). Il met en évidence l'instabilité des délimitations spatiales dans la zone et cela entraîne un conflit territorial entre ces deux localités des régions de Maradi et Tahoua. Ce conflit illustre les immixtions du politique et des institutions publiques (ministères) qui rendent son règlement difficile par la commission foncière au niveau local.

- **Les origines historiques et cadre spatial**

Dans le département de Bermo, il y a un processus d'occupation de terre par les grands éleveurs touareg d'Abalak et de Tchintabaraden. Ces éleveurs acquièrent des autorisations de fonçages des puits auprès des autorités politiques. Ils peuvent aussi acheter les puits des petits éleveurs en perte de leur moyen de production. L'émergence de ces grands éleveurs perturbe les modes de gestion des points d'eau. Ils excluent les peuls autochtones et imposent un accès monétarisé des puits pastoraux. Ce conflit remontait au contexte de la politique de modernisation de l'élevage au Niger entre 1977-1980. En ce temps, les puits pastoraux et forages étaient pris en charge par la société d'exploitation des eaux du sous-sol nigérien (OFEDES). C'est dans ce contexte qu'était survenu le conflit de Chigren « ... *c'était depuis les années 1977, où l'État du Niger a tenté de réaliser un puits dans la zone de Chigren un puits pastoral, les travaux étaient exécutés par L'OFEDES jusqu' à 80 m sans trouver de l'eau en ce temps-là, l'entreprise était découragée et l'enveloppe financière n'était pas suffisante pour continuer les travaux, et le puits avait été abandonné à lui-même, et bon y'avait un touareg du nom de Abdoul Razak, qui avait obtenu à l'époque, une autorisation de fonçage par l'ancien sous-préfet de Dakoro au temps du régime du président Baaré Mainassara, en 1996, l'autorisation accordée, chemin faisant, l'intéressé avait foré et trouvé de l'eau à moins de 3 m 18/11/2011, directeur régional de l'hydraulique de Maradi* ». En 1996, le sous-préfet de Dakoro, homme politique et targui de Tahoua, avait implicitement octroyé une autorisation de fonçage à Adoul Razak, son frère touareg d'Abalak pour réhabiliter le puits « *étant muni d'une autorisation de fait , c'est comme si c'est son point d'eau privé, et là, il avait commencé à l'exploiter, d'abord tout l'espace autour du puits, parce que quand tu as un point d'eau, tu contrôles l'espace environnant, même les éleveurs de passage, il avait fait payer l'eau et le séjour aux autres éleveurs. Il est devenu le propriétaire légitime. Maintenant, il y avait des communautés peules Wodaabé qui se sont soulevées et ont dit qu'ils ne sont pas d'accord parce que l'ouvrage a été fait par l'Etat, même s'il a dit qu'il a réalisé des travaux seul, il ne devait pas contrôler le puits, directeur régional de l'hydraulique Maradi* ». Le nouveau propriétaire du puits foré, malgré les dispositions du code pastoral¹⁰⁵ qui l'obligeait à partager l'eau avec les communautés peules, (A R), imposait des nouvelles règles d'accès monétarisées au puits à aux transhumants de passage et éleveurs résidents.

¹⁰⁵ Selon le code pastoral de 2010, les puits forés par l'État en zones pastorales sont régis par des règles de partage (accès ouvert) aux groupes d'usage transhumants et éleveurs résidents.

De cette description, on identifie le processus d'accaparement de l'espace aussi bien de côté des peuls que des touaregs. Ceci apparaît dans la stratégie de contrôle territorial par l'appropriation du puits par les touaregs que par la mobilisation politique des peuls Wodaabé sur la base des arguments du territoire d'attache.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu de ce conflit est de contrôler le territoire pastoral de Chigren. L'appropriation privative du puits par le targui (AR) était l'objet du conflit. Pour matérialiser son appropriation de l'espace, (A R) avait installé une école nomade à côté de son puits pastoral. Cela avait contribué à envenimer la tension entre ce touareg et les peuls résidents autochtones de Chigren « ... ça été la source de conflit entre la communauté touareg et peule de la localité, lui étant touareg, il est venu d'Abalak (Tahoua) et puise qu'on dise que la zone pastorale n'est à personne, l'eau aussi peut être utilisée par lui-même et les autres communautés environnantes, et en dehors de ça, les peules avaient constaté l'installation d'une nouvelle école en paillote, et c'est le début du conflit ». Cette appropriation marque le contrôle des touaregs sur les ressources pastorales environnantes. Ce marquage territorial provoque le début du conflit avec l'entrée en jeu des nouveaux acteurs politiques et associations pastorales dans son déroulement.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le Targui (A R) d'Abalak**

Il est un grand éleveur Touareg, propriétaire de centaines des camelins et ressortissant du département d'Abalak. Le nombre important des chameaux qu'il détenait, le différenciait des petits éleveurs peuls Wodaabé.

- **Les peuls Wodaabé de Chigren**

Ces sont les éleveurs autochtones qui résident dans la zone pastorale de Chigren. Ces éleveurs peuls constituent l'ethnie dominante et pratiquent l'élevage des Bovins. Ces deux systèmes de production entrent en concurrence pour l'accès aux ressources pastorales et à l'espace avec les touaregs allochtones des localités d'Abalak.

- **Le préfet de Dakoro**

Il fût l'autorité du département de Dakoro sous le régime militaire du président Ibrahim Mainassara. Il a joué important à la commission foncière du département par son poids

politique. Ce préfet a attribué le titre de l'autorisation de fonçage du puits de Chigren à (AR) vers l'année 2000, éleveur- targui de la même ethnie et région que le préfet de Dakoro.

- **La direction régionale de l'hydraulique de Maradi**

Elle représente l'institution foncière chargée de régler le conflit. Dans cette opposition, c'était le directeur régional de l'hydraulique de Maradi, membre de cette institution foncière qui assurait le rôle d'intermédiation entre les parties prenantes (Peules et Touareg) au conflit. Donc, ces autorités administratives et les services compétents de l'administration locale devaient faire face à ce différend (services d'hydraulique, commission foncière, Ministère de l'élevage, Justice), « ...voilà un conflit auquel l'administration doit faire face, à qui appartient juridiquement le puits , il y avait eu une plusieurs tentatives, écrits entre le Ministère de l'intérieur , de la justice et de l'hydraulique, chacun interprète à sa façon, moi je te dis c'était un vieux problème qui avait fait plus de 15 ans, que les gens n'ont pas trouvé une solution, directeur de l'hydraulique Maradi ». À travers, cette institution régionale, l'on observe des interactions entre différents pouvoirs institutionnels de l'Etat (Ministères) dans les démarches de gestion de ce conflit.

- **Les autorités coutumières**

Ce sont le chef de canton sédentaire de Birnin Lallé et du chef de groupement peul de Bermo. Ces autorités coutumières sont impliquées aux processus de négociation dans le règlement du conflit.

- **Les associations pastorales**

Ce sont des collectifs d'associations peules Wodaabé qui soutiennent les éleveurs peuls dans la défense de leurs droits. Dans ce conflit, nous avons identifié le collectif « Jingo » et le « CAPAN ».

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de proximité avec l'administration des départements d'Abalak et Dakoro**

Le targui (A R) était ressortissant d'Abalak et reconnu administrativement dans les deux (2) départements de Dakoro et Abalak. Cette action de cet éleveur touareg résume la stratégie que les grands éleveurs adoptent pour accéder à des autorisations de fonçage des puits pastoraux à Bermo. Il avait entretenu des relations socio-politiques entre les différentes administrations de deux (2) zones pastorales.

- **La relation de conflit ouvert entre les peuls et les touaregs**

Les tensions entre ces groupes ethniques conduisent à des affrontements entre les communautés peules d'un côté et des touaregs de l'autre. Les membres de la commission foncière et les chefs coutumiers n'ont pas réussi à gérer ce conflit d'appropriation de l'espace et de ressource à Chigren « *pour régler ça définitivement, on avait essayé de collecter de l'argent pour le rembourser, il avait refusé, je suis allé avec le chef de Canton de Dakoro, le préfet, et la cofo, on n'a pas pu le résoudre le jour-là, l'année passée, le jour où j'étais parti seul régler ça, je pensais qu'il y aurait un affrontement puisque que les touareg avaient mobilisé treize (13) véhicules 4 x4 et les peuls étaient prêts de leur côté, on a voulu faire des mesures, ils nous ont empêché, j'avais que trois (3) gardes républicains avec moi,, ils nous ont empêché de mesurer quoi que soit à l'intérieur du puits, les touareg nous ont seulement demandé qui a décidé de retirer le papier d'autorisation ?, si c'est l'État, ils ne voulaient même pas le dédommagement rétorqua A R* ». Les responsables départementaux de l'hydraulique ont proposé des solutions alternatives aux acteurs en conflit sans résultat « ... malgré la bonne volonté de voir le règlement définitif du conflit, l'État avait pris l'engagement de leur foncer un nouveau puits public, ces protagonistes avaient refusé, nous les avons demandé de montrer un endroit consensuel où on pouvait les foncer un puits public et mais ces gens ont refusé parce que chacun veut avoir un puits privé pour la maîtrise de l'espace, directeur régional de l'hydraulique de Maradi ».

- **La relation d'alliance entre les éleveurs peuls et les associations pastorales**

Les collectifs des associations peules Wodaabé du Nord-Tahoua et d'Agadez « Jingo ¹⁰⁶ » et le CAPAN¹⁰⁷ ont joué un rôle important de mobilisation des éleveurs. Les peuls se sont mobilisés en bloc pour sécuriser leurs droits d'usage. Cette forme de mobilisation politique des éleveurs peuls expriment aussi les confrontations des systèmes de production entre les peuls et les touaregs.

• **Les arguments mobilisés**

- **Arguments du grand éleveur (AR)**

Lorsqu'on regarde les arguments des touaregs allochtones, le droit d'usage prioritaire ne constitue pas une restriction d'accès aux titres de fonçage « *l'autorisation de fonçage ne devait pas être restreinte aux seuls éleveurs de la zone. Il soutient que la zone pastorale, ne devait pas être simplement pour les éleveurs qui y vivaient habituellement autour de leur point d'attache. I A, direction hydraulique Maradi* ». Ces arguments des touaregs sur les droits d'usage dont se prévalent les peuls tendent à dire qu'ils ne peuvent non plus les empêcher d'accéder à des autorisations foncières.

- **Arguments d'antériorité à l'espace par les éleveurs peuls Wodaabé**

La réaction des éleveurs peuls expriment la remise en cause des droits fonciers sur leur terroir d'attache. Ils soutiennent les arguments d'antériorité à l'espace dans leurs rapports sociaux et règles de partage. Pour eux, il était inconcevable de laisser ces touaregs de contrôler le puits de Chigren et d'écarter les ayants droits. Ces éleveurs peuls Wodaabé répondaient par ces termes «... *chez nous ici, nous ne sommes pas en sécurité, eux, les autres éleveurs qui venaient d'autres horizons sentaient mieux ici, mais nous,..... , en dehors de problème d'approvisionnement en eau, il y avait celui des autres éleveurs, aujourd'hui, nous disons que nous n'avons pas une assise foncière, mais en réalité, nous n'avons pas de territoire, de terrain, et nous, les résidents, vivons dans une insécurité foncière, c'est la situation qui prévaut actuellement dans notre territoire. A. B 03/12/2011, éleveur peul Wodaabé, membre de l'association KLD-Bermo* ». Ces témoignages soulignent ces arguments identitaires face

¹⁰⁶ Collectif des associations des éleveurs nomades Wodaabé du Niger « Jingo », créé en 2003 à l'initiative des éleveurs Peuls de la région de Nord-Tahoua et d'Agadez

¹⁰⁷ Collectifs des associations pastorales du Niger ((CAPAN est une organisation pastorale nationale, créée en 2003, par arrêté n°133/MI/D/GAPJ/DLP du 29 Avril. De huit (8) associations membres en 2000, la structure compte actuellement cinquante-six (56) associations dont les coordinations régionales sont mises en place en 2012.

aux enjeux fonciers pastoraux dans les zones pastorales de Bermo. Les protagonistes mobilisent des arguments d'usage du territoire pour contrôler l'espace.

- **Les relations aux institutions (associations pastorales, Institutions de l'Etat)**

- **La médiatisation du conflit par les associations pastorales**

Les associations pastorales avaient médiatisé d'abord l'affaire au niveau national à travers ces collectifs « *chaque année au Niger, nous profitons des fêtes annuelles, de la cure salée à Ingal, à Eggo et à Amoulass pour exposer tous les problèmes de la zone pastorale, tels que les abus, l'arbitraire et les autorisations clientélistes des hommes politiques et c'est des messages publics, les ministres sont là aussi à ces manifestations, les autorités coutumières et représentants des médias ; Le combat contre l'injustice auquel nous nous efforçons, est connu de tous , à Dakoro, Gababédji, Abakak et Tchindabaraden, nous nous informons de tout et nos structures associatives travaillent tous les jours avec les délégués des régions et campements 27/11/2011_». Hodi Bammo, Peul Wodaabé et président local de l'association FNEN-DADO. Les associations pastorales profitent de ces fêtes annuelles des éleveurs pour se communiquer et échanger sur les conditions de vie des éleveurs « *les fêtes annuelles que nous organisons annuellement, permettent à l'association de se renseigner auprès des éleveurs sur les problèmes des zones pastorales et discuter des alternatives à ces problèmes soulevés OB ,22/09/2011, Animateur de l'AREN». La stratégie des éleveurs peuls Wodaabé était de faire front unique avec les associations pastorales (Jingo, CAPAN). Cette mobilisation politique des structures associatives amorce un processus de légitimation du combat nouveau, celui de reterritorialisation des espaces pastoraux. Pour ce cas de Chigren, les associations pastorales (A P) avaient pris part au conflit en fédérant les éleveurs peuls nomades et en mobilisant l'identité ethnique pour défendre la zone pastorale des pratiques foncières émergentes (appropriation, achat et fonçage des points). Cette stratégie est exprimée ailleurs dans le département par les associations peules à l'image de l'ANPME-sympo « *... comme je t'ai dit, avec les problèmes fonciers, les parcours pastoraux sont en train de diminuer et sont privatisés même dans certains cas par ceux qui ont le pouvoir de l'argent, et c'est la raison principale pour nous d'aider ces éleveurs peuls à acquérir des zones d'attache en réhabilitant les puits traditionnels, président de l'association ANPME-Sympo ». Pour ces associations pastorales peules, l'assise foncière constitue une préoccupation majeure. Cette assise foncière***

représente la sécurité foncière aux éleveurs. C'est pourquoi, elles se servent de cette organisation pour défendre des valeurs patrimoniales dans les zones pastorales.

- **La politisation du conflit par les éleveurs et les touaregs**

Ce conflit été politisé par ces acteurs par la médiatisation et la mobilisation des réseaux de relations sociales et politiques. Les communautés peules et touaregs se sont affrontées via le politique qui gère les institutions publiques (ministères). Les services techniques régionaux et départementaux en charge du règlement se sont vus dépasser par le degré de cette politisation. Ce conflit était d'enjeux fonciers fort qu'on assiste à des repositionnements ethniques et lobbying politiques dans les interactions entre les parties prenantes. Selon le responsable de l'hydraulique, durant ces 15 ans d'expérience de terrain, ce conflit a été l'un des plus marquants de ces enjeux fonciers en zone pastorale « ... *des écrits me parvenaient un beau jour pour dire « il faut restituer le puits à A R, un autre jour, on le retire, c'était incroyable etc., directeur régional de l'hydraulique Maradi ».*

- **L'inefficacité des institutions foncières**

La commission foncière et la justice n'ont pas réussi à mettre fin à ce conflit. Il a fallu la négociation pour que le différend trouve une solution « *il a fallu finalement la négociation entre ici, ses frères à Niamey et les chefs traditionnels pour l'amener à accepter le remboursement, directeur de l'hydraulique ».* Dans ce discours, la négociation a constitué le moyen efficace de gestion de ce conflit foncier à Chigren. Ailleurs, les avantages de ce processus de négociation ont été soulignés dans les oppositions entre acteurs sur les conflits d'usage des ressources naturelles¹⁰⁸.

- **L'interventionnisme politique**

Ce troisième cas a révélé l'immixtion du politique dans le règlement du conflit « *tout cela m'a beaucoup fatigué, ordre sur contre ordre, et dès qu'il y a un arrêté en leur défaveur, ces peuls et touareg descendent tous à la capitale pour se plaindre, direction de l'hydraulique, directeur régional de l'hydraulique Maradi ».* Selon, ce témoignage, le politique a joué un rôle déterminant dans l'aggravation des tensions entre ces protagonistes. Cela a rendu difficile le règlement du conflit par services compétents de l'administration locale de Dakoro et Maradi.

¹⁰⁸ Osty P-L., M.Magda et M. Meuret., 2002. Quels dispositifs pour une gestion concertée des ressources dans les écosystèmes pastoraux ? une équipe d'agronomes, écologues et zootechniciens construit des propositions de recherche, in Moreau R (dr), *Agronomes et territoires*, L'harmattan, Actes du colloque du 12 et 13 septembre 2002, 497 p, pp.119-211. Consulté, le 16 Mai, 2015

- **La territorialisation du conflit**

Ce conflit soulève aussi le problème de délimitation spatiale de la zone pastorale entre Bermo et Abalak. Cette affaire d'appropriation mobilise un dispositif administratif et politique local, régional et national pour départager les régions (Tahoua et Maradi). Les autorités administratives (préfets), coutumières et les commissions foncières (COFO) se sont réunies pour statuer sur l'appartenance territoriale du puits de Chigren. Cette tension sur la limite territoriale a pu être résolue grâce aux GPS et de cartes topographiques pour gérer administrativement le conflit entre ces localités pastorales.

En synthèse du cas (n°3), l'analyse identifie des processus d'occupation des terres pastorales par les touaregs et les peuls. Ces grands éleveurs s'approprient de l'espace par soit l'achat des puits pastoraux aux petits éleveurs ou des autorisations de fonçage auprès des autorités politiques. A Chigren, l'appropriation du puits par (A R) a provoqué le conflit entre les éleveurs autochtones peuls Wodaabé de Chigren-Bermo et les Touareg allochtones du département d'Abalak. L'accapement de ce puits et son accès monétarisé aux éleveurs peuls Wodaabé a révélé des antagonismes d'usage des ressources (accès à l'eau payante, systèmes de camelin et bovin), de limite territoriale (Abalak et Bermo) et l'implication des institutions publiques (ministères) dans le jeu conflictuel. Cette opposition entre les peuls et touareg caractérise ces processus d'accapement des ressources. Dans cette opposition, les éleveurs peuls Wodaabé et touareg ont mobilisé des arguments d'antériorité à l'espace pour réclamer les droits d'usage. Par contre, la mobilisation politique des associations pastorales peules autour de ces enjeux d'appropriation de l'espace et des ressources a démontré la stratégie d'action collective des éleveurs peuls à la préservation de l'espace pastoral de Chigren. Ce cas a souligné l'interventionnisme politique et institutionnel qui traduit la difficulté des institutions foncières locales à régler le conflit. Tous ces clivages socio-politiques et économiques résultent de ces processus d'accapement des ressources liés au foncier et aux usages. Au bout l'analyse, on découvre que ces deux groupes ethniques qui partagent ensemble l'espace pastoral tentent chacun de s'approprier le territoire.

6.1.2.4. Le conflit entre les peuls et les agriculteurs à Oli (Bermo)

Ce quatrième cas illustre un processus de migration agricole des sédentaires haussa sollicités par les peuls de la Vallée d'Oli. Ces derniers s'opposent au contrôle du puits d'Oli par les sédentaires parce qu'ils pensent être les premiers occupants du site. Ce conflit met en

évidence le rapport de force entre les peuls et les haussa pour le contrôle de l'espace. Cet état de fait réside dans les rôles politiques que jouent les élus locaux peuls dans la gestion administrative communale de Bermo.

- **Origines historiques et cadre spatial**

Il y a eu un processus de colonisation de terre de la vallée d'Oli par les agriculteurs du Sud du département de Dakoro et Guidan-Roundji. Ces populations Haussa « Gobirawa, originaire de Guidan Roundji », dont leur présence est due aux peuls Kékétawa et Farfarou cohabitaient depuis des décennies. Les premiers occupants peuls de la vallée furent les peuls « Farfarou » d'où vient le nom Oli, chef de ce campement. Ils étaient les premiers à foncer un puits traditionnel. Ces éleveurs peuls d'Oli ont fait venir les sédentaires haussa en leur octroyant des terres de culture. Cette migration était due aux sollicitations des peuls qui ont encouragé cette colonisation agricole dans leur terroir d'attache. Aujourd'hui, ces peuls et haussa cultivent les plateaux de la vallée et associent l'élevage à l'agriculture.

On observe à Oli un processus de colonisation agricole de la vallée par les agriculteurs sédentaires haussa. Ce processus fut sollicité par les peuls qui tentent de prévaloir leur droit du premier occupant pour le contrôle du puits cimenté foncé par l'Etat. Dans cette confrontation, les peuls utilisent leur réseau de relation avec l'administration communale pour contrôler l'espace.

- **L'enjeu et déroulement du conflit**

L'enjeu du conflit pour les éleveurs peuls est de contrôler le territoire de la vallée d'Oli. En 2002, un conflit s'est déclenché entre les peuls et les haussa sur la gestion du puits suite au fonçage d'un nouveau puits cimenté par l'Etat. À chaque puits cimenté foncé pour des usages communs, le code pastoral, impose la mise en place d'un comité de gestion. Le choix des organes de gestion a déclenché le conflit entre ces éleveurs peuls et haussa pour le contrôle de l'eau.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Les peuls Farfarou et Kékétawa**

Ces deux groupes ethniques peuls sont issus des sous-groupes différents des peuls venant du Sokoto (Nigéria) au Niger. Les peuls Farfarou étaient d'abord des peuls sédentarisés dans des terroirs agricoles de canton de Kornaka avant leur expansion dans les zones pastorales de Dakoro. Les peuls Kékétawa font parties des sous –groupes des peuls Wodaabé, principalement localisés dans la commune de Bermo. Dans ce campement, les deux (2) groupes ethniques peuls constituent l'ethnie dominante. Malgré leur entente parfaite, ces deux groupes ethniques adoptent des stratégies différentes. Les peuls Farfarou qui vivaient depuis lors avec les sédentaires font venir des agriculteurs haussa depuis leur premier site d'attache. Par contre les peuls Kékétawa cherchent à s'affilier politiquement à la commune de Bermo à dominance peuls Wodaabé.

- **Les agriculteurs Haussa**

Ce sont des sédentaires venant du sud du département de Dakoro. Les contraintes climatiques et l'évolution des systèmes de production ont poussé ces agriculteurs à la pratique de l'agriculture à coté des peuls.

- **L' élu politique peul kékétawa**

Lors des élections municipales de 2011, les peuls Kékétawa ont élu un conseiller municipal qui siège aux délibérations de prise de décision à la commune rurale de Bermo. Selon, nos informations, ce natif peul d'Oli a joué un rôle primordial dans l'obtention du titre de fonçage du puits cimenté.

- **Maire de Bermo**

Il est du même groupe ethnique que les peuls d'Oli. Ce responsable de la commune de Bermo a influencé la gestion du puits pastoral d'Oli par son soutien au comité de gestion.

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de conflit**

Les textes du code de l'eau impose la mise en place d'un comité de gestion. Les enjeux de contrôle de l'espace ont soulevé le conflit de gestion du puits entre les Peuls et Haussa. Les peuls entre eux font alliances pour contrôler le puits d'Oli. Le responsable de l'association KLD raconte une histoire qui résume cette tension entre ces deux communautés «... moi

aussi, j'avais toujours entendu parler de cette opposition entre les peuls et les haussa à Oli, c'était l'année dernière le jour du marché d'Oli que j'avais vu de mes propres yeux, un haussa résident avait installé son hangar ce jour-là à côté, non loin d'une habitation d'un peul d'Oli, le chef de campement était venu lui dire c'est dans notre espace que tu installes ton hangar, je veux que tu quittes cet endroit dans le plus bref délai, et c'était ce qui fût fait, H A 25-09-12, président LKD ». Cette menace verbale du chef de campement explique le contrôle de l'espace par les peuls à Oli.

- **La relation d'alliance avec l'administration communale**

Dans ce conflit, les relations politiques et administratives des peuls avec la mairie de Bermo ont joué sur la gestion du puits. Cette influence politique défavorise les haussa et entraîne un déséquilibre du pouvoir pour le contrôle des ressources pastorales.

- **Les arguments mobilisés**

Ce conflit entre les peuls et les haussa confirme à nouveau les arguments d'antériorité à l'espace. Ces éléments identitaires liés à l'espace¹⁰⁹ régissent les règles de partage et le rapport de force entre ces deux catégories de groupes ethniques.

- **Les relations aux institutions (commune, justice et autorités administratives)**

Cette opposition entre les peuls et agriculteurs reste très localisée et n'a pas été portée devant les institutions administratives locales et judiciaires. Cependant les élus locaux peuls ont joué un rôle déterminant dans les relations entre ces acteurs pour le contrôle de l'espace. Leur poids politique participe aux prises de décisions dans la gestion des ressources pastorales.

En synthèse du cas (n°4), nous affirmons que la colonisation agricole des plateaux de la vallée d'Oli par les agriculteurs sédentaires constitue un processus de migration sollicité par les peuls. Ce quatrième cas a montré des oppositions entre les peuls et les agriculteurs sédentaires Haussa sur la gestion du puits cimenté. Dans ce contexte, les peuls avaient mobilisé l'argument d'antériorité à l'espace pour légitimer leur rapport de force et aux ressources. Enfin, les conseillers élus ont joué un rôle déterminant dans ce conflit entre les peuls et les agriculteurs sédentaires pour la maîtrise de l'espace. Il montre la place qu'occupe l'institution communale sur la gestion des ressources. Le rapport aux institutions entre les groupes d'utilisateurs détermine l'accès ou le contrôle des ressources et du territoire.

¹⁰⁹ Zongo M., 2009. Terre d'État, loi des ancêtres, Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso, Cahiers du Cerleshs, Tome XXIV, n°33, pp.11-143.

6.1.2.5. Le conflit entre les touaregs et les peuls à Amoulass (Gadabédji)

Ce cinquième cas montre des peuls en provenance de la commune de Tamayo (Abalak) qui se sont sédentarisés à Amoulass (Gadabédji). Ces Peuls à la recherche d'une assise foncière veulent contrôler le puits d'Amoulass pour s'approprier l'espace occupé par les touaregs. Le conflit qui les oppose montre la stratégie foncière qui affecte l'usage du territoire. Ce cas illustre le contrôle de l'espace par les touaregs d'Amoulass politiquement puissant de par leur proximité sociale avec les autorités coutumières locales de Gadabédji.

- **Origines historiques et cadre spatial**

Il y a ici un processus de sédentarisation des éleveurs peuls « *Yamawa* », c'est-à-dire en langue, peuls venant de l'Ouest » qui cherchent des zones de parcours favorables à l'élevage Bovin. Ils sont originaires de la commune de Tamaya dans le département d'Abalak. Ces éleveurs peuls se sont installés à côté des campements nomades des touaregs à Amoulass pour valoriser les ressources pastorales. Ces touaregs, originaires d'Agadez se considèrent comme des maîtres de terre de par les relations qu'ils entretiennent avec les autorités coutumières touareg de Gadabédji. On a ici aussi un processus d'occupation du territoire par les touaregs. Ils contrôlent le puits cimenté d'Amoulass pour maintenir leur domination aux peuls sédentarisés de Tamaya. Il se joue une véritable lutte pour le contrôle de l'espace.

- **L'enjeu et déroulement**

Le contrôle de l'espace par le puits constitue l'enjeu entre les touaregs Ibdédayan et les peuls de Tamaya. Ces deux communautés s'opposent sur le puits foncé en 2011 sur fond de l'UEMOA par l'État du Niger. La mise en place du comité de gestion a suscité la tension entre ces groupes ethniques. La gestion du puits, objet du conflit a été le facteur déclencheur de l'opposition entre ces acteurs qui veulent chacun contrôler le territoire.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Les touaregs Ibdédayan**

Ce sont des sous-groupes des touaregs blancs qui contrôlent le terroir d'Amoulass. Ces éleveurs touaregs détiennent un important troupeau de camelins.

- **Les éleveurs peuls « yamawa »**

Ils pratiquent de l'élevage bovin et parcourent des zones de pâturage selon leur calendrier de transhumance saisonnière. Ces peuls entrent en concurrence avec les touaregs pour l'usage du puits pastoral. Cette cohabitation se révèle conflictuelle entre les deux (2) communautés.

- **L'autorité coutumière de Gadabédji**

C'est le chef de groupement touareg de la commune et incarne l'aristocratie targui à Gadabédji. .

• **Les relations entre les acteurs**

- **Le conflit d'usage de ressource**

Ces groupes ethniques (peuls et touaregs) s'affrontent pour la maîtrise de l'eau et de l'espace. Ces ressources occupent une place stratégique pour la pratique de l'élevage et l'accès aux pâturages.

- **La relation sociale entre les ethnies touaregs**

Les touareg Ibédayan entretiennent d'excellentes relations sociales avec les autorités coutumières de Gadabédji. Cette position conforte leur domination sur les peuls à Amoulass.

• **Les arguments mobilisés**

Les arguments d'antériorité sont mobilisés par les touaregs Ibédayan pour contrôler l'espace. Dans les zones pastorales, leurs occupants de l'espace font référence à des objets ou des contextes pour justifier l'emprise sur les ressources. Le témoignage ci-dessous confirme cette thèse sur les puits pastoraux «... *quand tu vas au Nord, il y a des agro-pasteurs, tu trouveras quelqu'un qui a une emprise sur ces puits-là, moi, il y a un monsieur qui m'a brandit un marteau pour me dire que c'est son puits ici, et que c'est le marteau (objet qui signifie puits privé) qui est la preuve que c'est son puits, tu comprends que tout celui qui arrive est obligé de s'adresser à lui, A D 14/11/2011, assistant technique du projet PAASAP de Maradi* ». Dans ce cas de conflit d'usage, les touareg évoquent la mort d'un de leur taureau à Amoulass sur leur site d'implantation.

- **Les relations aux institutions (commune et autorité coutumière)**

À Amoulass, l'opposition entre ces usagers des ressources n'a pas atteint les instances de gestion. Elle se situe à l'échelle de protagonistes. Cependant les relations qu'entretiennent les touareg Ibdédayan avec l'autorité coutumière et de la commune de Gadabédji influencent le rapport de force sur les usages.

En synthèse du cas (n°5), il y a un processus de sédentarisation des peuls « Yamawa ». Il résulte des dynamiques d'usage et d'occupation de l'espace entre les touareg ibdédayan et les peuls. Cette appropriation de l'espace des touaregs se fait par le contrôle des puits pastoraux. Ils s'appuient sur l'antériorité pour prévaloir leur stratégie, soutenus par les autorités coutumières. On s'aperçoit que les relations des groupes ethniques avec les institutions (commune et autorités coutumières) déterminent les rapports entre les usagers des ressources au-delà des arguments de l'occupation à l'espace.

6.1.3. Les conflits en zones agro- pastorales de Dakoro et Madarounfa

Les communes d'Azagor, Bader-Goula, Dakoro, Korahan et Soli-tagriss constituent les zones agro-pastorales de la vallée de la Tarka. Les agriculteurs sédentaires occupent en majeure partie ces zones en dehors d'Azagor et Korahan à dominance touareg et peuls.

6.1.3.1. Le conflit entre le chef du village sédentaire haussa de Roumbou II et le chef de groupement touareg d'Azagor

Ce sixième cas illustre une opposition entre le chef du village de Roumbou II et du groupement touareg à propos du contrôle de l'espace foncier de la vallée de la Tarka. Ce processus s'explique par migrations des familles des protagonistes vers la vallée de la Tarka à des époques qui remontent entre 1890 et 1920-25. Cette emprise sur l'espace s'opère à travers deux stratégies : Le contrôle des puits par les touaregs d'Azagor et la sécurisation foncière par les agriculteurs sédentaires. Ils cultivent la vallée pour valoir leur droit foncier par des extensions de cultures dans la vallée.

- **Les origines historiques et cadre spatial**

La première vague de migration des sédentaires haussa vers la vallée de la Tarka fut matérialisée par l'installation de la famille de Tambari Mamouda qui fonda le village de Roumbou I. Il était accompagné de ses trois frères qui ont créé à leur tour les villages de Maigochi et Sakabal « *Roumbou I est fondé par Tambari Mamouda en 1924, à la création du village dans la Tarka, il n'y avait pas de village, Tambari Mamouda est venu de Maiyara (Kornaka), puis à Kouka Goma et Roumbou I en 1924. Après son installation, ces trois demi-frères paternels, Dan- Kada, Hami et Maigochi le rejoignèrent à Roumbou I, puis, « Maigochi créa le village de Maigochi et Dan –Kada et Hami restaient avec Tambari Mamouda ; un jour un boucher du nom de Sakabal arriva chez Tambari et lui révéla de l'existence d'un futur marché « Sakabal » et Tambari lui offrit un taureau noir. À la création du marché, Hami et Dan-Kada partaient rejoindre Maigochi à Sakabal (Actuelle commune de Roumbou, B O 26/09/201, fils de Oubankadi et chef fondateur du village de Roumbou II)». En 2002, le chef de village de Roumbou II, héritier de Tambari Mamouda avait créé son nouveau village sédentaire dans la vallée de la Tarka. Il fait venir des agriculteurs du Sud pour sécuriser son territoire agricole « *en réalité, le nœud du problème, c'est que des agriculteurs venus de Kornaka voulaient s'enregistrer dans mon village, c'est nos frères et parents, le chef de groupement touareg d'Azagor affirmait être engagé à ne pas les laisser cultiver dans cette zone, (chef du village de Roumbou II)»*. Le descendant de Tambari Mamouda mobilise cet argument de l'antériorité de ses parents pour valoir son droit sur la terre. Quant aux familles du chef de groupement touareg d'Azagor (famille Mouloul), elles étaient tous d'abord au flanc Sud de la vallée, plus précisément à Ouwala. Les trois premiers points d'eau anciens étaient Soumilti Jaki, Roumbou I et Ouwala dans la vallée. Le chef de campement nomade de Kougou et membre du CAPONG explique les premiers arrivants dans la vallée de la Tarka, les maîtrises foncières et limites territoriales des populations résidentes actuelles «*... nos parents étaient présents dans la vallée de la Tarka avant l'arrivée de (May-Bougé, c'est-à-dire le blanc à la petite culotte en langue), l'administrateur colonial de la subdivision de Dakoro en 1947. Je suis né ici moi-même il y a de cela 68 ans. Notre campement dépendait du Canton de Birnin Lallé au temps du chef de canton de Birnin Lallé « Grandam. ». Avant, ici les points d'eau qui existaient, c'étaient (Soumilti Jaki à l'Est de Dakoro avant Bargass, et au Nord, il n'y a que le puits de Roumbou I, au Sud-Ouest le puits de Ouwala ancêtres des touareg d'Azagor avec Mouloul , père du chef de groupement touareg actuel d'Azagor , juste au flanc de la vallée de la Tarka dont on**

abreuvait nos animaux avant que le vieux fonce aussi sont puits dans la vallée de la Tarka, H O 24-09-2012, chef de campement nomade de Kougou, membre du CAPONG ». Le chef de campement peul de Kougou raconte les maîtrises foncières dans la vallée de la Tarka et l'identité des premiers occupants de l'espace pastoral de la vallée mère. Cependant, derrière ces tensions foncières, les deux (2) chefs coutumiers s'affrontent pour sauvegarder leurs droits fonciers. Cette situation est due au flou juridique de la vallée mère de la Tarka depuis l'époque coloniale « *espace considéré comme vacant et sans maître* », par l'administrateur colonial Vilmin Maurice en 1947. Ce qui fait que chacun des protagonistes cherchait à faire valoir son droit coutumier. Le chef du groupement touareg d'Azagor témoignait que le développement des cultures était dû à un autre processus de la croissance démographique «... *la plupart sont des villages anciens, mais ils ne cultivaient pas dans la vallée de la Tarka, l'agriculture se pratiquait que sur des plateaux ensablés le long de la Tarka, avant ils pratiquaient de l'élevage et pas de l'agriculture ; mais avec la pression démographique et surtout avec l'ignorance, les gens se sont abattus sur la vallée A M 27-11-2011 chef du groupement touareg d'Azagor* ». Les arguments de ces autorités coutumières expliquent leur stratégie de contrôle de l'espace. Ils traduisent de forme de conflit de légitimité entre deux (2) descendants des occupants de la vallée de la Tarka.

On peut distinguer trois (3) processus dans les migrations des populations haussa de Roumbou I et touareg d'Azagor des plateaux vers la vallée de la Tarka. Premièrement l'installation des sédentaires haussa dans la vallée pour échapper à la menace du pouvoir aristocratique de Kornaka. Deuxièmement, les descendants des touaregs d'Azagor qui étaient au flanc Sud de la vallée s'installèrent à l'intérieur. Et enfin, les descendants de sédentaires haussa de Roumbou II qui ont procédé à des nouvelles extensions de cultures dans la vallée de la Tarka. Ces processus expliquent la confrontation de ces deux groupes d'anciennes vagues de migration.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu de ce conflit est de contrôler la vallée de la Tarka par ces autorités coutumières. Le fonçage du puits traditionnel en 2012 par les éleveurs touareg d'Azagor à la limite des champs de sédentaires haussa de Roumbou II était l'objet du conflit. L'autorisation de fonçage était accordée par le chef de groupement touareg d'Azagor via le maire. Il a autorisé aussi l'installation de ces éleveurs Touaregs autour du puits foncé. Cette action déclencha le conflit entre le chef du village Haussa de Roumbou II et le chef du groupement touareg

d'Azagor « ... et cette année en Avril 2012, on vu brusquement des populations touareg en train de foncer un puits entre nous et Azagor et pire à moins d'un km de Roumbou II ; j'ai interpellé le maire d'Azagor pour des explications, il m'avait répondu ; c'est vrai à l'endroit indiqué, ces gens avait refusé de foncer le puits là-bas, ils ont changé de lieu pour s'approcher de vous et avec l'accord du chef de groupement » ; « et ces touareg auraient dû payer 600.000 fcfa au chef de groupement touareg, entretien chef du village de Roumbou II ». Selon, ce témoignage ci-dessous, les raisons du déclenchement de ces conflits fonciers c'était l'enjeu de sécurisation foncière de chacun des protagonistes « ... c'est ça qui est à la base de conflit entre ces deux communautés, chacun revendique la possession du terroir... et de l'autre côté ces touareg qu'il a amené, ont leur terroir d'attache de l'autre côté; leur espace d'origine et si ces gens foncent de puits, ils vont s'approprier des terres, 06/09/12 chef de canton sédentaire de Birnin Lallé ». Ce conflit entre l'autorité traditionnelle des éleveurs touareg et haussa sédentaires à Roumbou II traduit le clivage deux systèmes de production. Ces systèmes ont besoin d'espace de la vallée de la Tarka d'où la confrontation d'intérêt entre ces groupes d'acteurs.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le chef du village de Roumbou II** : Il est l'héritier de la famille Tambari Mamouda. Ce chef du village a récemment créé ce village de Roumbou II en 2002.
- **Le chef de groupement touareg d'Azagor** : Il est le descendant de la famille d'éleveur touareg Mouloul, originaire de groupement nomade d'Azorin (Madaoua). Il était reconnu chef de groupement touareg d'Azagor en 1984 par l'Etat du Niger, et commune en 2004.
- **La maire d'Azagor** : Il est le neveu du chef de groupement touareg et dirige la commune depuis les élections communales de 2011.

- **les relations entre les acteurs**

- **Le lien familial entre le chef de groupement touareg et le maire**

Avec les enjeux fonciers et politiques, les chefs de groupement cherchent à contrôler les mairies. Dans le cas d'Azagor, le maire est le neveu du chef de groupement touareg. Cette forme instrumentalisation de l'institution communale renforce le pouvoir de cette autorité coutumière.

- **La relation de conflit sur la vocation pastorale de la vallée de la Tarka**

Cette opposition exprime les visions différentes de la vocation de la vallée de la Tarka entre ces deux acteurs « ... je continue de clamer haut et fort que ce terroir de la vallée –Tarka est une terre à vocation exclusivement pastorale (A M 18-01-2012, chef du groupement touareg). Par contre, le chef du village de Roumbou II pense qu'il dispose d'un droit coutumier sur la terre de ces ancêtres.

• **les arguments mobilisés**

Le chef du village mobilise l'argument d'antériorité de ces ancêtres pour valoir son droit sur l'espace. « ...en ce temps, il n'y a aucune autorité locale jusqu'au Cercle de Tanout à l'Est et Cercle de Madaoua à l'Ouest, Tambari Mamouda servait d'intermédiaire entre ces agents coloniaux, et puis en 1945, Tambari Mamouda et M P sont amenés comme des commis de l'administration coloniale au cercle de Tanout, et en 1947 avec le nouveau cercle de Dakoro ; les colons avaient ramené ces personnes à Dakoro sous l'autorité de Vilmen Maurice ; « Tambari Mamouda est l'oncle de notre père Oubankadi, ils étaient venus ensemble fonder l'ancien village de Roumbou I ; Oubankadi fut aussi ancien commis de l'administration à Tchindabaraden et à la retraite, il est devenu chef du village de Roumbou II et cet espace pastoral fut donné par Vilmen Maurice à notre père O K en 1947, qui a mis son frère A K pour s'installer dans la zone. Tous ces gens sont morts, il reste que ces descendants dont je suis l'actuel chef du village de Roumbou II B O26—09-2012 ». Ces arguments énoncés du chef de Roumbou II tirent leurs fondements dans l'histoire du peuplement de la vallée de la Tarka avant l'arrivée de l'administration coloniale. Par contre, le chef du groupement pastoral défend le statut de terre pastorale de la vallée tel prévu par le décret colonial de 1947 qui classait cet écosystème de « terre vacance et sans maître »

• **Les relations aux institutions**

- **Le recours à l'autorité administrative du département de Dakoro**

Devant la difficulté d'un consensus entre les parties, le chef du village de Roumbou II fait recours aux institutions formelles : « ... de là j'ai porté la question devant le préfet qui affirma de n'être au courant de l'autorisation de fonçage du puits, de même que le secrétaire permanent de la COFODEP Dakoro B O chef du village de Roumbou II ».

- Le recours à la justice

Face à l'incapacité de gérer ce type de conflit foncier par la commission foncière, le chef de Roumbou II a sollicité la justice de Dakoro. Pour la circonstance, un comité technique local sous la supervision du juge s'est déplacé sur le terrain. Ce travail consiste à réaliser l'inventaire et la confrontation des avis des parties et autres témoins. « *C.-à-d., le juge s'est transporté sur le terrain avec le représentant de la COFO et faire la cartographie du lieu sans quoi la décision du juge est nulle et non avenue, tous les protagonistes et les témoins doivent être sur le terrain, mais on n'a pas les moyens d'être sur le terrain chaque fois, on demande aux parties en conflits de financer le transport judiciaire, par cet acte, on passe outre M R , 11-09-2012, juge de Dakoro* ». Mais ce déplacement n'a pas permis la résolution de conflit entre les deux protagonistes qui avaient refusé la médiation « *...nous étions une délégation de six (6) : la gendarmerie, les services de l'environnement, de l'hydraulique et de l'élevage, les chefs de canton de Birnin Lallé et du groupement d'Azagor et les membres des associations pastorales; l'objectif de la mission était d'identifier les terres exploitées et mises en valeur par la famille héritière d'Oubankadi, limiter les zones de cultures afin d'éviter de glisser dans un processus juridique dont le terroir en question a fait l'objet depuis presque une décennie avec chaque fois avec de rebondissement non fondé, vérifier la limite du front agricole H M 08-10-2012, responsable départemental de la commission foncière de Dakoro* ». Les acteurs de conflits étaient restés figés sur leur position le jour de la mission « *et j'ai dit au préfet que seule ma mort pouvait empêcher l'exploitation de ce terrain. B O, chef du village de Roumbou II* ». De l'autre côté les descendants de la chefferie d'Azagor défendaient la vocation pastorale de la Tarka « *la vallée-Tarka est un domaine public, reconnue comme zone de pâturage, l'appartenance d'un terroir propre à une famille en dehors de leur champs de culture devrait être exclue A M 18-01-2012, chef de groupement de Azagor* ». Afin d'apaiser la tension, le chef de Canton de Birnin Lallé avait invité les acteurs à plus de modestie « *moi j'invite les parties à faire pression sur elles-mêmes, de surmonter leur passion et faire preuve de sagesse en faveur d'une compréhension mutuelle et trouver une solution durable à cette situation embarrassante I M 18-01- 2012, chef de canton de Birnin Lallé-Dakoro* ». Ce témoignage a souligné la difficulté de la justice et la commission foncière à régler ce conflit entre le chef de Roumbou II et de groupement d'Azagor à propos des extensions de cultures dans la vallée.

- **Le recours aux compétences des associations pastorales (AREN, CAPONG)**

Comme, le conflit n'avait pas trouvé de solution formelle, le dispositif de concertation (COFO, juge, associations pastorales et services techniques, autorités coutumières) avait mobilisé le savoir local de membres des associations sur le terrain pour calmer le jeu «... *on a pu arrêter la progression de terres en effectuant une mission avec la COFO, le préfet et les autorités traditionnelles et les représentants des associations pastorales tout en faisant référence à ces personnes ressources qui maîtrisent l'histoire de la zone et limite territoriale de chaque partie en conflit, 06/09/12, chef de canton sédentaire de Birnin Lallé* ». Les associations pastorales et COFO) avaient contribué à apaiser cette opposition en mobilisant les mémoires collectives sur les limites territoriales des parties en conflit. Ces associations pastorales (AREN et CAPONG) ont joué un rôle très important dans la gestion du conflit par le suivi des institutions.

- **Les relations de conflit entre la COFO et les chefs coutumiers**

Ces tensions révèlent un enjeu de pouvoir entre la COFO et les chefs traditionnels. Ils pensent que cette institution outrepassé son champs de compétence en matière de gestion des terres et parcours pastoraux « *...les chefs coutumiers pensent qu'ils ont les pouvoir d'octroyer les terres, moi je leur dit non, vous n'avez aucun pouvoir depuis 1963 et ce sont les textes qui le disent, s'il y a nécessité, il faudrait une procédure et un examen lucide à faire avant l'octroi des terres; d'où la nécessité de faire une sensibilisation pour sécuriser la zone pastorale, j'ai fait comprendre à ce chef de canton qu'aujourd'hui, les communes viables sont celles qui disposent des marchés à bétail, et ça c'est le poids des éleveurs dans le financement des collectivités territoriales H M 25-09-2012 responsable de la commission foncière départementale* ». Les chefs traditionnels manifestent leur mécontentement quant au rôle dévolu à la commission foncière comme office de police judiciaire (OPJ). Ces textes du code rural placent les chefs des villages, sujets directs et collaborateurs des autorités coutumières président des COFOB. Par contre ces chefs de canton ou de groupements sont membres. Cette réforme déplaise les autorités coutumières en ce qu'elle accorde plus de pouvoir à leurs subalternes.

En synthèse du cas (n°6), les processus de migration et d'extensions de cultures dans la vallée de la Tarka expliquent les raisons des oppositions entre le chef de groupement d'Azagor et le chef du village de Roumbou II. Ce dernier mobilise l'argument d'antériorité de ces ancêtres pour valoir son droit foncier alors que le chef de groupement défend la vocation pastorale de la vallée. Au-delà des tensions entre des modes de production, l'enjeu du conflit était de

contrôler de l'espace par les parties. Cette appropriation de l'espace se fait à travers deux stratégies : le contrôle des puits par le chef du groupement touareg et la sécurisation foncière par le chef du village de Roumbou II. Par ailleurs, la justice et commission ont fait preuve d'inefficacité dans le règlement du conflit. Cependant, les organisations pastorales ont joué un rôle déterminant dans la gestion du conflit. Elles ont permis la délimitation territoriale et l'arrêt des extensions de surfaces cultivées.

6.1.3.2. Le conflit entre le chef du village de Mailafia et les touaregs de Maiwassa

Ce septième cas décrit la tension entre le chef du village haussa qui s'est installé autour du puits pastoral de Hada dont les touaregs revendiquent la propriété. Ce processus d'appropriation des ressources a été soutenu par les autorités locales (chef de groupement et maire) en faveur des éleveurs de Maiwassa. Il met en jeu le rôle du pouvoir local dans l'accaparement des ressources dans ces conflits d'usage. Cependant, la justice centrale a constitué le dernier rempart pour régler ce conflit. Cependant, le conflit entraîne une recomposition de l'espace avec la communalisation.

- **Les origines historiques et le cadre spatial**

Le village de Mailafia est situé dans la commune d'Azagor à 70 m du puits pastoral colonial de Hada. Cet ouvrage fut réalisé par l'administration coloniale vers les années 1947 pour contrôler les mouvements des éleveurs touaregs d'antan. Ces mouvements sont ressentis comme un obstacle au contrôle territorial de la vallée de la Tarka. À cette époque, ils éprouvèrent des difficultés à contrôler cet espace et la stratégie de ces derniers consistait à foncer des puits pour maintenir ces éleveurs. Ces puits anciens étaient Hada, Maiwassa et Kombaki. Les éleveurs touaregs sont encouragés à sédentariser autour de ces points d'eau foncé par l'administrateur Vilmin Maurice pour des raisons économique (impôts) et territoriale. Ce témoignage prouve le contrôle du puits pastoral de Hada par les touareg de Maiwassa « ... j'ai aujourd'hui 63 ans et bien avant moi le puits de Hada existait, c'était Vilmin Maurice, administrateur colonial de 1947, qui avait ordonné le fonçage du puits aux éleveurs, et notre grand-père Hada pâturait dans la zone, maintenant, c'est nous les descendants de Hada qui contrôlent le puits, pas le chef du village haussa de Mailafia, B Z 03/09/2012, gestionnaire délégué du puits de Hada ». Puis il y a eu une phase d'installation des sédentaires haussa suite à la création de l'école nomade à côté du puits. Le gardien de

cette école fut le père de l'actuel chef du village de Mailafia et commis de l'administration coloniale.

Donc, nous constatons un processus d'appropriation des ressources par les éleveurs touareg de Maiwassa. Ce processus découle de la stratégie de contrôle de l'espace à travers le puits. Cette sédentarisation découle des politiques de modernisation de l'élevage optées par les colonisateurs. Elle est ancienne et différente de nos jours à celle qu'observe beaucoup plus en zone pastorale. Les peuls et touareg se sédentarisent pour contrôler les territoires pastoraux. Par contre la migration haussa est sollicitée par les colons français pour soit garder ou contribuer à la réalisation des ouvrages coloniaux. Ces processus renforcent les compétitions d'accès aux ressources et d'appropriation de l'espace.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu du conflit est le contrôle du puits par le touareg. Ces deux groupes touareg et haussa entrent concurrence pour les usages du puits de Hada. Il sert à l'abreuvement et alimentation des animaux et populations du village. Le refus d'accès à ce puits aux éleveurs de Maiwassa a déclenché le conflit entre 2005-2008.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le chef du village de Mailafia**

Il est le descendant de Kantagué et commis de l'administration de Vilmin Maurice.

- **Les éleveurs de Maiwassa**

Ces éleveurs sédentarisés en provenance de Madaoua pratiquent un élevage camelin. Ils se revendiquent la possession des puits pastoraux foncés au temps de la colonisation française dans la vallée de la Tarka.

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de conflit**

Ces deux (2) groupes se sont affrontés pour contrôler l'espace. Au-delà de cet enjeu, il y a aussi la dimension institutionnelle du conflit. Le chef du village de Hada refusait de se rattacher à la commune d'Azagor aux dépens de Dakoro.

- **La relation d'alliance entre les touaregs**

Ce conflit a révélé de relation alliance le chef du groupement touareg et les éleveurs de Maiwassa pour gérer le puits. Les affinités ethniques ont renforcé le sentiment d'appartenance

entre ces touaregs de Maiwassa et les autorités coutumières d'Azagor. Ces derniers ont soutenu les éleveurs dans la gestion du conflit par le canal politique selon des nombreux témoignages sur le terrain.

- **Les arguments mobilisés**

Selon nos entretiens avec les deux protagonistes, deux (2) arguments sont mobilisés pour légitimer la gestion du puits. Ces touaregs de Maiwassa parlent « *don du puits par Vilmin Maurice, administrateur colonial à leur père éleveur du nom de Hada* ». Ils défendaient l'argument de l'antériorité à l'espace, lequel corrobore la reconnaissance de leur droit par l'administration coloniale. De l'autre, le chef du village de Hada se réfère aussi non seulement aux droits coutumiers (héritage de son père Katangué) mais la participation de ce dernier aux travaux de fonçage du puits au côté de l'administration de Vilmin Maurice. Ces acteurs mobilisent tous les arguments d'antériorité et des droits coutumiers pour valoir leur prétention territoriale.

- **Les relations aux institutions (commune, justice)**

- **La recomposition spatiale**

Ce village sédentaire haussa qui était rattaché territorialement à Azagor refusait de se rattacher à la commune d'Azagor. Ce phénomène découle des conséquences de la décentralisation dans la vallée de la Tarka.

- **Le recours à la cour suprême de justice de Niamey**

La justice locale de Dakoro n'a pas réglé le conflit porté devant le tribunal par le chef du village de Mailafia. Ce dossier n'ayant trouvé de solution à Dakoro et Maradi par les protagonistes. Le conflit en appel a finalement été tranché par la cour suprême de Niamey en faveur des éleveurs de Maiwassa.

En synthèse, du cas (n°7) l'étude montre un processus d'appropriation des ressources qui s'opère par le contrôle du puits. Ce processus est le résultat de la sédentarisation des éleveurs par l'administration coloniale dans la vallée de la Tarka et de l'installation des sédentaires autour du puits pastoral. On découvre que ces deux groupes d'acteurs mobilisent les arguments de droits coutumiers pour valoir leurs velléités spatiales. Il découle de ce conflit une conséquence de la décentralisation dans la vallée de la Tarka qui est la recomposition territoriale du village de Mailafia.

6.1.3.3. Le conflit entre les chefs des villages d'agriculteurs de Maigochi Jakou (Roumbou) et Dan Sara (Azagor)

Ce huitième (8) cas oppose deux (2) chefs des villages d'agriculteurs déjà installés à propos du contrôle de l'enclave pastorale entre leurs terroirs villageois. Il montre la précarité des droits fonciers aux villages sédentaires nouvellement installés dans la vallée.

- **Les origines et le cadre spatial**

Nous identifions ici deux (2) phases de processus de migration des villages d'agriculteurs vers la vallée de la Tarka : La première phase d'installation plus ancienne des populations de Maigochi Jakou et la deuxième des villages de Na-allah et Dan-sara. Ce conflit se résume un processus d'extension des surfaces cultivées sur l'enclave pastorale située entre les villages. Ces agriculteurs cherchent à valoir leur droit foncier par la mise en culture de l'enclave pastorale.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu était de contrôler de l'espace entre les chefs des villages pour les terres de culture. Le fonçage d'un puits cimenté à Dan-Sara en 2000 par le service départemental de l'hydraulique de Dakoro a déclenché le conflit. Le chef de Maigochi Jakou s'est opposé à la réalisation de l'ouvrage. Cette opposition prouve la non reconnaissance des droits fonciers au village de Dan-sara par le chef de terre de Maigochi qui revendique le droit sur l'espace.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le chef du village haussa de Maigochi Jakou**

Il est le fondateur et revendique l'ancienneté à l'occupation de la vallée.

- **Le chef du village haussa de Dan-sara**

Le village provenait de la sécession du village de Na-allah auquel dépendaient les populations de Dan-sara. Avec la sécheresse de 1973-1974, le chef du village de Dan-sara et ses compagnons défrichèrent les terres et s'installèrent sur l'ancien site abandonné par les gens de Garin Mayaki.

- **Le village de Na-allah**

Il représente le village tuteur des populations de Dan-sara avant la sécession.

- **Les témoins au conflit**

Ils sont originaires de Guidan Mayaki dans la commune de Dan Goulbi. Ces témoins étaient les premiers à venir défricher ces champs occupés par les populations de Dan-sara avant la sécheresse de 1973.

- **Les alliés au conflit**

Durant les phases du conflit, le chef du groupement touareg d'Azagor a soutenu le village de Dan-sara alors Na-allah s'est penché du côté de Maigochi Jakou. Le comportement du chef de groupement montre un enjeu politique celui de la défense du village de Dan-sara, administrativement rattaché à la commune d'Azagor. Il lutte indirectement pour conserver la gestion de l'enclave pastorale.

- **La direction de l'hydraulique de Dakoro**

Elle représente le service étatique chargé de planifier la desserte en eau des populations dans le département.

- **La justice de Dakoro**

Le chef du village s'est référé à cette institution judiciaire pour régler le différend entre lui et le chef du village de Maigochi Jakou.

- **La cour suprême de Niamey**

C'est la juridiction qui avait mis fin au conflit entre ces deux chefs des villages.

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de tutorat entre les villages de Na-allah et Dan-sara**

On découvre qu'il existait de par le passé un lien d'entente entre les deux villages. Ils ont participé ensemble à la protection de leur terroir aux extensions de culture des populations du village de Garin Mahaman Raré. Ce village menaçait à l'Ouest le village de Na-allah.

- **Les relations d'alliance entre Maigochi et Na-allah**

Ce conflit a révélé la relation d'alliance entre Maigochi et Na-allah. Selon ces enjeux fonciers, cette alliance traduit une méconnaissance de droit foncier à Dan-sara sur l'espace situé entre ces deux communautés agricoles.

- **La relation de conflit**

Cette opposition a entraîné une rupture des relations sociales les deux villages. Elle provoque des sentiments d'autochtonie chez les villages de migration ancienne dans la vallée de la Tarka.

- **Les arguments mobilisés**

Les différents acteurs mobilisent dans leur argumentation l'antériorité à l'espace pour valoir leur droit foncier. Le chef du village de Maigochi Jakou et celui de Dan-sara se prétendent être le maître de l'espace qu'ils occupent.

- **Les relations aux institutions (justice et coutume traditionnelle)**

- **Le recours en justice**

Devant la nécessité de départager les deux acteurs, le chef du village de Maigochi Jakou a porté l'affaire en justice de Dakoro. Malgré la preuve des témoignages des agriculteurs de Guidan Mayaki et du chef du village de Garin Mahaman Raré, le chef du village de Maigochi Jakou a refusé de se soumettre aux décisions des juges qui se sont succédé à Dakoro depuis une dizaine d'années. De 2000 à 2010, ces six (6) juges ont participé au règlement du conflit sans arriver à le résoudre « ... *durant ces phases de conflit, il y avait eu six (6) juges qui ont participé au jugement de ce conflit à Dakoro, M S chef du village de Dan Sara* ».

- **Le recours au serment coranique par la justice**

Lorsque le règlement devient difficile, le juge se réfère au serment coranique pour mettre fin au conflit « ... *selon la coutume islamique, celui qui cultive, c'est celui qui jure et on a fait appel à la famille de Mayaki, ces témoins avaient affirmé au juge que « nous n'avons pas de frontière entre nous même auparavant, M S chef du village de Dan- Sara* ». Donc, sur la base des témoignages des gens de Mayahi, le juge ordonne au chef du village de Dan-sara de jurer sur le coran pour valoir son droit foncier. Ce recours au mode traditionnel s'explique par l'impuissance de la justice et la commission foncière à résoudre localement le conflit entre les deux chefs du village.

- **Le recours à la cour suprême de justice**

Les conflits fonciers atteignent le plus souvent la justice de Dakoro. Cette instance d'arbitrage n'a pu malheureusement arriver à régler ce différend entre Maigochi et Dan-sara. En définitive, c'est la décision de la cour suprême de Niamey qui a mis fin à cette tension foncière.

En synthèse, le cas (n°8) est révélateur d'un processus de migration et d'extension des terres de culture par les sédentaires Haussa dans la vallée de la Tarka. Ce phénomène structurel a engendré de tensions foncières sur l'enclave pastorale de Dan-sara. Les deux chefs du village ont mobilisé des arguments du droit coutumier pour sécuriser l'espace pastoral entre leur

terroir villageois. Il ya eu plusieurs recours au niveau des instances juridictionnelles pour résoudre le conflit entre les deux chefs de villages sédentaires. Cette judiciarisation à des échelles différentes témoigne la difficulté des institutions formelles à régler localement les conflits fonciers.

6.1.3.4. Le conflit entre les chefs de groupement touareg d'Azagor et peuls de Korahan)

Ce neuvième cas expose un conflit foncier entre l'autorité coutumière touareg qui fait venir les agriculteurs en leur octroyant des terres de culture sur l'enclave pastorale en partage que revendique l'autorité peule de Korahan. Cette tension est entretenue par le flou de limites territoriales entre les zones agro-pastorales dans la vallée de la Tarka.

- **Les origines historiques et cadre spatial**

L'aire pastorale de Bakin Moutoun (cf. carte de conflit) est une réserve pastorale dans le département de Dakoro à cheval entre le terroir de Korahan et la commune urbaine de Dakoro. Elle a une superficie de 2751 hectares et 29,47 Km de périmètre (COFO, Dakoro, 2012). Ce conflit foncier découle d'un processus de colonisation agricole des agriculteurs haussa, processus encouragé par les touareg « *il y a aussi un problème foncier entre Korahan et Azagor suite à une vente d'un espace pastoral par Azagor, en fait c'est l'autorité d'Azagor via un groupement satellite de Nobé (Madaoua), Gama, Azarori, c'est la même famille, , donc ce relai s' appelle Sourata ... c'est avec lui que le chef de groupement profite pour vendre de terrain à ces agriculteurs avec le flou qu'on ne sait d'où se trouve la limite entre Madaoua, Bouza et Abalak, la personne n'est ni de Madaoua, ni de Bouza, ni de Dakoro, il vit dans une zone floue dont on ne sait le contour exact ; mais théoriquement il dépend d'Azagor et peut se relier sur Bouza ou Madaoua ; c'est des touareg nobles qui ne vivent que du vol du bétail, ils ont des esclaves qui volent les animaux pour eux et ces derniers les protègent* 08/09/12 II, responsable local du Projet PASEL à Dakoro.

On peut souligner ici un processus de colonisation agricole provoqué par les touaregs sur l'enclave pastorale partagée. Cette pratique foncière traduit la stratégie de contrôle de l'espace par les touaregs qui s'effectue par l'octroi de terre aux agriculteurs. Cependant, les limites territoriales floues participent à l'appropriation de l'espace par les autorités coutumières.

- **L'enjeu et déroulement du conflit**

L'enjeu véritable est le contrôle de l'espace. Le transfert de gestion de ressources avec la communalisation suscite un besoin d'administrés pour l'autorité touareg d'Azagor.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le chef du groupement touareg d'Azagor**

Il est l'autorité coutumière dans la commune d'Azagor. Le chef de groupement incarne le titre gestionnaire de terre et représente l'institution traditionnelle.

- **Le chef du groupement peul de Korahan**

Il représente le pouvoir coutumier peul dans la commune de Korahan.

- **Les agriculteurs**

Ce sont des cultivateurs haussa qui se font installer dans l'enclave pastorale de Bakin Moutoun.

- **La commission foncière départementale (COFODEP)**

Elle est chargée de la sécurisation foncière et de la délivrance des titres fonciers. Ici, cette commission a contribué au balisage de l'aire pastorale de Bakin Moutoun.

- **Le Projet PASEL**

Ce projet de gestion de ressources naturelles a pour but l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et l'accès aux ressources. Il a appuyé les associations pastorales à la sécurisation de l'enclave pastorale.

- **Les associations pastorales (AREN et CAPONG)**

Elles ont collaboré avec les projets de développement PASEL et la COFO pour sécuriser ces espaces pastoraux.

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de conflit entre les deux chefs coutumiers**

Cette relation prend de plus en plus de l'ampleur avec la création des nouvelles communes rurales dans la vallée de la Tarka. Cela a constitué une stratégie de contrôle de l'espace par ces autorités coutumières peules et touareg.

- **La relation de collaboration entre les associations pastorales**

Avec les processus de colonisation agricole, ces associations pastorales (AREN, CAPONG), se sont ensemble mobilisées pour sécuriser l'aire pastorale de Bakin Moutoun.

- **Les arguments mobilisés**

Le chef de groupement peul estime que l'enclave pastorale est incluse dans le terroir de la commune de Korahan. Par conséquent, la gestion foncière lui revient de droit. De l'autre côté, le chef de groupement touareg mobilise l'argument du statut de la zone pastorale de la vallée de Bakin Moutoun « ... *on a fait la décentralisation sans découpage, chaque commune administre seulement les populations sans découpage physique clair, tu trouves des villages administratifs situés à un 1km de la commune mais rattachés à la commune de Dakoro ou Roubou ou Gadabégi ou Korahan AM 02-27-2012, chef de groupement Azagor* ». Ce conflit autour de l'aire pastorale est soutenu par des arguments de droits coutumiers. Le chef de groupement touareg défend l'idée que « *l'espace de l'aire pastorale de Bakin Moutoun n'appartient à personne* » pour valoir son droit sur cet espace pastoral.

- **Les relations aux institutions (associations pastorales, COFO, projet PASEL)**

- **La mobilisation sociale des associations pastorales (AREN, CAPONG).**

L'emprise agricole de l'aire pastorale a fait l'écho au sein du mouvement associatif local. Les associations pastorales (AREN, CAPONG) se sont mobilisées pour entreprendre des actions de sécurisation de l'enclave en 2011. Ces acteurs associatifs locaux (AREN, CAPONG) sont intervenus avec le PASEL et la COFO pour baliser cette ressource en voie de disparition « *Je t'ai dit, de crainte que l'enclave pastorale de bakin Moutoun, ne soit totalement mise en culture, nous étions tous mobilisés à Dakoro, associations pastorales, autorités coutumières et administratives, appuyé par le Projet PASEL pour baliser cet espace pastoral et c'est de cette manière que l'enclave était sécurisée H A, secrétaire permanent du CAPONG Dakoro* ». Ces institutions pastorales ont par ailleurs contribué la sécurisation foncière dans le département «... *nous avons balisé trois aires des pâturages à Dakoro (Bokoloji, Bargass et Takin Rakouma OB ,22/09/2011* », *animateur régional AREN* ». Cette mobilisation a fortement permis la préservation de cet écosystème pastoral.

- **Le mode d'action citoyen**

Face à l'enjeu de sécurisation foncière, les associations pastorales ont réussi à impulser un mode d'action participatif auquel ont adhéré la commission foncière et le projet PASEL.

En synthèse du cas (n°9), nous disons que le processus de colonisation agricole de l'enclave pastorale de Bakin Moutoun découle de la volonté des touaregs de s'approprier l'espace. Cette pratique foncière a entraîné le conflit entre le chef de groupement touareg d'Azagor et

peul de Korahan. Elle traduit une conséquence de la décentralisation à laquelle la délimitation de la commune pose énormément de problème d'emprises agricoles. Toutefois, les deux (2) autorités coutumières s'appuient sur l'argument de droit coutumier pour valoir leur droit sur cet espace. Cependant, les organisations pastorales ont joué un rôle important dans la sécurisation foncière de l'aire pastorale avec l'appui de la commission foncière et le projet PASEL. Elles ont résolu le conflit localement par un mode d'action citoyen. Ces organisations pastorales ont mis fin au grignotage de l'enclave pastorale et la dégradation des ressources. Elles ont mobilisé les commissions foncières, autorités coutumières et administratives, les projets de développement pour sécuriser définitivement l'enclave pastorale.

6.1.3.5. Le conflit social

Ce dixième cas montre un phénomène particulier des touaregs noirs qui cherchent à s'émanciper face aux autorités touaregs blancs plus forts dont ils dépendaient. Ces touaregs s'organisent pour améliorer leurs conditions de vie auprès des projets de développement.

- **Les origines historiques et le cadre spatial**

Ces touareg noirs vivent dans deux (2) campements nomades « Homboric et Issidey », issus de la même famille. L'espace qu'ils occupent se situe dans la commune d'Azagor à quatre (4) km du chef lieu de la commune dirigée par des touaregs nobles. De par le passé, ces touareg noirs ont pour origines Tchintabaraden (Tahoua) dont le fondateur du campement « Issidey », auxiliaire de l'administration coloniale avait placé son frère « Homboric » pour gérer son puits « ... à travers, notre organisation, on ne cherche pas d'appui au niveau de ces autorités touareg, nous pouvons chercher le bien être par nos moyens organisationnels et les relations que nous développons avec les projets de développements A I, 09-09-2012 fils d'Issidey et responsable associatif de l'ONG-reform ».

On comprend qu'il y a un processus d'émancipation des touaregs noirs marginalisés. Ils développent la stratégie de partenariat avec les institutions de développement afin que ces touaregs noirs marginalisés ne soient en dépendance des autorités touaregs.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

Il y a un enjeu d'émancipation. Le puits traditionnel est l'objet du conflit que ces autorités touareg veulent accaparer « ... *le problème qui nous oppose avec le chef de groupement touareg d'Azagor datait de 1968 où notre oncle Issidey a acheté le seul puits traditionnel auprès de son frère B M qui servait d'abreuvement aux éleveurs dans la commune d'Azagor depuis 20 ans en moyenne avant que leur puits cimenté ne soit foncé en 1984 ; le puits en conflit se trouve aujourd'hui dans un espace de pâturage de 10 Ha qu'il veut récupérer de force A I 09-09-2012, responsable associatif de l'ONG-reforme* ». Ce témoignage donne les raisons du déclenchement du conflit.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Les chefs de campement « Issidey et Homboric »**

Ils sont des frères touaregs noirs en dissidence depuis le début du conflit.

- **L'ONG-reforme**

Cette nouvelle association lutte pour le bien être de la communauté touareg noirs. Face à cet enjeu de survie, l'ONG-reforme représente un instrument politique d'action de cette structure. Elle est présidée par le fils aîné d'Issidey.

- **Le chef de groupement touareg d'Azagor**

Il incarne l'autorité coutumière et le maire est son neveu.

- **Les relations entre les acteurs**

- **Le lien de famille**

Les chefs de campement touaregs noirs sont liés par des liens de parenté.

- **La dégradation des relations sociales**

On assiste à un effritement de relations entre ces groupes nomades d'une même descendance. «... *il y a actuellement un éclatement de nos familles frères, celle de Homboric et de Zongon Issidey pour le contrôle de la zone* ».

- **La relation de conflit entre le chef de groupement touareg et Issidey**

Cette tension entre ces deux (2) protagonistes devient un conflit ouvert. Elle traduit la stratégie de division de l'autorité coutumière touareg pour accaparer le puits. « ... *et le chef se sert de son pouvoir pour installer nos frères dans l'espace que nous contrôlons, delà est partie la mésentente, il tire actuellement la ficelle de la division au sein de la famille, diviser*

pour mieux régner, il n'a pas toléré que nous choisissons la commune de Gadabédji à 75 km alors que sa commune est juste à 4 km A I 09-09-2012, fils de Issidey».

- **La relation d'alliance entre l'autorité coutumière et Homboric**

Le chef de groupement s'allie à Homboric pour déposséder Issidey de l'espace qu'il contrôle.

• **Les arguments mobilisés**

Au cours de ce conflit, l'argument de droit coutumier est mobilisé pour justifier la propriété du puits et de l'espace «... *Issidey a foncé un autre puits en 1969 suite à l'effondrement du premier puits payé, l'espace que revendique le chef de groupement appartient à nos ancêtres depuis 1968 et en ce temps, il n'était qu'un chef de tribu, ce n'est qu'en 1984 qu'il fut nommé chef de groupement Touareg Kel Gress A I 09-09-2012, fils aîné d'Issidey* ».

• **Les relations aux institutions (commune, autorité coutumière, justice)**

- **L'autonomisation du campement d'Issidey**

Ce conflit est révélateur d'enjeu politique. La détérioration de relation avec l'autorité d'Azagor a pour conséquence l'autonomie du campement d'Issidey. Ces touareg marginalisés se sont désolidarisés de leur commune à la faveur de la commune de Gadabédji dans le département de Bermo « ... *dans le cadre de la mise en place des communes, le chef a voulu notre rattachement à sa commune, nous avons refusé* ». Cette nouvelle attache territoriale découle des effets de la décentralisation qui entraîne une recomposition socio-spatiale alors que les territoires communaux ne sont pas délimités.

- **Le recours à la justice**

Face la menace du chef de groupement, Issidey a porté l'affaire en justice de Dakoro et le dossier est toujours en cours d'instruction « *l'affaire est toujours à la justice et nous attendons le verdict* ». Ce conflit porté en justice reste non résolu jusqu'à présent. Ce recours à la justice révèle de nouveau la difficulté de l'instance judiciaire formelle à mettre fin au conflit foncier dans cette localité.

En synthèse du cas (n°10), nous constatons un processus d'émancipation des groupes touareg noirs marginalisés par l'autorité coutumière plus forte. L'enjeu était de s'émanciper. Ce conflit oppose le chef de groupement touaregs d'Azagor et au campement d'Issidey sur les puits. Dans leur confrontation, Issidey s'appuie sur les coutumes ancestrales pour valoir son droit. Ce conflit met en évidence les rôles des institutions que sont les communes dans la recomposition socio-spatiale des groupes.

6.1.3.6. Le conflit entre les éleveurs touaregs à Zongon Marafa

Ce onzième cas révèle une opposition entre les éleveurs touaregs transhumants de la commune de Gadabédji qui veulent se sédentariser à Zongon Marafa (campement) et le chef ce campement touareg. Ce processus a déclenché un conflit d'usage des ressources auquel les institutions (COFO et justice) de règlements de conflits n'ont pas trouvé de solution durable.

- **Les origines historiques et le cadre spatial**

Le campement nomade touareg de Zongon Marafa se situe entre le terroir de Maigochi au Nord, Kougou peul au Sud -Ouest et Roumbou II à l'Ouest « ... *zongon Marafa fut créé par le défunt Marafa qui avait pour origine (Laba) Tahoua ; mais bien avant l'arrivée à Marafa dans la vallée de la Tarka, il était installé à Korin Magagi (Kornaka). Á l'arrivée ici notre père a foncé un puits traditionnel pour s'installer. Les peuls de Kouggou contrôlaient l'Ouest et nous à l'Est et après Kouggou, les touareg Azagor C M 24-09-2012, chef de campement touareg de Zongon Marafa* ». Le chef campement nomade touareg de Zongon Marafa possède aujourd'hui un droit d'usage prioritaire. Entre le campement de Zongon Marafa et les touaregs de Gadabédji, il y a une relation de réciprocité d'usage des ressources pastorales. Chaque année, ces éleveurs séjournent en saison de pluie dans le territoire d'attache de Marafa. L'acte de défrichement de l'espace par ces éleveurs transhumants traduit une volonté se sédentariser dans cette partie de la vallée de la Tarka « *Oui, ne vas pas loin, moi-même ça fait trois (3) ans que je suis en procès avec les éleveurs de Gadabédji qui étaient venus me demander un terroir d'attache en saison de pluie. Ce sont des touareg qui séjournaient annuellement ici et ils ont leur puits de l'autre côté d'Azagor. Un soir, un des leurs était venu sur son cheval et après la prière du soir il m'a dit « Marafa, je suis venu te demander un prêt de terre, mon père est très vieux, il ne peut plus effectuer des déplacements avec les animaux à la recherche de pâturage, je l'ai dit non puisque j'ai vu plus de 100 personnes à la justice de Dakoro pour des conflits fonciers, il y a même des papiers mais les gens continuent de revendiquer, il m'a supplié et j'ai accepté de lui affecter un espace de deux (2) Ha de séjour dans mon terroir avec mes frères et deux voisins comme témoins; après deux saisons, il a défriché des champs dans l'espace que je contrôle et quand j'ai réagi, il a rétorqué que cet espace lui appartient, il n'y a aucun contrat entre toi et moi je l'ai défriché et sans même semer quoi que soit, quand mon petit frère était parti rencontrer son vieux, celui-ci confirmait que c'est l'oeuvre de son fils C M 24-09-2012, chef du campement* ».

On voit qu'il y a un processus de sédentarisation des éleveurs touareg de Gadabédji dans la zone pastorale de Zongon Marafa. Ce chef de campement touareg de Zongon Marafa réagit par une stratégie de sécurisation foncière pour faire valoir son droit et s'opposer à cette emprise sur les ressources.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu est de sécuriser leur droit foncier. La remise en cause de l'accord foncier en 2009 fut le facteur déclenchant du conflit. Le chef de campement de Zongon Marafa a accordé un terrain de séjour aux transhumants saisonniers touareg de Gadabédji « ... *Ces éleveurs allochtones ont défriché illégalement de 30 Ha au-delà 2 Ha d'attache foncière que je les ai octroyés pour leurs séjours annuels, la remise en cause de la clause foncière entre nous a été la source du conflit* C M 24-09-2012, chef du campement de Zongo Marafa ». Ce témoignage fournit les raisons de cette opposition entre ces protagonistes.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Le chef de campement**

Il détient le droit de gestion de l'espace. L'élevage des camelins occupe une place centrale dans le système de production.

- **Les transhumants**

Ces éleveurs mobiles élèvent des camelins. Ils sont en quête des nouveaux sites d'attache et entrent en compétition avec les touaregs de Zongo Marafa.

- **La commission foncière de Dakoro**

Elle fût alertée sur cette pratique par Marafa mais n'a pas su réagir pour empêcher le marquage territorial.

- **La justice de Dakoro**

Le règlement est porté devant cette instance du département de Dakoro.

- **Les relations entre les acteurs**

- **La relation de réciprocité**

Les échanges entre ces groupes ethniques se basent sur la réciprocité d'usage des ressources fourragères. Cette zone constitue la zone tampon entre la zone-agro-pastorale et la zone agricole. Elle permet à beaucoup des éleveurs transhumants l'accès aux résidus de culture et autres fourrages aériens à la libération des champs.

- **La tension foncière**

Cette tension exprime la dégradation des relations entre ces groupes d'usagers de ressources.

• **Les arguments mobilisés**

L'accès au foncier est régi par des règles de droit traditionnel ou moderne. Dans ce conflit, le chef de campement se réfère au droit coutumier «... *bon, ce qui permet de dire que cet espace m'appartient, c'est l'antériorité d'attache de nos grands-parents ; quelqu'un qui arrive une ou deux années seulement ne peut pas dire que la terre lui appartient, mais surtout la terre est une ressource qu'on hérite de nos aïeux ou bien l'homme a eu à foncer un puits; entre celui qui 50 ans et 10 ans d'installation qui est le propriétaire ? C M 24-09-2012* ». Le chef de campement de Zongon Marafa mobilise l'argument du droit coutumier pour sécuriser son terroir d'attache. Il soutient l'antériorité à l'espace au nom de la coutume ancestrale. Cette affirmation de légitimité foncière détermine le rapport d'accès aux ressources entre ces deux acteurs.

• **Les relations aux institutions**

- **Le recours à la justice de Dakoro**

Ce conflit d'appropriation de l'espace entre les touaregs débouche sur un imbroglio juridique. Devant l'absence de solution, le chef du campement de Zongon Marafa porte plainte « *J'ai porté l'affaire à la justice de Dakoro et quand le juge lui demande les raisons de son acte, il témoigne qu'il a lui-même honte de son comportement, alors le juge ordonne d'aller faire les titres fonciers et renoncer à l'accaparement, la personne refuse, il affirme que sauf sa mort peut l'empêcher de surseoir à l'espace en litige. À la première pluie, j'ai envoyé mon frère pour semer le terrain et la personne l'a trouvé et battu à mort ; je lui 'ai amené une convocation et le juge l'a mis en prison pour trois (3) mois. On vient de le libérer de la prison, il a fait appel et m'a amené encore une nouvelle convocation, actuellement l'affaire est portée au tribunal de grande instance de Maradi., chef de tribu de Zongon Marafa* ». La résolution par la justice et recours en appel à Maradi par les touareg témoignent de la fragilité de cette institution à résoudre définitivement le conflit.

- **La défaillance de la commission foncière.**

On découvre malgré que cette instance d'arbitrage soit informée à temps, le conflit s'est déclenché à Zongo Marafa.

En synthèse du cas (n°11), il y a un processus de sédentarisation des éleveurs touaregs de Gadabédji. Cette étape montre la stratégie de sécurisation foncière opérée par le chef de campement nomade de Zongo Marafa mais aussi une dégradation de relation de réciprocité. Pour empêcher cette territorialisation de l'espace, il mobilise l'argument du droit coutumier. Ce conflit entre les touaregs découle des enjeux d'accès aux ressources foncières. Quant à la commission foncière manque d'efficacité pour anticiper le déclenchement de l'opposition. Cette analyse révèle l'incapacité de la justice à résoudre localement ce conflit.

6.1.3.7. Le conflit entre les éleveurs et les agriculteurs à Madarounfa (Maradi)

Ce douzième cas relève une tension entre peuls Wodaabé de Bermo qui revenaient de la transhumance au Nigéria et agriculteurs. Le soupçon des dégâts champêtres porté à leur égard sous le prétexte du non respect des couloirs de passage s'est transformé en une bagarre généralisée. Ce processus lié aux usages entre deux systèmes de production condamnés à vivre ensemble génère des conflits champêtres.

- **Les origines historiques et le cadre spatial**

Dans la région de Maradi, il y a des dégâts champêtres provoqués par les éleveurs qui ont des difficultés à suivre les couloirs de passage de plus en plus réduits . Ce processus de mobilité spatiale des éleveurs valorise les différentes zones agro-pastorales du Niger et Nigéria. Cette partie centrale du Niger est le théâtre des pareils conflits ces deux dernières décennies. Cela est due à la descente annuelle des éleveurs du Nord pastoral au Sud de la région jusqu'au Nigéria après la libération des champs agricoles. Par contre, ils remontent dans le sens inverse en saison de pluie. Ces déplacements sont sources de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs. En 2009, les peuls furent agressés à Madarounfa par les agriculteurs pendant qu'ils tentaient de regagner la vallée de la Tarka.

On peut souligner que ces dégâts champêtres découlent de la concurrence sur les ressources pastorales et que les associations d'éleveurs arrivent à la défense de leurs droits par l'arbitrage en justice.

- **L'enjeu et le déroulement du conflit**

L'enjeu est de payer les éleveurs « ... À Madarounfa, en 2009, les éleveurs de retour de la transhumance du Nigéria en juin, se dirigeaient vers la vallée de la Tarka. Un boucher qui sillonnait les villages environnants pour vendre de la viande apercevait les éleveurs peuls et accourut avertir les sédentaires « ... il disait les éleveurs sont là, c'est l'occasion d'en profiter » et c'était ça le motif de la bagarre entre ces éleveurs de Bermo et les sédentaires à Madarounfa ; cette affaire d'accusation de dégâts champêtres s'est dégénérée en une violente confrontation au cours de laquelle deux (2) éleveurs peuls ont été arrêtés et incarcérés à huit (8) mois de prison à Madarounfa avec trois (3) millions de dommages intérêts ; la justice les reproche d'avoir abattu à mort les sédentaires ». Ces dégâts champêtres, objets du conflit ont entraîné une opposition rangée entre deux catégories d'acteurs appartenant à différents systèmes de production.

- **Les acteurs et leurs caractéristiques**

- **Les peuls**

Ce sont des transhumants Wodaabé.

- **Les agriculteurs**

Ils occupent le Sud de la région à la frontière du Nigéria.

- **La coordination régionale AREN**

Elle coordonne les activités des antennes de Maradi et Zinder.

- **Le juge de Maradi**

Il a intervenu dans les démarches d'arbitrage qu'avait initié l'association AREN

- **Les relations entre les acteurs**

- **La cristallisation des rapports sociaux**

Les relations se détériorent par la récurrence de ces conflits champêtres. Des cas sont enregistrés entre les éleveurs peuls et les agriculteurs Haussa à Guidan Roundji en 1991 et Kornaka en 1997. Ces clivages entre les systèmes de production cristallisent la rupture des complémentarités qui caractérisent le pastoralisme dans cette région sahélienne.

- **La mobilisation sociale des associations pastorales**

Ces conflits fonciers ont constitué une étape importante à la prise de conscience des institutions pastorales sur les enjeux pastoraux à Dakoro et ailleurs dans les zones pastorales et agro-pastorales« *O M, ces confits ont permis aux associations pastorales de dépasser leur conflit interne et de se parler ensemble du fait des nouveaux défis qui apparaissaient pour sécuriser les éleveurs et développer l'élevage, 04-09/12 O M, Président de l'association ENIMAL* ». Cet éveil de conscience s'est traduit dans ce cas à la défense des droits des éleveurs peuls. L'Association AREN s'est mobilisé au côté de la justice pour libérer les peuls de Bermo.

• **Les arguments mobilisés**

L'association pastorale AREN se réfère à la légalité devant la loi pour défendre les éleveurs peuls. Cet argument soutient un bon fonctionnement de la justice au nom de la loi entre les éleveurs et les agriculteurs.

• **Les relations aux institutions (justice, associations pastorales)**

- **Le recours en justice**

Cette opposition fut portée en justice par les agriculteurs. Les éleveurs sont jugés et mis en prison « ... *ayant pris connaissance de l'affaire, j'ai informé le secrétaire général de l'AREN Maradi et je lui ai dit Mr H B, j'ai deux (2) éleveurs incarcérés depuis huit (8) mois à la justice de Madarounfa pour des affrontements entre les sédentaires et le secrétaire exécutif AREN m'a dit, c'est n'est pas un meurtre, d'où sa décision d'aller rencontrer le président du tribunal de Maradi, c'est quelqu'un de bien, il a beaucoup de rapport avec les autorités judiciaires, et quand nous étions partis le voir ; il a fallu juste un appel téléphonique du président pour les libérer ; il disait que la procédure même est biaisée, c'est pour de dire te dire les conflits entre agriculteurs et éleveurs existent et nos éleveurs sont toujours victimes d'injustice, c'est quotidien un peu partout* » *M F ,22/09/2011, éleveur AREN* ».

- **Le rôle de l'association AREN**

L'organisation a joué un rôle déterminant dans la résolution du conflit à Madarounfa. Ces responsables associatifs ont agi en porte –parole des éleveurs. Leur action de mobilisation participe à la défense des éleveurs.

En synthèse du cas n°12, les dégâts champêtres caractérisent les clivages socio-économiques entre les systèmes d'élevage mobile et d'agriculteurs sédentaires dans ce conflit foncier. Cette opposition d'usage des ressources entraîne une cristallisation des rapports entre les deux groupes ethniques. Toutefois il apparaît que traitement du dossier à la justice n'était pas équitable selon les témoignages des associations pastorales. Néanmoins, elles ont joué un rôle important dans la défendre des éleveurs de par leur stratégie de négociation avec les responsables du tribunal de grande instance de la région.

6.1.4. La typologie des conflits fonciers

L'étude approfondie et détaillée des cas permet de réaliser la typologie des conflits en fonction des processus et stratégies des acteurs. Cette typologie prend en compte les objets (puits, enclaves et couloirs de passage), les enjeux et les catégories d'acteurs.

Tableau 7 : Les types des conflits

n°	Processus	Stratégies des acteurs	Objet /Typologie de conflits
1	accaparement des ressources par les touaregs	s'accaparer des puits/ attirer des colons agricoles pour sécuriser son assise foncière / conserver le monopole sur le pouvoir local ou commission foncière	appropriation du territoire (puits, droits d'accès)
2	colonisation agricole des sédentaires Haussa	stabilisation des situations (AREN, KLD)	accès aux ressources (vallée de Tacha Ibrahim)
3	accaparement des ressources par les touaregs à Chigren	s'accaparer des puits / privatiser les ressources	appropriation du territoire (puits, droits d'accès)
4	colonisation agricole sollicitée à Oli	stratégie de sécurisation des peuls	accès aux ressources (puits)
5	sédentarisation des peuls à Amoulass	sécurisation pour les touaregs	appropriation du territoire (puits)
6	colonisation agricole à Roumbou II	sécurisation foncière des touaregs par la création des puits par les touaregs	appropriation du territoire (enclave)
7	sédentarisation des touaregs de Maiwassa et installation des sédentaires Haussa	sécurisation foncière des touaregs par le contrôle du puits	appropriation du territoire (puits, droits d'accès)
8	extensions des cultures à Dan-sara-Maigochi	sécurisation foncière	accès aux ressources (enclave)
9	processus de colonisation agricole	attirer les colons agricoles	accès aux ressources (enclave de bakin moutoun)

10	processus d'émancipation à Issidey	se rattacher à la commune de Gadabédji	social (puits)
11	sédentarisation des touaregs à Zongo Marafa	avoir une assise foncière	accès aux ressources (vallée-Tarka mère)
12	mobilité Nord/Sud et Sud/Nord des éleveurs peuls qui entraîne des dégâts champêtres à Madarounfa	arbitrage des associations pastorales à la justice de Maradi	accès aux ressources (couloirs de passage)

Ce tableau fait la synthèse des douze (12) cas de conflits fonciers. À l'analyse de la typologie, nous avons procédé à un regroupement des processus en tenant compte des stratégies des acteurs. De cette manière, trois (3) types de conflits sont identifiés : appropriation du territoire, accès aux ressources et social.

- Les conflits d'appropriation (cas 1,3, 6,7) qui sont assez général chez les touaregs découlent de la stratégie de sécurisation du territoire et consistent à s'approprier les puits. Ces catégories d'acteurs encouragent la colonisation agricole des agriculteurs d'une part et d'autre part assurent le pouvoir sur la commune et les commissions foncières. Cette stratégie politique permet de mieux contrôler le foncier plus précisément dans le cas de Gadabédji.
- Les conflits d'accès aux ressources concernent la colonisation agricole qu'on peut différencier en plusieurs processus : Agriculteurs qui s'installent en zones pastorales (cas 2,9) extensions des surfaces cultivées (6, 8), parfois des sédentarisation des éleveurs peuls (5) ou touareg (11) et entre agriculteurs et éleveurs sur les couloirs de passage (12). Ces processus résultent de la concurrence entre les usagers des ressources pastorales. Ces acteurs développent ici la stratégie de sécurisation foncière.
- Le conflit social : Assez particulier, il caractérise un mouvement d'émancipation des touaregs noirs marginalisés qui cherchent l'autonomie de leur campement (10). Ils s'organisent pour survivre face à des autorités coutumières locales décidés à contrôler la gestion du foncier.
- De point de vue des processus, il y a des migrations, de la colonisation agricole, de la sédentarisation et la mobilité spatio-temporelle des éleveurs peuls. Les migrations concernent les populations sédentaires haussa. Elles sont anciennes ou nouvelles selon les enjeux ou groupes d'acteurs. Par contre les colonisations agricoles sont sollicitées par les peuls ou encouragées par les touaregs comme clientèle politique. Quant aux processus de

sédentarisation des peuls ou touaregs, l'analyse montre des stratégies de sécurisation foncière ou d'appropriation de l'espace.

- Lorsqu'on regarde de façon globale ces stratégies, nous distinguons deux comportements : les stratégies directes des acteurs par rapport aux ressources et les stratégies politiques aux contextes de la décentralisation.
- Enfin cette pression croissante sur les ressources pastorales entraîne des phénomènes d'appropriation exclusive des ressources alors qu'on était traditionnellement dans des espaces partagés entre plusieurs groupes et systèmes de production. Ces appropriations se font au détriment des éleveurs mobiles peuls parce que les touaregs sont politiquement puissants. La colonisation agricole a comme causes externes et internes : Premièrement, on a une migration sédentaire du Sud au Nord pastorale et second, la colonisation soutenue par les autorités coutumières touareg pour sécuriser les appropriations de fait. Cette colonisation sollicitée renforce les conflits entre les associations d'éleveurs et les autorités coutumières touaregs. Elle entraîne aussi des oppositions entre les chefs de groupements touaregs et les chefs de canton sédentaires qui récupèrent une partie des administrés hausa pour s'approprier le territoire. Les conséquences de ces processus sur la décentralisation sont le renforcement des emprises politiques sur les terroirs et l'exclusion des groupes faibles notamment en vidant les commissions foncières de leur rôle et objectif de sécurisation des acteurs ruraux.

6.2. L'analyse des processus conflictuels sur les enjeux fonciers dans la vallée de la Tarka.

La description des cas identifie les processus sous-jacents aux conflits fonciers. Elle distingue bien les différents aspects de la méthode. Des transformations de l'occupation de l'espace expliquent ces processus conflictuels et montrent comment ces évolutions s'enchaînent selon, les trois (3) zones d'étude agro-pastorales de Bermo, Dakoro et Maradounfa. Les conflits changent en fonction des enjeux de l'occupation de l'espace. Ils varient aussi avec les différents acteurs et déterminent leurs stratégies.

6.2.1. Les processus conflictuels

6.2.1.1. Les processus en zone pastorale de Bermo

Les processus s'analysent à quatre (4) niveaux si l'on regarde, les objets, enjeux de l'occupation de l'espace, acteurs en conflits et conséquences de la décentralisation dans ces conflits fonciers.

- Les objets de conflits

Les puits et enclave pastorale déterminent les éléments spatiaux qui sont objets de conflits à Bermo.

- Les enjeux de l'occupation de l'espace

Il y a de différence dont les conflits se déroulent. Les enjeux qui expliquent ces processus à Bermo se situent à trois (3) niveaux d'analyse : l'accaparement des ressources, la colonisation agricole et sédentarisation des peuls et des Touareg.

❖ L'accaparement des ressources

On distingue un processus d'occupation du territoire par les touaregs qui développent la stratégie de création des puits pastoraux privés dont l'accès est limité aux tiers. Par cette stratégie, ces grands éleveurs s'approprient l'espace par l'acquisition des autorisations de fonçage à travers leur réseau de relation dans les administrations publiques. Ils cherchent à se territorialiser dans les terroirs d'attache¹¹⁰ des peuls Wodaabé. Ce phénomène entraîne des conflits entre les associations pastorales et les institutions étatiques (COFO, administration publique) sur l'appropriation de l'espace par des éleveurs touaregs allochtones. Le cas (3) entre des peuls et les touaregs à Chigren est très illustratif. Ce conflit n'a pas été réglé par la commission foncière. Cependant les organisations pastorales se sont activées pour défendre les éleveurs.

❖ La colonisation agricole

Ce deuxième processus sous-jacent explique la stratégie politique de sécurisation des touaregs (cas de Gadabédji) pour assurer le contrôle du pouvoir local. Ils encouragent les agriculteurs du Sud à venir s'installer dans leur territoire. Ces sédentaires représentent un instrument de mainmise sur la gestion du foncier par la commission foncière de base. Par contre les associations pastorales (AREN, KLD) luttent contre les migrations agricoles spontanées des agriculteurs (cas 2) ou sollicitées (4) vers les vallées. Elles font pression sur les commissions

¹¹⁰ Selon de code pastoral de 2010 au Niger, le terroir d'attache des pasteurs est un ensemble des droits coutumiers d'occupation, de jouissance et de gestion de ressources naturelles reconnus aux pasteurs sur leur terroir d'attache, droits reconnus socialement, historiquement et protégés juridiquement (article 11, chapitre 3)

foncières départementale et régionale et les autorités administratives. Ces associations pastorales se mobilisent au nom du respect de la loi pastorale et des procédures des autorisations de fonçage sur les extensions de culture. Elles sont intervenues localement pour fédérer les associations peules. Cette mobilisation sociale a été efficace à la protection de la zone pastorale. Par contre cette commission foncière communale n'a pas été efficace pour gérer les conflits (cas 1,2).

❖ **La sédentarisation des éleveurs**

Il y a un processus de sédentarisation des éleveurs peuls à Amoulass (Gadabédji). Ceci découle de la stratégie de ces peuls à se sécuriser (cas 5). Cette dynamique spatiale des groupes (peuls ou touaregs) montre les luttes d'appropriation de l'espace dans le contexte d'usage des ressources communes.

- **Les acteurs**

De point de vue des acteurs, ce sont des conflits entre des groupes pour l'appropriation de l'espace et des ressources. Mais l'incapacité des institutions (COFO, justice) à les régler prolonge le conflit dans la sphère institutionnelle du fait des revendications des associations pastorales. Ces processus liés à la pratique des acteurs politiques et sociaux engendrent des conflits entre les éleveurs et agriculteurs à Tacha Ibrahim. Ils mettent en opposition les institutions pastorales (AREN, KLD) aux institutions étatiques (autorités administratives et commissions foncières). Ces processus socio-fonciers révèlent aussi des oppositions entre les ethnies peules et touareg à Amoulass et à Chigren sur l'accès et gestion du puits pastoral et peuls et haussa à Oli. Ces tensions mettent en évidence des antagonismes entre des systèmes production. Ces conflits ont ainsi une dimension ethnique, socio-économique et politique.

- **Les conséquences de la décentralisation dans les conflits fonciers**

Avec la création des communes pastorales à Bermo, les emprises sur les territoires se renforcent par des restrictions d'accès aux droits, la privatisation et l'exclusion des petits éleveurs. Dans le cas de Gadabédji, les autorités coutumières contrôlent exclusivement les commissions foncières de base et excluent les peuls de la gestion de la commune. En fait, on assiste à un renforcement du pouvoir de ces autorités coutumières sur la gestion communale car le mécanisme d'accès aux choix des conseillers n'est pas démocratique. Ces institutions locales sont dépendantes du chef de groupement. Cela constitue une défaillance qui ne s'accorde pas avec la logique de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources communes. Le manque de transparence et de démocratie enfreint au fonctionnement normal de ces institutions locales.

6.2.1.2. Les processus en zones agro-pastorales de Dakoro.

Ces processus se différencient en zone agro-pastorale en fonction des types de conflits selon les enjeux et acteurs. Nous procédons l'analyse à ces quatre (4) niveaux précédemment développés.

- Les objets de conflits

Ils occupent une place centrale. Là aussi, on identifie les puits pastoraux, enclaves pastorales, et couloirs de transhumance comme étant les éléments sur lesquels portent les oppositions.

- Les enjeux de l'occupation de l'espace

L'analyse distingue plusieurs enjeux d'accès aux ressources, appropriation de l'espace, sédentarisation et émancipation sociale.

❖ Accès aux ressources

Ils résultent des processus de colonisation agricole qui s'amplifient par la pression démographiques et la saturation foncière. Ces phénomènes structurels poussent les agriculteurs à la recherche de terre de culture sur les enclaves pastorales de la vallée de la Tarka. Ces deux processus de migrations et d'extensions de culture se différencient dans la zone agro-pastorale, processus ayant conduit à la création des villages anciens et nouveaux dans la vallée de la Tarka. Les migrations plus anciennes (1920-1925) des agriculteurs des plateaux vers la vallée ont donné lieu à des villages de Rombou I et Maigochi Jakou. Ces premiers villages sédentaires autochtones sont issus de la même famille venant du canton de Kornaka (Sud Dakoro). Puis, il y a eu une seconde vague de migration des agriculteurs dans les années 1960-1964 des populations de Na-allah et Dan-sara (cas 8). Elle se caractérise par des extensions de culture dans la vallée de la Tarka par les descendants des villages autochtones (cas 6) et de conflit entre les anciens et nouveaux villages sur les enclaves pastorales (Maigochi et Dan-sara).

❖ appropriation de l'espace

Les revendications des touaregs sur les puits pastoraux (cas 7) et l'installation des agriculteurs sur l'enclave de Bakin Moutoun (cas 9) montrent un processus d'appropriation de l'espace.

❖ La sédentarisation des touaregs

La recherche d'une assise territoriale préoccupe ces éleveurs pour développer leur élevage camelin. On voit que parfois, ces mouvements des agriculteurs sédentaires, de sédentarisation des éleveurs peuls et touaregs et d'émancipation sociale se déroulent et

s'enchainent d'une zone à l'autre. Ces trois processus se combinent entre eux, agissent et entraînent des transformations socio-politiques. Dans le cas (11), ce sont les touaregs de Gadabédji en zone pastorale du département de Bermo qui veulent se sédentariser à Zongo Marafa dans la commune d'Azagor.

❖ L'émancipation sociale

L'enjeu de s'émanciper pour les touaregs noirs illustre un nouveau phénomène social dans la vallée de la Tarka. Des autorités coutumières plus fortes cherchent à maintenir une domination que ces groupes marginalisés tentent de briser avec l'évolution socio-politique. Tous ces enjeux d'accès aux ressources, d'émancipation, migration et d'appropriation de l'espace se caractérisent par des modes d'agir. Parfois, ce sont des stratégies de protection contre la colonisation agricole (cas n°6). Ces migrations agricoles sont aidées par des éleveurs touaregs (cas n°9) dans l'enclave pastorale de Bakin Moutoun pour agrandir leur territoire. D'autre part, ce sont des formes de sédentarisation des éleveurs touaregs jadis encouragées par l'administration coloniale autour des points d'eau (cas n°7). Elles montrent la stratégie de contrôle du territoire par les puits pastoraux. Cette quête d'assistance territoriale des éleveurs touaregs à Zongo Marafa se traduit par une stratégie de sécurisation foncière (cas n°11) dans la vallée de la Tarka. Ces processus enclenchent des conflits avec des enjeux différents selon les modes d'occupation de l'espace. Les uns sont des enjeux d'appropriation de l'espace et de contrôle des puits pastoraux. D'autres consistent à sécuriser leur foncier avec des arguments qui se réfèrent aux droits coutumiers ou l'antériorité à l'espace. Enfin, il y a un processus d'émancipation des groupes touareg noirs marginalisés (cas n°10) dans la commune d'Azagor.

- **Les acteurs**

En zone agro-pastorale, il y a les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs (cas n°7 et 12), éleveurs –éleveurs (n° 11), agriculteurs-agriculteurs (n°8) et conflit social interne entre les touareg (cas n°10). Ces conflits traduisent les oppositions entre les ethnies peuls et touaregs, peuls et haussa, haussa et haussa et interne entre les touareg. Ils expriment des tensions entre les différents systèmes de production dans la vallée de la Tarka. Dans le contexte du cas (n°11), ce sont les touaregs qui s'opposent à d'autres touareg pour sécuriser leur territoire. Il y a aussi des conflits entre les autorités traditionnelles (chef de groupement peuls et touaregs) sur les enclaves pastorales (cas n°9) et la vocation de la vallée de la Tarka (n°6). Ce qui se passe derrière ces enjeux fonciers, c'est que les autorités traditionnelles (chef de groupement peuls, touaregs ou des cantons sédentaires) sont en concurrence pour le contrôle de la vallée

de la Tarka. Ils font venir des sédentaires pour sécuriser leur territoire. Les chefs de cantons sédentaires réclament aujourd'hui des droits fonciers sur les enclaves pastorales d'une part. D'autre part, ces autorités coutumières Touaregs se servent des agriculteurs pour agrandir ou sécuriser leur territoire. Cette situation entraîne des conflits fonciers sur la vocation (agricole ou pastorale ?) de la vallée entre ces autorités coutumières. Ces modes d'occupation de l'espace provoquent des conflits entre différents systèmes de production et activités entre les acteurs avec des enjeux de gouvernance¹¹¹. En fonction de ces enjeux de l'occupation de l'espace, les acteurs mobilisent les arguments de droit coutumier ou d'antériorité pour la défense des droits. Ces arguments diffèrent de ceux des associations pastorales qui revendiquent le fonctionnement institutionnel selon les règles établies par l'Etat. Elles disent de respecter les textes.

- **Les conséquences de la décentralisation dans les conflits fonciers.**

Les conflits fonciers dans la vallée de la Tarka résultent de la concurrence entre différents modes d'occupation de terre. La création des communes rurales ces dernières décennies a amplifié les luttes foncières entre les autorités coutumières et provoque la recomposition territoriale de l'espace. Cette recomposition de l'espace (appropriation de l'enclave, extensions de cultures) prend de l'ampleur avec le transfert de gestion des ressources pastorales aux collectivités territoriales. Les rôles des autorités coutumières sont déterminants dans les rapports de force entre différents pouvoirs dans la gestion des conflits. Or, les institutions (communes, commission foncière de base) dépendent de ces autorités traditionnelles pour la plupart des cas (n°4, 5,6, 10). Ce phénomène fait du pouvoir local un instrument de l'appropriation des ressources et permet l'exclusion sociale des groupes marginalisés (cas n°10). On assiste alors à des repositionnements territoriaux et administratifs des villages et des campements nomades dans les communes. Le campement d'Issidey s'attache à la commune de Gadabédji aux dépens de celle d'Azagor (cas n°10). Quant au village de Mailafia s'affilie à la commune urbaine de Dakoro et se libère de la commune d'Azagor (cas n°7). Ces repositionnements sont des tentatives d'échapper aux hégémonies locales en se rattachant à d'autres communes. Elles sont rendus possibles par l'absence de délimitation claire des espaces pastoraux.

Cette décentralisation actuelle ne présage pas aussi la démocratisation des institutions comme le souhaitent ces réformes politiques. Les commissions foncières de base représentent l'outil

¹¹¹ Darley S et A. Torre sur les conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en –Ile- de France

institutionnel de contrôle foncier dans certains cas pour les autorités coutumières. La gestion des conflits s'est déroulée de manière différente selon les cas étudiés. Pour le cas (n°6) entre les autorités coutumières (Roumbou II et Azagor), le conflit est porté en justice et n'avait pas trouvé de solution juridique. La commission foncière départementale n'a pas non plus été efficace pour gérer le conflit. Cependant le rôle des organisations pastorales (AREN, CAPONG) était déterminant dans l'apaisement de tensions et l'arrêt des extensions de cultures. Les cas (n°7, 8 et 11) entre les éleveurs de Maiwassa et les agriculteurs de Mailafia et entre les agriculteurs de Dan-sara et Maigochi Jakou ou entre les touaregs à zongon Marafa furent aussi portés en justice de Dakoro. Néanmoins, ces conflits (7 et 8) n'ont pas été résolus localement par la justice, c'était la cour suprême de Niamey qui avait mis fin au conflit entre les acteurs. Il montre l'inefficacité la commission foncière dans la gestion du différend. Par contre, le conflit entre les autorités peules et touareg sur l'enclave pastorale de Bakin Moutoun (cas n°9) fut résolu sans être porté en justice. Cela est dû au rôle joué par les associations pastorales (AREN, CAPONG). Elles ont créé les conditions de la sécurisation foncière de l'espace (balisage) par l'innovation organisationnelle de collaboration entre la commission foncière départementale, les autorités coutumières, les services techniques avec l'appui du projet PASEL. Lorsque que les associations pastorales s'organisent sur la gestion des conflits, un processus de coordination entre la commission foncière et les associations pastorales se révèle déterminant. Il en résulte de ce processus des solutions consensuelles et concertées aux conflits (cas n°9 et 12). On peut donc faire l'hypothèse que les associations pastorales jouent un double rôle démocratique : d'une part elles font pression pour que les institutions appliquent les lois et d'autre part elles jouent comme médiatrices dans les conflits où elles peuvent parfois obtenir des compromis qui évitent l'extension des conflits au domaine judiciaire.

Ainsi au terme de l'analyse des cas de conflits fonciers sur la vallée de la Tarka, les données empiriques selon les enjeux et les pratiques des acteurs, nous pouvons affirmer qu'il y a un processus de territorialisation de l'espace¹¹². Cette territorialisation n'est pas la même selon les enjeux, acteurs et types de conflits. Ces modalités on le voit diffèrent avec les processus et stratégies. D'autres sont directement liées à l'accès aux ressources par contre celle indirectes s'attachent au volet politique. Les oppositions entre les institutions résultent de ces processus

¹¹² Selon les contextes, les processus (colonisation agricole, extension de cultures, émancipation sociale , sédentarisation, accapement des ressources) et les stratégies des acteurs liés au foncier (création des puits pastoraux, installation des agriculteurs, sécurisation foncière, protection contre la cette colonisation, recherche d'assise territoriale) dans la vallée de la Tarka, nous disons que la territorialisation sous-entend la tendance vers des appropriations exclusives de l'espace là où il y a des appropriations partagées entre différents groupes d'acteurs.

fonciers dont les conséquences entraînent la réappropriation des ressources et le renforcement du pouvoir local traditionnel. Ces analyses de cas montrent aussi des différences selon les zones agro-écologiques, les acteurs en conflits et les enjeux. Elles mettent en évidence des stratégies différentes (sécurisation foncière, création des puits ou contrôle de l'espace, installation des agriculteurs) selon les types de conflits, les acteurs et des modes d'occupation de l'espace.

La décentralisation, dont on aurait pu attendre qu'elle permette de mieux contrôler les usages de l'espace, entraîne en fait des conflits et la réduction de l'espace de la vallée de la Tarka par les pratiques foncières des acteurs en conflits. On note aussi, une instrumentalisation des communes et des commissions foncières de base (cas d'Azagor et Goula). Les témoignages des conseillers élus dans ces communes font état du poids des autorités coutumières sur ces institutions. Finalement au bout de ces analyses, il serait difficile de généraliser ces conflits fonciers pour dire qu'il y a des affrontements entre les ethnies, les systèmes de production, ni dans un conflit entre autorités traditionnelles et l'Etat, mais des conflits entre des mouvements. Lorsqu'on regarde ces enjeux de l'occupation de l'espace, les conflits ne se limitent pas entre les groupes ethniques pour les usages. Il y a des oppositions entre les associations pastorales et les institutions étatiques et locales. Ce ne sont plus les tensions entre les catégories classiques agriculteurs-éleveurs. On retrouve des autorités traditionnelles qui s'affrontent entre eux, éleveurs et des agriculteurs. Parfois c'est pour imposer le fonctionnement des institutions, de sécurisation foncière ou d'accès aux ressources et d'appropriation de l'espace. Donc en fonction des enjeux, des acteurs et leurs stratégies, des processus se différencient et s'enchaînent d'une zone à l'autre. Toutes ces dynamiques s'affectent mutuellement. Ce qui se passe dans une zone a des effets sur l'autre. Le cas des éleveurs touaregs qui ont des attaches à Gadabédji possèdent des puits pastoraux à Azagor. Ceux d'Azagor disposent des puits privés dans la commune de Gadabédji. Les campements qui dépendaient des communes agro-pastorales (cas 10) se retrouvent rattachés à la commune pastorale de Gadabédji. Des villages haussa dépendants des communes touaregs se libèrent pour des cantons sédentaires (cas 7). Parfois, c'est des touaregs ou peuls des autres régions pastorales qui viennent occuper l'espace (Cas 3 et 5). Il y a des cas où les autorités administratives influencent (cas 1) par leurs actions des conflits fonciers. Les enjeux de ces conflits fonciers sont liés à des processus, des modes d'occupation et de la création des institutions locales avec la décentralisation. Les causes sont à la fois institutionnelles,

politiques, sociales et économiques. Ces questions à dimensions multiples posent véritablement la gouvernance du territoire pastoral de la vallée de la Tarka.

6.3. Les modes de règlement de conflits

6.3.1. Les organes institutionnels

La régulation institutionnelle et sociale s'organise à plusieurs niveaux d'instances et d'arbitrage. Du niveau communautaire à l'échelle nationale, les conflits fonciers sont portés devant les organes traditionnels et formels de gestion. En fonction des acteurs, de l'extension des conflits ou de leur manifestation, les acteurs en conflits se réfèrent à plusieurs sources de légitimité ou de droit «...le premier niveau de règlement, c'est l'entente entre les deux parties, si le problème ne trouve pas un consensus entre les parties en conflit, ils décident d'aller voir le chef de groupement ou de Canton ; le plus souvent ces autorités traditionnelles arrivent à régler le désaccord, au contraire, l'un ou l'autre qui semble être laissé dans le jugement, porte l'affaire à la préfecture ou à la justice. Voilà, les différentes voies de recours par les plaignants M B 27/11/2011, Maire de Bermo ». Traditionnellement, l'appareil institutionnel de gestion des conflits se structure de manière suivante. De façon hiérarchique, les tensions ouvertes suivent le schéma classique de l'administration de gestion de ces conflits fonciers. La première démarche de gestion de conflit est la conciliation avant d'ouvrir un dossier rural. « ...quand les gens arrivent ici, on essaie de concilier les deux parties avant d'ouvrir un dossier et à la suite de ce dossier rural tous les protagonistes sont entendus et de même que les témoins, on fait parfois recours au serment coranique pour départager les parties en conflit, le principe est que si quelqu'un dit que celui le propriétaire de tel champ et il a acquis ça d'une telle personne, il jure sur le coran et le conflit est clos selon les textes du code civil, ça met fin au litige, la terre lui revient M R 11-09-2012, juge de Dakoro ». Du campement nomade et à la plus haute juridiction nationale, les acteurs optent pour le compromis ou le recours à la justice. Les conflits fonciers sont difficiles à régler définitivement dans la zone. Cette situation découle d'une manière générale au non-respect de la décision de justice et l'affectation régulière des juges. Dès qu'une nouvelle équipe arrive, les anciens dossiers de conflits non résolus définitivement resurgissent. À Dakoro, de nombreux appels sont enregistrés à la délégation judiciaire de Dakoro, au tribunal de grande instance de Maradi et à la cours suprême de Niamey. Dans notre échantillon d'étude, les cas (n°6, 7, 8,10 et 11) sont portés en justice. Aucun de ces conflits n'a trouvé de solution locale

en justice de Dakoro. Le recours à l'instance suprême de l'administration judiciaire a permis de mettre fin au conflit (cours suprême de Niamey). Le juge de Dakoro affirmait que plus de 80% de conflits fonciers traités font l'objet d'appel à Maradi. Selon le schéma traditionnel de prévention et gestion des conflits dans la vallée de la Tarka, nous identifions cinq (5) niveaux spatiaux de recours correspondant à des institutions compétentes de gestion.

- **Le niveau communautaire**

Les chefs des villages ou des tribus entreprennent des actions de conciliation des parties en conflit. Ces acteurs peuvent aboutir à un règlement à l'amiable et le conflit trouve une solution consensuelle et acceptée par tous. En cas d'échec, ces autorités traditionnelles de base orientent les concernés (individus ou groupes de personnes) à l'étape supérieure.

- **Le niveau communal**

Cette échelle spatiale correspond au domaine de compétence des chefs de groupement et chefs de canton dont leur mission relève aussi de la conciliation¹¹³. Jadis, ces autorités arrivent à régler les différends à leur niveau. De nos jours ces chefs coutumiers sont confrontés à des problèmes de perte d'autorité, de légitimité et leurs décisions ne font pas l'unanimité dans toutes les initiatives de conciliation¹¹⁴. Cela s'explique par la marginalisation de ces autorités traditionnelles et l'incapacité de l'Etat à gérer les ressources pastorales¹¹⁵.

- **L'échelle du département de Dakoro**

Plusieurs acteurs institutionnels gèrent les conflits à ce niveau. Ce sont le préfet, la commission foncière et le juge délégué. La justice de Dakoro reste le premier recours lors des règlements des conflits. Si aucune solution n'est trouvée, le juge renvoie l'affaire à Maradi. Les recherches récentes ont montré que le recours à plusieurs sources d'instance de décision est générateur de l'insécurité foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs au Niger¹¹⁶.

- **Le tribunal de grande instance de Maradi**

Il ne faudrait pas perdre de vue qu'à chaque fois, le juge tente de concilier les parties avant d'enclencher la procédure judiciaire. Cependant, devant le constat d'échec, les protagonistes peuvent faire appel à la cour d'appel ou le pourvoir en cassation.

¹¹³ L'ordonnance du 30 mars 1993 en son article 15, leur confère le pouvoir de conciliation en matière coutumière, civile et commerciale.

¹¹⁴ Chauveau J-P., et P. Mathieu, 1998. « Dynamique et enjeux des conflits fonciers », in Lavigne Delville Ph. (ed), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Karthala, Paris, pp.243-258.

¹¹⁵ Sougnabé S-P., 2003. Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanaïenne au Tchad. Une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, in Jamin J-Y., Seiny Boukar L., et C.Floret (éds), *savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à des nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun, 8 p.

¹¹⁶ GADO B.A., 2000. Instances d'arbitrages et Itinéraires de résolution des conflits fonciers dans le Boboye (Niger) ; Vol. VIII, 18 p. <http://www.ucalgary.ca>

- **La cour suprême de Niamey**

Elle représente le dernier maillon de la chaîne institutionnelle de gestion des conflits. La cour statue en dernier ressort et les parties en conflit ont l'obligation de se soumettre à sa décision. Aucune issue n'est offerte au-delà de cette institution. De la conciliation à la procédure judiciaire, plusieurs sources de pouvoir et d'instances d'arbitrage interviennent dans le règlement des conflits « *« bon, la gestion de conflit dépend de la nature et des acteurs, mais ce que je sais, c'est d'abord les chef de tribu ou les chefs du village qui interviennent pour résoudre les conflits liés aux dégâts champêtres, une bagarre en cherchant à réconcilier les personnes et si le consensus n'a pas été trouvé, ces autorités traditionnelles renvoient les parties aux niveaux des instances supérieures, chef de canton, groupement ou autorités administratives et à la justice O B ,22/09/2011, animateur d'AREN de Maradi »*. Les protagonistes se réfèrent à plusieurs sources de pouvoir et instance de décision du niveau local au central.

6.3.2. L'analyse des institutions locales (commission foncière) de gestion des conflits

La justice et la commission foncière interviennent régulièrement dans la gestion des conflits fonciers. Ces institutions à Dakoro et à Maradi n'ont pas réussi à régler définitivement la plupart des conflits fonciers dans la vallée de la Tarka. Les acteurs fonciers refusent de se conformer à la décision de justice le plus souvent. Dès qu'une nouvelle autorité judiciaire arrive, les conflits réapparaissent. Dans ce genre de conflit, le juge de Dakoro affirme que les gens sont prêts à jurer sur le Coran pour léguer les ressources foncières à leur descendant « *il y a aussi de revendication de terre entre les frères, cette année, nos deux frères aussi se sont battus et l'un deux est mort en prison même, la raison c'est surtout les revendications sans fondement C M 24-09-2012 »*. Dans ce conflit agriculteur- agriculteur entre Maigochi et Dan-sara (cas n°8) le juge de Dakoro a fait référence au serment coranique pour départager les protagonistes. Ceci explique la difficulté de la justice à régler définitivement les conflits fonciers. Quant aux commissions foncières chargées de gérer ces conflits et les transactions entre opérateurs ruraux, leur action semble être contrariée. Elles n'arrivent pas à remplir convenablement son travail de sécurisation des espaces pastoraux « *est-ce que la COFO joue pleinement son rôle ?, je ne pense pas à la hauteur de leur responsabilité puisqu'elle n'arrive à gérer les conflits, ils atteignent toujours la justice et c'est en ce moment qu'elle dépêche un comité pour aller sur le terrain alors qu'il fallait régler ça à l'avance ou anticiper sur le*

problème, il reste au bureau pour statuer et le problème resurgit après, chef du groupement ». Ce chef de groupement d'Azagor dénonce le laxisme et l'inefficacité de l'institution foncière étatique. Son rôle est diversement apprécié aussi bien par les éleveurs et les chefs coutumiers « ...*depuis l'arrivée de la commission foncière, les problèmes d'accaparement se sont accentués, avant, on ne connaissait pas la vente et l'achat de terre, si je pouvais l'exprimer ainsi la COFO est mal perçue parce qu'elle n'a pas accompli la mission à lui confier, la COFO n'a pas à gérer de terroir, alors, le rôle de la COFO est la sensibilisation et l'arbitrage entre éleveurs et agriculteurs sur la base des textes, pas faire des jugements, elle ne doit même pas être présente dans l'espace pastoral, la COFO rassemble les populations sans aviser les chefs coutumiers qui ont l'autorité sur ces acteurs* I G 23/10/2012, *chef de canton sédentaire de Bader Goula* ». Ce témoignage du chef de canton montre que la commission foncière rencontre des oppositions dans son fonctionnement. Les autorités coutumières pensent qu'elle empiète sur les prérogatives des chefs coutumiers détenteurs de droits anciens de gestion du foncier. L'inefficacité dans de la gestion de conflit pour ce notable coutumier, c'est aussi l'intervention du politique « ... *le premier facteur limitant, c'est l'interventionnisme politique, le chef traditionnel ou le juge, fait l'objet de pression de la part du politique sur chaque affaire litigieuse ; pour toute question le chef du village ou le chef de canton maîtrisent bien les informations sur leur territoire* ». Il pense que les chefs traditionnels sont plus efficaces dans la gestion du conflit et que les problèmes fonciers dans la vallée de la Tarka dépassent même la compétence de la justice et la commission foncière. Le rôle de la commission foncière selon la vision du chef de canton, c'est la sensibilisation et l'arbitrage entre les acteurs. En s'inspirant d'un cas de la sorcellerie, à travers ce récit, le chef de canton veut démontrer que les méthodes traditionnelles sont efficaces pour faire jaillir la vérité et régler définitivement un conflit selon ses perceptions « *il y a un conflit sur la sorcellerie que le juge a fait deux (2) ans sans arriver à statuer sur ce cas et nous ici, avons résolu le problème en deux (2) heures en faisant recours au chef de « Bori », chef spirituel, il y a des mécanismes traditionnels de résolution de conflits plus efficaces ayant permis de solutionner des litiges entre deux personnes ou entre communautés* I G 23/10/2012, *chef de canton sédentaire de Goula* ». Ce cas résume ainsi les tensions entre la commission foncière et les autorités coutumières sur la gestion du foncier. Donc, l'inefficacité de la commission foncière, réside non seulement dans des oppositions du rôle dévolu à cette institution, mais aussi à la montée de l'interventionnisme politique et à la place qu'occupent les nouveaux acteurs politiques et économiques dans les communes. La

commission foncière intervient dans les conflits d'usage, l'avancée du front agricole, l'octroi des autorisations de fonçage et la verbalisation des contrevenants. Mais son action de sécurisation foncière en zone pastorale reste faiblement efficace sur ces pratiques foncières (cas 1,2, 3,6 et 11). D'autre part, il y a aussi un autre enjeu, celui de la représentativité des acteurs pastoraux dans les commissions foncières surtout de base. Les chefs de campements pastoraux sont mal représentés dans ces institutions foncières. Beaucoup des éleveurs et associations pastorales protestent la composition des membres de la commission foncière et de leur rôle dans la sécurisation des ressources pastorales. Le droit d'usage prioritaire reconnu aux éleveurs autochtones par le code pastoral de 2010, n'est plus respecté. Or, dans le contexte de réforme institutionnelle de la décentralisation, les communes et les commissions foncières de base sont devenues un enjeu important pour réguler l'accès aux ressources pastorales (puits et pâturages). Le cas de Gadabédji est fort significatif. Le neveu du chef de groupement (A T) affirmait que « *nous contrôlons les autorisations de fonçage ici à Gadabédji, cette année nous avons simplement octroyé une dizaine et quand tu partiras à Bermo, tu trouveras qu'ils ont accordé une cinquantaine cette année-là, notre entretien, A T, 22/09/2012* ». Après notre investigation, les populations me rapportent qu'AT cumule trois (3) fonctions dans la commune de Gadabédji. Il est élu local, inspecteur primaire et président de la commission foncière de base (COFOB). Ces stratégies politiques confirment le rôle important du contrôle des commissions foncières de base dans les communes. C'était le cas aussi des alliances scellées entre les touareg et les haussa pour le contrôle des mairies (cf., chapitre V). Par contre à la commune de Bermo où le contrôle de la commission foncière est soumis à l'autorité du pouvoir politique (préfet du département), les autorisations de fonçage sont moins contrôlées par la commission foncière communale. La décentralisation à l'heure actuelle dans la vallée de la Tarka ne participe pas à la gouvernance foncière contrairement à sa logique politique. Parfois, elle renforce le monopole du pouvoir local sur ces institutions de gestion de conflit. Il manque de démocratie dans leurs désignations, compositions et fonctionnements. Elle contribue aussi dans les processus de colonisation agricole de la vallée de la Tarka car les acteurs (autorités traditionnelles et acteurs politiques émergents) n'obéissent pas aux règles établies par le code pastoral et des droits d'accès aux ressources. Cependant, les différents groupes adoptent des stratégies par rapport à ces institutions (communes, commissions foncières et justice) au niveau foncier, socio-politique et juridique.

- Les autorités coutumières s'accaparent les communes et les commissions foncières de base pour mieux gérer le foncier ;

- Les agriculteurs se comportent comme instruments de contrôle de l'espace et acquièrent de terre de cultures aux autorités touaregs (Azagor, Gadabédji) confortant le pouvoir local ; par ces actes, ils contournent les rôles des commissions foncières locales et départementales.
- Les associations pastorales participent à la gestion de communes par l'élection des représentants au sein des mairies ; elles se constituent en défenseur des droits des éleveurs à la justice.
- Les éleveurs foncent des puits pastoraux à la limite des champs de cultures pour sécuriser leur espace pastoral. Ils limitent l'impact des autorisations foncières que délivrent les autorités administratives aux grands investisseurs privés dans l'élevage moderne. Par ces stratégies, les éleveurs contournent les commissions foncières.

6.3.3. Le rôle des associations pastorales dans ces conflits fonciers

Les associations pastorales assurent différentes fonctions dans la gestion des conflits fonciers dans les départements de Bermo et Dakoro. En définitive, ces structures associatives pastorales entreprennent des nouveaux modes d'action politique. Cette mobilisation citoyenne et identitaire¹¹⁷ des associations pastorales sur la base de leur discours et contexte¹¹⁸ imprimait quatre (4) modes d'action : La conciliation des acteurs, la contestation de l'Etat, la défense des droits des éleveurs, la sécurisation foncière.

✓ La fonction de conciliation

Les associations (AREN et CAPONG) ont joué un rôle déterminant de conciliation dans la gestion du conflit entre le chef du Village de Roumbou II et le chef du groupement touareg d'Azagor (cas n°6). Elles ont permis de délimiter les limites territoriales et l'arrêt des extensions de cultures par les agriculteurs.

✓ La fonction de contestation de l'Etat

Devant les processus d'octroi des autorisations de fonçage des puits pastoraux, les associations (AREN, KLD) à Bermo se sont opposées aux pratiques foncières des autorités administratives et politiques du département (cas n°1). Elles ont aussi fustigé l'inefficacité de la commission foncière et des autorités administratives régionales de Maradi (cas n°2) sur les

¹¹⁷ Lazzeri C., 2009. Conflit de reconnaissance et mobilisation collective. Politiques et Sociétés, Vol, 28, n°3, pp.117-160. URL : <http://id.erudit.org>, consulté le 25 avril, 2015

¹¹⁸ Orkibi E., 2015. Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche, Argumentation et Analyse du discours (en ligne), 14/2015, mis en ligne le 09 avril, 2015, consulté, le 09 avril, 2015. URL: <http://aad.revues.org/1999>

extensions de la vallée de Tacha-Ibrahim. Ces associations revendiquent la légalité des citoyens et les respects des lois du code pastoral. Ces actions opérationnelles des associations pastorales obligent les institutions foncières (COFO) et les autorités politiques à s'investir dans la recherche de solutions aux conflits fonciers.

✓ **La fonction de défense des droits des éleveurs**

En se référant au conflit peuls et touareg à Chigren (cas n°3), les associations pastorales AREN, FNEN-DADO, collectif « JINGO » ; « CAPAN » et KLD ont contribué à la défense des peuls Wodaabé, victimes d'appropriation et d'exclusion au puits de Chigren. Cette mobilisation sociale des associations pastorales témoignent de l'engagement de ces institutions à défendre le droit d'accès aux ressources. Ailleurs à Madarounfa, l'AREN a défendu à la justice les éleveurs peuls Wodabé incarcérés à la prison civile. Cette mobilisation des responsables associatifs de l'AREN prouve l'action de défense des droits des éleveurs à la justice sociale. L'action en justice mobilise les arguments de droit ou de l'antériorité à l'espace. Généralement, ces associations se limitent au suivi des procédures judiciaires au nom du respect des lois si ces conflits atteignent la justice. En zone agricole et agro-pastorale, les dédommagements des dégâts champêtres constituent une vraie préoccupation pour les éleveurs transhumants. Ils font l'objet des injustices par les dérives autoritaires de certains chefs coutumiers. Les associations pastorales comme en témoigne le secrétaire de ce collectif d'associations pastorales (H A) rapportait que « *nous avons interpellé le chef de canton (I G) de cette zone agro-pastorale et nous lui avons dit que si cela se répète, nous avons prendre notre responsabilité pour porter cette affaire à la justice et depuis ce jour-là, les éleveurs ont eu la paix dans la zone, H A 12/12/2011, secrétaire exécutif du CAPONG* ». Ce témoignage du responsable associatif constitue une preuve matérielle de lutte contre les injustices dont sont victimes les éleveurs transhumants.

✓ **La fonction de sécurisation foncière et la protection de la vallée de la Tarka**

Les enclaves pastorales et les points d'eau constituent les ressources importantes pour la survie de l'élevage mobile. Or ces ressources subissent de fortes pressions par les agriculteurs pour le besoin de terres de cultures. Dans ce contexte, les associations pastorales ont contribué aux balisages des aires et enclaves pastorales dans le département de Dakoro (cas n°9). Le CAPONG et l'AREN avaient réuni avec l'appui de la commission foncière, les autorités administratives et coutumières et le projet PASEL à la sécurisation foncière de l'enclave de Bakin Moutoum, l'aire pastorale Bokologi et Tapkin Rakouma. Dans cette synergie d'acteurs, la perspective d'apprentissage collectif permettrait de préserver la vallée de la Tarka, les

enclaves pastorales et les aires de pâturages. Il serait important de donner plus de place à ces associations pastorales et que l'Etat accompagne ces processus institutionnels et organisationnels dans les actions d'aménagement pastoral par la démarche participative.

6.3.4. Le rôle des autorités coutumières

Les autorités coutumières revendiquent un pouvoir de gestion de conflits fonciers sur la base du droit coutumier. Elles pensent être plus efficaces que la justice et les commissions foncières. Si l'on regarde leur point de vue, ces commissions foncières doivent assurer l'arbitrage et la sensibilisation des acteurs sur les enjeux fonciers. Ce qui évidemment prouve leur inquiétude à l'égard de ces institutions qui menacent leur pouvoir anciennement reconnu par la tradition. Elles mettent en place des mécanismes participatifs de gestion des conflits fonciers qui valorisent les compétences et les savoirs des acteurs. On peut souligner que dans des cas de protection des enclaves pastorales (cas 6 et 9), la mobilisation des autorités coutumières au côté de ces associations pastorales a permis d'obtenir de compromis à l'échelle locale. Elles veillent aussi aux pratiques abus que rencontrent les éleveurs transhumants sur l'accès aux ressources pastorales (puits, pâturages, respect des couloirs, taxes et dédommagements des dégâts champêtres).

Conclusion partielle

Il y a des transformations de l'occupation de l'espace selon les trois (3) zones agro-écologiques : Pastorales, agro-pastorales et agricoles. Pour expliquer les cas décrits, cette synthèse s'articule autour quatre (4) points que sont les enjeux, acteurs et leurs stratégies, les arguments et rôles des institutions (commissions foncières, justice et associations pastorales et créations des communes).

1- En zone pastorale de Bermo

✓ les enjeux de l'occupation de l'espace

L'analyse distingue deux (2) grands types de conflits (appropriation du territoire et d'accès aux ressources) qui découlent de trois (3) processus majeurs : l'accaparement des ressources (cas 1,3), la colonisation agricole (2,4) et la sédentarisation des éleveurs peuls (cas 5). Tous ces processus ont pour objets les puits pastoraux et la vallée de Tacha Ibrahim favorable à l'élevage mobile.

✓ Les acteurs et leurs stratégies

Lorsqu'on regarde les acteurs, les conflits opposent les touaregs et les peuls (cas 1, 3,5) ; les associations pastorales aux agriculteurs (cas 2) et les peuls aux agriculteurs (cas 4). Cette pratique d'appropriation du territoire résulte d'une stratégie de contrôle de l'espace par les touaregs. Par contre, la colonisation agricole découle d'une stratégie politique (cas de Gadabédji) pour les touaregs et de sécurisation foncière des peuls (4 et 5). Elle est spontanée dans les cas (2) et sollicitée (4) pour les agriculteurs. Ces conflits révèlent aussi des antagonismes entre les associations pastorales et les institutions de l'Etat et les commissions foncières de base. Au-delà des conflits entre les ethnies, c'est aussi des oppositions entre des systèmes de production (bovin, camelin, cultures extensives). Cela illustre un processus général de concurrence croissante entre les usages.

✓ Les arguments

Ils se différencient avec les acteurs sur les enjeux de l'occupation de l'espace. Les éleveurs mobilisent les arguments de l'antériorité à l'espace alors que les associations pastorales revendiquent un meilleur fonctionnement des institutions au nom de la loi et de l'équité entre les différents usagers des ressources (2). Dans les cas (1, 3, 4,5), les touaregs ou les peuls selon l'objet du conflit mobilisent l'antériorité à l'espace pour valoir leur droit.

✓ Les rôles des institutions

Dans les cas (1, 2,3) les associations pastorales se sont mobilisées pour s'opposer aux processus d'appropriation du territoire par les touaregs et la colonisation agricole. Elles ont réussi par leur mode d'action citoyen à faire fonctionner les commissions foncières et l'administration territoriale. Ces associations ont assuré un rôle de contestation de l'Etat (cas 1) et de sécurisation foncière (cas 2). Elles cherchent à contrôler aussi la gestion communale par des représentants élus des associations pastorales (cas de Bermo). Par contre ces conflits non portés en justice furent politisés par ces institutions pastorales. Néanmoins, la commission foncière n'avait pas rempli son rôle véritable de gestion foncière. Ce que dénoncent les associations pastorales (cas 1) laissant les autorités administratives octroyer les autorisations foncières. À Gadabédji, la création des communes a pour conséquence le contrôle du pouvoir local aux autorités coutumières sur le foncier via les commissions foncières qu'ils contrôlent. Ce qui pose le manque de transparence de ces institutions de gestion de conflits et d'accès aux ressources pastorales.

2- En zone agro-pastorales d'Azagor, Korahan et Roumbou et Madarounfa

Les processus se différencient d'une zone à l'autre et cela a des effets d'une zone à l'autre, dans d'autres zones et inversement.

✓ Les enjeux de l'occupation de l'espace

Les processus qu'on observe dans ces zones agro-pastorales diffèrent selon les acteurs et les enjeux. Il y a quatre (4) dynamiques : La colonisation agricole, émancipation sociale des touaregs noirs, la sédentarisation des touaregs et les dégâts champêtres. Ce premier processus identifie les migrations d'agriculteurs haoussa parfois encouragées (cas 9) par des touaregs et des extensions de cultures (cas 6 et 8). L'émancipation des touaregs noirs (cas 10) illustre un phénomène assez particulier dans la vallée de la Tarka. Si en zone pastorale de Gadabédji, ce sont les peuls qui se sédentarisent, à Azagor c'est aussi des touaregs de la zone qui veulent se sédentariser à Zongo Marafa (cas 11). Enfin, en zone agricole de Madarounfa, les dégâts champêtres résultant de la concurrence des usages constituent le noeud des conflits fonciers.

✓ Les acteurs et leurs stratégies

Il y a une pluralité des acteurs intervenant dans les conflits étudiés dans la zone. Ces oppositions portent également sur les puits, enclaves pastorales et les couloirs de passage. Ces cas montrent des conflits entre des autorités coutumières (cas 6, 8,9), les touaregs et les agriculteurs sédentaires (cas 7) et interne aux touaregs (8). Les stratégies assez générales qui découlent de ces groupes d'acteurs sont l'appropriation de l'espace par les touaregs et la sécurisation foncière des agriculteurs. Ces antagonismes entre les acteurs traduisent des confrontations des logiques et des systèmes de production : Terre de culture et élevage extensif.

✓ Les arguments

Ces acteurs en conflits s'appuient sur différents arguments. En fonction des processus et d'enjeux, ils se réfèrent au droit coutumier ou droit moderne pour justifier leur stratégie. Le cas de la défense des autorités traditionnelles se base sur le droit coutumier (cas 6, 8,10), des accords anciens (11) ou l'antériorité à l'espace (7). Par contre les associations pastorales revendiquent le fonctionnement institutionnel de la justice au nom de la loi et de l'équité (12). Ces groupes stratégiques argumentent pour soit sécuriser leur foncier ou approprier un espace.

✓ Les rôles des institutions

Les associations pastorales ont joué un rôle central dans le cas (6) pour maîtriser la tension et arrêter les extensions de cultures. Elles ont défendu les éleveurs des injustices (cas 12). Par

contre les commissions foncières et la justice ont eu des difficultés à régler localement les conflits fonciers. Les cas (6, 8,10 et 11) sont portés en justice de Dakoro et que les juges n'arrivent pas à départager les antagonistes. De même les commissions foncières n'étaient pas efficaces pour ces conflits (6, 8, 10,11) car incapables d'anticiper ou d'obtenir un consensus entre les groupes d'acteurs. Cependant, la création des communes entraînent une cristallisation des rapports entre les autorités coutumières pour le contrôle de l'espace (9), la réduction de l'espace pastoral par les extensions de cultures et la colonisation agricole (6,8). Elle provoque aussi la recomposition socio-spatiale de village (cas 7) et des campements (10) opposant des communes et des autorités coutumières touaregs, peuls ou des cantons sédentaires. Cette décentralisation amplifie la territorialisation des espaces partagés et exclusion de certains groupes à l'accès aux ressources communes. Elle engendre aussi la recherche d'assise foncière en zone pastorale ou agro-pastorale (cas 5 et 11) des peuls ou des Touaregs. C'est-à-dire des conflits entre les autochtones, allochtones ou des délimitations spatiales floues (cas 3,9). Tous ces conflits en fonction des enjeux et des acteurs font que l'espace pastoral de la vallée de la Tarka, n'est plus partagé entre les catégories d'utilisateurs des ressources pastorales. Il y a un processus de fragmentation des zones sous contrôle « exclusif » des autorités coutumières, des hommes politiques et d'éleveurs investisseurs. Cette territorialisation de l'espace a des effets sur la création des communes et institutions foncières. Non seulement, des clivages et des oppositions entre différents mouvements se mettent en place mais aussi amplifient la recomposition des espaces en partage. Face à tous ces processus et stratégies, il est évident que les associations pastorales joueront de plus en plus un rôle déterminant dans la sécurisation foncière.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cours de ce travail de recherche, la démarche ethnographique que nous avons adoptée a permis de bien situer le sujet de la thèse. C'est ainsi que les nouvelles formes d'associations pastorales émergentes à Dakoro et Bermo ont été identifiées comme porte d'entrée pour comprendre les conflits fonciers. L'objectif général vise à analyser ces associations pastorales et leurs rôles dans ces conflits. Il s'agit de manière spécifique :

- D'identifier les acteurs, leurs pratiques foncières et les enjeux de l'occupation de l'espace de la vallée de la Tarka ;
- De décrire les associations pastorales et leurs stratégies ;
- D'étudier les processus conflictuels et stratégies des groupes d'acteurs ;
- D'analyser les institutions, dynamiques d'appropriation, de coordination et de négociation entre les parties prenantes dans l'arène locale de Bermo et Dakoro;
- De suggérer un mode de gestion alternatif de la vallée de la Tarka.

Cette recherche s'appuie sur la démarche socio-anthropologique qui mobilise principalement des données empiriques de terrain. Elle s'est appuyée sur des enquêtes qualitatives réalisées auprès des catégories d'acteurs identifiés dans la vallée de la Tarka. L'analyse de ces données a permis de mettre en évidence les dynamiques d'usage et d'occupation du territoire pastoral. Elle a aussi contribué à comprendre les pratiques foncières, enjeux fonciers et stratégies des acteurs. Dans le souci de trianguler les informations sur ces dynamiques sociales et politiques, nous avons effectué des sondages empiriques rapides dans les autres localités agro-pastorales limitrophes de Dakoro. Il s'agit des Belbéjji (Haute Tarka), Abalak (Basse Tarka) et le Sud Dakoro (Guidan Roudji, Kornaka). Les discours des acteurs et entretiens qualitatifs permettent de décrire les modes d'action des organisations pastorales dans ces processus conflictuels. L'observation participante et la triangulation des données individuelles et collectives des récits et études de cas ont permis de vérifier leur fiabilité. Cette méthode d'appréhension de ces dynamiques locales révèle des oppositions entre différentes ethnies, entre systèmes de production et entre modes d'occupation de l'espace de la vallée de la Tarka. L'étude caractérise des processus qui s'enchaînent et interfèrent d'une zone à l'autre. Tous ces constats ne sont pas réductibles à une seule dynamique : les conjonctures varient selon les contextes socio-spatiaux. Ces dynamiques ne sont compréhensibles qu'à travers l'analyse des rapports entre les différents groupes d'acteurs, entre les usages et entre les stratégies de contrôle de l'espace et des ressources. Les résultats montrent des interactions entre les acteurs institutionnels publics et non : services techniques et autorités coutumières, associations pastorales, éleveurs, agriculteurs, projets de développement et collectivités

territoriales. Les clivages que nous avons observés se cristallisent dans des conflits localisés principalement autour des points d'eau, des enclaves pastorales et couloirs de passage, conflits qui opposent, différents groupes ethniques, autorités coutumières et administratives et associations pastorales. Ils sont à la fois politiques, économiques et socio-économiques. Au plan institutionnel, on doit faire le constat des disfonctionnements de la commission foncière et de son inefficacité à régler les conflits localisés. Cette recherche montre aussi les rôles de la justice pour résoudre les différends. Cependant, notre thèse met au jour le rôle déterminant des associations pastorales dans la gestion de conflits, la sécurisation de la vallée de la Tarka, la lutte contre la pauvreté et la défense des droits des éleveurs.

Nous résumerons nos constats et suggestions en trois points principaux : les dynamiques dans l'occupation du territoire, la dynamique politique des associations pastorales et les options de gouvernance que nous proposerons.

1. Les dynamiques des enjeux territoriaux

Dans la vallée de la Tarka, la pression démographique, les migrations agricoles, les formes de sédentarisation des Peuls ou Touaregs et conflits fonciers entraînent des transformations des systèmes de production et de leur insertion spatiale dans la vallée de la Tarka. En première analyse, on observe des migrations à différentes échelles géographiques, migrations qui s'enchaînent d'une zone à une autre. Depuis les crises climatiques ayant marqué l'histoire de la région, on observe des éleveurs partis en exode qui reviennent et cherchent à s'installer et se fixer. Ces mouvements de population entraînent de nouvelles pratiques foncières qui ne peuvent être régulées par les institutions qui forment la gouvernance pastorale. Les petits éleveurs et autres exclus du système subissent les conséquences de ces processus socio-politiques. La détérioration des moyens d'existence des éleveurs a suscité leur mobilisation sociale à travers des structures organisées au niveau local et national que nous analyserons au point 2.

✓ Les conflits fonciers

Des éléments d'analyses se dégagent de ces dynamiques spatiales et d'occupation du territoire identifiant des processus majeurs lesquels questionnent le devenir de la vallée de la Tarka. On distingue cinq (5) processus majeurs qui découlent de ces enjeux de l'occupation de l'espace dans les départements de Bermo et Dakoro:

- La colonisation agricole spontanée des sédentaires haoussa

Elle se caractérise par l'avancée du front de culture. Cette pratique participe à la mise en valeur des terres pastorales. Il y a aussi les migrations agricoles encouragées par les autorités coutumières touaregs pour l'appropriation du territoire. Ce processus renforce les conflits entre les autorités coutumières Touaregs et cantons sédentaires, mais aussi entre ces autorités et associations pastorales ;

- L'accapement des ressources par les touaregs via les puits pastoraux ;
- La sédentarisation de populations tant peules que touaregs qui veulent avoir plus d'assise foncière. Cette sédentarisation s'accompagne souvent d'un développement d'activités agricoles de la part des éleveurs.
- L'émancipation sociale de groupes marginalisés qui revendiquent une autonomie de gestion des espaces qu'ils occupent.
- Les dégâts champêtres qui découlent des processus de mobilités spatiales des éleveurs.

Ces processus expliquent les conflits d'appropriation et d'accès aux ressources entre les autorités coutumières et les associations pastorales ou entre ces associations et l'administration territoriale. Les conflits opposent peuls et touareg, mais aussi agriculteurs à agriculteurs, éleveurs à éleveurs et éleveurs à agriculteurs. Ces processus (migrations agricoles internes et externes, les formes de sédentarisation etc.) affectent les usages du territoire, font évoluer les pratiques et changent les modes de vie et d'accès aux ressources. Ce sont autant de facteurs qui affectent négativement les espaces et parcours pastoraux. Ils entraînent des usages concurrentiels entre divers catégories d'acteurs, des emprises politiques et la privatisation du foncier et des ressources pastorales. On peut identifier et lire ces transformations sociales, économiques et politiques dans les pratiques, les stratégies et les actions des groupes d'acteurs selon les espaces et les zones géographiques. L'analyse des cas de conflit permet d'identifier les stratégies principales que déploient les différents acteurs :

Les stratégies directes et indirectes.

- Les stratégies directes se rapportent aux ressources.

Les peuls et les touaregs se sédentarisent pour avoir une assise foncière. Parfois les touaregs encouragent la colonisation agricole pour s'assurer une clientèle politique qui leur permet, via la commune, de sécuriser leur territoire. Parfois ils s'accaparent des puits pastoraux qui deviennent leur propriété privée. Ce qui est nouveau et important à souligner, des groupes installés en zones pastorales attirent des populations sédentaires pour renforcer leur pouvoir local. A l'opposé, la mobilisation sociale des associations pastorales consiste à faire

reconnaitre des droits fonciers sur la zone pastorale. Elles demandent notamment la stabilisation du front de culture par la réalisation des balises. Elles tendent souvent à chercher des conciliations entre les parties alors que les autorités coutumières revendiquent toujours le pouvoir de régler les conflits selon les règles traditionnelles.

- Les stratégies indirectes concernent surtout les enjeux politiques.

La décentralisation vise en principe à donner un pouvoir de gestion à des nouvelles entités que sont les communes qui devraient avoir un caractère démocratique. Mais ces institutions modernes sont investies par des logiques coutumières si bien que droit moderne et tradition se combinent pour renforcer cette dynamique d'appropriation foncière et contrôle du pouvoir. Il s'ensuit que parfois villages ou campements nomades sont en conflit avec les autorités coutumières et se rattachent à d'autres communes (cas 7 et 10). Ces tensions sont aggravées par le flou des délimitations territoriales. Il y a donc derrière ces enjeux d'appropriation du territoire par les autorités coutumières des stratégies de conservation du monopole sur le pouvoir local et les commissions foncières.

Ces conflits fonciers qui résultent de l'évolution des pratiques permettent de comprendre les logiques spatiales et mutations sociales, économiques et politiques.

✓ **Les migrations Sud/Nord**

La pression démographique au Sud pousse les ménages agricoles à migrer vers les zones pastorales pour coloniser les parcours pastoraux, enclaves ou étendre des terres de culture. Ces pratiques foncières impactent sur la survie du pastoralisme dans la vallée de la Tarka. Le front de culture avance aux dépens des zones exclusivement réservées à l'élevage. Ces évolutions majeures induisent une territorialisation et un mode d'accès contrôlé et exclusif des ressources. Ils engendrent aussi la privatisation du foncier et la marchandisation des ressources communes. Cette dynamique démographique se caractérise par non seulement l'augmentation de la population mais aussi les migrations à différentes échelles géographiques vers la vallée de la Tarka. Ces transformations sociales contribuent à la recomposition spatiale de l'espace et des modes d'accès aux ressources. Ces différents processus s'enchaînent et interfèrent selon les zones agro-pastorales. Ils se renforcent pour former une dynamique de territorialisation dans la vallée de la Tarka.

✓ **Les changements climatiques**

Des facteurs climatiques interviennent aussi dans les transformations des modes de vie des éleveurs et leur vulnérabilité, ils entraînent des transformations des systèmes de productions agricoles avec l'apparition des nouvelles catégories des éleveurs expropriateurs des

ressources. Ils concentrent l'essentiel du potentiel animalier dans la zone pastorale. De l'autre côté les petits éleveurs en perte de leur moyen de production suite aux effets des changements climatiques, tentent de s'adapter à l'environnement pastoral de plus en plus accaparé. Le changement de statut social des éleveurs autochtones en bergers salariés ou démunis conduit à la fixation de ces éleveurs, à leur vulnérabilité et les excluent de l'accès aux ressources. On peut aussi souligner d'une part le passage d'un système d'élevage mobile nomade à un système semi-transhumant ou transhumant caractérisé par des formes de sédentarisation des peuls et touareg. Ce long processus qui date des années 1950 a accéléré les mouvements de sédentarisation anciennes ou récentes des Touaregs ou peuls autour des puits coloniaux avec l'appui de l'administration coloniale. D'autre part l'agro-pastoralisme qui était fondé par une complémentarité d'usage des ressources entre les zones pastorales et agricoles et l'appropriation collective se transforme au rythme de ces dynamiques. Le mode de gestion traditionnel des espaces par les éleveurs au niveau des campements, la réciprocité entre les tribus et alliances ethniques et socio-territoriales s'érodent progressivement.

✓ **Les transformations économiques**

Il y a ensuite la dynamique économique. Elle se manifeste par la concentration de l'élevage aux mains des commerçants, agro-pasteurs et hommes politiques ou fonctionnaires de l'Etat. Ce processus de concentration résulte des crises climatiques qui ont appauvri de nombreux éleveurs et donné l'opportunité à d'autres de s'approprier le bétail. Cette évolution des systèmes de production est l'une des conséquences de ces changements. A l'opposé, certains petits éleveurs démunis s'adonnent à la pratique de l'agriculture de subsistance et l'appropriation foncière des grands éleveurs entraînent d'autres conflits entre les catégories d'acteurs pour l'accès aux ressources.

En réaction à ces transformations économiques, il y a des associations pastorales qui entreprennent des initiatives économiques pour contribuer au bien-être des éleveurs. Dans la commune rurale de Bermo, l'association KLD participe à la gestion du marché pour développer l'élevage. Cette structure forme les éleveurs à la valorisation des races locales « Balami ». Elle accompagne les groupements féminins et crée de l'emploi aux jeunes éleveurs désœuvrés. L'organisation de la filière ovine offre aussi d'importante possibilité de promouvoir l'élevage. Cette association lutte pour maîtriser les marchés locaux des pratiques mafieuses intermédiaires. Par contre, la majeure partie de ces grandes associations pastorales et locales (AREN, ANPME, FNEN-Dado, ENIMAL, CAPONG, etc.) et groupements des éleveurs cherchent à améliorer les conditions de vie de leurs membres. Elles interviennent sur

les enjeux de survie et d'accès à des services de base (éducation, santé et sécuriste alimentaire, foncier). Ces associations locales développent aussi des activités de transformation des produits de l'élevage (fromage, lait caillé, artisanat, petit commerce et embouche). Ces activités économiques luttent contre la vulnérabilité des éleveurs et risques liés aux aléas climatiques. Ces enjeux de survie s'opposent à la vision de l'association AN MULAL dont la vision élitiste tend à l'exclusion des petits éleveurs. La dynamique d'entreprenariat économique de ces grands éleveurs ne rime pas avec les principes démocratiques qui doivent prévaloir dans ces organisations militantes. Leur objectif économique et le mode d'adhésion des membres prouvent les divergences de vision entre certaines associations pastorales. Leur système d'organisation produit une forme de stratification sociale entre les éleveurs et imposent des conditions contraignantes d'accès aux plus démunis. On voit que les enjeux économiques sont des opportunités de développer l'élevage par les associations pastorales. Mais les problèmes se posent différemment pour les grands (AN MULAL) et les petits éleveurs (AREN, KLD, AREN, FNEN-Dado, ANPME-Sympo et les groupements de base). Le cas du contrôle de marché à bétail à Bermo est une autre initiative de l'association KLD qui tend à rendre aux éleveurs le contrôle de la commercialisation.

Dès lors on voit bien que ces pratiques économiques ont toutes une dimension politique en ce sens qu'elles affectent les rapports de pouvoir entre les groupes.

✓ **Les transformations politiques**

L'appropriation foncière est au centre de cet enjeu politique. La création des communes crée une nouvelle autorité pour la gestion des ressources et leur régulation et elle constitue la source de conflits entre les chefs coutumiers touareg et les éleveurs peuls, les chefs de canton et les élus locaux. Il y a un mariage entre ces chefferies coutumières et les communes. Celles-là verrouillent le système d'accès au pouvoir local, acquièrent des droits et peuvent se passer des règles du code rural et des institutions foncières. Le cas de Gadabéji montre cette tension entre le chef de groupement touareg et l'association pastorale « Boundou Dallo » pour le contrôle du pouvoir local. Les Touaregs s'accaparent la gestion de la commune face à des peuls qui veulent participer. Ils interdisent aux peuls de jouer un rôle politique dans leur commune. Ces autorités touaregs ont des relations et des réseaux dans l'administration publique avec un accès plus facile à la justice, aux services administratifs et aux bailleurs de fonds. On peut discerner ici un accaparement des ressources qui se joue au niveau du contrôle du pouvoir local entre les peuls et les Touaregs.

Par contre, les associations pastorales tentent de contrôler la gestion de la commune à travers la participation des conseillers, membres de ces associations (KLD, ENIMAL, FNEN-Dado etc.). D'un côté ces enjeux politiques liés à la création des communes entraînent des pratiques d'appropriation du territoire par les autorités coutumières touareg. De l'autre les associations pastorales cherchent à revendiquer plus de démocratie et le fonctionnement normal des institutions. Cette situation attise les conflits entre ces associations pastorales et les autorités administratives, coutumières et les commissions foncières sur l'accès aux ressources pastorales.

La décentralisation favorise alors une territorialisation parce que des hégémonies politiques se créent et substituent des règles locales aux règles du code pastoral. Cette décentralisation a donc pour effet de favoriser des emprises politiques, d'exclure des groupes faibles par l'accaparement des commissions foncières et des recompositions territoriales des communes. On a donc une dynamique de renforcement des processus les uns par les autres. La troisième transformation importante qui résulte de ces processus d'occupation de l'espace est la recomposition territoriale des communes. Du fait des conflits, les groupes marginalisés ou lésés ont tendance à se rattacher à des communes où ils seront mieux traités, commune touareg de Gadabédji ou agro-pastorale de Dakoro (cas 10 et 7). Evidemment ces dynamiques se renforcent les unes par les autres selon les enjeux et le type de conflits.

✓ **Les transformations sociales**

Au-delà des enjeux de sécurisation foncière et d'appropriation de ressources qui découlent de ces processus de colonisation agricole, d'extensions de cultures par les agriculteurs et de sédentarisation des touareg et peuls, il y a d'autres enjeux sociaux comme le statut de ces touareg noirs, la question des femmes et des jeunes dans les activités de développement. L'émancipation sociale des touaregs noirs, via le combat de l'association Timidria exprime la revendication de cette catégorie ethnique à la liberté et l'arrêt de l'esclavage. Le deuxième enjeu social, celui des femmes, pose les questions d'accès aux services sociaux de base et la lutte contre les facteurs de vulnérabilité. Les groupements féminins s'organisent pour un meilleur être et le développement des systèmes de sécurité sociale (Habannayé, tontine, AGR...etc.). Quant aux jeunes éleveurs, il y a le chômage et désœuvrement que les associations pastorales tentent de résoudre.

En synthèse, on peut dire que les mutations sociales, économiques et politiques qui affectent ces zones pastorales de la vallée de la Tarka s'expliquent par ces processus : la démographie, la privatisation des ressources, l'évolution des systèmes de production, des rapports sociaux et

des processus de migrations, sédentarisation et colonisations agricoles qui résument les dynamiques territoriales dans la vallée de la Tarka.

Tous ces facteurs et processus entraînent la territorialisation des espaces, la pression sur les ressources et des exclusions d'accès aux droits. Des anciennes stratégies d'accès partagé aux ressources communes, on passe à des stratégies de contournement et d'appropriation exclusive, de privatisation et d'emprises agricoles et politiques. Les modalités de cette territorialisation se traduisent par : le passage des usages partagés à des appropriations exclusives, la privatisation des ressources et l'exclusion des groupes faibles, des emprises politiques et agricoles par des pratiques foncières et l'accaparement des institutions foncières et enfin la recomposition de l'espace avec des tentatives d'échapper aux hégémonies en se rattachant à d'autres communes pastorales. Tout cela implique une relation dynamique entre ces processus qui se renforcent mutuellement d'une zone à l'autre. Ce qu'il faut conclure et souligner c'est que ce ne sont pas des conflits uniquement entre les éleveurs et agriculteurs. Car ces dynamiques conflictuelles créent des clivages multiples où se mêlent des partages économiques, des exclusions sociales et des asymétries de pouvoir. Un autre aspect qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que toute cette politique des autorités coutumières qui veulent avoir une assise territoriale ou un statut de canton entraîne une reclassification de la zone pastorale, espace relevant du domaine de l'Etat. A long terme, ce mouvement de territorialisation menace la survie du pastoralisme. Ces mutations qui ont des dimensions politiques, économiques et sociales traduisent le passage d'une économie de réciprocité à une économie marchande.

2. La dynamique politique des associations pastorales

L'avènement de la démocratie et le désengagement de l'Etat sur les politiques d'appui au secteur de l'élevage a contribué à l'émergence de ces associations pastorales. Deux (2) types associations caractérisent cette évolution institutionnelle les unes liées aux autres : les grandes associations (AREN, CAPONG, Timidria, ANMPE-Sympo, AFTAN, AN MULAL, KLD, FNEN-Dado... etc.) et locales (Groupements pastoraux). Ces organisations pastorales se différencient d'une part par leurs objectifs et stratégies d'action et d'autre part présentent des similitudes et des différences. Lorsqu'on regarde les modes d'action de ces associations pastorales, il y a des stratégies politique, économique et sociale. Elles font à des degrés divers et manières différentes des activités liées à ces registres d'action.

La pression croissante sur les ressources entraîne des phénomènes d'appropriation exclusive en contradiction des statuts communautaires des espaces pastoraux. Cette évolution des systèmes d'élevage mobile entraîne une fragilisation des petits éleveurs démunis. Cependant, l'émergence des associations d'éleveurs ces dernières décennies contribue à la sécurisation des zones pastorales et la défense des droits des éleveurs en justice. Ces organisations en majeure partie peule assurent des fonctions de conciliation entre les éleveurs et agriculteurs. Elles interviennent dans le règlement des conflits par leur appui à la commission foncière. Les associations pastorales se mobilisent aussi pour le bon fonctionnement des institutions de l'Etat dans la gestion des ressources pastorales.

❖ **Les actions des associations pastorales**

- **Les actions politiques**

Les associations pastorales interviennent à l'échelle locale, nationale et même régionale par le plaidoyer. L'analyse des modalités a mis en évidence des actions politiques au niveau national et régional. Il s'agit surtout de l'association peule AREN dont le lobbying associatif et politique a mobilisé d'autres associations (Bilal Moroobé) à travers les rencontres et le réseautage. Au niveau local, les associations pastorales (AREN, CAPONG, ANPME, KLD, ENIMAL) se mobilisent à travers des forums et des sensibilisations aux éleveurs pour revendiquer des droits et le fonctionnement régulier des institutions de l'Etat. Ces associations pastorales contribuent à la vulgarisation aussi des textes du code pastoral. Elles participent par ces stratégies à l'implication des éleveurs à la prise de décision au niveau local et institutionnel. Au plan international, la dynamique des associations pastorales comme AREN va au-delà de la frontière du Niger avec des grands réseaux politiques, lesquels interviennent dans le financement de l'organisation. Cette mobilisation politique des associations pastorales se fait par la contestation de l'Etat, la défense des droits, la sécurisation foncière et la conciliation des parties en conflit.

- **Les actions économiques**

Ces associations pastorales font des plaidoyers au niveau des projets de développement (PASEL, SAREL, CAIRE, Coopération Suisse, OXFAM Grande Bretagne et ONG Vétérinaires Sans Frontières ...) pour mettre des activités de sécurisation des petits éleveurs. Leur action contribue à réduction des risques climatiques, économiques et sociaux (création des marchés à bétail, Groupement d'intérêt économique (GIE), valorisation du lait et races locales, emploi, filets sociaux). Ces stratégies économiques des associations pastorales jouent un rôle déterminant dans la redistribution des services sociaux à leurs membres dans les deux

départements. Par ailleurs, ces projets de développement (PASEL, CAIRE, Vétérinaires Sans Frontières, OXFAM-Grande Bretagne, SAREL, Coopération Suisse) ont soutenues ces associations pastorales. Ils les ont aidés à s'organiser. Ces projets ont contribué au renforcement en vie associative, à la gestion de ressources naturelles et financement des activités socio-économiques.

- **Les actions sociales**

Les associations locales mettent aussi en place des réseaux de solidarité entre elles pour offrir des services à leurs membres. Elles développent des filets sociaux (tontine, habanayé, filets sociaux) indispensables à la survie des femmes et jeunes dans les exploitations pastorales. Ces mécanismes sociaux et d'épargne soulignent les innovations sociales dans ces communautés pastorales.

- **Les actions en justice**

Elles participent à la défense des droits dans les conflits fonciers. Ces associations pastorales interviennent localement en justice pour exiger plus d'équité dans le traitement des dossiers entre les éleveurs et d'autres opérateurs ruraux. Elles défendent les groupes marginalisés (Timidria), les abus (FNEN-DADO, CAPONG) et la conciliation en justice (AREN).

- **L'appui aux commissions foncières**

Le poids de ces associations pastorales (AREN, CAPONG) fait qu'elles interviennent dans le suivi des conflits et l'accompagnement des commissions foncières. Elles participent à la sécurisation foncière des enclaves et parcours pastoraux dans les départements de Bermo et Dakoro.

❖ **Les arguments des associations pastorales**

Les enjeux de l'occupation de la vallée de la Tarka montrent les différents arguments que mobilisent les groupes d'acteurs. Les chefs de campements utilisent l'antériorité à l'espace pour légitimer leur stratégie de sécurisation foncière. Quant aux chefs coutumiers, leur justification renvoie au problème du non-respect des règles traditionnelles de gestion de terre. Ces revendications d'antériorité et des traditions ne tiennent guère du fait des mouvements de population continus dans la zone. Par contre, la nouvelle dynamique des organisations pastorales peules revendiquent l'application de la loi, la démocratie locale dans le fonctionnement des institutions et la légalité dans le traitement des dossiers des conflits en justice. Cette dynamique de la démocratisation résulte des mouvements sociaux principalement des peuls et se base sur une mobilisation des éleveurs, des solidarités et formes de coopération.

3. Les perspectives de la gestion de la vallée de la Tarka

La vallée de la Tarka subit des pressions foncières qui découlent des dynamiques démographiques, colonisations, migrations agricoles et sédentarisation. Ces phénomènes entraînent des visions divergentes quant au devenir de la Vallée de la Tarka. Ainsi se pose la question du devenir de cet écosystème pastoral dont la sauvegarde demande des innovations institutionnelles et des réformes organisationnelles. Pour promouvoir les systèmes agropastoraux mobiles et complémentaires, il faudrait enrayer la privatisation des ressources, les appropriations exclusives et réactiver des modes traditionnels de gestion des ressources communes. Or les associations pastorales constituent de nos jours un acteur incontournable dans la sécurisation foncière et la défense des droits des éleveurs. Pour gérer activement les ressources pastorales, il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la prise de décision au sein des commissions foncières. Au regard de tous ce qui précède, nous suggérons la démarche de gouvernance participative suivante qui obéit à des étapes :

- L'amélioration des conditions d'accès aux ressources de façon équitable et consensuelle. Cela doit se faire par le fonctionnement normal des institutions de l'Etat qui doivent veiller aux respects des droits d'accès selon les codes pastoraux, à l'équité sociale et à la démocratie.
- La restructuration de la composition des commissions foncières ;

La commission foncière représente le canal institutionnel par lequel les acteurs participent aux schémas d'aménagement foncier malgré les stratégies d'appropriation et de sécurisation foncière. Ce cadre permanent de discussion et de mobilisation mérite une grande restructuration pour résoudre les questions d'accès aux autorisations foncières et restaurer la légitimité des organes délibératifs. D'où la nécessité d'étendre le réseau des représentants qui animent ces commissions foncières. Là, les différents chefs des campements pastoraux des zones pastorales doivent être élus ou désignés par les pairs et puis intégrés dans ces institutions. Ils participeront à la délivrance des autorisations de fonçage des puits ou tout autre projet d'aménagement pastoral. Ces éleveurs des campements possèdent une meilleure lecture de la gestion de leur territoire. Leur insertion faciliterait les conditions de réciprocité des savoirs et d'expertise technique et sociale entre les institutions, autorités coutumières et associations d'éleveurs. Cette suggestion accorde une importance à la légitimité sociale des représentants des différents usagers des ressources et institutions prenantes. Mais cette légitimité ne pourrait être durable sans l'intervention de l'Etat central pour stabiliser les rôles que doivent jouer l'ensemble des groupes d'acteurs et surtout des associations pastorales.

- Le remplacement des commissions foncières de base par des comités pastoraux locaux

Les commissions foncières de base étant beaucoup plus accaparées au niveau local par les autorités coutumières, celles-ci doivent être supprimées et remplacées par des comités locaux pastoraux par zone d'attache (chefs des campements et représentants des éleveurs). Cette réorganisation institutionnelle permettrait d'accroître l'efficacité et la viabilité ans l'aménagement du territoire pastoral. Ces représentants des groupements pastoraux (chefs de campements) participeront véritablement à l'élaboration des plans et schémas d'aménagement foncier. De ce fait, les pratiques de contournement seront plus surveillées. Un processus d'apprentissage collectif et d'accompagnement des solutions endogènes et consensuelles prendra forme progressivement avec l'appui de l'Etat et des partenaires financiers. Mais la formalisation des rôles de ces comités pastoraux et leur autonomie par rapport à la commune sont nécessaires pour une sécurisation durable du territoire. Cette innovation pourrait limiter les asymétries du pouvoir dans l'attente des objectifs de protection de la vallée de la Tarka.

- Le financement des projets d'aménagement des espaces pastoraux

À ce niveau, les projets de développements et les ONG locales doivent contribuer à accompagner les initiatives locales et décisions de la commission foncière. Ce schéma de gouvernance participative se veut un renforcement de cette institution légale de gestion.

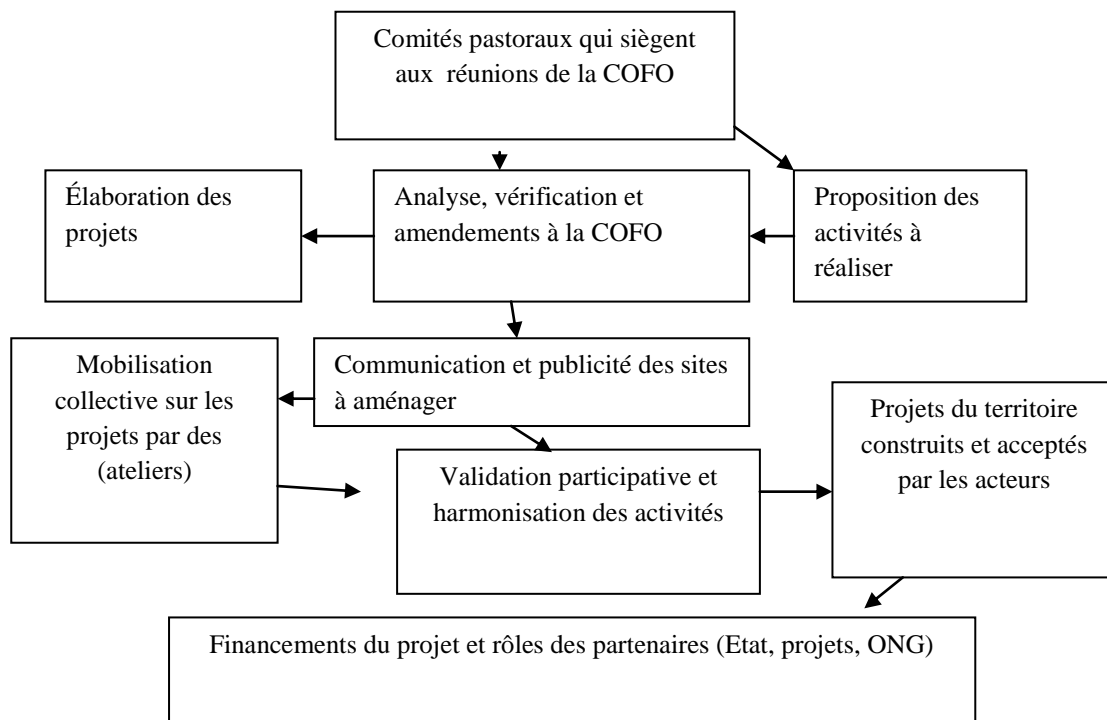


Figure 12 : Schéma de gouvernance participative sur la gestion de la vallée de la Tarka

Cette figure montre comment la commission foncière devrait fonctionner et le rôle de l'Etat dans la régulation des jeux des acteurs. D'abord, les chefs de campements qui représentent les éleveurs à différents points géographiques des zones pastorales seront désignés ou choisis en assemblée générale dans chaque commune pastorale. Ces représentants des éleveurs doivent participer aux délibérations des commissions foncières départementales sur les délivrances des autorisations foncières et les projets de fonçage des puits pastoraux. Ces représentants proposeront des initiatives de projets qui seront discutés en réunion plénière de la commission foncière, puis analysés et éventuellement amendés. Après cette étape, la commission foncière procèderait à la publicité et la mobilisation de l'ensemble des communautés à la validation participative des projets soumis et élaborés par la plénière des commissions foncières. Enfin, les projets retenus seront financés par soit par l'Etat soit par les partenaires financiers (projets et ONG de développement).

Cette forme de participation élargie des groupes d'acteurs pastoraux (chefs des campements) dans des mécanismes de prise de décision plus légitimes et leur responsabilisation sont les étapes de réussite indispensables au maintien de l'écosystème pastoral. Le modèle semble être pertinent avec la volonté politique et l'engagement des acteurs à privilégier l'apprentissage continu dans les actions d'aménagement du territoire et de sécurisation foncière.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amblard H., Ph. Bernous et G. Herrerros., 1996, Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Eds du Seuil.244 p.

Ancey, V., 1997, « Les peuls transhumants du Nord de la Côte d'Ivoire entre l'Etat et les paysans : La mobilité en réponse aux crises », in Contamin B., et H. Memel-Fotê (éditeurs scientifiques), *Le modèle Ivoirien en questions : Crises, ajustements, recompositions* », Collections « Hommes et sociétés », Karthala-ORSTOM, Paris, pp. 669-688.

Aquino P., 2000, L'agro-pastoralisme au Nord du Burkina Faso (province du Soum) : une évolution remarquable mais encore inachevée pp 29-47

Adriananja H et V.Raharinirina., 2004, Quels enjeux pour la durabilité et la gouvernance des ressources naturelles et forestières à Madagascar? Mondes en développement. vol.32 .n°127.pp75-89. <http://www.google.be/search>

Ancey, V., et G. Monas, 2005, Le pastoralisme au Sénégal, entre politique « moderne » et gestion des risques par les Pasteurs, *In : Tiers-Monde*, 46, 184, pp. 761-783. <http://www.persee.fr>

Auclair, L., 2006, L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain, *Cah Sci Hum*, 32, (1), pp. 177-194.

Avella, N., et F. Reounodji, 2009, La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad. Une analyse comparative in L. Seiny-Boukar, P. Boumard (éditeurs scientifiques), *Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer »*, 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'djamena, Tchad; Cirad, Montpellier, France, cédérom, pp.1-8. <http://www.google.be>

André Torre, Romain Melot, Luc Bossuet, Anne Cadoret, Armelle Caron, Ségolène Darly, Philippe Jeanneaux, Thierry Kirat et Hai Vu Pham, 2010, « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Eléments de méthode et de repérage », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 29 mars 2010, consulté le 18 mai 2014. URL : <http://vertigo.revues.org>, Consulté le 18 mai 2014

Aubert P-M et B.Romagny, 2012, De l'économie néo institutionnelle et patrimoniale à la sociologie de l'action organisée, *in Auclair L et M. Alifriqui (dr), Agadal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*, IRD, pp.245-281.

Bernus, E., 1974, Possibilités et limites de la politique d'hydraulique pastorale dans le Sahel nigérien", *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XI, 2, pp.119-126.

Benoît, M., 1978, Pastoralisme et Migration : Les peul de Barani et de Dokui (Haute Volta), *Etudes rurales*, n°70. EHESS, Paris, pp.9-49.

Bernus, E., 1990, « Le Nomadisme pastoral en question », In Chiva I., G. Duby et G. Sautier (dir), *Identités et sociétés nomades : symboles, normes et transformations*, *Etudes rurales*, n°120, EHESS, Paris, pp. 41-52.

Bocco, R., 1990, la sédentarisation des pasteurs nomades : les experts internationaux face à la question bédouine dans le Moyen-Orient arabe (1950-1970), IUED, Suisse, Cah, Sci, Hum, 26 (1-2), pp.97-117.

Boukallouch A., et B.Fenniri., 1994. Rôle de l'organisation professionnelle dans le développement de l'élevage ovin, in Boulanouar C., et R.Paquay (eds), *l'élevage du mouton et ses systèmes de production au Maroc*, 348 p, pp.49-67.

Bernus E. 1996, La zone pastorale touarègue, évolution ou mutation ? In Tubiana M.J., Luxereau A., Arditi C. eds), « *les dynamiques du Changement en Afrique sub-saharienne : freins et impulsions* », l'Harmattan, Paris, pp. 42-60.

Bundo G., 1998. Décentralisation et pouvoirs locaux. Registres traditionnels du pouvoir et nouvelles formes de légitimité (Atelier : II), *Bulletin de l'APAD*, 16, en ligne le 15 novembre 2006, consulté le 19 février 2015. [URL://apad.revues.org/543](http://apad.revues.org/543)

Benoît, M., 1999, Opportunisme pastoral et conservation de la savane en Afrique de l'Ouest, In Bourgeot A. (dir), « *Horizons nomades en Afrique sahéliennes : Sociétés, développement et démocratie*, Collections Hommes et troupeaux, Khartala, Paris, pp. 448-468.

Boutrais, J-B., 2000, « La gestion sociale locale », In Gillon Y., C. Chaboud,, J. Boutrais et C. Mullon (éditeurs scientifiques), *Du bon usage des ressources renouvelables* », Collections Latitudes 23, IRD, Paris, pp. 147-152.

Blundo, G., et J-P. Olivier de Sardan, 2003, La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest. Approche socio-anthropologique comparative : Bénin, Niger et Sénégal. EHESS, IUED, IRD, Arbeitspapiere/Working Papers, Nr.17, Johannes, Gutenberg-Universität, Mainz, Germany 281p. . <http://www.ifeas.uni-mainz.de>

Baroin C., et M.Wiese., 2004,« Health-vulnerability in a complex crisis situation, implications for providing health care to a nomadic people in chad, *Journal des africanistes* (en ligne) 76,2, mis en ligne le 23 Mai, 2007, consulté le 16 Mai, 2014.URL: <http://africanistes.revues.org/910>

Boutaleb K et M.Saidani, 2004, La problématique financière de la décentralisation à la lumière de l'expérience algérienne, in Ferguène A (eds), *Gouvernance locale et développement territorial : Le cas des pays du sud*, l'harmattan, pp.175-186.

Bon, E., G. Froger, C. Mainguy., J. Brot et H. Gérardin (dir), 2005, Quels acteurs pour quel développement ?. Paris, GEMDEV-Karthala, 288 p. », *Développements durable et Territoires* (En ligne). Lectures, publications de 2005, mis en ligne le 16 mars 2006. URL: <http://développementdurable.revues.org/1886>, consulté le 07 Mai, 2014.

Brooks, N., 2006, Changement climatique, sécheresse et pastoralisme au sahel - Question sur l'adaptation, IMPD, 12 p, <http://data.iun.org>

Ballet J., 2007, La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique, *développement durable et territoire* (en ligne), Varia, mis en ligne le 29 Août 2007. <http://www.developpementdurable.revues.org>, consulté le 20 Mai 2014.

Boutrais, J-B., 2008, « Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est », In Aubertin C., et E. Rodary (éditeurs scientifiques), *Aires protégées, espaces durables ?* ».IRD, Marseille, pp.215-246.

Boesen E., 2009, Organisation sociopolitique et territorialité dans le monde nomade du Niger : Le cas des Fulbé-Wodaabé, in *CARATINI S (dr), la question du pouvoir en Afrique du Nord et de l'Ouest. Affirmations identitaires et enjeux de pouvoir*, Collection l'Ouest Saharien, hors-série, n°9, Vol 2, l'Harmattan, pp.67-97. <http://louestsaharien.arso.org>

Benjaminsen, T-A., et B. Ba, 2009, les conflits agriculteurs-éleveurs, la marginalisation pastorale et la corruption : une étude du delta du Mali, *Le Journal géographique*, 175, 1, pp. 71-81.

Bonte, P., 2009, « Appartenances tribales et enjeux fonciers pastoraux en Mauritanie : le projet “ Élevage ii », *Etudes rurales*, EHESS, 2, 184, pp. 149-168.

Bah A., I.Touré., C.Fourage., I.Diop Gaye., G.Leclerc., A.Soumaré ., A.Ickowic et A. Tamsir Diop, 2010, Un modèle multi-agents pour étudier les politiques d'affectation des terres et leurs impacts sur les dynamiques pastorales et territoriales au Ferlo (Sénégal), *Cah Agric*, vol. 19, 2, pp.118-126.

Bonnet, B., et D. Hérault, 2011, Gouvernance du foncier pastoral et changement climatique : renforcer les capacités des acteurs du foncier dans la sécurisation de la mobilité et l'accès équitable des ressources pastorales, *revue des questions foncières*, IRAM, France, pp.157-188. b.bonnet@iram-fr.org.

Bonnet, B., et B. Guibert, 2011, « Le pastoralisme, enjeux et perspectives des politiques sectorielles : Eléments d'analyse régionale pour le Tchad, le Niger et le Mali », in Alfaroukh I-O., N. Avella et P. Grimaud (éditeurs scientifiques), *Politique sectorielle du pastoralisme au Tchad : Quelles orientations* ». Actes du colloque, N'Djamena, Tchad, pp. 45-51.

Bonnet, B., 2012, Analyse de quelques expériences de gestion locale des ressources naturelles communes au Sahel, Editions IRD, France, pp.393-409. <http://www.openedition.org>.

Becerra S., 2012, « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire d'un paradigme sociologique contemporain », *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement* (en ligne), volume 12/mai 2012, en ligne le 25 juin 2012 consulté le 14 février 2015. URL:<http://vertigo.revues.org/11988>.

Barbier R., Ph. Boudes., J-P. Bozonnet., J.Candau ., M.Dobré ., N. Lewis et F.Rudolf ., 2012, Manuel de sociologie de l'environnement, PUL.506 p.

Blein R et Coronel., 2013, Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes dures réalités, *fondation pour l'agriculteur et la ruralité dans le monde*, 81 p. <http://www.fondation-farm.org>

Crozier M et Friendberg E., 1977, L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective. eds du seuil. 23p.

Colin de Verdière, P., 1995, Les conséquences d'une sédentarisation de l'élevage au Sahel. Etude comparée de trois systèmes agro- pastoraux dans la région de flingué-Niger. Thèse de doctorat. Paris-Grignon, France, 220 p.

Chauveau J-P., et P. Mathieu, 1998, « Dynamique et enjeux des conflits fonciers », in Lavigne Delville Ph. (ed), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Karthala, Paris, pp.243-258.

Chauveau J-P et P. Lavigne Delville ., 1998, Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? pp211-239.

Chauveau, J-P., M. Le Pape et J-P. Olivier de Sardan , 2001, La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique : Implications pour les politiques publiques, in Winter G., (coordonnateur) J-P. Chauveau., G. Courade., J. Coussy., M. Le Pape et M. Lévy (éditeurs scientifiques) , *Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralités des normes et jeux d'acteurs* », Karthala-IRD, Paris, pp.145-162.

CNEDD., 2004. Étude prospective afin d'évaluer les tendances des secteurs LCD-GRN, région de Tillabéri et de Maradi (Niger), horizon 2025, 168 p.

Condard-Delcroix C et S. Rousseau, 2004, « Vulnérabilité et Stratégies durables de gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages de ruraux de Madagascar », *Développement durable et territoires*, [En ligne], Dossier 3 | 2004, mis en ligne le 20 février 2004, consulté le 12 février 2013. URL: <http://developpementdurable.revues.org/1143>

Campenhoudt et al., 2005, La méthode d'analyse en groupe. Applications aux phénomènes sociaux. 215p.

Castaneda D., 2005, Les organisations d'éleveurs et de pasteurs au Sénégal : Approche socio-politique. ISRA-Réflexions et Perspectives-Vol.8, N°01. 69 p. <http://epe.cirad.fr>.

Coluta, L., M-O. Odhiambo. N. Orwa et A. Muhanji, 2005, securing the commons in an era of privatization: policy and legislative challenges, Series n°10, London, 13p. <http://www.iied.org>.

Cadoret, A., 2006, Conflits d'usages liés à l'environnement : Enjeux d'une gestion intégrée. Le cas du Littoral de Languedoc-Roussillon. Thèse de doctorat de géographie, Montpellier, 585 p.

Chauveau, J-P., J-P. Colin, J-P. Jacob, Ph. Lavigne Delville et P-Y. Le Meur, 2006, Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, Gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest, résultats du projet de recherche claims, IIED, Londres, Royaume Uni, 92 p. <http://www.inco-claims.org>

Courade G et J-C.Deveze., 2006, Des agricultures africaines face à de difficiles transitions, *Afrique contemporaine*, De Boeck, n°217, pp.21-41. <http://www.cairn.info>.

Cotula, L., C.Hesse., O.Sylla., B.Thébaud., G.Vogt et K.Vogt, 2006, Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel : Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage, iied, Londres, n°139, 101p. <http://www.iied.org>.

Convers, A., I. Chaibou., A. Binot et D. Dulieu, 2007, « La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du W par le programme écopas », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 4 | novembre 2007, mis en

ligne le 27 mai 2008. URL: <http://vertigo.revues.org/761>, DOI:10.4000/vertigo.761, Consulté le 28 juin 2012. .

Coulibaly, A., H-A. Ouattara et P. Cecchi, 2007, Pastoralisme et stratégies d'acteurs locaux : Pluralisme des règles et conflits, in Cecchi P., (éditeur scientifique), *L'eau en partage, les petits barrages de la Côte d'Ivoire*, Collections latitude, 23, IRD, pp.201-2013.

Cefaï D., 2009, Comment se mobilise-t-on ?, l'apport d'une approche pragmatique à la sociologie de l'action collective, vol.41, 2, pp.245-269. <http://www.erudit.or>, consulté le 25 Avril 2015.

Cotula, L., S. Vermeulen., R. Leonard and J. Keeley, 2009, Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deals in Africa, IIED/FAO/IFAD, London/Rome, 121p. <http://www.ifad.org>

Coulibaly A., 2013, Logiques d'argumentation et stratégies pragmatiques des acteurs lors des processus de règlement des conflits fonciers dans le Nord Ivoirien, *Diop A et J-O.Igué, (dr) in nouvelles politiques foncières, nouveaux acteurs : des rapports fonciers sous tensions, territoires d'Afrique*, n°5, pp.71-84

Dubois D et J.Lang, 1984, Étude litho stratigraphique et géomorphologique du Continental terminal et Cénozoïque Inférieur dans le bassin des Iullemenden (Niger), Bulletin de l'IFAN de janvier-avril, Dakar, tome 43, n°1.2

Diarra S., 1993, Les stratégies spatiales des éleveurs-cultivateurs peuls du Niger central agricole. ORSTOM., pp87-91

Develtère P., 1998, Économie sociale et développement. Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement. Ouvertures économiques, Série Jalons, Paris, De Boeck Université, 171 p. www.worldcat.org, consulté le 10/05/2015

Dupuy C., I.Leroux et F.Wallet, 2003, Conflits négociation et gouvernance, *Droit et Société*, n°54, pp.337-397.

Dauphiné A et D. Provitolo, 2007, La résilience : un concept pour la gestion des risques, *Annales de géographie*, n°654, p.115-125. <http:// Cairn.info/revue-afrique-contemporaine>

Dumas B et Séguier M., 2010, Construire des actions collectives. Développer les solidarités. Chronique sociale, France, 224 p.

Direction départementale de l'Agriculture Dakoro (DDA), 2007, Situation des couloirs de passage internationaux et enclaves pastorales rattachées, rapport, 4p.

Darley S et A. Torre, 2008, Les conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en –Ile- de France (résultats à partir d'analyse de la presse quotidienne régionale et enquêtes de terrain), *Géocarrefour*, vol.83, 4, Géographie (s) rurale (s) en question (s), pp.307-319. URL: <http://geocarrefour.revues.org/7065>. Consulté le 28 juin 2014.

Di Méo G., 2009, Le rapport identité/espace. Éléments conceptuels et épistémologiques, in *Grandjean P (ed), Construction identitaire et espace*, L'harmattan, 202 p, pp.19-38.

Dongmo A-L., E. Vall., P.Dugue., N. Kossoumna Liba., A-B.Bechir et J. Lossouarn., 2010, Le territoire d'élevage : diversité, complexité et gestion durable en Afrique soudano-

sahélienne. Cas du Nord-Tchad, Ouest Burkina Faso, Mali-Sud et Sud-Tchad, in Seiny-Boukar, P. Boumard (eds), Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril, 2009, Garoua, Cameroun, 9 p.

Dong, S., L. Wen, S. Liu, X. Zhang, J. P. Lassoie, S. Yi, X. Li, J. Li, and Y. Li, 2011, Vulnerability of worldwide pastoralism to global changes and interdisciplinary strategies for sustainable pastoralism. *Ecology and Society*, 16, (2), 10 p. [Online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org>

Diao Camara A., 2013, « Des injonctions de développement créatrices d'incertitude » in Ancey V., I. Avelange et B. Dedieu (dir), *Agir en situation d'incertitude, Regards pluridisciplinaires au Nord et au Sud*, n°17, EcoPolis, Bruxelles, PP.109-126.

Elodie M-H., P-M.Bosc et J.Egg., 2008, « L'action collective et durabilité des filières agricoles au Costa-Rica », *Economie rurale* (en ligne), 303-304-305, mis en ligne le 2010. <http://www.economierurale.revues.org>, consulté le 11 octobre 2012.

Fauchette, S., 1999, Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en haute – Casamance « collection tenures foncières pastorales ». Dossiers zones arides n°13, IIED, 41p. <http://www.iied.org>.

Frerot, A-M., 1999, Territoires nomades en devenir. Questions à propos de l'urbanisation d'un espace nomade (Mauritanie), in Bonnemaïson, J., L. Cambrezy et L. Quinty-Bourgeois (dir), *La nation et le territoire : lieu ou frontière ? Tome 2* », L'Harmattan, Paris, France, pp.113-124.

Fauquet F, 2005, Dynamique des ressources environnementales et mutations des systèmes agro-sylvo-pastoraux en milieu tropical semi-aride : le cas de la vallée d'Arewa (Niger Central, thèse de doctorat, Grenoble, 266 p. <http://www.google.fr>, consulté le 25 juin, 2014

François, J., 2006, Nomadisme et transhumance, chronique d'une mort annoncée ou d'un développement porteur : Enjeux, défis et enseignements tirés des projets l'hydraulique pastorale au Tchad, *Afrique Contemporaine*, 1,127, De Boeck, pp. 55-75. <http:// Cairn.info/revue-afrique-contemporaine>.

Flintan F., 2008, Étude sur la bonne pratique : l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales. IMPD/ GEF/UICN. 166p.

F.A.R.M, 2008, Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest IRM, 116p.

Faye, J., 2008, Foncier et décentralisation : l'expérience du Sénégal, dossier Zones Arides, IIED, London, n°149, pp.1-21p. <http://www.iied.org>.

Fillieule O., 2009. « De l'objet de la définition à la définition de l'objet. De quoi traite finalement la sociologie des mouvements sociaux ? ». *Politiques et Sociétés*, vol, 28, n°1, pp.15-36. URL:<http://id.erudit.org>, consulté le 23 Mai 2013.

Froger G., 2010, Les coopérations au développement durable en question dans les pays du Sud, *développement durable et territoire*, (en ligne), vol.1, 1, mis en ligne le 07 mai 2010. <http://www.developpementdurable.revues.org/8364>, consulté le 18 Avril 2014.

Fielmua, N.,R-D. Boye Bandie., K. Marshall et M-K. Ziemah, 2014, Managing Pastoralism and Water Rights in the Upper West Region of Ghana: A Blame Game among Actors,

Journal of Sustainable Development, 7, 1, pp. 72-84.

Galaty, J.G., 1990, Pastoralisme, sédentarisation et Etat en Afrique de l'Est, in D. Atwood D., and B. Baviskar (eds), *Who Shares?, Cooperatives and Rural Development*, Delhi, Oxford University Press, pp.39-50.

GADO B.A., 2000, Instances d'arbitrages et Itinéraires de résolution des conflits fonciers dans le Boboye (Niger) ; Vol. VIII. 18 p . <http://people.ucalgary.ca>

Guengant J-P et M. Banoïn, 2003, Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas du Niger, FAO, Rome, 144 p.

Gumuchian H., E.Grasset., R.Lajarge et E.Roux, 2003, Les acteurs, ces oubliés du territoire. Paris, Eds , Economica, 186p.

Giraut F, 2005, Fabriquer des territoires : Utopies, modèles et projets, thèse de privat-docent : Uni .Paris I. Panthéon-Sorbonne, 296 p. <http://archive-ouverte.unige.ch>

Galaty, J.G., 2005, Time, Terror, and Pastoral Inertia: Sedentarization and Conflict in Northern Kenya, in Fratkin E., et E-A. Roth (dir), *As pastoralists Settle. Social, Health, and Economic Consequences of Pastoral sedentarization in Marsabit District, Kenya*, Kluwer Academic/Plenum Publishers, New York, pp.53-68.

Gilbert, C., 2006. La vulnérabilité, une notion à explorer, *Pour la Science*, 51, pp. 116-120.

Goxe A., N. Holec et S. Rousseau, 2006, Editorial dossier 8 : Méthodologie et pratiques territoriales de l'évaluation en matière de développement durable, *Développement durable et territoires* (En ligne), dossier, n°8/2006, mis en ligne le 14 décembre, 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org>. Consulté le 19 juin 2012.

Galaty, J.G., 2008, Revisiting Pastoralism and marketing in East Africa. Review of Mc Peak J.G. and P.D. Little, Pastoral livestock marketing in Eastern Africa: Research and policy challenges, *African Studies Review*, 51, 1, pp.131-135. URL: <http://www.jstor.org>, consulté le 23/04/2014.

Gagnol L et A.Afane, 2010, Quand l'injustice est spatiale. Le nomadisme pastoral face à l'impératif territorial dans le Sahara Nigérien, n°2, 17 p. <http://www.jssj.org>

Gémah A.H., 2011, Rapport de l'étude sur la typologie des systèmes d'élevage mobile dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua, PAAPSSP, Zinder, 119 p.

Garraud S et L.Mahamane, 2012, Évolution des pratiques d'adaptation des communautés agropastorales de la zone de Tillabéry-Nord et de Tahoua au Niger, *sécheresse*, vol.23, 1, pp.24-30.

Gangneron, F., 2013, Ressources pastorales et Territorialité chez les agro-éleveurs sahéliens du Gourma des Buttes, *Vertigo-la revue électronique en science de l'environnement* (En ligne), 13, 3. URL : <http://www.vertigo.revues.org> consulté le 05 Mai 2014.

Gonin A., 2014, Territoires de la sédentarité versus territoires de la mobilité : Géopolitique de l'élevage en Afrique de l'Ouest. *Colloque international SFER, Agriculture et géopolitique*, Guyancourt, 12 et 13 Février, 2014, 12 p.

- Hardin, G., 1968**, the Tragedy of the Commons, *Science*, 162, No. 3859, pp. 1243-1248.
- Hardin R., 1982**, Collective action, United States of America. 239 p.
- Hesse C., (2001)**. Gestion des parcours : qui est responsable et qui a droit ?, in E., Tielkes, E.,Schlecht et P.Hienaux (éds), *élevage et gestion de parcours au sahel pour le développement*, Verlag Ulrich E. Grauer, Beuren, Stuttgart, Allemagne, Pp.139-153.
- Hounmenou B., 2006**, Gouvernance de l'eau et dynamiques locales en zone rurale au Bénin, développement durable et territoires (en ligne), dossier 6, mis en ligne le 12 Mai 2006. <http://developpementdurable.revues.org>, consulté le 12 Mai 2014.
- Hammel, R., 2006**, Politique de développement pastoral au Sahel. « Les ambitions de développement de la coopération internationale et la dynamique du système pastoral nigérien. Analyse comparative et historique », IUED, vol. 147, mémoire, Genève. 212p.
- Hesse, C., and B. Thébaud, 2006**, Will pastoral legislation disempower pastoralists in the Sahel? *Indigenous affairs*, n°1, 2006, pp.14-23.
- Hesse, C., et J. McGregor, 2006**, Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides ? Développement d'un cadre économique pour l'évaluation du pastoralisme en Afrique de l'Est, IIED, n°142, London, pp.1- 43. <http://www.iied.org>
- Herrea A et M.Guglielma da Passano., 2007**, Gestion alternative des conflits fonciers, FAO, 146 p. Copyright@fao.org
- Hufty M., 2007**, L'objet « gouvernance », in Hufty M., Freire A-D., Plagnat P et V.Neumann (eds) *Jeux de gouvernance : regards et réflexions sur un concept*, IUED-Karthala.242p, pp.13-28.
- Harchies, M., A. Binot et E. Wolff, 2007**, Impacts mutuels de la conservation et de l'élevage transhumants sur l'occupation des sols et les ressources environnementales, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 4, mis en ligne le 11 septembre 2007, URL : <http://vertigo.revues.org> .Consulté le 14 mai 2013.
- Hilhorst T., Nelen J et N.Trooré., 2011**, Agrarian change below the radar screen: Rising farmland acquisitions by domestic investors in West Africa. Results from a survey in Benin, Burkina Faso and Niger, SNV, Royal Tropical Institute (KIT), Amsterdam,29 p. T.hilhorst@kit.nl
- Hesse, C., S. Anderson., L. Cotula., J. Skinner et C. Toulmin, 2013**, Gérer la vie en dents de Scie. Soutenir des moyens de subsistance résilients au climat dans la région du Sahel, IIED, issue paper, London. pp.1-36. <http://www.iied.org>
- Hochet, P., 2006**, La bonne gouvernance » à l'épreuve des contextes locaux : Un projet de gestion participative des ressources pastorales au Mali, *Autrepart*, n°37, pp. 111-127.
- Ibrahim, H., M. Mormont et B.Yamba, 2013**, Local innovations and initiatives in management of conflicts and risks health in agro-pastoral zones: SAREL and PASEL Projects in Dakoro, Department in Niger. The Commons attribution 3.0 License, *Field Actions Science Reports*, pp. 1- 8 p. <http://www.factsreports.revues.org>

Institut National de la statistique du Niger, 2013, Présentation des résultats préliminaires du quatrième (4ème) recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H), Avril 2013, 10 p. <http://www.stat-niger.org/statistique>

Jouve, P., et D., David, 1985, Diversité spatiale et évolution des modes d'association de l'agriculture et de l'élevage dans la région de Maradi au Niger, in L Lefort (dir), *Relations Agriculture-Elevage*, Les cahiers de la recherche développement en milieu rural, n°7, DSA-CIRAD, Montpellier- Cedex, pp. 54-64.

Jacob J-P., 2002. La tradition du pluralisme institutionnel dans les conflits fonciers entre autochtones. Le cas du Gwendégué (Centre Ouest Burkina Faso). Document de travail de l'unité de recherche (IRD-REFO), n°3. 35 p.

Janin P., 2003, Analyse spatio-temporelle de la vulnérabilité, *IRD*, Unité de Recherche 106, Nutrition, Alimentation, Sociétés, 15 p.

Jouve, P., 2006, Jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne. Interplays between agrarian and land tenure Dynamics in Africa South of Sahara, *Actes du colloque international « Les frontières de la question foncière, At the frontier of land issues»*, Montpellier, France, pp.1-14. <http://armspark.msem.univ-montp2.fr>

Jacob J-P., 2007, Terres privées, Terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays Winye (Burkina), Karthala- IRD, Paris, 286 p.

Jouve A-M., et G.Vianey, 2012, Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Economie Rurale*, N°330-331, pp.7-41. <http://economierurale.revues.org/3478>

Koechlin J., et M. Stigilano, 1980, Rapport d'étude sur le milieu naturel et systèmes de productions, *Programme de recherche sur la région de Maradi : Lutte contre l'aridité en milieu tropical*, DGST et ACC, Université de Bordeaux 2, 92 p.

Kintz D., 1982, Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls, in Le Bris E.,E. Le Roy et F. Leimdorfer « *Enjeux fonciers en Afrique noire* », Orstom-Karthala, pp212-217.

Karsenty A., 2003, Du développement rural à l'économie politique des forêts : itinéraires de recherches et chemins de traverse en sciences sociales, Université de Versailles/Saint-Quentin-Yvelines. Document d'habilitation, 91 p.

KRB Ingénieurs Conseils S.A.R.L., 2003, Étude de faisabilité du projet de réhabilitation régionale de Dakoro : Rapport définitif. Volume III : composante élevage. 47p.

Kirat T et A.Torre., 2004, Territoires, environnement et nouveau mode de gestion « La gouvernance » en question, rapport de recherche, 250 p.

Kirat T et A.Torre., 2006, Conflits d'usages et dynamiques spatiales. Les antagonismes dans l'occupation des espaces péri-urbains et ruraux, Éditions, *Géographie, Économies et Sociétés*, Paris, n°8, pp.293-298.

Karsenty A., 2007, Règles, stratégies et contrats dans la problématique du foncier : théorie et pratiques à travers quelques terrains au Maghreb, en Afrique noire et à Madagascar, in « Christoph Eberhard (dir.), *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*, Pondichéry, 549 p, pp.129-155.

Kandine A., 2008 .Gestion décentralisée ou locale du foncier ? Le cas du Niger. Fiches pédagogiques, 4 p. WWW.Foncier-développement.org.

Karsenty A., 2008, Des communautés locales problématiques. In : « *Méral Ph., Castellanet Ch. Et lapèyre. (dir), la gestion concertée des ressources naturelles* ». L'épreuve du temps, Gret-Karthala, p 227-288.

Kirat, T., et A.Torre, 2008, Territoires de conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace. Paris, l'Harmattan, 318 p.

Keita N, 2010, Les déterminants identitaires et migrations dans la vallée de l'Azawak ; La problématique de l'accès aux ressources pastorales à Ménaka (région de Gao Mali), *Journal Africain des Sciences de l'Environnement, Numéro Spécial, CEPAPE*, Ouagadougou, pp.8-71. <http://www.univ-ouaga.bf>, consulté, le 25 juin, 2014.

Kiage, L-M., 2013, Perspectives on the assumed causes of land degradation in the rangelands of Sub-Saharan Africa, *Progress in Physical Geography*, 37, 5, pp. 664–684.

Lainé G., 1982, Évolution du régime foncier dans une société d'éleveurs nomades : Le cas des Twareg kel Dinnik dans la région de Tahoua (Niger), in Le Bris E.,E. Le Roy et F. Leimdorfer « *Enjeux fonciers en Afrique noire* », Orstom-Karthala, pp195-202

LE GAL P.Y., 1987, L'agriculture sahélo-soudanienne face à la sécheresse : l'exemple de la région de Maradi (Niger), *Cahiers de la recherche développement*, n°16, pp.42-50.

Le Roy E., 1995,La sécurisation foncière dans un contexte africain. De la marchandisation imparfaite de la terre. pp455-472.

Le Roy E., A. Karsenty et A. Bertrand, 1996, La sécurisation foncière en Afrique : Pour une gestion viable des ressources naturelles, Karthala, Paris, 388p.

Lavigne Delville Ph., 1997, Pour les systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions. Synthèse de l'ouvrage de Elinor Ostrom., 1992 » *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*, Inter-réseaux/paris. 44p.

Lavigne Delville, Ph., 1999, La décentralisation administrative face à la question foncière (Afrique francophone rurale), *Working papers on African societies n°39*, Institut fuer Ethnologie und Afrikastudien (Mainz University), pp.1-18. <http://www.gret.org/ressource>

LE Roy E., 2000, De la propriété aux maîtrises foncières. Contribution d'une anthropologie du droit à la définition des normes d'appropriation de la nature dans un contexte de Biodiversité, donc de prise en compte du pluralisme et de la complexité, 24 p. <http://www.dhdi.free.fr>

Lund, C., 2001, Les réformes foncières dans un contexte de pluralisme juridique et institutionnel : Burkina Faso et Niger , in Winter G., (coordonnateur) J-P. Chauveau., G. Courade., J. Coussy., M. Le Pape et M. Lévy, *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralités des normes et jeux d'acteurs*, Karthala-IRD, Paris, pp.195-207.

Lavigne Delville P., 2001, Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables « la gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de L'Ouest. GRET, 58p.

LE Meur P-Y., 2002. L'approche qualitative de la question foncière « note méthodologique ». Document de travail de l'unité de recherche (IRD-REFO), n°4. 19 p.

Lavigne Delville., 2002, Vers une articulation des modes de régulation foncière ? Avancées récentes et enjeux en Afrique de l'Ouest francophone). Gret/Paris. Contribution au séminaire régional sur les enjeux fonciers, Kampala 2002.

Lavigne Delville, Ph., H. Ouédraogo., C. Toulmin et P-Y. Le Meur, 2002, Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux. *Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs*, Ouagadougou, Gret, 172 p. <http://www.gret.org/wp-content>.

Lambert A et al., 2002. Guide opérationnel pour une prise en compte des groupes d'acteurs dans les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités. GRET-MAE. 45p

Lavigne Delville, Ph., 2003, Les politiques foncières contemporaines : brève comparaison des approches du Mali et de Madagascar, (Version provisoire), *Contribution au Forum Rural Européen, 6 septembre, 2002, Montpellier, Gret*, 8 p. <http://www.hubrural.org>.

Ly, I., 2004, Essai de représentation des tendances d'évolution du droit pastoral en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, *Sénégal, Etude juridique en ligne*, FAO, n°35, pp.1-36 p. <http://www.fao.org>

Léone F et F.Vinet, 2005, Vulnérabilités des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles, analyses géographiques, Université de Montpellier III, 133 p.

La Rovere R., P. Hiernaux., H. Van Keulen., J-B. Schiere et J-A. Szoyi, 2005, Co-evolutionary scenarios of intensification and privatization of resource use in rural communities of south-western Niger, *Agricultural Systems*, 83, pp. 251-276. <http://sanrem.cals.vt.edu>

Lavigne Delville, Ph., 2006, Conditions pour une gestion décentralisée de ressources naturelles : Entre « community failures », « market failures », et « state failures », construire de nouveaux « communs », In Bertrand A., A. Karsenty et P. Montagne, (eds), *l'Etat et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone, et à Madagascar*, CIRAD/Harmattan, Paris, pp.142-162. <http://hal.archivesouvertes.fr>

Lorino Ph et J-C., 2006, De la stratégie aux processus stratégiques, *Revue française de gestion*, vol.1, 160, pp307-328. <http://www.cairn.info,consulté> le 05-12-2015.

Lanes, C., et R. Moorehead, 2009, Nouvelles orientations de la gestion et la politique des parcours, In Sconnes L. (eds), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique* ». CTA-Karthala, Paris, pp. 209-234.

Lazzeri C., 2009, Conflit de reconnaissance et mobilisation collective. *Politiques et Sociétés*, Vol, 28, n°3, pp.117-160. URL : <http://id.erudit.org>, consulté le 25 avril, 2015

Lawali S, 2011, Dynamique de transactions foncières et vulnérabilité rurale au Niger : Cas des communes rurales de Tchadoua et Youri. Thèse de doctorat, Université de Liège. 266 P.

Louali A., 2014, Contribution de la dynamique de l'élevage pastoral au Niger : Cas de la région de Diffa, thèse de doctorat, Université de Liège, 194 p. www.orbi.ulg.ac.be. Consulté le 20-02-2015.

Miranda, E., 1980, Essai sur les déséquilibres écologiques et agricoles en zone tropicale semi-aride. Le cas de la région de Maradi- Thèse C.E.P.E., Montpellier, 231pages

Marty, A., 1990, Les organisations coopératives en milieu pastoral : héritage et enjeux, *Cah.Sci.Hum*, n° (1-2), pp. 121-135. <http://www.iram-fr.org>

Milleville, P., 1992, Conditions sahéliennes et déplacements des troupeaux bovins (Oudalan, Burkina Faso), In Le Floc'h E., M. Grouzis., A. Cornet et J-C. Bille (eds), *L'aridité : Une contrainte au développement, Caractérisation, réponses, stratégies des sociétés*, ORSTOM, Paris, pp. 539-552. <http://www.documentation.ird.fr>

Marty, A., 1993, La gestion des terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ?, *Revue Tiers-Monde*, 34, 134, pp.327-344.

Milleville, P, 1995, Stratégies et comportements des agriculteurs les plus pauvres vis-à-vis de l'intensification et de la préservation des ressources naturelles dans les pays de l'Afrique soudano-sahélienne. FAO/ORSTOM, Montpellier, 141p.<http://www.documentation.ird.fr>

Mathieu, P., et D. Tabutin, 1996, « Démographie, crise et environnement dans le monde rural africain », In Coussy J. et J.Vallin (dr), *Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques* », les études du CEPED, Paris, n°13.pp123-171. <http://www.ceped.org>

Marty, A., 1998, La délimitation des parcours », in P. Lavigne Delville, (eds), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité* », Karthala, pp. 504-511.

Marty, A., 2000, Les approches de la gestion des pâturages et les projets de développement : Quelles perspectives ? Atelier régional sur la zone Ouest Africaine. Niamey-Niger, 2000, 17p. <http://ww.iram-fr.org>

Moutari M M., 2001, Contraintes et perspectives d'avenir pour la pratique de la transhumance dans les arrondissements de Dakoro et Guidan Roundji (Niger). E., Tielkes, E.,Schlecht et P.Hienaux (éds), *élevage et gestion des parcours au sahel pour le développement*. 9 p.

Moseley, W- G., J-A. Earl J-A et L. Diarra, 2000, La décentralisation et les conflits entre agriculteurs et éleveurs , In Orange D., R.Arfi., M.Kuper., P.Morand et Y.Poncet (eds), *Gestion intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales* , IRD, Paris, pp.101-118.

McCarthy, N., C. Dutilly-Diane., B. Drabo., A. Karama et J-P. Vanderlinden, 2004, *Managing Resources in Erratic Environments: Analysis of pastoralist system in Ethiopia, Niger and Burkina Faso. Reseach Report*, n°135, Washington DC. 89 p. www.ifpri.org.

Mercoiret M-R., D.Pesche et J.Berthone., 2004, Les programmes d'appuis institutionnels aux organisations paysannes : capitalisations des expériences de la coopération française, 53 p.

Marty, A., et A. Mohamadou, 2005, *Décentralisation et communautés nomades au Niger : Etude et propositions*, Rapport définitif, Institut de Recherches et d'Applications des

Méthodes de développement (IRAM) /Paris/Montpellier, France,82p.
<http://www.hubrural.org>.

Mormont M., 2006, Conflit et territorialisation, *Géographie Économie Société*, vol. 8, n° 3, pp. 299-318.

Mercoiret, M-R., 2006, Les organisations paysannes et politiques agricoles. *Afrique Contemporaine*, n°127, pp.135-157. <http://cairn.info/revue-afrique-contemporaine>.

Moha M., 2008, Les relations entre agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à Roumbou-Sakabal, *Afrique contemporaine*, n°225, pp.137-225. <http://cairn.info/revue-afrique-contemporaine>.

Mayer R., H. Lamoureux et J-P. Raymond., 2008. La recherche, In *Lamoureux H., J.Lavoie., R.Mayer., et J-P.Raymond., 2008, La pratique de l'action communautaire, Presses de l'Université de Québec, 530 p*, Pp.193-253. <http://www.puq.ca>

Magrin G., 2008, Dynamiques territoriales et place de l'élevage au Sénégal. Documents de travail Icare, série Notes de synthèse, n°2, CIRAD, Montpellier, 22p. <http://epe.cirad.fr>.

Mohamadou, A., 2009, Décentralisation et pouvoir local au Niger, IIED, n°150, pp.1-25. <http://www.cfgct.ne>

Mohamadou A., 2009, Les pouvoirs locaux à Birnin Lallé, travaux et études de LASDEL, pp.255-.278

Mohamadou, A., 2009, « Foncier, pouvoirs locaux et décentralisation dans le département de Dakoro (Niger) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 31-32 | 2009, mis en ligne le 26 juillet 2010, Consulté le 01 décembre 2010. URL : <http://apad.revues.org>

Marie, J., et E. Idelman, 2010, « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? », *EchoGéo*, n°13, pp.1-13. <http://echogeo.revues.org>.

Melot R et A. Torre, 2012, « Introduction : Conflits d'usage dans les espaces ruraux et péri-urbains », *économie rurale*, (en ligne),332/novembre-décembre, mis en ligne le 30 décembre 2014, consulté le 14 janvier 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/3601>

Mirjam D-B., V-O. Kiky., O.OKA., A. Oumarou et D. Boureima, 2011, Mobilités nouvelles et insécurités dans les sociétés nomades Fulbé (peules) : Étude de plusieurs pays en Afrique Centrale de l'ouest (Niger-Nigéria), ASC Working Paper 97, Leiden, 57 p. <http://openaccess.leidenuniv.nl>.

Mormont M., 2014, Le sociologue dans l'action collective face aux risques, développement durable et territoires, (en ligne), *Varia*, mis en ligne le 22 juillet 2014. <http://www.developpementdurable.revues.org>, consulté le 27 mars 2015.

Ndzingu Awa D., A.Njaya., Y-L.Mopaté., J-A.Ndomadji., J.Onana.,A.Asongwed Awa.,A-C.Ngo Tama.,M.Djoumessi., B.Dika Loko.,A-B.Bechir., A.D.Delafosse et A.Maho, 2004, Contraintes, opportunités et évolution des systèmes d'élevage en sone semi-aride des savanes d'Afrique centrale, *Cahiers d'Agricultures*, Vol 13, 4, pp.331-340. <http://www.jle.com/fr/revues/agr>, consulté le 02/03/2015

Nori, M. et M. Taylor, 2006, Moyens mobiles d'existence, ressources fragmentaires, droits variables : appréhender les territoires pastoraux. Document de travail de l'ILC. <http://www.landcoalition.org>.

Nori, M., M. Taylor et A. Sensi, 2008, Droits pastoraux, modes de vie et adaptations aux changements climatiques, IIED, n°148, 29 p. <http://www.iiied.org>

Nori, M., and C. Neely, 2009, The Tragedy Is On, The Tragedy Is Over: Pastoral Challenges and Opportunities for Conservation Agriculture. Paper prepared for the IV World Congress on Conservation Agriculture, 14p. <http://www.achmonline.org>

Naess, M.-W., 2012, Cooperative Pastoral Production: Conceptualizing the Relationship between Pastoral Labor and Production, *American Anthropologist*, 114, 2, pp. 309–321.

Nelen, J., R-V. Klinken et W. Mwangi, 2012, Améliorer les moyens d'existence des populations pastorales. *Note thématique de la SNV*, n°2. 8p. www.snvworld.org.

Olson M., 1965, The logic of collective action: Public goods and the theory of groups, Haward University Press, volume CXXIV, 186 p.

Ostrom, E., 1990, Governing the commons: the evolution of institutions for collective action, Cambridge University Press, 181p. www.cambridge.org

Oxby C., 1996, Les allégeances politiques d'une « tribu » touarègue entre deux ex-confédérations (Kel Ferwan, Dakoro, Niger), in *Claudot-Hawad H (dir), Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes : Définitions et redéfinitions de soi et des autres*. Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman. <http://books.openedition.org/iremam/2826>, consulté le 07 mars, 2015.

Osty P-L., M.Magda et M. Meuret., 2002, Quels dispositifs pour une gestion concertée des ressources dans les écosystèmes pastoraux ? une équipe d'agronomes, écologues et zootechniciens construit des propositions de recherche, in *Moreau R (dr), Agronomes et territoires*, L'harmattan, *Actes du colloque du 12 et 13 septembre 2002*, 497 p, pp.119-211. Consulté, le 16 Mai, 2015

Olivier de Sardan J-P., M-S.Bassirou., S.Bodé., A-E.Dagobi., N-A.Issaley et A.Mohamadou, 2004, L'élevage mobile dans la région de Zinder : une recherche socio-anthropologique, Rapport de synthèse, *Etude et Travaux du LASDEL*, n°112, 28 p. www.lasdel.net, consulté le 03/05/2015

Ouédraogo, H., D. Gnisci et L. Hitimana, 2006, *Les réformes foncières en Afrique de l'Ouest*. CSAO/ OECD. 71 p. <http://www.oecd.org>

Ostrom, E., 2010, Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles. De Boeck, 301p.

Orsi F., 2013, Elinor ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune, revue de régulation (en ligne),14/2^{ème} semestre/Autumn 2013, en ligne le 14 février 2014. <http://www.regulation.revues.org> , consulté le 16 février 2014.

Orkibi E., 2015, Le(s) discours de l'action collective : contextes, dynamiques et traditions de recherche, Argumentation et Analyse du discours (en ligne), 14/2015, mis en ligne le 09 avril,2015, consulté ,le 09 avril,2015. URL: <http://aad.revues.org/1999>

- Peyre de Fabregues, B., 1987**, Aspects pastoraux du développement de l'élevage en zone sahélienne dans le contexte de la période de sécheresse : le cas du Niger. In : Peyre de Fabregues B (eds) *Le développement rural: comprendre pour agir*. Colloques et Séminaires sur les Dynamique des Systèmes Agraires, Paris, ORSTOM, pp.309-339.
- Pouillon, F., 1990**, Sociétés pastorales et Développement : Histoires des politiques et critique des doctrines. *Cah.Sci.Hum*, 26 (1-2), pp.3-7.
- Pouillon, F., 1990**, Sur la « stagnation » technique chez les pasteurs nomades : les peuls du Nord Sénégal. *Cah.Sci.Hum*, 26 (1-2), pp. 173-192.
- Planté S et André P., 2002**, La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de références pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science/Revue Canadienne des Sciences régionales*, xxv, 1. Pp117-132.
- Peyrache – Gadeau V et B. Pecqueur., 2002**, Les ressources patrimoniales : une modalité de valorisation par les milieux innovateurs des ressources spécifiques latentes ou existantes « in Maillot D., et A. Matteaccioli (eds) , *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local* », Éditions EDES. 297 p, pp71-89. messagerie.irer@unine.ch
- Purseigle F., 2003**, L'engagement des jeunes agriculteurs dans les organisations professionnelles agricoles. Contribution à l'étude des processus d'entrée dans l'action collective, *Ruralia*, mis en ligne le 09 juillet 2004, consulté le 25 février 2015. URL : <http://ruralia.revues.org/353>
- Platteau J., 2003**, Droits de propriété et gestion efficace des ressources naturelles. Les séminaires de l'Iddri, n°10, 39 p.
- Pini G., et V. Tarchiani ., 2007**, Les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux du Niger : la caractérisation agro écologique. 27p. <http://areeweb.polito.it/ricerca>
- Petit O et B. Romagny, 2009**, La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? *Mondes en développement*, vol.1, 145, PP.29-54.
- Peugeot C., P.Hiernaux., L.Descroix., M. Diawara et I. Touré, 2013**, Rapport sur la vulnérabilité des familles rurales liées à la dynamique du climat et des agroécosystèmes, n°1.5, Eclis, 32 p.
- Quivy R et L. Van Campenhoudt, 2006**, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, 3^{ème} édition Dunod, 256p. <http://rb.ec-lille.fr> , consulté le 05-12-05.
- Raynaut, C., 1980**. *Recherches multidisciplinaires sur la région de Maradi, Rapport de synthèse*, Université de Bordeaux II, DGRST, LAT, 80 p.
- Rey, M.C. 1989**, Limite nord des cultures pluviales : occupation et dégradation d'un environnement sahélien marginal (Dakoro, Niger). *Mémoire, Université de Lausanne, Institut de géographie*
- Rapport d'évaluation de la campagne pastorale, 2004**, Ministre des ressources Animales, 35 p.

Rass, N., 2006, Policies and strategies to address the vulnerability of pastoralists in Sub-Saharan Africa. Document de travail FAO-PPLPI, n°37, Rome, FAO. 102p. <http://www.fao.org>

Raymond J-P., J. Lavoie et R. Mayer., 2008, Bilan et évaluation de l'action communautaire, In Lamoureux H., J.Lavoie., R.Mayer., et J-P.Raymond (eds), *La pratique de l'action communautaire*, Presses de l'Université de Québec, 530 p, Pp461-487

Roe, D., F.Nelson et C. Sandbrook, 2009, La gestion communautaire des ressources en Afrique : Impacts, expériences et orientations futures. IIED. Séries ressources naturelles, n°18, Royaume Uni, 241p. <http://www.iiied.org>.

Rhissa Z., 2010, Revue du secteur de l'élevage au Niger, rapport provisoire, 115 p.

Rapport d'étude, 2011, Cartographie diachronique de l'occupation des sols du département de Dakoro, projet ATP/OAM/ CIRAD, 12 p.

Spittler G., 1977, Urban Exodus, Urban-Rural and Rural-rural migration in Gobir (Niger). in, *Journal of the European Society for Rural Sociology*, Vol. XVII, n° 3, p. 223-235 .

Schlager E et E.Ostrom, 1992, Property rights, regimes and natural resources: a conceptual analysis, land economics, University of Wisconsin Press, 68, 3, pp. 249-262.

Schéma directeur de développement régional de Maradi (SDRM), 1997, Dynamique régionale et problématique de développement, PNUD, 296 p.

Schmitz S., 2000, Portée heuristique des analyses de la territorialité et des méthodes de mise en évidence des territoires, Bulletin de la société géographiques de Liège, vol 39, 2, pp.31-39. www.orbi.ulg.org, consulté le 01 juin, 2015

Schéma directeur de développement sous régional de Dakoro, 2001 : Analyse, diagnostic et problématique de développement, Prozopas –FED- NIR O53 , 165 p.

Sougnabé S-P., 2003, Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad. Une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi, in Jamin J-Y., Seiny Boukar L., et C.Floret (éds), *savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à des nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun, 8 p

Sidikou A.G., 2003, L'expérience contributive de l'association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) : Actes de la conférence internationale sur le dialogue interculturel et la culture de la paix en Afrique centrales et dans les régions des grands lacs ; Libreville ; pp 115-124. <http://www.unesco.org>;

Schlecht, E., P. Hiernaux and M-D. Turner, 2004, Livestock related nutrient budgets within village territories in western Niger. *Nutrient Cycling in Agrosystems*, 68, 3, pp.99-211.

Schwartz, J-H., 2005, Ecological and Economic Consequences of reduced Mobility in Pastoral Livestock Production systems, in Fratkin E., E-A. Roth (dir), *As pastoralists Settle. Social, Health, and Economic Consequences of Pastoral Sedentarization in Marsabit District, Kenya*, Kluwer Academic/Plenum Publishers, New York, pp. 69-86.

Sarr M-A., 2008, Variabilité pluviométrique en Afrique de l'Ouest : Dynamique des espaces végétaux à partir des images satellitaires. Exemple du bassin versant du Ferlo (Sénégal).

Journée de climatologie, Nantes, 13-14 mars, *climat-société : climat-végétation*, 2008, pp. 57-76.

Sandford, S., 2009, Améliorer l'efficacité de l'opportunisme : Les nouvelles orientations du développement pastoral, In Sconnes L (dir), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique*, CTA-Karthala, pp.297-309.

Swift, J., 2009, Les écosystèmes dynamiques et l'administration du développement pastoral, In Sconnes L (dir), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique*, CTA-Karthala, pp. 265-295.

Sylla, D., 2009, Les organisations pastorales dans des environnements incertains, In Sconnes L (dir), *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique*, CTA-Karthala, pp. 235-264.

Sawadago, I., 2011, Ressources fourragères et représentations des éleveurs, évolutions des pratiques pastorales en contexte d'aire protégée : Cas du terroir de Kotchari à la périphérie de la réserve de biosphère du W au Burkina Faso. Thèse de doctorat. 336 p. <http://tel.archives-ouvertes.fr> , Consulté le 02/12/2013

Sanz Canada J., et J. Muchnik, 2011, Introduction : Ancrage et identité territoriale des systèmes agroalimentaires localisés, *Economie rurale*, n°322 (en ligne) le 30 mars 2013, 10 p. <http://economierurale.revues.org/index2962>, consulté le 06 janvier, 2015.

Sougnabé S-P et P. Grimaud, 2012, Emergence des systèmes pastoraux en savane tchadienne : Pour quelle intégration territoriale ? *Sécheresse*, vol.23, 4, pp271-277.

Tidjani Alou M., 1996, Les trajectoires d'une reconversion du militantisme associative au courtage en développement: Le cas de Timidria au Niger", Bulletin de l'APAD, n°12, en ligne le 24 Avril, 2007, consulté le 05 Avril, 2015. URL <http://apad.revues.org/601>

Touré, O., 1997, La gestion des ressources naturelles en milieu pastoral : l'exemple du Ferlo sénégalais, In Becker C., et P. Tersiguel (éds), *Développement durable au Sahel*, Dakar/Paris, Karthala, pp.125-143. <http://www.eco-consult.com/ferlo>.

Thébaud, B., et S. Batterburry, 2001, Sahel pastoralists: opportunism, struggle, conflict and negotiation. A case study from eastern Niger, *Global Environmental Change*, 11, 1, pp. 69-78.

Thebaud, B., 2002, Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel : Peuls du Niger oriental et Yagha Burkinabé, Collection Hommes et Troupeaux, Karthala, France, 318 p.

Turner, M-D., 2004, Political ecology and the moral dimensions of "resources conflicts" the case of farmer-herder conflicts in the Sahel, *Political Geography*, 23, 7, pp.863-889.

Touré, O., 2004, Impacts des lois pastorales sur la gestion équitable et durable des ressources naturelles en Guinée, IIED, Programme Zones Arides, n°126, Londres, pp.1-59. <http://www.iied.org>

Thibaud B., 2005, Enjeux spatiaux entre peuls et dogon dans le Mondoro (Mali), *Sécheresse*, vol.16, 3, pp.165-174,

Tarchiani, V., et B. Roua, 2010, La problématique foncière et la gestion pastorale entre décentralisation et développement local: le cas de Keita au Niger, *Revue [Sécheresse](#)* , 21, 3, pp. 203-210.

Touré, E., 2011, L'analyse interactionniste de la décentralisation. Une approche par les acteurs et leurs pratiques. Université d'Ottawa, *Recherche Qualitative*, 30, 1, pp 247-273. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue>

Vilmin, M., 1947, Journal de bord. Archives de la Préfecture de Dakoro

Veschambre V., 2009, Dimension spatiale de la construction identitaire. Patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace, in *Grandjean P (ed), Construction identitaire et espace*, L'harmattan, 202 p, pp.137-151.

Waziri Mato, M., 2004, Elevage et ressources en eau dans le Nord de la région de Zinder (Niger), *Revue de géographie alpine*, 92, 1, pp. 39-48.

Wane, A., V. Ancey V., et I. Toure, 2010, Pastoralisme et recours aux marchés : Cas du Sahel sénégalais (Ferlo), *Cahiers Agriculture*, 19, 1, pp.1-7.

Weinstein O., 2013, Comment comprendre les "communs" : Elinor Ostrom, La propriété et la nouvelle économie institutionnelle, séminaire international, Paris, 36 p. <http://www.mshparisnord.fr>

Yamba B., 2000, Évolution des régimes de propriété et d'utilisation des ressources naturelles dans la région de Maradi, Drylands research working, Paper 19 Royaume-unis.

Yamba B., 2004, Mutations des systèmes agraires et des modes d'usage des ressources naturelles dans la zone centrale du Niger/changes in agrarian systems and types of Natural Resource use in the central area of Niger. *Revue de géographie alpine*, vol. 92, n°1. pp.97-110. <http://www.persee.fr>

Zongo M., 2009, Terre d'État, loi des ancêtres, Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso, *Cahiers du Cerleshs*, Tome XXIV, n°33, pp.11-143.

ANNEXE

✓ **Guide d'entretien aux associations pastorales**

- 1- Pouvez-vous parler de votre structure
- 2- Quels sont vos rapports avec les membres ?
- 3- Avez-vous des raisons d'agir dans collectivement les localités où vous intervenez ?
- 4- Avez-vous des partenaires qui vous appuie et comment vous travaillez ?
- 5- En quoi votre organisation contribue dans le développement de l'élevage ?
- 6- Y a-t-il des difficultés qui empêchent l'attente de vos objectifs ?
- 7- Comment appréciez-vous les institutions de la commission foncière, vos perceptions sur les pratiques foncières, les comportements des autres acteurs sur ces questions ?
- 8- Quels sont les conflits fonciers et comment se manifestent-ils ?
- 9- D'après vous quelles sont les actions qui doivent contribuer la sécurisation foncière ?

✓ **Guide d'entretien à l'endroit des acteurs en compétition d'accès à la terre dans la Vallée de la Tarka**

Date :

Département/ commune / villages / campements

Groupements : 1/associations : 2/ acteur : 3 = nom, prénom et fonction

Effectif du Focus group

❖ **Les pratiques d'accès à la terre et dynamique de transformation de système d'élevage)**

- 1- Quels sont les différents modes d'accès à la terre dans votre village ? pouvez-vous les identifier dans l'espace et dans le temps ? dites les acteurs concernés (autochtones, migrants, éleveurs, agriculteurs) ; y a-t-il des stratégies d'accès à la terre, des obligations ou conflits liés au partage de l'espace ?
- 2- Quels sont cas de figures les plus fréquents et les plus dominants ?
- 3- Quelles sont les relations foncières qui caractérisent les rapports des acteurs dans votre secteur, village ou commune ? ont-elles évoluées ou pas et quels commentaires cela suscitent ?
- 4- Y a-t-ils des nouveaux acteurs dans votre village/campements qui bénéficient l'accès plus que d'autres ?
- 5- Quelles sont les initiatives de gestion de l'espace dans votre secteur ou terroir d'attache ?

❖ **Les stratégies de contrôle et mécanisme de régulation foncière des ressources pastorales**

- 1- Pouvez-vous nous informer sur les différentes institutions qui gèrent le foncier et les ressources dans votre localité ?
- 2- Quelle est leur importance ; leur légitimité et leur fonctionnalité ?
- 3- Comment sont-elles ? en évolution ou opérationnelle ? expliquez les raisons du fonctionnement ou dysfonctionnement de ces structures ?

- 4- Quels sont les voies de recours pour la régulation foncière ? les stratégies spécifiques aux modes de règlement, les relations entre acteurs concernés ?
 - 5- Comment sont –elles (relations) de par le passé ? y a –t-il des changements de nos jours, si oui qu’est ce qui explique la dynamique en cours ?
 - 6- Comment se structurent les organisations pour défendre leur intérêt dans la zone ?
 - 7- Avec la mise place des COFOCOM, quel changement avez –vous constaté dans les relations entre acteurs dans l’appropriation de l’espace pastoral à échelle de votre village ?, campements
 - 8- Quelles sont les dynamiques qui accompagnent l’extension des cultures dans la vallée de la Tarka. ?
 - 9- Quelles sont les solutions préconisez-vous face aux conflits fonciers pour une sécurisation foncière ?
 - 10- Quelles sont les initiatives locales de gestion de conflits à l’échelle de votre village, autour des pâturages et points d’eau. ?
 - 11- que pensez-vous des associations pastorales et leur apport dans la gestion des ressources de la vallée ?
- ✓ **Guide d’entretien aux structures locales de gestion foncière (COFOB, COFOCOM et COFODEP)**
- 1- Avez-vous une structure de gestion foncière dans votre village ou groupement ?
 - 2- Quelle est la composition de cette structure ?
 - 3- Quels sont les objectifs assignés à cette institution. ?
 - 4- Quelles sont les activités de la commission ?
 - 5- Comment les populations réagissent sur les activités de la commission ?
 - 6- Comment appréciez-vous le degré d’usage des règles et outils de sécurisation foncière ?
 - 7- Quelles sont les relations que vous entretenez avec les associations pastorales ?
 - 8- Avec les collectivités territoriales ou hommes politiques de votre localité ?
 - 9- Quels sont les institutions intervenantes dans le renforcement des capacités des structures de gestion ?
 - 10- Quelles sont les contraintes dans la mise en œuvre des activités de sécurisation foncière ?
 - 11- Quel est selon vous le devenir futur de ces institutions de gestion foncière?
 - 12- Pensez-vous, à des actions d’amélioration ?
 - 13- quelle pouvez être les rôles des op dans la sécurisation de la vallée et à quelle degré d’implication ?
- ✓ **Guide d’entretien aux services forestiers sur la vallée de Tarka**
- 1- Quelles sont vos impressions sur la vallée de Tarka ?
 - 2- Quelles sont les différentes formes de menaces opérées sur cet écosystème ?
 - 3- Quelles sont les devoirs et responsabilités de chaque acteur (projets ; populations locales ; autorités coutumières ; administration ...)
 - 4- Quelles sont les tendances majeures et transformations agro-écologiques ?
 - 5- Comment préserver les ressources de la vallée de la Tarka ?

- 6- Qui doit être responsable pour une gestion durable de l'espace pastoral de la Vallée ? et comment ?
- 7- Quelles sont les rapports que vous entretenez avec les structures de gestion de ressources naturelles ou comité locaux ? associations des éleveurs, projets de développement, élu locaux ou autorités coutumières ?
- 8- Quelles sont vos visions sur la Vallée de la Tarka ?
- 9- rôles des acteurs et leurs influences sur la préservation de la vallée ?
- ✓ **Guide d'entretien aux collectivités territoriales et élus locaux et autorités traditionnelles sur les enjeux fonciers de la Vallée de la Tarka**

❖ **La gestion foncière dans la vallée de la Tarka**

- 1- Quelles sont les institutions qui gèrent les activités de sécurisation du foncier dans la vallée de la Tarka ?
- 2- Quelles perceptions faites-vous sur la vallée de la Tarka et quels sont les enjeux majeurs ?
- 3- Quelles sont les activités que vous menez pour la gestion de la vallée, et avec quels acteurs ?
- 4- Quels rôles jouent les commissions foncières au sein des collectivités territoriales ?
- 5- Comment évoluent les activités et le degré d'implication des communes dans la gestion des conflits fonciers ?
- 6- Quelle est la place des associations pastorales dans la prise de décision dans les communes. ?
- 7- Y a-t-il des conflits spécifiques dans votre commune ? expliquez les raisons d'évolution ou de stabilisation ?
- 8- Quelles sont les contraintes de la gestion dans la vallée de la Tarka ?
- 9- Quelles sont vos suggestions pour une gestion durable de la vallée de la Tarka ?
- 10- Y a-t-il des dysfonctionnements aux processus de formalisation des autorisations de fonçage ?
- 11- quel est le poids de chaque acteur dans la gestion de la vallée ? (positionnement des acteurs sur la vallée de la Tarka (dépendance – influence) ; les rôles des acteurs : les comportements à travers l'étude des individus ou groupes pour comprendre les interactions informelles et conflits interpersonnels en plus des statuts, mission et objectifs des acteurs

✓ **Guide d'entretien avec les projets et ONG de la zone de recherche**

Date enquête :

Type de projet :

Villages /groupements d'intervention :

- 1 Les relations avec les associations pastorales et les activités des projets dans la vallée de la Tarka
- 2 Comment se négocient le partenariat ?
- 3 Avec quelles structures associatives, les projets discutent leur plan d'activités et les étapes d'élaboration ?

- 4 Quelle est le niveau de responsabilisation des associations pastorales dans la mise en place des activités des projets ?
- 5 Y – t – il des conflits qui entravent la bonne exécution des activités de projets dans la zone de recherche.
- 6 Que font les projets avec les élus locaux, les services techniques et autorités administratives sur la vallée de la tarka. ?
- 7 Quelle est la dynamique actuelle sur la stratégie d'intervention des acteurs en présence ?
- 8 Quelle est votre propre vision sur la vallée de la Tarka ?
- 9 Motivation des projets pour les associations des éleveurs dans la zone de recherche
- 10 Les stratégies des projets et ONG sur les organisations pastorales et les changements en cours dans la zone de recherche
- 11 quel est le poids de chaque acteur dans la gestion de la vallée ? (positionnement des acteurs sur la vallée de la Tarka (dépendance – influence), les rôles des acteurs : approches des comportements à travers l'étude des individus ou groupes pour comprendre les interactions informelles et conflits interpersonnels en plus des statuts, mission et objectifs des acteurs